

ASSEMBLEE DE MARTINIQUE

PROCÈS-VERBAL REUNION DES 12 ET 13 JUILLET 2018

Sommaire

1 – Ordre du jour	page 3
2 – Présences	page 10
3 – Débats	page 12
4 - Index des matières	page 154

ORDRE DU JOUR

L'an deux mille dix-huit et les 12 et 13 juillet à 10 heures, l'Assemblée de Martinique, régulièrement convoquée, s'est réunie en son hôtel – rue Gaston Defferre à Fort-de-France, sous la présidence de Monsieur Claude LISE - Président de l'Assemblée, afin de débattre de l'ordre du jour suivant :

- 1/ APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DES 1ER ET 2 MARS 2018 **DOSSIER RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2/ DENOMINATION DU SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE DE MARTINIQUE (SPRO) EN SERVICE PUBLIC D'ORIENTATION TERRITORIAL DE MARTINIQUE (SPOT)
- 3/ PROPOSITIONS DE SUBVENTIONS À ACCORDER A L'EFPMA ET LE RSMA POUR L'EXERCICE 2018
- 4/ PROPOSITIONS DE SUBVENTIONS À ACCORDER A POLE EMPLOI POUR L'EXERCICE 2018
- 5/ DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT ALLOUEES AUX QUATRE CENTRES DE FORMATION DES APPRENTIS (CFA) POUR L'EXERCICE 2018
- 6/ MISE EN PLACE DU PROGRAMME D'ACTIONS DE FORMATION 2018 A L'INSTITUT MARTINIQUAIS DU SPORT
- 7/ CONVENTION RELATIVE À LA « CESSION À TITRE ONÉREUX DE FOURREAUX DE FIBRE OPTIQUE ET DE CHAMBRES DE TIRAGE » MIS EN OEUVRE PAR EDF
- 8/ COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES
- 9/ DISPOSITIF TERRITORIAL D'AIDES AUX ENTREPRISES DANS LE DOMAINE DU NUMERIQUE
- 10/ DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE LA SAFER AU TITRE DE L'ANNÉE 2018
- 11/ RÉALISATION PAR LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE D'UN PORTAIL DÉDIÉ À LA RANDONNÉE PÉDESTRE EN MARTINIQUE

- 12/ ACTUALISATION DU DISPOSITIF D'AIDE À LA CESSATION D'ACTIVITÉ (ACA) DES TRANSPORTEURS INTERURBAINS MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° CP/683-15 DU 10 SEPTEMBRE 2015
- 13/ DEMANDE DE COMPLÉMENT DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'UNION DES SOCIÉTÉS MARTINIQUAISES DE SPORTS ATHLÉTIQUES (USMSA)
- 14/ RÈGLEMENT D'INTERVENTION DES AIDES AU TITRE DU DISPOSITIF DES CORDÉES DE LA RÉUSSITE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTIONS
- 15/ PROJETS DE LOIS, ORGANIQUE ET ORDINAIRE, « POUR UNE DEMOCRATIE PLUS REPRESENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE »
- 16/ PROJET DE LOI POUR LA LIBERTE DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL
- 17/ DÉCRET N°2018-458 DU 6 JUIN 2018 MODIFIANT LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
- 18/ PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET N°2000-1276 DU 26 DÉCEMBRE 2000 PORTANT APPLICATION DE L'ARTICLE 89 DE LA LOI N° 95-115 DU 4 FÉVRIER 1995 MODIFIÉE D'ORIENTATION POUR L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE
- 19/ PROJET DE DÉCRET RELATIF AU RÉGIME DE SANCTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME POSEI-FRANCE
- 20/ CONVENTION TRANSACTIONNELLE ENTRE LA CTM ET LE CABINET D'AVOCATS DE GAULLE FLEURANCE ET ASSOCIES PORTANT SUR LE VERSEMENT D'UNE INDEMNITÉ D'UN MONTANT DE 50 982,88 € AU TITRE DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES EFFECTUÉS POUR LA GESTION ET LE SUIVI DU DOSSIER SAGIPAR **DOSSIER RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR**
- 21/ COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX
- 22/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION MÉDICALE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SANTÉ (AMSES MARTINIQUE) POUR L'ORGANISATION DE LA 3ÈME ÉDITION DU CONGRÈS DE MÉDECINE ENVIRONNEMENTALE EN FÉVRIER 2018
- 23/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR LA FÉDÉRATION HOSPITALIÈRE DE MARTINIQUE POUR L'ORGANISATION DE LA 20ÈME CONFÉRENCE DES FÉDÉRATIONS HOSPITALIÈRES DES ANTILLES ET DE LA GUYANE FHM EN OCTOBRE 2017
- 24/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION DES DIABÉTIQUES DU LAMENTIN (ADL) POUR MISE EN PLACE DU PROGRAMME INTITULÉ « LE VILLAGE DU DIABÉTIQUE »

- 25/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR LE COMITÉ D'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES ORIGINAIRES DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER EN MÉTROPOLE (CASODOM), POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2018
- 26/ DEMANDE DE PARTENARIAT ENTRE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE ET PÔLE EMPLOI DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL DE DEMANDEURS D'EMPLOIS CIBLÉS
- 27/ ATTRIBUTION DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS TRIENNALE D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LAIQUE POUR L'ÉDUCATION, LA FORMATION, LA PRÉVENTION ET L'AUTONOMIE (ALEFPA)
- 28/ ADHÉSION DE LA COLLECTIVITÉ AU RÉSEAU DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR UNE ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
- 29/ PROJET DE CONVENTION VILLE DU LAMENTIN/ COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM) : AMÉNAGEMENT DE LA DISPONIBILITÉ POUR UN AGENT DE LA CTM, MEMBRE BÉNÉVOLE DE LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE (RCSC)
- 30/ DEMANDE DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ÉLABORATION DU PLAN INTERCOMMUNAL DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE DE CAP NORD
- 31/ DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION POUR LOGEMENT SOCIAL (ALS) AU TITRE DE L'EXERCICE 2017
- 32/ DEMANDES DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DE SOLIHA ANTILLES AGENCE IMMOBILIERE SOCIALE (EX SIRES) POUR LES EXERCICES 2017 ET 2018
- 33/ DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE SOLIHA MARTINIQUE (EX PACT) AU TITRE L'EXERCICE 2017
- 34/ GESTION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT GESTION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME **DOSSIER RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR**
- 35/ BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE
- 36/ TAXE D'EMBARQUEMENT SUR LES PASSAGERS
- 37/ FIXATION DU DROIT DE CONSOMMATION SUR LES TABACS ET D'UN MINIMUM DE PERCEPTION
- 38/ ACTUALISATION DES EXONERATIONS DES DROITS D'OCTROI DE MER CONSENTIES AUX OPERATEURS DE LA SECTION A DE LA NAF
- 39/ ACTUALISATION DES EXONERATIONS DES DROITS D'OCTROI DE MER CONSENTIES AUX OPERATEURS DE LA SECTION B DE LA NAF

40/ ACTUALISATION DES EXONERATIONS DES DROITS D'OCTROI DE MER CONSENTIES AUX OPERATEURS DE LA SECTION C DE LA NAF

41/ ACTUALISATION DES EXONERATIONS DES DROITS D'OCTROI DE MER CONSENTIES AUX OPERATEURS DE LA SECTION D DE LA NAF **DOSSIER RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR**

42/ EXONERATION DE DROITS D'OCTROI DE MER POUR LES MARCHANDISES DESTINÉES A L'AVITAILLEMENT DES NAVIRES ET DES AERONEFS

43/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 «SARL EXPLOITATION BANANE DU GALION MÉCANISATION 2015 (2ÈME PARTIE) RMAR 040116DA0970082»

44/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « SARL HABITATION TRIANON - PLANTATION DE 9,79 HA DE VITROPLANTS BANANE EN 2016, INVESTISSEMENTS ET IRRIGATION - RMAR040116DA0970243»

45/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « SAS CAFEIERE - PLANTATION DE VITROPLANTS BANANE SUR 23,88 HA - RMAR040117DA0970071»

46/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 «SARL EXPLOITATION DE BANANE DU MALGRE TOUT PLANTATION DE BANANE ET MÉCANISATION 2016 RMAR040 116 DA0970083»

47/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « SARL EXPLOITATION DE BANANES DU MALGRE TOUT PLANTATION DE BANANES ET MÉCANISATION 2017 RMAR 040117DA0970059»

48/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « SARL TIFONDS PLANTATION DE 24,41 HA DE VITROPLANTS BANANES, RÉALISATION DE 350 ML DE TRACES ET ACQUISITION D'UN ENGIN DE TRAITEMENT EN 2014-2015 RMARO40116DA0970012 »

49/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « GFA CHANCEL - PLANTATION DE VITROPLANTS 2017/2019 SUR 13,02 HA ET RÉALISATION DE TRACES (4000 ML) - RMAR0401168A0970014 »

50/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNEASSEMBLÉE DE MARTINIQUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 20142020 « SAS HÉRITIERS CRASSOUS DE MEDEUIL PLANTATION DE BANANE ET CANNE ET ACQUISITION D'UN MATÉRIEL DE TRAITEMENT ACE BANÉOLE (2017) RMARO40117DA0970004 »

51/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « SAS CANASUC PLANTATION DE CANNE À SUCRE SUR 95,34 HA ACQUISITION DE MATÉRIELS AGRICOLES 2016-2017 RMAR 040116DA0970209»

52/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 «SAS CANASUC PLANTATION DE 56 HA DE CANNE À SUCRE, ACHAT ET INSTALLATION D'UN HÉLIOSEC ET MODERNISATION DU PARC MATÉRIEL AVEC L'INVESTISSEMENT DANS UNE NOUVELLE RÉCOLTEUSE 2015 RMAR040116 DA0970010»

53/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 «SAS CANASUC PLANTATION DE CANNE À SUCRE SUR 49,31 HA ET AMÉLIORATION FONCIÈRE EN 2018 RMAR 040117DA0970064»

54/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 «LOF ODILE MISE EN PLACE D'UN ÉLEVAGE DE POULETS DE CHAIR, VERGER ET MARAÎCHER EN PLEIN CHAMP RMAR040116DA0970333»

55/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « BERNABE FRANCK - MISE EN PLACE D'UN ATELIER DE BOVINS À L'ENGRAISSEMENT - RMAR040116DA0970336»

56/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 MQ0015206 CTM "PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE DIPLOMANTE"

57/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 POUR SARL WOPSO MQ0010751 « PARC DE LOISIRS POUR ENFANTS DE 0 À 12 ANS »

58/ DEMANDE COMPLÉMENTAIRE D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 MQ0002736 SMDS COMPENSATION DE SUR-COÛTS DE FRET LIÉS À L'ULTRAPÉRIPHÉRIE POUR LA PÉRIODE 2014-2015

59/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 - MQ0015850 - SARL E.COMPAGNIE - «TRANSPORT DE DÉCHETS ET EXPORT DE MATIÈRES PREMIÈRES SECONDAIRES ISSUES DES DÉCHETS POUR LA PÉRIODE 2016 ET 2017 "

60/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 MQ0010653 EDF SEI MARTINIQUE « CHAUFFE EAU SOLAIRE CESI MARTINIQUE »

61/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 20142020 MQ0014097 CIRAD (CENTRE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE EN RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT) AGROBIODEV (AGROÉCOLOGIE ET BIODIVERSITÉ LOCALE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE EN MARTINIQUE

62/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 - MQ0012952 - SAS LMJ CARIBBEAN - "MISE EN EXPLOITATION DU NOUVEL HÔTEL "DIAMANT LES BAINS" RÉNOVÉ ET REPOSITIONNÉ COMMERCIALEMENT"

63/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE AU TITRE DE LA MESURE 68 - MESURES DE COMMERCIALISATION : RECHERCHE DE NOUVEAUX MARCHÉS ET AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE MOISE SIR LE MARCHÉ DES PRODUITS DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE (PROGRAMME OPÉRATIONNEL NATIONAL DU FEAMP 2014-2020) - «LES TI-FUMES DE CLEMENT - CRÉATION D'UN ATELIER DE TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE - PFEA680218CT0970002»

64/ MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSEMBLÉE DE MARTINIQUE DOSSIER RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

65/ CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE LA CTM ET LA VILLE DU VAUCLIN RELATIVE À LA PASSATION DE MARCHÉS D'ÉTUDES ET DE TRAVAUX CONCERNANT LA RÉALISATION DES PROJETS EAT DE POINTE-FAULA ET MACABOU (VOIE D'ACCÈS)

66/ PROJET DE DECRET RELATIF À LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ENERGIE (PPE)

67/ DEMANDE DE RÉAFFECTATION PARTIELLE DE FONDS DÉDIÉS DE MARTINIQUE DEVELOPPEMENT

68/ COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LA DÉMOUSTICATION NOVEMBRE 2018

69/ MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF INNOVANT EXPERIMENTAL D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL INTITULE PARCOURS D'INSERTION ET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL TERRITORIALE (PISTE)

70/ SÉLECTION ET PROGRAMMATION D'UN DOSSIER SUR LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN — DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE FSE-INCLUSION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FSE 2014-2020 — «COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE /DGA SOLIDARITÉS - ACTION VISANT À AMENER DES ALLOCATAIRES DU RSA ET DES JEUNES MAJEURS DE L'ASE VERS L'EMPLOI PAR LA CONSTRUCTION DE PROJETS ET DE CONTRATS PERSONNALISÉ - N° MDFSE : 201802237»

71/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020- MQ0015413 - COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE - "DEMOLITION, RECONSTRUCTION DU LYCEE SCHOELCHER - TRANCHE 1 : DECONSTRUCTION, SOUTENEMENT, TERRASSEMENTS, VRD, AMENAGEMENTS EXTERIEURS & STRUCTURES SECOND ŒUVRE"

72/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 - « CODEM - CREATION D'UNE BOUCHERIE COOPERATIVE - RMAR040216DA0970010»

73/ MOTION DES ELUS DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM) SUR LE « PROJET DE LOI SUR LA LIBERTE DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL »

PRESENCES

Le 12 juillet 2018

> LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

ETAIENT PRESENTS: Monsieur Claude LISE – Président de l'Assemblée et Mesdames et Messieurs, Lucien ADENET, Richard BARTHELERY, Claude BELLUNE, Kora BERNABE, Belfort BIROTA, Michelle BONNAIRE, Joachim BOUQUETY, Michel BRANCHI, Francine CARIUS, Félix CATHERINE, Clément CHARPENTIER-TITY, Manuella CLEM-BERTHOLO, Georges CLEON, Catherine CONCONNE, Gilbert COUTURIER, Jenny DULYS-PETIT, Jean-Claude DUVERGER, Christiane EMMANUEL, Johnny HAJJAR, Eugène LARCHER, Lucie LEBRAVE, Marie-Line LESDEMA, Nadia LIMIER, Fred LORDINOT, Denis LOUIS-REGIS, Raphaël MARTINE, Yan MONPLAISIR, Diane MONTROSE, Karine MOUSSEAU, Marius NARCISSOT, Stéphanie NORCA, Justin PAMPHILE, Josiane PINVILLE, Maryse PLANTIN, Lucien RANGON, Daniel ROBIN, Sandrine SAINT-AIME, Louise TELLE, Marie-Frantz TINOT, Marie-France TOUL, Sandra VALENTIN, David ZOBDA.

<u>ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR</u>: Mesdames, Messieurs Christiane BAURAS (procuration à Stéphanie NORCA), Marie-Thérèse CASIMIRIUS (procuration à Jean-Claude DUVERGER), Charles JOSEPH-ANGELIQUE (procuration à Nadia LIMIER), Charles-André MENCE (procuration à Daniel ROBIN), Michelle MONROSE (procuration à Claude BELLUNE), Jean-Philippe NILOR, Nadine RENARD (procuration à Maryse PLANTIN), Patricia TELLE (procuration à Lucie LEBRAVE).

> LES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

<u>ASSISTAIENT À LA SEANCE</u>: Mesdames et Messieurs Louis BOUTRIN, Francis CAROLE, Miguel LAVENTURE, Marie-Hélène LEOTIN, Daniel MARIE-SAINTE, Aurélie NELLA.

Le 13 juillet 2018

> LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

ETAIENT PRESENTS: Monsieur Claude LISE – Président de l'Assemblée et Mesdames et Messieurs Lucien ADENET, Richard BARTHELERY, Claude BELLUNE, Kora BERNABE, Belfort BIROTA, Michelle BONNAIRE, Michel BRANCHI, Francine CARIUS, Félix CATHERINE, Clément CHARPENTIER-TITY, Manuella CLEM-BERTHOLO, Georges CLEON, Catherine CONCONNE, Gilbert COUTURIER, Jenny DULYS-PETIT, Jean-Claude DUVERGER, Christiane EMMANUEL, Johnny HAJJAR, Lucie LEBRAVE, Marie-Line LESDEMA, Nadia LIMIER, Fred LORDINOT, Denis LOUIS-REGIS, Raphaël MARTINE, Yan MONPLAISIR, Diane MONTROSE, Karine MOUSSEAU, Marius NARCISSOT, Stéphanie NORCA, Josiane PINVILLE, Maryse PLANTIN, Lucien RANGON, Nadine RENARD, Daniel ROBIN, Sandrine SAINT-AIME, Louise TELLE, Marie-Frantz TINOT, Marie-France TOUL, Sandra VALENTIN, David ZOBDA.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR: Mesdames, Messieurs Christiane BAURAS (procuration à Stéphanie NORCA), Joachim BOUQUETY (procuration à Marie-France TOUL), Marie-Thérèse CASIMIRIUS (procuration à Jean-Claude DUVERGER), Charles JOSEPH-ANGELIQUE (procuration à Nadia LIMIER), Eugène LARCHER (procuration à Belfort BIROTA), Charles-André MENCE (procuration à Daniel ROBIN), Michelle MONROSE (procuration à Claude BELLUNE), Jean-Philippe NILOR, Justin PAMPHILE (procuration à Jenny DULYS-PETIT), Patricia TELLE (procuration à Lucie LEBRAVE).

> LES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

<u>ASSISTAIENT À LA SEANCE</u>: Monsieur Alfred MARIE-JEANNE – Président du Conseil exécutif et Mesdames et Messieurs Louis BOUTRIN, Francis CAROLE, Miguel LAVENTURE, Marie-Hélène LEOTIN, Daniel MARIE-SAINTE, Aurélie NELLA, Sylvia SAÏTHSOOTHANE, Marinette TORPILLE.

(Début à 11H14)

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Mes chers collègues, je vous demande de prendre place. Nous allons commencer avec un retard assez important. Je crois que nous avons le quorum maintenant ; je demande donc à Monsieur PRIAM de procéder à l'appel.

M. PRIAM procède à l'appel.

M. le Président Claude LISE – Merci. Chers collègues, nous avons le quorum. Je vous demande de proposer une secrétaire ou un secrétaire de séance. Est-ce qu'il y a un ou une volontaire ? Collègue MARTINE ? Le collègue MARTINE se propose. Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Par conséquent, nous pouvons entamer notre séance.

Notre réunion a été convoquée, comme vous le savez, sur deux jours avec un ordre du jour comportant 63 points. Je vous propose, néanmoins, un certain nombre de retraits ou d'ajouts. Concernant les retraits, je vous propose, le retrait de l'ordre du jour des points suivants :

- Point n°1 : relatif à l'approbation du procès-verbal de la séance des premiers et 2 mars 2018. Le document n'étant pas disponible, donc, je ne peux que vous demander de sursoir à son examen. Je pense qu'il n'y a pas d'opposition. Donc, retiré de l'ordre du jour.
- N°20 : relatif à la convention transactionnelle entre la CTM et le cabinet d'avocat De Gaulle Fleurance et associés, portant sur le versement d'une indemnité d'un montant d'un peu plus de 50 000 € au titre des travaux supplémentaires effectués pour la gestion de suivi du dossier SAGIPAR. Ce rapport, bien qu'annoncé, n'a pas fait l'objet de transmissions officielles. La décision de cette affaire relevant en fait de la délégation, attribuée à l'Exécutif par délibération. Donc, très normalement, je pense que vous allez accepter de retirer de retirer ce dossier n°20. Pas d'opposition ? Il en est ainsi décidé.
- Retrait proposé du n° 34 relatif à la gestion des autorisations de programme et des autorisations d'engagement.
- Dossier n°41 relatif à l'actualisation des exonérations des droits d'octroi de mer, consentis aux opérateurs de la section D de la NAF. Une instruction complémentaire de ces deux derniers dossiers, s'avère nécessaire. Y a-t-il des oppositions à cela ? Donc ces dossier sont retirés.

Concernant le dossier n°64, qui a fait l'objet d'un rapport qui vous a été envoyé par mail le 3 juillet, je crois nécessaire de vous rappeler quelques éléments d'information, pour éviter tout malentendu et tout débat inutile qui risquerait de compromettre la sérénité de nos travaux. Je dois vous rappeler d'abord, qu'il s'agit d'une proposition concernant quelques modifications apportées au règlement intérieur, qui m'a été adressée le 19 juin, par le chef de fil du groupe Ensemble Pour une Martinique Nouvelle, sur la base de l'article 73 du règlement intérieur, qui prévoit, comme vous le savez, que soit le Président de l'assemblée, soit 1/6 des élus peuvent demander une modification du règlement intérieur. C'est inscrit dans le règlement intérieur. Donc, ils se sont basés sur cela. Cette demande était assortie d'une demande d'inscription à l'ordre du jour de la plénière du lendemain, c'est-à-dire du 20 juin. J'ai, à l'ouverture des débats de cette plénière du 20 juin, indiqué que cela n'était pas possible, sans au préalable un passage en commission. J'ai donc proposé un renvoi à la Commission des Textes, mais aussi à la Commission Ad hoc - commission mise en place depuis janvier 2018, pour réformer le règlement intérieur à la demande de l'assemblée. Et pour ne pas laisser croire que c'était une manière antidémocratique d'enterrer la demande, j'ai émis le souhait de voir le débat se dérouler à la Plénière suivante. L'Assemblée consultée n'a émis aucune opposition à mes deux propositions, c'est-à-dire le fait de ne pas débattre la dernière fois, et de débattre à la plénière suivante, c'est-à-dire à celle-ci. Le Bureau de l'Assemblée, réuni le 28 juin, en mon absence pour cause de départ aux assises de l'Outres Mer, a décidé d'inscrire la question à l'ordre du jour de la présente plénière pour faire suite à ce que j'ai indiqué, c'est-à-dire, faire suite à la décision prise lors de la plénière du 20 juin. Le Bureau se faisant n'a fait que s'appuyer sur les dispositions de l'article L 7225-3 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le document comportant les propositions d'EPMN, a alors, bien entendu été transmis aux commissions compétentes, mais aussi le 28 juin, le jour même ; autrement dit, il a été transmis à la direction de la coordination des travaux de l'assemblée et du Conseil Exécutif.

Que s'est-t-il passé depuis ? Je vous demande toute votre attention pour bien comprendre la proposition que je fais. Que s'est-il passé depuis ?

Premièrement, le Président du Conseil Exécutif m'a fait savoir qu'il n'avait eu connaissance que trop tard du document pour donner son point de vue sur les éléments concernant plus particulièrement l'exécutif.

Deuxièmement, la Commission des Textes, réunie le 29 juin, n'a pu, faute de quorum émettre un avis. C'est en tout cas, ce qu'il m'a été dit.

Troisièmement, la Commission Ad hoc, qui s'est réunie le 2 juillet, a pu largement débattre du sujet et un consensus a paru se dégager sur les avis à donner sur les propositions soumises à son examen. Avis négatif pour certaines questions ; amendement apporté à d'autres, et même, certaines propositions supplémentaires ont été proposées, et adoptées, je dois dire, par la Commission ad hoc.

Mais, dès le lendemain, 3 juillet, et alors que le mail vous informant de l'inscription du point en question à l'ordre du jour, j'ai été informé d'un changement de position de certains participants à la réunion.

Dans ces conditions, compte tenu des trois problèmes que je viens d'évoquer - concernant le fait que l'exécutif n'a pas été en mesure suffisamment tôt de prendre connaissance de ce qui était à mettre en débat ; deuxièmement de l'incapacité de la commission des textes à fournir un avis ; troisièmement, ce que je viens d'exposer concernant la Commission ad hoc - je ne peux que vous proposer un retrait pur et simple du point 64 de l'ordre du jour.

J'espère que pour la prochaine plénière les conditions seront enfin réunies pour que le débat ait lieu sur les propositions faites par le groupe EPMN. Je souhaite même, personnellement - si vous le souhaitez, ce sera encore mieux - que ce débat puisse s'élargir à d'autres aspects du règlement intérieur. Puisque si depuis plus de deux ans que l'on parle de modifier ce règlement intérieur on n'y arrive pas, ça va devenir l'arlésienne de la CTM. Alors, c'est un souhait. Par conséquent, vous voyez, j'ai été volontairement long, pour rappeler les choses de manière claire et précise. Je répète que si j'ai pris la peine de dire ce qui s'est déroulé, c'est pour qu'on évite tout débat sur cette question-là. C'est ce que je demande aux uns et aux autres, pour garder la sérénité sur cette affaire. C'est une affaire qui est simple. Il n'y a eu aucune espèce de recherche de problème et il y a eu une série de difficultés qui sont survenues. On en prend acte, et puis, je pense qu'il faut par conséquent retirer ce point à l'ordre du jour, sans débat. Est-ce qu'il y a des collègues qui sont contre le retrait ? Personne ? Il n'y a pas d'abstention ?

(Discussion hors micro)

M. le Président Claude LISE – Personne n'est contre le retrait ?

M. Jean-Claude DUVERGER – Une explication de vote.

M. le Président Claude LISE – Tu veux faire un explication de vote. Vas-Y!

M. Jean-Claude DUVERGER – Je suis d'accord pour qu'il y ait les conditions réunies pour discuter de cela. Je vais demander à des collègues de ne pas intervenir, comme c'est souhaité. Parce que ce n'est pas une proposition, ce n'est pas une bombe, c'était une proposition pour l'ensemble de l'Assemblée. Si ce n'est pas prêt, on peut attendre. C'est vrai que l'on attend. Mais je ne veux pas non plus que l'on vote simplement pour le retrait sans dire que nous retenons quand même que ça sera présenté ailleurs et tout cela. Et je demanderai aux collègues quand même, de ne pas intervenir, et de garder l'intervention pour la prochaine fois. Parce que je n'ai pas pu préparer cela avec le groupe, d'autant que l'on ne savait pas la réponse avant, au moment où nous avons préparé la plénière. Donc, dans la

réalité, je voudrais bien que l'on tarde, mais que ça soit inscrit s'il y a des éléments ; parce que je ne crois pas que nous pensions uniquement à nous, en parlant de l'assemblée de la CTM. Nous avons pensé à tout le monde, à un ensemble.

M. le Président Claude LISE – Très bien, je te remercie de ne pas ouvrir de débat. Collègues, n'ouvrons pas de débat. Je n'aime pas censurer les collègues, mais, pour que les choses soient claires, si dans une intervention, de l'un ou l'autre d'entre vous, il est fait allusion au fond de l'affaire, ça veut dire qu'on entre dans le débat. Donc, c'est pour cela que j'insiste pour qu'on n'entre pas dans le débat. Donc, ayant dit cela, je te donne la parole.

M. Fred LORDINOT – J'ai demandé la parole, Président.

M. le Président Claude LISE – Collègue, on a beaucoup de points à l'ordre du jour ; je ne souhaite pas qu'on ne s'attarde pas sur ce point. Et je vous assure que je n'ai pas envie, moi-même de faire de développement là-dessus. Donc, je te donne la parole. Qu'est-ce qui se passe ? (Discussion hors micro)

M. Yan MONPLAISIR – Ne censurez pas le collègue (hors micro)

M. Fred LORDINOT – Merci Monsieur le Président, Monsieur le Président, je demande la parole au titre justement d'un article du règlement intérieur qui autorise le Vice-président de l'Assemblée que je suis, à demander la parole. Donc, j'espère être dans mon droit et ne pas être censuré. Le Président de l'Assemblée, que je connais depuis très longtemps, me semble-t-il ne souhaite pas censurer l'Assemblée qu'il préside, sinon, il s'appliquerait à lui-même l'autocensure. Et je considère qu'il n'est pas là pour passer la parole. Donc, cela fonctionne. Merci. Donc, Monsieur le Président, chers collègues, juste pour vous dire que j'aimerais que les prérogatives du Bureau de l'Assemblée soient respectées. C'est juste le point que je veux faire, sans rentrer dans la polémique. Il y a une Loi qui a été votée ; nous avons adopté un règlement intérieur. Le règlement intérieur donne des prérogatives au Bureau de l'Assemblée. Vous savez que je suis le représentant de la minorité au Bureau de l'Assemblée. Le Bureau de l'Assemblée a pris une décision ; cette décision a été signée par la Présidente en exercice, la collègue TOUL qui n'est pas là. Et nous sommes donc, tout à fait dans le cadre du règlement intérieur qui s'applique. Donc, je ne veux pas polémiquer, je veux juste rappeler un point de droit. Et j'espère que ce règlement intérieur sera amendé pour permettre un meilleur fonctionnement de notre Assemblée. L'objectif, ce n'est pas de polémiquer, c'est faire qu'il y ait un meilleur fonctionnement de l'Assemblée, un fonctionnement plus serein. Moi, je me souviens du début, de 2015, où j'étais sans arrêt interpellé, vilipendé, hué par des gens qui étaient là. Aujourd'hui, les travées sont vides. Peut-être faudrait-il faire en sorte que les gens reviennent, pas pour nous huer, mais pour participer silencieusement aux débats publics. Ce qu'on veut, c'est une Assemblée qui fonctionne. Et je voudrais simplement vous dire, très chers collègues, qu'aujourd'hui nos compatriotes martiniquais considèrent les politiciens et les politiciennes, comme, je dirais, des moins que rien. Et vous savez comme moimême que c'est l'abstention qui devient le premier parti en Martinique. Je vous invite simplement à prendre en compte cette nouvelle donne politique. Les martiniquais boudent les urnes. Ils vilipendent les hommes politiques et les femmes politiques de quelque bord qu'ils se trouvent. Aujourd'hui, on peut ne pas être d'accord, mais on ne peut pas être d'accord sur tout. Je donne simplement une opinion. Je demande que ce sujet fondamental ne soit pas renvoyé de plénière en plénière. Le collègue NILOR n'est pas là ; c'est le Président de la Commission ad hoc. On a décidé démocratiquement de mettre en place une Commission ad hoc. Faisons-là fonctionner! Il y a des propositions qui ont été faites, analysons-les! Ce n'est pas faire de la polémique que de vous dire que nous devons ensemble trouver les modalités d'un meilleur fonctionnement dans notre assemblée. J'en ai fini.

M. le Président Claude LISE – Merci. Collègue tu n'as fait que dire ce que j'ai dit tout à l'heure. Effectivement, je souhaite que le débat vienne le moment venu, et qu'il vienne après que les commissions aient pris leur responsabilité. Je préfère ne pas m'étendre sur les raisons qui font qu'un certain nombre de commissions se réunisse avec une ou deux personnes, voire quelque fois, l'unique président de la commission. Je préfère ne pas m'étendre là-dessus. Chacun doit prendre ses responsabilités à l'avenir. Je signale que la Commission ad hoc a été mise en place depuis janvier, après qu'on en ait discuté pendant des mois, l'année précédente. Je ne suis pas responsable du fait que la commission n'ait pas abouti, ni que la Commission des textes n'ait pas pu fournir un avis. Je ne suis pas responsable de cela. En revanche, je suis responsable de faire respecter les règlements tels qu'ils existent. Et par conséquent, tout a été fait en suivant les règlements. C'est pour suivre le règlement que j'ai donné suite. Et c'est pour suivre le règlement que je vous demande le retrait, puisque les choses n'ont pas pu se dérouler jusqu'au bout, comme il fallait.

J'émets un deuxième souhait : à savoir qu'après les vacances, au début de la rentrée prochaine, qu'à un moment donné, le débat vienne. Le débat sur le règlement intérieur ne veut pas dire que tout le monde sera forcément d'accord, pour changer, tel ou tel article. C'est une affaire démocratique. Mettre en débat, le débat peut aboutir à ce qu'on ne change rien. L'Assemblée peut décider démocratiquement qu'on ne change rien. Vous pouvez même ne pas vouloir changer un article que j'ai demandé de changer. Relisez l'article 73 du règlement : tout seul je peux proposer des modifications. Je n'ai même pas besoin de Commission ad hoc, ni de Commission des textes. C'est dans le règlement intérieur. Moi, je propose qu'on enlève cela. C'est peut-être un abus de pouvoir, j'en ai déjà tellement que cela risquerait de devenir inquiétant. Donc, moi je vais proposer d'enlever cela. Vous comprenez ? Par conséquent, le fait de changer le règlement intérieur ne signifie pas qu'on veut changer le règlement intérieur. La décision peut être qu'on ne change pas. Mais, on ne peut pas priver une Assemblée d'un débat, c'est tout. Mais le débat, il doit être préparé. L'Exécutif doit recevoir en temps et en heure ce qui le concerne. Les commissions doivent pouvoir donner un avis. Et ça, ce n'est pas seulement pour ce problème-là, mais c'est pour tous les problèmes. Donc, je n'en dis pas plus. Collègues, je répète, n'entrons pas dans un débat de fond sur cette affaire-là, sinon, je serai obligé, effectivement de multiplier les demandes de parole. Est-ce que les collègues veulent bien qu'on passe au vote?

M. Yan MONPLAISIR – Je souhaiterais intervenir Président.

M. le Président Claude LISE – Bon. Donc, on entre dans ce que je voulais éviter, dans un débat.

M. Yan MONPLAISIR - Non,

M. le Président Claude LISE – Tu as la parole.

<u>M. Yan MONPLAISIR</u> – Président, j'espère qu'on n'entrera pas dans un débat, mais on entrera dans une explication de vote, qui me parait nécessaire puisque tu nous appelles à voter.

M. le Président Claude LISE – Bon.

<u>M. Yan MONPLAISIR</u> – Il faut qu'il soit entendu, la position des uns et des autres. Je respecte et je partage sur beaucoup de points la position des uns et des autres, y compris la tienne que tu exprimes très librement, en tant que Président. Donc, souffre que d'autres puissent exprimer la leur.

Je rappelle que la Commission ad hoc a été mise en place lors du vote du règlement intérieur. Il y avait un débat sur un certain nombre de points du règlement intérieur - je fais appel à votre mémoire. Et, pour éviter d'éterniser, pour éviter une forme de blocage fonctionnement, j'avais - c'est moi qui avais fait cette proposition - proposé que nous puissions passer au vote et qu'ensuite, nous puissions modifier ce qu'il convenait de modifier. Que nous le fassions au travers d'une Commission ad hoc. Tu avais alors,

Président, proposé, que le collègue Jean-Philippe NILOR, qui représentait l'ensemble du groupe de la majorité, soit Président de cette Commission ad hoc, dont la mission était de faire des propositions en vue de la modification de ce règlement intérieur.

C'était très initialement, que nous avions, les uns et les autres, d'un commun accord - y compris, je crois le savoir, l'Exécutif, ou en tout cas, une partie de l'Exécutif - perçu que le texte n'était pas parfait et qu'il convenait de l'amender. Après il faut travailler. Je félicite et je remercie le collègue DUVERGER d'avoir pris l'initiative de soumettre cette question. Parce que c'est une question importante. Nous sommes tous d'accord qu'il v a des modifications à apporter. Je ne rejoins pas le collègue LORDINOT. quand il dit que si les martiniquais votent moins ; c'est en raison de ce qu'ils auraient le sentiment qu'il y aurait un disfonctionnement dans cette Assemblée. Cette assemblée, à mon avis, elle a ses imperfections; elle a ses difficultés; elle est dans une phase de rodage d'un nouveau mode de fonctionnement, entre l'exécutif et l'assemblée. C'est nouveau. C'est nouveau à tous points de vue. Cela nécessite un petit peu de compréhension, y compris de notre part. Mais je pense que cette Assemblée fait son travail. J'en suis même convaincu, et nous le faisons avec beaucoup de sérieux. Y compris le collègue LORDINOT qui apporte sa contribution avec son tempérament. Regardez comment je l'ai éveillé; le simple fait de l'avoir nommé, ça lui a déjà donné cette électricité qui semble indispensable à son fonctionnement! Mais, il ne faut pas qu'il soit en survoltage. Donc, mon cher collègue, je te le dis avec beaucoup d'amitié et de sympathie, je pense que chacun d'entre nous apporte sa contribution. Cela étant, vous avez raison Monsieur le Président, de retirer cela de l'ordre du jour, avec un grand mouvement de sagesse, que je partage, que j'approuve. En même temps, les collègues ont raison de dire qu'il ne faut pas repousser cela aux calanques grecques. C'est un vrai sujet. C'est un sujet dont il convient que nous débattions, et sur lequel il convient que nous ayons un travail de fond. Il y a d'autres questions qui sont également importantes, comme par exemple, les moyens donnés à l'Assemblée que vous n'avez pas évoqués dans votre proposition portée par Jean-Claude DUVERGER. Il me semble nécessaire que nous abordions le problème du budget de l'assemblée. Dont l'ordonnateur pourrait, par délégation de l'Exécutif, mais ça c'est juridiquement, à mon avis faisable, que le Président de l'Assemblée, puisse par délégation du Président de l'Exécutif porter un budget qui serait voté, sur proposition de l'Exécutif, par l'Assemblée etc. Donc, ce sont des propositions qui doivent être étudiées. A mon avis, ça doit être étudié au sein de la Commission ad hoc, à laquelle doivent participer également les membres de l'opposition. Alors, comme beaucoup ne viennent pas en commission, je les invite au moins à participer à celle-là. Comme ca, ils ne pourront pas dire qu'ils ne sont pas consultés, et qu'ils ne participent pas au travail des commissions. Cette Commission ad hoc, elle doit se réunir. Elle est à l'initiative de l'Assemblée, nous ne pouvons pas blâmer l'Exécutif. C'est nous qui avons la main. Donc, si nous n'avons pas fait le travail, et qu'aujourd'hui, nous sommes en retard dans la proposition de modification du règlement intérieur, c'est l'assemblée qui en est seule responsable. J'invite donc les membres de l'Assemblée, à la faveur de cette demande présentée, de faire en sorte que nous puissions étudier article par article, le règlement intérieur, l'amender si nécessaire, faire des propositions supplémentaires, en tout cas, le rendre plus adapté à la réalité à laquelle nous sommes aujourd'hui soumise et que nous avons expérimentée. Merci. Donc, je vous rejoins, Monsieur le Président, sur le retrait pour aujourd'hui, mais je rejoins tous ceux de l'Assemblée qui se sont exprimés déjà, et ceux qui ne l'ont pas encore fait, pour dire que ce sujet est un sujet sérieux et qu'il faut que nous puissions travailler sur cela.

M. le Président Claude LISE – Collègue PAMPHILE.

M. Justin PAMPHILE – Merci Président. J'ai écouté, vraiment Président, avec attention, toutes les explications que tu nous a données. Si le report de la question est une proposition qui veut que le débat soit plus serein, moi, ma seule interrogation c'est : en quoi aujourd'hui, sur un fonctionnement d'une Assemblée, le débat ne peut pas être serein ? Ce n'est pas l'un contre l'autre, mais ce sont des propositions qui doivent nous permettre d'améliorer le fonctionnement d'une assemblée.

La deuxième chose, Président, est la suivante : combien de dossiers sont passés ici en plénière, sans avoir reçu l'avis de commissions ? Et au moment où tu sollicites l'avis de la commission, le Président de la Commission répond que la Commission n'a pas eu à se prononcer sur ce dossier-là.

Troisième chose, Président. En quoi le revirement d'un membre de la commission, le revirement d'un membre, si j'ai bien compris, peut altérer le contenu de l'avis rendu par la commission dans son entier ? C'est-à-dire que j'ai une commission qui se prononce, il y a quelqu'un qui change d'avis, ça c'est son problème. Ce n'est pas le problème de l'avis rendu par la commission.

Et puis la dernière chose, c'est que je ne vois pas la difficulté qu'il y aurait sur le principe du report. Il n'y a pas de souci, si ça doit nous permettre, à un moment donné, de débattre sereinement. Mais je veux que l'on entende ici que sur un certain nombre d'éléments. Donc, Président, je vais m'en remettre à ta sagesse. Et si tu nous proposes, à la rentrée, en septembre de débattre du sujet, on s'en remet à ta proposition.

M. le Président Claude LISE - Oui. Cher collègue, merci de parler de sagesse. Mais c'est effectivement, en faisant preuve de sagesse que j'ai évité d'expliquer pourquoi on risquerait de sortir de la sérénité s'il y avait un débat sur cette affaire-là aujourd'hui. Je préfère ne pas m'étendre sur toute une série de dysfonctionnements qui expliquent que nous en soyons là. Je préfère m'arrêter là, ne pas chercher à comprendre pourquoi quelque chose. Je parlais de la mise en place de la Commission ad hoc, parce que moi, j'ai un procès-verbal de mes propositions, pour la mettre effectivement en place, en Mais, c'est vrai que Yan MONPLAISR fait allusion au fait que dès le départ, il y a eu cette proposition-là, au point que ceux qui y ont travaillé l'ont fait dans l'urgence - et vous connaissez mon propos. Je dis qu'il y a une Loi qui a été bâclée ; la Loi qui a institué la CTM. Je l'ai dit dans les débats parlementaires, donc, je peux le dire encore maintenant. Elle a été mal conçue, mal débattue, mal rédigée, et maintenant, elle ne peut qu'être mal appliquée. Et en plus, c'est doublé d'un règlement intérieur qui a été aussi bâclé, parce qu'on l'a fait dans la précipitation. A l'époque, j'ai mis en garde contre des choses qui ont été faites dans la précipitation. Le règlement intérieur, cela se pense. Et puis, il y a des modèles qui existent ailleurs. On n'invente pas un règlement intérieur. On peut s'inspirer de ce que la sagesse des autres a fini par faire avec le temps. Donc, cela a été fait dans la précipitation. Effectivement, Yan MONPLAISIR a raison : il dit que dès le départ, lui, il avait pensé cela. Mais comme c'était devenu l'arlésienne pendant un an, j'ai effectivement dû intervenir pour que cela devienne une réalité la Commission ad hoc. Elle est devenue réalité en janvier, il y a six mois. Ce n'est pas de ma faute si aujourd'hui, on ne peut toujours pas faire quelque chose en sortir. J'ai demandé une première chose qui parait maintenant acquise à l'unanimité, c'est que l'on retire cette question.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité.

Donc, c'est retiré. La deuxième chose que je voulais va dans le sens de ce que plusieurs d'entre vous viennent de dire : que l'assemblée fasse une recommandation pour que les commissions compétentes se penchent sur cette question, pas simplement sur les propositions qui ont été faites par l'opposition, qui a le droit de proposer ce qu'elle veut là-dessus, mais par d'autres, un certain nombre de collègues, de toutes les formations ici représentées, qui veulent faire des propositions. Donc, que les propositions soient faites, qu'elles soient débattues en commissions. Moi, je pense que la Commission des textes c'est également sa vocation - peut se pencher, en dehors de la commission ad hoc, sur cela, ne serait-ce que pour bien vérifier ce qui pourrait, éventuellement, ne pas cadrer avec les textes législatifs et règlementaires en vigueur. Donc, il me semble que c'est une très bonne chose que ces deux commissions travaillent sur le sujet. Il faut qu'à un moment donné, ces deux commissions puissent nous présenter quelque chose. Alors est-ce que l'Assemblée veut bien voter une recommandation tendant à

faire en sorte que le débat puisse s'instaurer à la prochaine plénière ? C'était déjà ce que j'avais proposé à la plénière précédente. Mais que cela puisse se faire autrement, on se donne plus de temps. Est-ce qu'il y a une proposition là-dessus ? Il n'y a pas d'opposition ?

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité.

Donc, à l'unanimité, vous recommandez, au Président de l'Assemblée, de faire en sorte que cette question vienne à l'ordre du jour d'une prochaine plénière. Je me mettrai donc en rapport avec le Président de l'Exécutif, puisqu'il faut bien qu'on s'entende pour l'ordre du jour de manière à ce que cela vienne. Et apparemment, il me fait signe qu'il est prêt là-dessus. Donc, voilà, moi je pense qu'on a tout dit et que, de manière consensuelle et sereine, ce qui répondait à mon souhait le plus cher, nous avons pris une décision, et j'espère donc, que les choses pourront aboutir, à la rentrée.

Ceci étant posé, j'ai parlé des retraits. Je dois maintenant vous proposer des questions à introduire selon la procédure d'urgence. Il y a huit questions.

Il s'agit d'abord d'un rapport n°1: Convention constitutive de groupement de commande, entre la Collectivité Territoriale de Martinique et la ville du VAUCLIN, relative à la passation de marché d'étude et de travaux, concernant la réalisation des projets EAT de Pointe Faula et Macabou. L'urgence s'explique là par la nécessité d'une décision de notre collectivité pour permettre à la ville du VAUCLIN de faire face à une dégradation de l'état des voies d'accès aux zones touristiques de la Pointe Faula. Voilà, donc, Y a-t-il des oppositions ?

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité.

Rapport n°2 qui est proposé également comme supplément selon la procédure d'urgence. Avis sur le projet de décret relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie. Le projet de PPE a été mis à la disposition du public, comme vous le savez, du 6 juin au 6 juillet 2018. Aux regards des échéances à venir, le représentant de l'Etat a sollicité que le projet de décret puisse passer dès que possible devant l'Assemblée de Martinique afin de pouvoir approuver le décret et permettre le financement des projets, puis lancer les travaux de révision de la PPE attendus par l'ensemble des partenaires dès la rentrée de septembre. Il n'y a pas d'opposition ?

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité.

Rapport n°3: Demande de réaffectation partielle de fonds dédiés de Martinique Développement. Le dossier a été retiré de l'ordre du jour de la plénière des 20 et 21 juin dernier, après vérification, donc le projet revient. Il est urgent de présenter ce dossier avec les éléments d'information qui font ressortir justement qu'il est tout à fait urgent maintenant de permettre à l'association Martinique Développement, de procéder à la validation de ses comptes 2016 pour pouvoir mettre en œuvre ses projets. Pas d'opposition non plus ?

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité.

Rapport n°4 : Colloque international sur la démoustication. Il doit avoir lieu en novembre 2018. Compte tenu de la programmation de nos réunions, il est urgent pour une bonne préparation de ce colloque, de valider le montant du budget alloué pour cette manifestation-là.

Je vais vous donner les objets des rapports 5, 6,7 et 8 et il y aura une seule explication.

Rapport n°5 : Mise en œuvre du dispositif innovant intitulé parcours d'insertion et d'accompagnement social.

Rapport n° 6 : sélection et programmation de dossier sur le fonds social européen / demande d'attribution d'aide européenne et cofinancement lié dans le cadre de la subvention globale FSE-INCLUSION du programme opérationnel FSE 2014-2020, Collectivité Territoriale de Martinique DGA Solidarité, action visant à amener des allocataires du RSA et des jeunes majeurs de l'ASE vers l'emploi, par la construction de projet et de contrats personnalisés. Ça c'est pour le rapport n° 6.

Rapport n° 7: Demande d'attribution d'aide européenne et cofinancement lié dans le cadre opérationnel FEDER-FSE 2014-2020, Collectivité Territoriale de Martinique, démolition, reconstruction du lycée Schœlcher, tranche 1. Alors il s'agit de déconstruction, soutènement, terrassement, VRD, aménagement extérieur et structure second œuvre.

Et le rapport n°8 : Demande d'attribution d'aide européenne et cofinancement lié dans le cadre du programme de développement rural cette fois, de la Martinique 2014-2020, CODEM, création d'une boucherie coopérative.

Compte tenu des engagements pris et des enjeux relatifs à la consommation de fonds européens, il parait souhaitable de prendre des décisions rapides concernant ces différents dossiers que je viens d'énumérer. Donc, je pense que tout le monde comprend qu'il s'agit-là d'urgence par rapport à la consommation des fonds européens.

Donc, s'il n'y a pas d'opposition sur ces questions-là. Oui vas-y. Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – A la dernière plénière, chers collègues, nous avons eu un dossier à examiner en urgence qui était le plan régional de santé. Ce document est arrivé à la Collectivité plusieurs semaines avant. Il nous a été envoyé la veille de la plénière, il faisait 270 pages. Et dans la majorité, j'entends souvent dire les collègues qu'ils veulent des plénières thématiques. Oui, nous sommes d'accord sur les plénières thématiques, et notamment, sur une plénière sur la question de la santé. Vous-même, Monsieur le Président, vous avez fait venir le Préfet de Martinique et on a débattu sur les questions de la Chlordécone. Peut-être que faut-il faire venir, aujourd'hui, les administrateurs provisoires du CHUM, ainsi que le Président de l'ARS pour qu'ils nous donnent quelques explications quant à l'avenir de l'hôpital public en Martinique. Mais, Président, cette pratique qui consiste - je le dis en tant que vice-président de cette Assemblée et membre de l'opposition - à nous faire analyser des dossiers stratégiques, en nous les envoyant deux jours avant, cette pratique n'est pas la bonne. Et je parle particulièrement de la programmation pluriannuelle pour l'énergie, où ce dossier nous a été envoyé avant-hier, le soir.

Combien d'entre nous ont pris le temps de lire ce dossier fondamental pour l'avenir énergétique de notre pays ? Chacun est libre devant sa conscience. Un tel document ne peut pas nous être transmis pour un débat deux jours avant la plénière. Ce n'est pas possible. Ce n'est tout simplement pas possible. Donc, je demande là encore que, dans les travaux d'amélioration et pour qu'il y ait un fonctionnement plus serein et plus performant de notre assemblée, des dossiers aussi stratégiques soient traités différemment.

Je ne vais pas m'étendre non plus sur les allusions faites par un collègue tout à l'heure qui m'a abondamment cité, sur la présence en commission. Les commissions ne fonctionnent pas. C'est cela la réalité de cette assemblée. Donc, la majorité pa ka vini. Donc...

(Discussions hors micro)

<u>M. le Président Claude LISE</u> – S'il vous plait. Non, collègues, n'entrez pas dans un échange comme cela...Non, non, arrêtez.

M. Fred LORDINOT – Est- ce qu'on peut ne pas m'interrompre ?

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Mais oui, mais oui. (*Discussions hors micro*)

M. Fred LORDINOT – Est-ce qu'on peut ne pas m'interrompre ?

M. le Président Claude LISE – Collègues laissez...Le collègue a le droit. Il a le droit de penser ce qu'il veut. Et puis, vous avez le droit de faire les mises au point, mais ce n'est pas la peine d'entrer dans une polémique et dans des échanges qui vont nous faire commencer nos travaux cet après-midi. Et puis après, tout le monde voudra partir pas trop tard.

M. Fred LORDINOT – Et donc, dans cette perspective. Monsieur le Président, si chaque fois c'est la méthode qui est utilisée, il n'y a pas de souci, on peut dire à l'opposition de ne pas venir. Je peux ne pas venir, comme je ne viens pas en commission, et puis comme cela, toutes les décisions se prennent. Vous prenez vos décisions. Ok il n'y a pas de souci. La question c'est que nous, nous sommes là pour faire un job, un boulot. Et j'essaie de le faire au mieux, même si cela déplait à un certain nombre de gens. Mais peut-être même que j'ai des points d'accord avec le Président du conseil exécutif, que vous-mêmes, vous n'avez pas. Alors, il faut faire attention. Donc, on est dans une assemblée où chacun doit se respecter. Et moi, je m'efforce de respecter chacun des membres de cette assemblée. Et je le répète, cette pratique qui consiste à envoyer des dossiers fondamentaux, deux jours ou la veille des plénières, n'est pas bonne. Je souhaite simplement, qu'on arrête ces pratiques pour un meilleur fonctionnement de l'assemblée.

M. le Président Claude LISE – Oui, collègue, je veux quand même t'apporter une précision qui m'est donnée. C'est que la saisine du représentant de l'Etat date du 9 juillet.

M. Fred LORDINOT – Tu parles de quoi ? Du plan régional de santé ?

M. le Président Claude LISE – Oui, oui, oui, Non, non, non, non. De la PPE.

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Eh bien, donne-moi l'exemple du plan régional de santé. La saisine date de quand ? Et le dossier est arrivé quand ici ?

M. le Président Claude LISE — Oui, mais tu sais que très souvent, on a déploré que, pour les avis, donnés sur des décrets, des projets de décrets, que l'Etat même, lui-même, nous sollicite au dernier moment. Moi, je critique cela. Mais c'est vrai que si on est saisi dans ces conditions-là, on peut comprendre la suite. En ce qui me concerne, en tant que Président de l'Assemblée, moi je souhaite que l'Assemblée puisse débattre de la manière la plus forte, la plus approfondie, des questions qui sont posées surtout des questions stratégiques. C'est peut-être d'ailleurs, effectivement, un élément à mettre dans le règlement intérieur de telle sorte que les choses soient bien fixées. On sera toujours devant des cas de force majeur évidemment. Mais, il ne faut pas effectivement, que les cas de force majeure deviennent la règle. Mais en l'occurrence, là sur ce dossier-là, on a une explication. Voilà, donc...collègue BOUTRIN.

<u>M. Louis BOUTRIN</u> – Moi, non, je respecte le règlement intérieur de l'Assemblée ; je n'interviens pas dans le débat. Lors de la présentation du rapport concernant la PPE, je vais compléter l'information que vous venez de donner Monsieur le Président. La saisie du Préfet date du 9 juillet. Nous sommes le 12 juillet. Donc, je vais compléter également dans la procédure.

M. le Président Claude LISE – Je te remercie. Collègue MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR – Merci Monsieur le Président. Je m'associe, malgré tout à la remarque de Monsieur LORDINOT, concernant le fait que les rapports nous soient transmis tard. Et j'entends ce qui est dit concernant le fait qu'il soit transmis tard par les représentants de l'Etat. Mais cela ne nous empêche pas de nous élever contre ce type de pratique. Parce qu'effectivement, ce n'est pas sérieux de nous demander de travailler un dossier de cette importance, du point de vue stratégique et de cette importance en termes de volume, en si peu de temps. Cela étant, je ne peux pas non plus laisser dire que les commissions ne fonctionnent pas. Ce n'est pas parce que le collègue n'y est pas que ça ne fonctionne pas. Mon cher ami, quelles que soient les qualités que je te prête, permets-moi d'avoir la faiblesse de penser que même en ton absence, on arrive à travailler. Et donc, effectivement, les commissions travaillent. Vous avez décidé, peut-être, pour les questions tactiques ou stratégiques, ou je ne sais pas quoi, je ne sais pas si ce sont tous les membres de l'opposition. Mais en tout cas, dans les commissions où je suis, je ne les vois pas, les représentants de l'opposition, donc, je suppose qu'il en est de même dans les autres commissions.

(Discussions hors micro)

M. Yan MONPLAISIR – Non? Bon, ce n'est pas le cas. En tout cas, un certain nombre d'entre vous, un certain nombre de représentants, dans des commissions qui sont sérieuses, comme la commission des finances, je crois qu'on a le même problème, Alors, ok, chacun fait comme il veut. Certains membres de la majorité viennent moins aussi dans les commissions. Alors, chacun prend ses libertés, et chacun prend ses responsabilités. Cela n'empêche pas aux commissions de fonctionner. Je pense que si tout le monde venait aux commissions, nous serions plus efficaces. C'est vrai que cela pourrait désamorcer un certain nombre de polémiques qui peuvent servir d'artifices à des argumentations électoraux ou politiques ou politiciens. Et que si on abordait les problèmes avec sérieux en amont, les explications seraient données en amont, et certaines polémiques ne viendraient pas ici, au vu et au su de l'opinion publique, en quelque sorte, mettre un petit zinzin dans la tête du citoyen. Alors, je ne veux pas penser que c'est là, la raison pour laquelle on ne participe pas aux travaux des commissions. Moi, j'avais un malheur dans mon bonheur. C'est que j'ai eu une très longue pratique de l'opposition avec toutes les frustrations qu'on peut avoir dans l'opposition. Alors, il est vrai que les collègues qui ont été maternés au lait de la majorité, n'avaient pas, n'est-ce pas, la vigueur physique que confère ce lait maternel à l'opposition. Et qu'ils avaient du mal, sans doute, à comprendre qu'il y a une majorité et une opposition, et que quand on est dans l'opposition, on n'a pas toujours la même capacité d'influencer.

d'agir ou de décider. Cette frustration explique peut-être, l'absence de certains. Personnellement, j'ai siégé dans des commissions de manière minoritaire. Je l'ai fait, en essayant toujours d'apporter ma contribution. Quelque fois, j'étais entendu, d'autres fois, je ne l'étais pas. Je l'étais d'autant mieux en commission, car en commission, ça n'est pas public, et donc, il y a moins de cinéma. On se dit les choses plus simplement. Bref, d'une certaine manière, on peut presqu'être plus constructif en commission. Si on veut bien aller en commission et accepter le principe qu'après il ne va pas falloir se contredire lors d'une plénière, dans un mouvement d'éloquence. Alors, j'invite nos collègues qui pensent que les commissions sont inutiles, à revenir dans les commissions, à venir travailler. Nous avons peu de séance plénière, à peu près une ou une et demi par mois. On peut travailler en commission. Je vous invite donc, chers collègues à venir dans les commissions. Vous voyez, Monsieur, je pense que le collègue LORDINOT va me répondre qu'il répond à mon appel, de manière positive, et qu'il viendra travailler avec nous dans les commissions. En tout cas, c'est ce que j'attends d'un collègue dont je connais le sens des responsabilités, et dont je vois, aujourd'hui émerger un esprit constructif. Merci.

M. le Président Claude LISE – Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Sur la participation, à la Commission des finances présidée par le très cher collègue 1er vice-président de l'Assemblée, je voudrais dire que pour que nous ayons des débats de fonds serein, en dehors des caméras, il faut qu'on ait l'ensemble des documents. C'est une demande récurrente et je vous ferai cette demande pendant toute la mandature. Vous le savez, j'ai adressé un courrier récemment, à la Commission d'accès aux documents administratifs, parce qu'un certain nombre de documents que je demande, ne me sont pas fournis. Et le Président de la Commission d'accès aux documents administratifs, qui siège en France, qui est un haut magistrat, m'a répondu. Il a envoyé le courrier, je suppose au Président du Conseil Exécutif et au Président de l'Assemblée. Et qu'est-ce qu'il dit ? Il me dit dans le courrier, que j'ai droit à cette information au titre de l'article L 72219 du Code Général des collectivités locales : tout conseiller à l'Assemblée de Martinique a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la collectivité qui font l'objet d'une délibération. Une délibération a été prise ici, pour faire un audit sur les comptes de la CTM. La délibération a été votée. L'audit a été fait. Et donc, Monsieur le 1er Vice-président, Président de la Commission des finances, je vous demande de me transmettre ce rapport. J'espère que vous l'avez. Pour qu'on puisse discuter sérieusement, des finances de la collectivité, il faut qu'on ait tous les rapports. La Commission considère que le rapport du cabinet revêt un caractère administratif, et qu'il est communicable à toute personne qui en fait la demande, en application de l'article L 311-1 du code des relations entre le public et l'administration sous réserve qu'il soit dépourvu de tout caractère préparatoire. Sous cette réserve, elle émet donc un avis favorable à sa communication. Donc, collègues donnez-nous ce rapport! Appliquez la transparence!

Dans cet état d'esprit, est-ce que l'on peut travailler sereinement sur les finances de la collectivité ? Et je vous le répète, je l'ai dit - toi-même, tu l'as souligné- je suis dans un esprit constructif. Maintenant, je fais des propositions. Comme toi-même, je propose que le Président de l'Assemblée devienne ordonnateur. La Loi permet de le faire. Comme toi-même, je propose qu'il y ait un budget pour cette Assemblée. La Loi permet de le faire. Comme toi-même, je propose qu'il y ait des moyens administratifs pour l'Assemblée. La Loi permet de le faire. Et la Loi permet aussi de désigner le Président de l'Assemblée représentant de notre collectivité à l'association des départements de France. J'ai dit cela depuis très longtemps ici ; très sereinement, sans faire de polémique. A l'époque, il y a des gens qui rigolaient. Maintenant, on vient me dire que c'est mon ton. Ne venez pas nous dire que nous ne participons pas alors que nous considérons que tout n'est pas mis en œuvre pour qu'il y ait l'information qui soit donnée à tout le monde. Cette lettre montre bien que l'information

ne m'est pas donnée. Alors, qu'est-ce qu'il faut que je fasse ? Aujourd'hui, il suffit qu'une personne décide de communiquer le rapport ! Une personne ! Faut-il que j'aille devant les tribunaux ?

Je vous pose la même question concernant les rapports de la Cour des comptes ? Aujourd'hui, que dit la commission ? Elle dit que les rapports, ils peuvent être communiqués. Il n'y a pas de souci. Elle dit que là il n'y a pas d'obligation, mais ils peuvent communiqués. Alors pourquoi on ne les a pas ?

Si on veut que la démocratie fonctionne bien, il faut qu'il y ait une majorité qui utilise ses droits, ses prérogatives et qui dirige la collectivité, et puis une minorité d'opposition qui fasse valoir aussi ses droits. Cela peut aider ; cela peut éviter de faire des erreurs. Est-ce que c'est possible que ce document, en particulier, nous soit transmis, et que vous vous engagiez à l'avenir, à nous communiquer les documents financiers qui concernent la vie de la collectivité ?

M. le Président Claude LISE – Merci collègue. Bien. Je pense que chacun a pu s'exprimer. Je recueille votre vote général sur les huit questions. Vous êtes donc d'accord pour leur inscription à l'ordre du jour, dans le cadre de la procédure d'urgence.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité.

Donc, il en est ainsi décidé. J'ai, avant que nous entamions le premier point à l'ordre du jour, encore à vous apporter quelques informations. J'ai reçu des demandes de permutation entre collègues rapporteurs. C'est ainsi que Madame TORPILLE, notre collègue TORPILLE, non disponible aujourd'hui, me demande d'exposer son unique dossier après les interventions du collègue CAROLE, demain. La collègue NELLA veut exposer les questions portées à son nom, après les interventions du collègue MARIE-SAINTE. Le collègue BOUTRIN souhaite intervenir après la collègue NELLA; il voudrait donc exposer aussi les points supplémentaires 1 et 2. Le point supplémentaire n°3 sera exposé par le collègue MARIE-SAINTE; là c'est une information. Et les points supplémentaires n° 4 et 5 seront exposés par le collègue CAROLE. Les points supplémentaires n° 6, 7 et 8 seront présentés par le collègue LAVENTURE. Voilà les différents éléments qui m'ont été communiqués. Je pense que cela ne fait pas de difficulté, et qu'il n'y a pas d'opposition sur ces différents points. Donc, nous allons maintenant examiner les 71 affaires retenues dans les conditions suivantes.

Dossiers présentés par le conseiller exécutif Daniel MARIE-SAINTE ; Il s'agit des rapports 2 à 8 ainsi que le point supplémentaire n°3.

Dossiers présentés par la conseillère exécutive Aurélie NELLA. Il s'agit des rapports 14 à 21.

Dossiers présentés par le conseiller exécutif Louis-BOUTRIN. Il s'agit des rapports 10 à 13 ainsi que les points supplémentaires 1 et 2, comme je l'ai indiqué déjà.

Dossiers présentés par le conseiller exécutif Francis CAROLE. Il s'agit des rapports 22 à 33 ainsi que les points supplémentaires numéros 4 et 5.

Dossiers présentés par la conseillère exécutive Marinette TORPILLE, comme on l'a vu, donc il s'agit du rapport n°9.

Enfin, les dossiers présentés par le conseiller exécutif Miguel LAVENTURE. Il s'agit des rapport 35 à 63 ainsi que les points supplémentaires n°6, 7 et 8, comme je l'ai indiqué aussi. Voilà, donc pas d'observation sur tout cela. Je propose donc que nous passions au vif du sujet, en commençant par la question n°2.

M. Jean-Claude DUVERGER – Président ?

M. le Président Claude LISE – Oui. Point d'ordre ?

M. Jean-Claude DUVERGER – Je voulais juste faire un point d'ordre et m'adresser au Président de l'Exécutif. Je l'ai fait la dernière fois. Président, MARIE-JEANNE, je voulais m'adresser à toi. Je te dis « tu », peu importe!

Je l'ai dit il y a plusieurs années. Je suis intervenu ici un jour, pour demander qu'on ait du personnel, et j'ai rencontré DUVILLE, à l'époque, qui était le directeur du cabinet qui m'a dit qu'à la commission, on ne m'accorde qu'une personne, qu'une secrétaire. Je lui ai dit mais pourquoi pas plus, il m'a dit non, c'est cela. Il m'a dit d'écrire et j'ai écrit. Et puis, depuis, je n'avais pas de réponse. Et puis, un jour, je t'ai dit à toi, ici-même, est-ce que l'on peut me répondre sur cette secrétaire et tu m'as dit que la réponse me sera donnée. Et puis, depuis, je n'ai rien eu. Et puis j'apprends qu'on trouve enfin une personne qui accepte. Je vous ai dit quelle difficulté on avait. Demander à des gens s'ils veulent travailler avec nous ; les gens disaient « Non, pour ma carrière, on va me gêner et tout cela ». Et puis un jour donc, il y a quelqu'un qui nous dit oui. Je viens. Et cette personne a été licenciée. Je ne voudrais pas qu'on puisse interpréter une complicité. Cela voudrait dire que j'aurais contribué à désigner la personne qui serait licenciée. Ça c'est d'abord une chose. Donc, on ne peut même pas dire que c'est parce que ce n'est pas une bonne personne. Mais ce qui se passe c'est que d'autres travailleurs ne voudront pas travailler avec nous, s'il est désigné, c'est un petit peu orienter leur licenciement. Donc, je n'ai pas compris cela ; jusqu'à présent, on n'a pas de secrétaire. Je ne suis pas un grand lettré pour écrire, pour aller sur l'ordinateur et tout cela. Et la seule personne qui a accepté - parce que nous avons vu plusieurs personnes - un an et demi après est licenciée. Et moi, je me trouve un petit peu dans cette affaire-là, comme si j'été abusé. Comme si j'aurais désigné la personne à licencier, en disant que cette personnelà accepte de travailler avec l'opposition. Donc moi j'aurais demandé au Président de l'Exécutif, à te demander, mais, donne-nous cette personne pour travailler. J'en ai besoin. Et si elle n'a pas donné satisfaction ailleurs, mwen ké fèv travav. Sinon parce que i ké compran' sé mwen ki désigné pou vo licencié-y. Donc, je n'aurais pas aimé que cela soit ce cas-là. Donc, je voulais intervenir. Je ne souhaite pas qu'il y ait une espèce de polémique. C'est une organisation administrative. Je ne sais pas si tu le sais. Président, j'aurais aimé que tu m'accompagnes dans cette démarche.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Je ne sais pas si le Président du Conseil Exécutif souhaite intervenir ? Non ?

M. Alfred MARIE JEANNE (Président du Conseil Exécutif) – Non. Ce sont des rengaines bien connus.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Bien. Donc, nous entrons dans la série de rapports présentés par le collègue Daniel MARIE-SAINTE.

2 /
DENOMINATION DU SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VI
E DE MARTINIQUE (SPRO) EN SERVICE PUBLIC D'ORIENTATION TERRITORIAL DE MARTINIQU
E (SPOT)

M. Daniel MARIE-SAINTE procède à la présentation du rapport.

M. le Président Claude LISE – Est-ce qu'il y a une commission qui a un avis à émettre ? Il n'y en a pas?

<u>Dans la salle</u> – Formation professionnelle ?

<u>Mme Francine CARIUS</u> – Apparemment, elle m'a fait signe que non. Donc...non ? Non, il n'y a aucune commission là. La formation professionnelle n'a pas d'avis particulier.

<u>Mme Francine CARIUS</u> – Non ? il s'agit d'un changement de dénomination. La commission formation professionnelle s'était déjà prononcée sur le SPRO en fin d'année. Nous n'avons pas d'objection quant au changement d'appellation qui s'adapte très bien à notre collectivité.

M. le Président Claude LISE – Merci. Donc, vous avez la parole. Est-ce qu'il y a des demandes ? Pas de demande. Donc, je passe au vote, tu n'as rien à ajouter ?

M. Daniel MARIE-SAINTE – Non ça va.

M. le Président Claude LISE – Tout est dit ?

M. Daniel MARIE-SAINTE – Pas de question.

M. le Président Claude LISE - Bon.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

3- PROPOSITIONS DE SUBVENTIONS À ACCORDER A L'EFPMA ET LE RSMA POUR L'EXERCICE 2018

M. Daniel MARIE-SAINTE donne lecture du document de présentation.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Formation professionnelle.

Mme Francine CARIUS – Alors, concernant la subvention allouée au RSMA, bien évidemment, la Commission émet un avis favorable, mais souhaite que la collectivité puisse communiquer davantage sur sa contribution dans les actions de formations dispensées par le RSMA. S'agissant de l'EFPMA, là aussi, la Commission émet un avis favorable. Mais la Commission souhaite qu'une réflexion soit menée parce que les membres du conseil d'administration de l'EFPMA nous interpellent sur les difficultés rencontrées quant à l'amélioration des conditions d'accueil des jeunes en formation. Le patrimoine appartenant à l'EFPMA, ils aimeraient savoir dans quelle mesure la Collectivité pourrait les accompagner sur un certain nombre de travaux. Ils rappellent simplement qu'il y avait une démarche qui avait été initiée, il y a quelques années, pour la transmission du patrimoine à la collectivité régionale, en ce temps-là, et aimeraient, aujourd'hui, savoir quelles sont les mesures qui pourraient être prises pour les accompagner quant à l'amélioration du bâti.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Avis de la Commission politique de la mer ? Donc, il n'y a pas d'avis. Et Commission des finances ?

M. Michel BRANCHI – Bonjour chers collègues. La Commission des finances a examiné avec beaucoup de sérieux ce dossier, en l'absence des gens de l'opposition. Et elle a formulé un certain nombre d'observations. Les élus ont souhaité connaître les critères pris en compte pour la détermination des sommes allouées, et ils ont souhaité qu'un meilleur suivi et qu'un bilan statistique soient opérés sur les résultats obtenus. Nous avons obtenu de l'administration, un certain nombre d'explications, et il nous a été expliqué qu'en ce qui concerne les contrats de partenariat, une nouvelle

construction est en cours avec les différents acteurs. Donc, notre Commission s'est penchée très sérieusement sur ce dossier qui concerne la formation des jeunes martiniquais.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Il n'y a pas d'autre commission qui souhaite donner un avis ? Donc, on entre dans le débat. Collègue PAMPHILE.

M Justin PAMPHILE – Président, je n'entre pas dans le débat. J'ai échangé avec le collègue BRANCHI. Mais je pense qu'à un moment donné, raison gardée, il faut se dire les choses, sur l'absence ou la présence des élus dans la Commission. Je pense que tous ceux qui sont ici en tant qu'élu, à un moment donné, peuvent très bien inscrire dans leur agenda leur présence dans une commission. Malheureusement, pour des impératifs divers, ils ne pas peuvent pas participer à la Commission. Et ce n'est pas moi qui vais faire le procès de qui que ce soit ici, sur son absence ou sa présence. Par contre, ce qui est vrai pour l'opposition, est vrai pour la majorité.

Je l'ai dit tout à l'heure : quand on me convoque à une commission et quand je ne viens pas, je m'en excuse, je lui adresse un mail. Et je lui explique pourquoi je ne viens pas. Je lui dit, la plénière se réunissant jeudi, la commission étant convoquée mardi, je ne serai pas présent. Et j'explique pourquoi je ne serai pas présent. Parce qu'il y a un délai, qui est à mon avis, un délai trop court, entre la commission, et la plénière. Donc, je lui dis que je ne viendrai pas. Par contre, je suis au conseil d'administration du lycée du Lorrain, et au conseil d'administration collège du Lorrain. Je n'ai jamais vu d'élu de la majorité présent au conseil d'administration. Et je ne viens pas ici dire qu'ils sont présents ou absents. Ils sont venus une fois depuis 2015 et je n'en tiens grief à personne. Je peux comprendre qu'à un moment donné, il peut y avoir un cas de force majeur. Mais, il faut arrêter à un moment donné. Et ce n'est pas parce qu'il y en a qui ne viennent qu'on va leur tenir un procès parce qu'ils ne sont pas présents. Il y a peut-être un cas de force majeur, ou une raison qui empêche aux collègues d'être présents. Arrêtons de nous faire des procès sur des choses qui sont monnaies courantes. Et ce que je dis là, je le dis sur la présence et sous le contrôle d'élus qui sont ici depuis un certain nombre d'années, et qui savent pertinemment, comment les choses fonctionnent. Il n'y a pas ni de volonté de freiner le fonctionnement des commissions. Il n'y a pas de volonté de ne pas participer. Cela peut arriver. Donc, je dis aux collègues que je suis au conseil d'administration du lycée, tous les samedis quand il y a commission. Je n'ai pas de rancune envers ceux qui ne sont pas là. Quand il y a une difficulté, vous savez ce que je fais : je prends la doléance qui est posée dans le conseil d'administration, et je passe l'information à l'administration ou à l'élu référent, pour faire en sorte qu'il y ait une continuité. C'est cela qu'on attend de nous quel que soit le bord dans lequel nous siégeons.

M. le Président Claude LISE – Collègue ROBIN.

M. Daniel ROBIN – Bonjour à tous et à toutes. Le collègue PAMPHILE a, en partie, je dirais, traité ce que je voulais dire. Mais je vais insister sur une chose. Nous n'avons aucun intérêt, entre nous, à vouloir nous stigmatiser sur la présence ou l'absence dans les commissions. Je trouve encore plus dommageable que certains collègues puissent exprimer de façon très affirmative, le fait que notre groupe ne participerait à aucune commission. Ce qui est faux ; ce n'est pas la vérité. Je ne veux pas tirer la couverture à moi ou inciter tel ou tel à le faire. Je crois qu'il y a des présidents de commission honnêtes, qui sont capables de dire, effectivement, la réalité des participations à leur commission. Maintenant, si les rapports doivent commencer en disant « nous nous sommes réunis sans l'opposition », alors qu'on dise aussi combien de membre de la majorité n'était pas présent. Ce serait une façon honnête de dire les choses. Je pense qu'il y a, bien au-delà de cela, des enjeux qui sont attachés à notre présence. Et j'interpelle la Présidente de la Commission Formation, puisque nous avons, vraiment l'opportunité de travailler ensemble sur les dossiers, et qu'à cette occasion, je crois que

nous avons des éclairages qui sont de nature à pouvoir faire avancer les choses et à communiquer des avis.

En complément de l'avis qui a été émis par la commission, sur les deux dossiers, il y a quand même une réalité sur laquelle personne ne reviendra : c'est l'utilité de ces structures qui n'a jamais été démentie tout au long de ces années, et dont il y a pour les martiniquaises et les martiniquais, incontestablement, une traçabilité possible de ce que de nombreux martiniquais ont pu être insérés professionnellement, grâce à l'intervention de l'EFPMA et du RSMA. Donc, de ce point de vue-là, nous ne pouvons qu'encourager la collectivité à poursuivre ses efforts et à poursuivre l'accompagnement, et que les dotations qui sont présentées, sont de nature, je pense, à mettre en œuvre le plan de formation tel qu'il a été conçu et présenté par ces structures. Donc, on ne peut que se féliciter de cela.

L'élément complémentaire que j'apporte, c'est de pouvoir juste avoir les éléments, notamment pour le RSMA, d'évaluation. Parce qu'en fait, nous ne les avons pas obtenus ; or, il nous serait utile de pouvoir apprécier la réalité des insertions positives, et de pouvoir déterminer, l'évolution de la carte des formations de cet établissement, pour que l'on puisse encore plus soutenir et militer pour que les jeunes martiniquais puissent intégrer cette structure qui, encore une fois, apporte des services extraordinaires à notre jeunesse.

M. le Président Claude LISE – Merci. Pas d'autre demande ? Oui, collègue BARTHELERY.

M. Richard BARTHELERY – Bonjour chers collègues, bonjour Président. Concernant cette dotation de fonctionnement, qui sera votée pour le financement des programmes d'actions annuelles de l'Ecole de Formation Maritime de Trinité, vraiment, c'est une excellente chose. Parce que ce que je retiens principalement de cette école, ce centre de formation maritime et aquacole, c'est que non seulement la Collectivité Territoriale de Martinique participe au financement de son fonctionnement, pour les actions qui sont menées, qu'elle reçoit beaucoup de jeunes martiniquais venant de toutes les communes de Martinique, mais que cet établissement de formation maritime aquacole, reçoit également beaucoup de guyanais, et beaucoup de guadeloupéens. Ce sont surtout les frais de fonctionnement qui sont surtout supportés, sauf s'il y a d'autres financements qui sont alloués à cet établissement de formation, mais en tout cas, nous formons des martiniquais, et nous formons des guadeloupéens et des guyanais. Et ces frais de fonctionnement sont, le plus souvent, supportés par notre collectivité. Je voulais juste apporter cette précision-là. Ce n'est pas un reproche, c'est juste une observation. Cela prouve bien que cette école a une grande place dans le milieu maritime et aquacole. Merci.

M. le Président Claude LISE – Merci. Pas d'autre intervention ? On passe au vote.

(Discussions hors micro)

M. Daniel MARIE-SAINTE – Je voudrais répondre.

M. le Président Claude LISE – Ah pardon ! Oui, oui, oui. Vas-y, vas-y. Non, non, non, effectivement, il y avait des précisions à apporter. Vas-y.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Je réponds aux interrogations des collègues. D'abord sur la communication. Vous avez dû voir que, dans le dossier, il y avait des projets de convention. Et il y a un paragraphe communication. D'abord, les deux partenaires, à chaque fois qu'ils communiquent ont l'obligation de le faire dans un communiqué, en indiquant la participation de la CTM aux financements. Nous avons d'ailleurs repris les mêmes règles de l'Union Européenne, qui souhaite toujours dès lors

qu'il y a une communication, qu'on communique pour sa participation. Ça c'est la première chose. Ils ne le font pas toujours. Donc, nous sommes parfois amenés à leur rappeler leur rôle là-dessus.

Deuxièmement, pour notre propre communication, c'est l'occasion pour moi de vous informer, que nous avons donné une mission à un autre de nos satellites, qui s'appelle l'AGEFMA, qui a la mission de communiquer sur toute la politique de formation de la collectivité. Il y a d'ailleurs une campagne qui vient de commencer. Et au titre de cette campagne, un nouveau site internet a été créé : « seformeren Martinique.mq » qui va être d'ailleurs opérationnel à partir du lundi 16 si le prestataire tient parole. Tous ceux qui peuvent en avoir besoin, que ce soit les entreprises, les salariés ou les demandeurs d'emploi, pourront connaitre l'ensemble de l'offre de formation. Dans la base qui est là, nous avons mis l'offre de formation de tous les organismes avec lesquels nous conventionnons. La CTM se porte garante de la qualité du travail fait. Et là-dedans, il y aura l'EFPMA, il y aura le RSMA, toutes les offres de formation, évidemment, donc la multitude de centres qui sont sur le territoire, avec lesquels nous conventionnons. Il y aura évidemment, l'IMFPA.

Pour l'information, nous travaillons en partenariat avec des structures de terrain - Pôle Emploi, les missions locales - pour lesquelles toute la base de données sera à disposition. Certains d'entre eux organisent parfois des évènements sur le terrain, des job dating, etc. Nous les alimentons en formation et souvent nos collaborateurs participent à ces actions de sensibilisation.

Nous avons prévu dans le plan de communication, d'utiliser tous les médias, évidemment la presse écrite, « France Antilles » sans faire de publicité, mais également radio, télévision et internet. Donc, voilà ce que nous faisons pour la communication.

Deuxièmement, pour répondre au Président de la Commission des finances, l'indicateur que nous utilisons pour déterminer les montants, c'est le cout heure/stagiaire. Pour chacune des formations, on nous indique le nombre de stagiaires qu'il y aura et la durée. Et c'est cet indicateur que nous utilisons pour déterminer le montant de la subvention. Alors, nous avons établi au cours des années, des couts de stagiaire moyen par niveau de formation. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que si les actions sont réalisées, la totalité de la subvention est versée. Si les actions sont réalisées partiellement, au moment du versement du solde, il y a une rétention. C'est ce qui nous a conduit à faire évoluer le type de convention. Les conventions sont devenues des contrats d'objectifs et de moyens. En tout cas, ce sont surtout des contrats d'objectifs, où les objectifs sont discutés au préalable avec le partenaire, en quantité en type de formation, catégorie de public accueilli, et à la fin, on fait le point, on fait l'évaluation. C'est écrit dans le contrat, pour savoir si ces objectifs seront atteints et lorsqu'ils ne sont pas atteints, pour quelles raisons ils ne sont pas atteints. Est-ce que c'est imputable aux centres ou sont-ce des causes externes ? A ce moment, les collaborateurs appellent cela un dialogue de gestion. Il y a donc un dialogue de gestion en permanence avec les partenaires. Ce que je dis là est valable pour l'ensemble des partenaires avec lesquels nous passons des conventions.

Il y en a d'autres avec lesquels nous passons des contrats de marchés, après appel d'offre. Là c'est encore plus rigoureux. C'est la règle des marchés publics qui s'applique. C'est le service fait qui est payé. Enfin, il y a un problème particulier, avec les locaux occupés par l'EFPMA. Les discussions, qui ont commencé, il y a de nombreuses années, n'ont pas permis de faire évoluer la situation patrimoniale. C'est arrivé avec une autre institution qui a maintenant disparue : l'AFPA. Nous avons le même type de problème avec l'IMFPA que nous avions avec l'AFPA, mais que nous avions solutionné du temps de l'AFPA. Je vous rappelle que le conseil d'administration de l'AFPA à l'époque, avait voté une délibération pour transférer son patrimoine foncier et bâti, à la collectivité. Cela permettait à la collectivité d'en assurer la conservation en prenant le coût en charge à 100 %.

Dans le cas de l'EFPMA, l'association qui gère l'EFPMA est propriétaire de ses locaux. C'est cette association qui a reçu une AOT, puisque une partie des locaux est sur le domaine public maritime. Donc, ils ont une AOT, Autorisation d'Occupation Temporaire, qui leur permettait de construire. Nous avons mené des négociations pour faire comprendre que s'ils veulent que la CTM ou la Région avant. prenne en compte tous les travaux, nous ne pouvons pas. Ce n'est pas possible de faire des travaux sur un bien patrimonial qui n'est pas dans notre patrimoine. La seule solution qu'ils sont, c'est de monter un dossier, et ils peuvent recevoir des subventions, mais pas à 100 %. Mais ils n'en n'ont pas les movens. Alors, il est arrivé que nous donnions, année après année, des dotations d'équipement. mais qui leur sert à faire les travaux eux-mêmes. Il est arrivé aussi – personne n'a trouvé à redire - que la Région finance à 100 % ces équipements, en attribuant, mais c'est ce qui était financé à 100 % n'est pas dans le patrimoine de la collectivité. Personnellement, je pense que c'est dangereux de faire comme cela. Et pour reprendre l'expérience malheureuse que nous avons eue avec l'AFPA, la Région avait financé à 100 % des biens d'équipements à l'AFPA, mais qui étaient, lorsqu'ils ont fait l'acquisition intégrés au patrimoine de l'AFPA. Et quand l'AFPA a été liquidée, l'administrateur judiciaire en faisant le listing des biens, avait inclus ces biens dans le patrimoine de l'AFPA. Et ces biens étaient des équipements pédagogiques. Lorsqu'il s'est avéré que c'était nécessaire à l'IMFPA, pour pouvoir assurer la formation, l'IMFPA a dû refaire l'acquisition. L'administrateur judicaire n'a rien voulu entendre, et l'IMFPA a dû payer cash. Et même, si je suis bien informé, comme l'IMFPA tardait à payer, l'administrateur a déféré l'IMFPA devant le tribunal et il y a eu une condamnation à payer. C'est pourquoi ma position, c'est que si l'EFPMA, l'école de formation maritime n'est pas en mesure d'entretenir son patrimoine, il me semble que la solution serait qu'il fasse un transfert de patrimoine à la collectivité, donc à la Martinique ; on ne va pas partir avec. Ensuite, il y a une remise à disposition avec un engagement que les locaux sont dédiés à la formation professionnelle. A ce moment-là, notre Assemblée pourra voter les crédits, et nos services pourront aller réparer, entretenir ce patrimoine. En tout cas, voilà la solution que nous préconisons. Mais cela ne dépend pas que de nous. Voilà ce que je voulais dire. Je crois avoir répondu à la totalité des questions qui concernaient ce dossier.

M. le Président Claude LISE – Bien, nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

M. le Président Claude LISE – Nous passons, par conséquent, au dossier suivant.

4/ PROPOSITIONS DE SUBVENTIONS À ACCORDER A POLE EMPLOI POUR L'EXERCICE 2018

<u>M. Daniel MARIE-SAINTE</u> – Vous allez voir que là nous allons balayer un peu toutes les actions que nous faisons en partenariat avec Pôle Emploi. Et Pôle Emploi est devenu un partenaire très important pour nous.

M. Daniel MARIE-SAINTE donne lecture du document de présentation.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission développement économique.

M. Yan MONPLAISIR – La Commission a émis un avis favorable sans aucune remarque particulière.

M. le Président Claude LISE – Commission des Finances ?

M. Michel BRANCHI – C'est une Commission conjointe, avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il d'autres commissions qui veulent s'exprimer ? Oui ? Collègue CARIUS, formation professionnelle et apprentissage.

<u>Mme Francine CARIUS</u> – Commission formation professionnelle, avis favorable. Les commissaires aimeraient quand même avoir un bilan qualitatif au niveau de la prise en charge dans les délais de traitement des dossiers, et dans les délais de traitement de la rémunération. Ils aimeraient, non pas le bilan quantitatif que nous avons à partir des actions de formation et des aides accordées, mais vraiment un bilan qualitatif.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Il n'y a pas d'autre commission qui désire s'exprimer. Donc, oui, collègue TINOT.

Mme Marie-Frantz TINOT – Merci Président. Bonjour à tous. Alors, je voudrais intervenir, enfin, passer sur le dossier « Atout inclusion » pour pouvoir parler des dispositifs. Atout Inclusion, en tout cas, pour moi c'est un très bon dispositif, puisque cela concerne l'accompagnement intensif des jeunes. Ma question serait de savoir, en dehors de ni stagiaire, ni employé, ni étudiant, quels sont les critères pour qu'un jeune accède à Atout Inclusion? Ce qui me permet de parler d'un autre dispositif, qui est la garantie jeune, qui a le même objectif qu'Atout inclusion? Et pourquoi un même jeune bénéficie de ces deux dispositifs, sachant qu'ils sont les mêmes objectifs, oui, tout à fait les mêmes objectifs et que ces deux dispositifs sont financés par le FSE, le fond social européen? Alors si c'est le cas, c'est le cas parce que j'ai deux jeunes qui m'ont interpellé sur cela, qui en discutant me disent, je suis allé à Atout Inclusion, et je me rends compte que c'est la même chose. Et je sais que, par rapport au FSE, un même jeune ne peut pas bénéficier deux fois du même dispositif.

Deuxièmement, je pose une question concernant l'utilisation des dispositifs en faveur des jeunes. C'est que beaucoup de choses se font pour les jeunes ; l'IMFPA fait un travail aussi considérable. Je salue la Présidente. Mais il serait temps que l'on se mette ensemble pour pouvoir évaluer tous les dispositifs qui se superposent. Parce qu'à force d'accumuler des dispositifs, à quel moment le jeune sera inséré ? Donc, il y a une discussion à avoir là-dessus. A quel moment ce jeune-là va travailler ? A quel moment il aura un titre professionnel ? Il y a un vrai problème là-dessus. Il serait intéressant, comme l'a dit tout à l'heure, un collègue, de tenir une plénière sur l'insertion, sur les dispositifs qui sont dédiés à cette jeunesse ? Merci.

M. le Président Claude LISE – Autre question ? Collègue PINVILLE.

Mme Josiane PINVILLE – Je voudrais porter à la collègue TINOT quelques précisions. Concernant les deux dispositifs, Il faut savoir que le dispositif « garantie jeune » est porté par les missions locales. Effectivement financés par les fonds sociaux européens, on va dire un petit peu, sous l'égide de la DIECTTE. Cela concerne effectivement les jeunes de 18/25 ans, qui sont aussi des NEET, mais il faut savoir que chaque année, nous avons un quota de jeunes, en « garantie jeune ». Le dispositif « Atout Inclusion » est venu en complément. C'est-à-dire que c'est le même public qui est intéressé, mais à ce niveau, c'est un autre partenaire qui est qui est porteur de ce dispositif. Les missions locales ne peuvent pas absorber sur une année tous les jeunes de 18/25 ans qui sont des NEET, « Ni formation, ni emploi, ni stage ». Et le dispositif « Atout Inclusion » est venu porter une pierre complémentaire à la prise en charge de ces jeunes. Ces dispositifs ne sont pas concurrentiels ; ce sont des dispositifs qui ne sont pas non plus cumulables. Il y a bien des critères très précis d'éligibilité, et ce sont donc des dispositifs

complémentaires. Il faut savoir aussi que l'objectif de ces deux dispositifs, est d'emmener ces personnes qui sont loin du système à retrouver les bases de l'insertion. Ces personnes sont accompagnées sur différents champs; on les emmène progressivement vers la formation, vers des diplômes pour ceux qui n'en n'ont pas, et vers l'emploi. Il faut aussi savoir quand on parle de NEET, que ces jeunes peuvent n'avoir aucun diplôme, mais on peut aussi retrouver dans ces populations, de nos jeunes de 18 à 25 ans, qui sont diplômés, mais qui sont aussi sur le banc de touche. Ces dispositifs sont aussi faits pour aider nos jeunes martiniquais diplômés à retrouver le chemin de l'emploi.

M. le Président Claude LISE – Merci. Oui, collègue TINOT.

Mme Marie-Frantz TINOT – Peut-être que je me suis mal exprimée, mais je ne pense pas la collègue ait bien compris ce que j'ai voulu dire. Le plus important pour moi, c'est concernant l'utilisation des fonds européens. Les deux dispositifs bénéficient du FSE. Et s'il y a un contrôle au niveau du FSE, le jeune ne doit pas bénéficier deux fois du FSE. J'ai voulu mettre l'accent sur cela. Parce que si jamais les fonds européens constatent qu'il y a deux fois une utilisation des fonds européens sur deux dispositifs bénéficiés par un jeune, on peut demander à la collectivité de rembourser. C'est ce qui est plus important. Et puis, le deuxième aspect, c'est sur le fait que les jeunes cumulent les dispositifs. C'est bien puisqu'ils n'ont pas de travail, mais il faudrait un jour, que nous nous mettions à réfléchir sur comment faire pour que le jeune ait un titre professionnel, que le jeune ait un travail au lieu de cumuler des dispositifs. Il y a deux questions précises. J'insiste sur le FSE. Peut-être qu'il y a des failles dans l'élaboration des dossiers, cela arrive. Mais j'ai rencontré deux jeunes, et j'ai des preuves que les jeunes ont fait les deux dispositifs. Et là, il y a une erreur. C'est juste cela que je vous dis. Il y a une vigilance à avoir. Je ne mets pas en doute le travail des administratifs, mais cela arrive quelque fois qu'il y ait des failles. Si vous voulez des preuves, je vous donne des preuves. Il y a deux jeunes qui ont bénéficié des deux dispositifs FSE. Et cela risque de créer des difficultés au niveau de la collectivité. C'est ce qui est le plus important pour moi. Merci.

M. le Président Claude LISE - Collègue PINVILLE.

Mme Josiane PINVILLE – Que je rassure la collègue TINOT, si elle a des cas précis, effectivement, il s'agirait d'une faille, mais ce n'est pas une généralité. Il est bien précisé que ces deux dispositifs ne peuvent pas être cumulés. Ce n'est pas cumulable. Nous savons tous que, dans tout dispositif, que ce soit pour des jeunes ou des moins jeunes, il y a toujours ceux qui savent contourner. Nous voyons des associations qui récupèrent des subventions un peu partout, pour un même projet. Bref, on ne va pas rentrer là dans un débat. Je rassure la collègue TINOT, sauf en cas de faille, un jeune ne peut pas bénéficier de l'Atout Inclusion et du dispositif « Garantie jeune ». Il serait bienvenu, mais je crois que le collègue CAROLE l'a déjà fait, de faire un séminaire sur le champ de l'insertion.

M. le Président Claude LISE – Merci. Bien, collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Il n'y a pas d'opposition, au contraire. D'un côté on dit quelle vigilance à avoir, et dans la question de la collègue TINOT, et dans la réponse de PINVILLE. Au contraire, cela peut arriver, mais il y a cette vigilance pour ne pas cumuler. Et puis, il y a l'autre crainte des élus, et tout travailleur social ou pas, cela voudrait dire qu'on a connu des jeunes qui ont fait que des formations, et puis les lieux de formation étaient que ce qu'on peut considérer comme des ateliers occupationnels, ce qui voudrait dire que ce ne serait pas une sortie. Je crois qu'on est tous préoccupé par cela. C'est vrai que lorsqu'on ne travaille pas, on trouve un stage ici ou là. Je crois qu'il faut être habité par cette vigilance pour que le jeune ne soit pas en permanence inscrit en stage. Il faut que nous soyons vigilants pour qu'il y ait un parcours qui part d'un lieu et qui arrive dans un autre. Mais je crois qu'on est tous vigilants dessus.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Bon, je peux passer la parole au rapporteur. Collègue MARIE-SAINTE pour répondre.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Je vous remercie pour ce débat intéressant. Je vais porter quelques éléments d'information, en tout cas, ceux que je connais. Je vais d'abord commencer par répondre dans l'ordre des questions. Concernant le bilan quantitatif d'abord, j'avais donné les instructions aux services pour que j'assiste aux séances de la commission sectorielle qui porte toutes les informations, et si c'est nécessaire, de nous les remettre soit par mail ou par écrit, pour tout ce qui concerne les bilans. Alors, effectivement, si vous voyez les conventions, les bilans qui sont demandés, sont des bilans quantitatifs. Le nombre de personnes formés, l'âge, et le devenir de ces personnes, à l'issue de la formation, puisque d'ailleurs, ce sont des documents qui nous sont transmis par les différents partenaires, centre de formation, et qui nous permet de recevoir leur émolument, c'est-à-dire le solde de leur subvention. Mais ces bilans-là, nous les avons. D'ailleurs, ils sont très utiles pour nous, parce que, je rappelle que nous administrons un OROF, c'est-à-dire un Observatoire Régional de l'Octroi de la Formation, qui est géré par l'AGEFMA, et qui va collecter toutes les données quantitatives par catégorie, parce que nous devons faire remonter nos rapport à la DARES qui est la direction de l'analyse de la recherche des études statistiques, qui est placé au Ministère du Travail, puisque ces éléments-là sont déterminants pour attribuer les dotations des années suivantes. De même, nous refaisons remonter nos statistiques par la direction des fonds européens, parce que pour pas mal de nos actions nous sollicitons nous-mêmes les fonds européens. Donc, il faut faire remonter les données. Alors, effectivement les bilans sont quantitatifs.

Concernant le bilan qualitatif, comment nous essayons de l'établir? Deux choses : nous nous efforçons, une fois par an, de rencontrer les responsables de toutes les structures qui participent à la mise en œuvre du programme de formation professionnelle et les services, et nous leur demandons leur ressenti, nous leur posons deux ou trois des questions, pour savoir qualitativement comment cela se passe. Donc, après avoir rencontré l'ensemble des directions - elles sont tellement nombreuses que nous les rencontrons par groupe - ensuite, nous rencontrons les délégués élus des stagiaires et des apprentis. Là aussi, nous les recevons par groupe, et pendant un temps très long ; nous leur donnons la parole à chacun pour qu'ils nous fassent remonter leurs préoccupations, leurs difficultés. Nous essayons ainsi d'évaluer qualitativement.

Je dois vous dire que d'une manière générale, via leur témoignage, que les stagiaires et apprentis sont assez souvent satisfaits de la formation. Il y a parfois certains qui se plaignent des conditions dans lesquelles ils sont accueillis. Mais la seule remontée presqu'unanime, c'est la régularité du versement de la rémunération par Pôle Emploi. Je trouve que ce n'est pas suffisamment régulier, parfois cela prend du temps. Alors, il faut savoir que les centres de formation doivent d'abord pointer les présents, puisqu'ils sont rémunérés en fonction de leur présence. Quand ils sont absents, il y a des déductions, on retient une journée d'absence. Nous avons voulu que ce soit le même régime appliqué à un salaire, puisqu'ils sont en train de se former pour, demain, être dans une entreprise. Il y a les états de présence qui remontent, ensuite, les sommes sont calculées. Dans le dialogue que nous avons établi avec Pôle Emploi, ils se sont engagés à faire en sorte qu'il y ait une régularité au moins, maximum de 30 jours entre deux versements, sans garantir que c'était le 1er du mois. Mais c'est le seul point un peu négatif que les stagiaires ont fait remonter. Vous allez dire que c'est humain, mais d'une manière générale, j'ai noté une satisfaction.

Un autre aspect, lorsque l'Etat nous a transféré le public jeune, les centres nous ont fait part de leurs difficultés à remplir un stage avec une seule catégorie. Je rappelle que les jeunes dans notre programme sont les moins de 26 ans. Donc, nous avons dû, au fur et à mesure, autoriser à compléter le

quota avec des plus de 26 ans. Depuis cette année 2018, nous tentons une expérience, nous ne l'avons pas encore évalué, c'est de faire le programme tout public. C'est-à-dire, mettre à la fois des jeunes et des moins jeunes dans le même stage. Nous avons eu quelques remontées. En général, cela ne pose pas de problème ; toutefois, à certains endroits, des adultes de plus de 50 ans disaient que les jeunes perturbent un peu leur formation. En tout cas, c'est une expérience que nous allons faire, et à la fin de l'année, nous allons tirer un bilan complet pour savoir s'il faut maintenir un programme jeune d'un côté et un programme d'adulte, ou bien faire un programme tout public. Les centres de formation le préfèrent, parce qu'ils arrivent à remplir leur quota (de 12 à 15 personnes par action de formation).

Voilà ce que je peux ajouter sur le bilan. Maintenant, excusez-moi collègues, mais j'ai l'impression gu'on a confondu plusieurs choses lorsqu'on a parlé des jeunes. Je rappelle que nous avons deux domaines de compétence où nous mettons des actions en faveur des jeunes. Je ne parle pas de formation initiale. qui relève de l'éducation. Ce sont ceux qui sont dans le circuit scolaire. Je parle de ceux qui quittent l'école et qui ont une deuxième chance, une autre possibilité : c'est la formation professionnelle. Il y a d'abord - c'est l'Etat qui a créé cela, dirigé par les maires ou les EPCI - les missions locales. Il y en a trois sur le territoire. Une du sud qui s'appelle La MILES (Mission Locale Espace Sud), une au centre c'est la MILCEM (Mission Locale de la CACEM) et une au nord, qui est la MILNORD (la Mission Locale du Nord). Leur fonction c'est d'accueillir, d'informer et de chercher à insérer les jeunes de moins de 26 ans. Ca c'est leur fonction, c'est pour cela qu'elles ont été créées. Disons que c'est le Pôle Emploi des jeunes quoi. La CTM passe deux contrats avec chacune des missions locales. L'un dans sa mission d'insertion, et l'autre dans sa mission de formation. Nous mettons donc à la disposition des missions locales, un programme de formation pour qu'ils puissent insérer les jeunes. Nous comptons sur les missions locales, par exemple, pour conduire les jeunes vers l'apprentissage. Puisque c'est le même public qui va dans l'apprentissage, c'est les moins de 26 ans. Et puis, il y a une deuxième convention qui est la mission d'insertion, et c'est mon collègue Francis CAROLE qui suit ces affaires-là. C'est làdedans que la CTM cofinance par exemple, la Garantie Jeune ainsi que le fonds d'aide aux jeunes. C'est toute une série d'actions, qui accompagnent l'insertion, évidemment, avec les missions locales qui sont à la manœuvre, parce que ce sont eux qui accueillent ces jeunes-là. Dans la partie « Atout Inclusion » c'est un dispositif qui a été créé sur mesure. Je pense que tous vous savez le nombre de jeunes chômeurs qu'il y a en Martinique. 26 % du stock de demandeurs d'emploi sont des moins de 26 ans. Cela fait un nombre considérable. Entre 17 et 18 000 pour ceux qui ont moins de 26 ans. Certains d'entre eux sont diplômés aussi. Mais ceux qui sont diplômés, d'ailleurs ce sont ceux qui retrouvent plus facilement un travail. Malheureusement, il y en a beaucoup qui n'ont même pas le niveau 5, c'est-à-dire même pas un CAP. Le CAP c'est le niveau 5. Les spécialistes disent qu'ils sont infra 5 ou bien qu'ils sont au niveau 6. Parfois, il y en a même qui sont illettrés. C'est pour cela que nous avons un programme de lutte contre l'illettrisme, puisque c'est désormais la CTM qui doit mettre cela en place.

Il y en a aussi qui ne peuvent pas entrer dans une formation, parce qu'ils ont soit des problèmes comportementaux, soit ils n'ont pas le niveau. Donc, pour ceux-là, on les appelle les NEET. Ni étudiant, ni stagiaire, ce point est important, c'est-à-dire qu'au moment où on le met dans le dispositif, il ne faut pas qu'il soit stagiaire. Concernant les éventuels cumuls de dispositifs, ce n'est pas la CTM qui recrutent directement les stagiaires. Je rappelle que pour Atout Inclusion, nous avons fait un appel d'offre, et il y a donc des prestataires qui ont déposé une offre. Nous avons remis un règlement, un cahier des charges, et il est clairement dit que les jeunes qu'ils doivent recruter, ne doivent être ni stagiaires, ni étudiants, ni salariés, et qu'ils doivent avoir un niveau infra 5. C'est-à-dire vraiment que ce sont ceux qui malheureusement sont en plus grande difficulté. Donc, s'il y a un partenaire qui recrute quelqu'un qui est déjà dans un autre dispositif, il viole le texte qui lui a été donné. Et la vigilance doit être telle que la CTM ne doit pas verser la subvention à cet organisme. Parce que la CTM préfinance à la fois sa part et la part du fonds social européen, et puis ensuite nous rendons compte avec les remontées de dépense qui nous sont données. Or les remontées donnent les noms, les identités des

personnes. Il est évident que lorsqu'on va croiser les fichiers ; si on retrouve un même nom plusieurs endroits, il y a un problème. Il y a un problème non pas pour nous, mais un problème pour le prestataire qui n'a pas bien vérifié qu'il faut qu'il soit membre d'un seul dispositif. Donc, théoriquement, cela ne devrait pas être possible.

Évidemment, il y a des farceurs partout. Mais, collègue, on n'aura jamais fait assez compte tenu de l'ampleur. Atout Inclusion, c'est 400. Nous avons près de 18 000 personnes, qui peuvent y émarger! Je ne sais pas combien émarge à garantie jeune. Puisque ce n'est pas moi qui suis cela. Mais je peux vous dire que nous préparons, déjà - Francis n'est pas là, mais en tout cas, il nous a présenté, et je crois d'ailleurs que Miguel va en parler pour les fonds européens - une deuxième action, qui va viser 1000 personnes cette fois-ci.

Évidemment, il y a à la fois le souci de programmer les fonds européens, mais le souci de dépanner, les gens, de les retirer là où ils sont. Je rappelle d'ailleurs que cela émarge dans la partie FSE qui est gérée par l'État. L'objectif c'est quoi ? C'est d'aller chercher ces jeunes qui sont soit dans les abris bus, soit dans les cages d'escaliers, et arriver à les intéresser, soit de les mettre dans une activité pour voir s'ils sont intéressés, qu'ils recommencent à se lever très tôt le matin, etc. Et ensuite, l'insertion, c'est soit de les mettre dans une formation, soit si on peut les mettre dans un boulot, s'ils ont déjà acquis suffisamment. Mais on considère comme solution positive d'insertion si on le met dans une formation qualifiante. Mais il faut les préparer pour cela avant. Et à côté d'Atout Inclusion, il y a d'autres associations qui sont des écoles de la deuxième chance, qui font le même type de boulot.

Je profite pour dire qu'à côté de tout cela, la CTM finance deux types de dispositifs que vous connaissez bien. Ce sont les ACI, les Ateliers Chantiers d'Insertion, ou les EI, les Entreprises d'Insertion. Idem : on va chercher le public en plus grande difficulté. L'État et la CTM donne des subventions, puis on essaie de remobiliser les gens directement par le travail. Et il y en parfois qui ont des sorties positives ; cela veut dire qu'ils ont appris un métier, ils ont un goût pour un métier ; on les met en formation après, jusqu'à ce qu'ils puissent avoir une qualification. C'est un long parcours, et je pense qu'on n'aura jamais trop fait. Donc, ce n'est pas collègue, des mesures qui s'accumulent. Cela ne doit pas être pour les mêmes, et il faut donner à chacun sa chance, mais le travail à faire est considérable. Voilà ce que je voulais dire, quant à moi, pour ce que je sais de ces questions-là qui me passionnent. O, voit qu'il y a beaucoup de choses à faire. Ce qui manque ce sont les fonds.

M. le Président Claude LISE – Bien, nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité.

Donc, adopté à l'unanimité. Nous allons passer au n° 5.

5/ DOTATION DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT ALLOUEES AUX QUATRE CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS (CFA) POUR L'EXERCICE 2018

M. Daniel MARIE-SAINTE donne lecture du document de présentation.

M. le Président Claude LISE – Avis de la Commission formation professionnelle.

Mme Francine CARIUS – Avis favorable de la commission.

M. le Président Claude LISE – Commission des finances.

M. Michel BRANCHI – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Commission insertion. Pas d'autre avis ? Donc, vous avez la parole làdessus. Personne ne demande à intervenir ? On passe au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité.

Donc, adopté à l'unanimité. Nous passons au n° 6.

6/ MISE EN PLACE DU PROGRAMME D'ACTIONS DE FORMATION 2018 A L'INSTITUT MARTINIQUAIS DU SPORT

M. Daniel MARIE-SAINTE donne lecture du document de présentation.

M. le Président Claude LISE – Avis de la Commission sport. Pas d'avis ? Personne ne présente l'avis ?

<u>Mme Diane MONTROSE</u> – Je vais le donner. C'est un avis favorable. On veut souligner ici, la montée en charge, notamment de l'IMS s'agissant de son rôle de formation, et d'accompagnement des clubs sportifs, des dirigeants sportifs, puisqu'il y a véritablement une vraie montée en charge, avec aujourd'hui, plus de 100 stagiaires qui sont déjà passés par cet institut. Donc, c'est un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Merci. Il n'y a pas d'autre commission qui souhaite donner un avis ?

<u>Mme Francine CARIUS</u> – Avis de la commission formation professionnelle, un avis favorable, puisqu'à l'IMS, on a, à la fois la formation des demandeurs d'emplois, et la formation des bénévoles des clubs.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Vous avez la parole. Pas de questions ? Les administrateurs sont sortis ? Parce qu'on va passer au vote.

<u>Sur la table présidentielle :</u> (s'adressant à Monsieur MARTINE) - Oui vous êtes membre de l'IMS, donc il faudrait sortir pour le vote.

<u>M. Daniel MARIE-SAINTE</u> – Voilà, les règles sont respectées.

M. Raphaël MARTINE – Ah, tu parles de l'IMS ?

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Collègue DULYS, on me dit que tu dois sortir également. Si tu es administratrice.

(Rires)

M. le Président Claude LISE – Oui, le collègue MARTINE aussi.

M. Raphaël MARTINE – Non, non.

M. le Président Claude LISE – Non, tu n'es pas concerné?

(Discussions hors micro)

M. le Président Claude LISE – Tu n'es pas administrateur ?

(Discussions hors micro)

Collègue DULYS et collègue MARTINE sortent

M. le Président Claude LISE -Bien.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Donc adopté à l'unanimité. Nous passons au dossier n°7.

7/ CONVENTION RELATIVE A LA « CESSION A TITRE ONEREUX DE FOURREAUX ET DE FIBRE OPTIQUE ET DE CHAMBRES DE TIRAGE » MIS EN ŒUVRE PAR EDF.

M. Daniel MARIE-SAINTE donne lecture du document de présentation.

<u>M. Daniel MARIE-SAINTE</u> – Pourquoi nous avons évoqué le code des marchés publics, les textes du marché public ? C'est que cet article nous permet de passer cette convention, sans mise en concurrence, parce que dans la zone, seule EDF a un réseau disponible. Donc, on le fait sans mise en concurrence.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Avis de la Commission énergie ? Pas d'avis, il est absent. Et il n'y a pas d'autres commission qui veuille donner un avis ? Donc, vous avez la parole. Collègue PAMPHILE.

M. Justin PAMPHIILE – Sur le principe il n'y a pas de souci. Mais le conseiller exécutif, Daniel MARIE-SAINTE a attiré l'attention sur l'état de la chaussée, l'état de la voirie. Je veux encore à nouveau réattirer l'attention sur cela. Je n'ai jamais vu cela de ma vie. C'est la première fois que je vois cela. Un irrespect total, mais total, dans l'organisation d'un chantier qui va donc de Grand Rivière jusqu'au Marigot. J'habite le Lorrain - pour ceux qui connaissent - pour sortir de Morne Céron, donc à trois minutes du bourg, j'ai mis une heure et demie, dans le bourg, une heure et demie. Parce qu'ils ont des pratiques d'entreprise que je ne comprends pas. Ils découpent 400 m de chaussée, mais ne travaillent que sur 50 m. Et ne rebouchent pas la tranchée. Donc, il a fallu leur expliquer qu'on ne peut pas prendre des gens en otage. Et prendre des gens en otage, c'est bloquer une circulation pendant une heure et demie. Avec une complication - et Daniel MARIE-SAINTE saura de quoi je parle, et puis d'autres collègues peut-être - c'est que compte tenu des travaux, et de la difficulté qu'il y a sur la RD22, l'impossibilité pour des véhicules de gros tonnages de faire la déviation par le quartier Carabin, donc, impossibilité de circuler dans le bourg. C'est pour cela que je veux profiter de cette situation-là, pour attirer l'attention sur la traversée du bourg du Lorrain. Certains ont cru que parfois, je réclamais un front

de mer pour le Lorrain. Ce n'est pas un front de mer que je réclame. Je réclame la possibilité de fluidifier une circulation. Cela s'est passé un mercredi et un jeudi, les deux jours où la production de banane est à son maximum. Quand vous avez des containers de 40 pieds, de 20 pieds, quand vous avez des camions de sable sortant de Saint-Pierre à partir de 6h du matin, qui arrivent dans le bourg avec un chantier, quasiment à ciel ouvert, hé bien, cela produit, une heure et demie de bouchons. Nous avons, quand ils sont rentrés dans l'agglomération, imposé un certain nombre de règles à respecter. Et parmi les règles c'était de ne pas travailler entre 6h30 du matin, jusqu'à et 8h, l'heure où les lycéens, les collégiens, les enfants du primaire étaient censés rentrer en classe. Ça c'est une première chose. Nous avons imposé qu'ils ne travaillent pas dans la semaine du BAC pour ne pas pénaliser les enfants qui allaient passer leur BAC au lycée, pour ne pas se retrouver avec une situation d'enfants arrivant en retard à l'examen.

Dernière chose : je veux attirer l'attention du conseiller exécutif car j'ai l'impression qu'il pense que la Martinique appartient à quelqu'un en particulier. J'ai des voiries communales qui sont découpées sans aucune autorisation. Sans autorisation ! Pas plus tard que lundi, j'ai dû arrêter un chantier, parce qu'ils étaient en train de découper une route communale, sans aucun arrêté, sans aucune autorisation. Parce qu'ils ont décidé que la chambre d'accueil, ne pouvait pas se situer sur la RN. Ils ont choisi un site, ils ont décidé de leurs petites affaires, et puis, en passant par là par hasard, je me rends compte qu'ils sont en train de découper une voie communale. Et dans ma patience, je leur ai simplement demandé de respecter ce qui ne leur appartient pas, la propriété privée, qui est celle de la ville.

La dernière question que je veux poser, c'est dans quelles conditions la route sera réparée ? Je ne vais pas citer l'entreprise qui vient mettre du bitume. Mais, ils grattent sur 10 cm une route qui était propre, correcte. On gratte sur 10 cm, et on met du bitume, et mwen ka crié sa bouché zié. Si sé bouché zié, j'ai un problème. Parce que je suis persuadé que dans quelques temps, la chaussée va s'affaisser. Parce que les techniques qui sont utilisées, c'est le forage; on va venir damer, on va mettre 10, 20 cm de béton, et sur les 20 cm de béton, on vient mettre du bitume. Et tout le monde sais qu'à un moment donné, si les choses ne sont pas reprises dans leur entier, il y aura une difficulté.

Donc, j'ai circulé, les jours deniers, sur quasiment, tout le réseau routier martiniquais. Sèl koté ou ka wè sa sé dan le nord. Mwen pas jin wè sa en lavi mwen. C'est-à-dire d'avoir une situation où on reprend une chaussée de manière cavalière. Je ne sais pas ce qui a été négocié avec l'entreprise, pour la reprise de chaussée. Mais je demande simplement que le sort qui est réservé partout nous soit aussi réservé. Reprendre 10 cm par rapport à la chaussée qui est découpée, je trouve cela inacceptable.

Et puis, pour finir, je souhaite, même si on a cité le nom de GRES, dire que GRES n'a pas d'entreprise en Martinique. GRES sous-traite, et celle qui sous-traite, sous-traite. C'est parce que justement, j'ai manifesté mon mécontentement que j'ai découvert qu'il y a une série de sous-traitant, en cascade, qui réalisent, les travaux. Ils n'ont que faire, peut-être des réalités imposées, et ils n'ont qu'un objectif en tête, c'est de respecter des délais qu'on leur a imposés. Parce qu'ils sont déjà hors délai. Mais ça, ce n'est pas mon problème ça, qu'ils soient hors délai. Vous savez ce qui est le plus grave - et c'est cela que je ne comprends pas - c'est qu'aucune de ces entreprises ne sont jamais venus - je ne parle pas pour mes collègues maires de Basse-Pointe, de Macouba - nous voir pour organiser avec nous le chantier. Jamais! C'est parce qu'on est confronté à des difficultés qu'ils viennent nous voir. Donc, je demande, je souhaite que les chaussées soient reprises comme elles étaient auparavant. Comme c'est fait partout sur l'ensemble du territoire.

M. le Président Claude LISE – Collègue LORDINOT.

<u>M. Fred LORDINOT</u> — Naturellement, je suis favorable à cette convention puisque l'objectif c'est de faire que tous les martiniquais, et particulièrement ceux du nord, aient accès à du très haut débit, pour que nous ayons une égalité de traitement pour tous les citoyens martiniquais, pour que nous n'ayons pas une fracture numérique dans le pays. Puisqu'on sait qu'aujourd'hui, le développement d'internet, des communications à très haut débit, sont fondamentales pour l'avenir économique, et l'éducation dans un pays.

Je voudrais dire quelques mots concernant justement la voirie, puisqu'il faut faire des tranchées. Il faut enterrer aussi, je dis bravo. Là c'est un combat qu'on mène depuis des années. Tous ! Il faut qu'EDF comprenne bien qu'il faut enterrer les réseaux. On rentre dans la saison cyclonique ; cela va nous éviter aussi quelques déboires, si jamais nous devons faire face à des catastrophes naturelles. Mais, sur la question du traitement de la voirie dans le nord, et de la RN1, route la plus accidentogène, et route la plus fréquentée par les containers de bananes, je voudrais appeler l'attention de Monsieur le conseiller exécutif chargé des infrastructures, pour lui dire que les services de la Collectivité doivent être dotés des moyens pour entretenir, non seulement, les voieries, mais les accotements de voirie. Les accotements de voieries dans le nord, particulièrement, sont à l'abandon. Et, je voudrais vous dire, particulièrement, qu'il y a à Charpentier, un chantier à mener sur le territoire de la ville de à Sainte-Marie.

Lors de la dernière plénière j'ai été pris à partie parce que j'ai dit que le chantier de la construction de la cité scolaire de Charpentier ne serait pas prêt en septembre. Et qu'est-ce que je n'ai pas entendu ici comme remarque! « LORDINOT, ton ton n'est pas bon, ce n'est pas comme cela qu'il fallait dire cela ». Le Lundi qui a suivi la plénière, il y avait un conseil d'administration au collège, et Madame La Principale a appris aux membres de la communauté scolaire que la rentrée ne se ferait pas en septembre. Parce qu'une réunion avait été faite avec Madame la conseillère chargée des questions d'éducation, le lundi matin à 10 h. Donc, je vous demande, s'il vous plait, de respecter l'élu que je suis. Vous ne pouvez pas me dire, le jeudi d'avant, que je dis des choses qui ne vont pas se faire, et au conseil d'administration le lundi, dire que la rentrée ne se fera pas. Donc, je souhaite que la rentrée se fasse dans les meilleures conditions et au plus tôt dans cette citée scolaire.

Toutefois, il y a le chantier de la route qui passe devant. Le chantier, c'est une route accidentogène. Il est fondamental que les travaux soient entrepris au droit de la construction de cet établissement. Il y a beaucoup de camions qui circulent là. On aura un nouveau flux de circulation, notamment, avec les bus scolaires qui viendront emmener les enfants au lycée ainsi qu'au collège. Donc, je vous demande, s'il vous plait, de prendre les dispositions pour que la circulation soit assurée dans les meilleures conditions de sécurité, autour de ce chantier, et lorsque le lycée et le collège seront opérationnels. Et je le répète, sans donner d'injonction, ni d'ordre, à qui que ce soit, simplement, avec le ton le plus apaisé et serein qui convient, que les moyens soient donnés aux services de la collectivité pour procéder à un entretien plus performant, comme le collègue, de la chaussée elle-même, mais aussi des abords de cette voirie. Plusieurs transporteurs m'ont interpellé, notamment ceux qui ont des autobus, qui me disent, que c'est un problème avec les arbres, parce que sa ka abimé lé canmion-an, lé cars-là, lé rétwovizè-a. Donc, j'ai constaté que vous avez mené de gros travaux sur la RN5 ; il y a des murets en séparation, tant mieux. Ce que je vous demande, s'il vous plait, Messieurs et Dames de la majorité, c'est de faire en sorte que l'entretien de cette voie fondamentale pour le désenclavement du nord, se fasse dans de meilleures conditions.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Pas d'autre demande ? Donc, le collègue MARIE-SAINTE va répondre.

<u>M. Daniel MARIE-SAINTE</u> – La dérive des continents s'est faite! Nous étions partis sur le haut débit, on est arrivé sur les routes. Je vais répondre, puisque j'ai été interpellé.

D'abord, je veux rappeler que le chantier des éoliennes qui se fait à Beauséjour, remarquable, sept éoliennes géantes, de 2 mégawatts chacune, donc, 14 mégawatts, qui pourra desservir 10 000 foyers, n'est pas un chantier de la CTM. Son raccordement, au réseau EDF, n'est pas un chantier de la CTM. Pour être tout à fait transparent, parce que j'ai cité l'entreprise qui a eu le projet après un appel à candidature, un appel à projet de l'état. Elle s'est donné le nom de GRES, c'est un groupement d'entreprises. Mais ceux avec qui nous avons contact, et qui sont venus pour nous demander des autorisations, des permissions de voieries, c'est EIFFAGE ENERGIE. EIFFAGE Energie avait comme mission pour le compte de GRES, de faire arriver en Martinique les éléments constitutifs de ces sept éoliennes - immenses, une pale c'est 50 m. Le mat lui-même fait plus de 90 m par tronçon de 50 m. Nous n'avons pas accepté que ces matériels, ces 50 colis, arrivés au port de Fort-+de-France, arrivent à Grand Rivière par la route. Cela allait, évidement, perturber tous les riverains et tous les usagers de cette RN Ce qui a été convenu, c'est que ce soit mené par barge au port de Grand Rivière. Et ensuite, du port de Grand Rivière, en traversant le bourg de Grand Rivière, que ça arrive sur le quartier Beauséjour avec tous les mornes et les collines.

Je rappelle à l'Assemblée ou donne l'information, puisque je pense que c'est l'occasion, que nous avons imposé, dans l'arrêté - et j'ai souhaité que ce soit signé conjointement, avec le maire de Grand Rivière - d'abord imposer qu'il y ait une fouille dans le port de Grand Rivière pour que la barge puisse entrer. Ensuite que tout l'itinéraire soit conforté, parce que certains de ces colis pesaient 147 tonnes. L'entreprise a accepté de faire tous les confortements, tous les renforcements de la route, des talus, que nous avons demandé. Elle a supporté et a dû le répercuter sur son client, mais ce n'est pas la CTM qui a payé. Nos services ont contrôlé tout ce qui a été fait.

Ensuite, EDF - c'est lui qui est le maitre d'ouvrage, pour la pose, l'enfouissement des câbles entre Marigot et le quartier Beauséjour à Grand Rivière - a confié le travail à l'entreprise GETELEC. GETELEC normalement, légalement, devrait solliciter plusieurs autorités en agglomération ; ce sont les maires des communes traversées, quelque soit le statut de la voie, qui doivent fixer des règles. C'est ce que le règlement dit. Donc, je ne suis pas responsable si l'entreprise ne respecte pas les règles. Par contre, en rase campagne, et donc, hors agglomération, c'est la CTM. Je peux vous garantir - je n'ai pas le document là - que l'autorisation qui a été donnée, mettait des prescriptions très strictes, sur la manière dont la chaussée doit être fouillée, la signalisation mise en place, et la réfection réalisée.

Nous sommes allés jusqu'à décrire précisément et nous avons des collaborateurs contrôleurs qui doivent en permanence contrôler si tout se passe comme il faut. L'entreprise GETELEC ne tenait pas parole. Et le maire du Lorrain - je l'appelle comme cela puisque c'est à ce titre qui m'a interpellé - m'avait interpellé. Immédiatement, le même jour de l'interpellation, une lettre de mise en demeure a été notifiée à GETELEC. On n'a pas eu de réponse, mais nos collaborateurs techniques suivent les choses. Ils ont échangé plusieurs mails pour rappeler, en dehors de la lettre officielle, l'entreprise à l'ordre. Nous n'avons pas encore réceptionné, mais si nos contrôleurs techniques nous disent que ce n'est pas fait conformément à l'autorisation de voierie, l'entreprise devra reprendre. En tout cas, c'est ce que nous appliquons, puisque, Monsieur le Maire, vous avez raison, collègue vous avez raison, si ça ne tient pas, après c'est nous. Donc, là-dessus, nous sommes assez stricts. En tout cas, je vais me pencher encore plus là-dessus. L'objectif c'était que l'on rétablisse la circulation, mais il va falloir que nos contrôleurs aillent voir si cela a été fait dans les règles de l'art. On ne fait pas au hasard, il y a des règles. Donc, on essaie de les respecter.

Deuxièmement, le collègue a profité de cette question pour reparler de l'hébergement de la cité scolaire Lagrosillière où les travaux ont démarré, une fois que vous aviez donné l'accord. Je dois vous dire qu'il y a à la fois des travaux qui se font dans les centres de préfabrication, puisque ce sont des préfabriqués, et des travaux de terrassement qui doivent se faire sur le terrain. Toute la semaine dernière, nous avons négocié avec l'entreprise qui a été retenue, parce que nous le faisons dans le cadre d'un accord cadre qui était déjà passé. Donc, on le fait par bon de commande. Dans cet accord cadre, il manquait un certain nombre de prix adaptés à ce chantier. Hier, en Commission d'Appel d'offre, nous avons soumis les prix nouveaux ; la Commission d'Appel d'offre a donné un accord, et dès hier après-midi, la notification des prix nouveaux a été faite auprès de l'entreprise.

Les bureaux d'études ont déjà fait les implantations. Ces travaux concernent non seulement la construction des modulaires, mais aussi des VRD à l'intérieur et à l'extérieur. Là il n'y avait rien, et puis, on créé un établissement scolaire! Il y a des échanges de circulation qui vont se faire, entre l'établissement scolaire et le reste des usagers de la route sur la RN1. Il y a un plan de raccordement qui a été établi, et il y aura une modification de la RN1 à cet endroit-là, pour l'accès en toute sécurité. Maintenant, je ne savais pas que ce point-là allait être abordé, sinon, j'aurais pu vous faire projeter le plan d'aménagement qui a été conçu par nos ingénieurs, en interne, pour l'aménagement de la RN1 pour permettre les échanges entre le groupe scolaire. Mais nous en avons déjà besoin pour le chantier. Parce que pour le chantier lui-même, il faut que les véhicules des entreprises puissent entrer et sortir, donc, ceci est programmé et cela a fait l'objet d'un prix nouveau, que nous avons fixé hier. Les implantations, je ne veux pas donner le nom des entreprises, puisque durant les réunions que nous avons eues avec ces entreprises, elles ont renouvelé leur engagement à mettre les moyens. Donc, je ne veux pas les mettre en accusation, je leur fais confiance. On leur a notifié par un avenant les prix nouveaux. Donc, il n'y a plus aucun obstacle administratif, à ce que les travaux soient faits. L'engagement que nous avons pris, j'espère que nous allons le tenir, c'est que pour les entreprises qui interviennent là, nous allons respecter - en tout cas, c'est ce que je souhaite - les délais de paiement pour éviter qu'aucun n'ait de prétexte pour lever le pied. Nous avons fait des réunions face à face, nous avons discuté de cela. Maintenant, j'ai vu qu'il est commun, actuellement de dire, on fait des trucs au sud, on ne fait pas dans le nord. Ce n'est pas vrai. Il ne faut pas répéter cela. Ne divisons pas la Martinique en clan nordiste et sudiste. Je suis un nordiste. Comment j'aurais pu laisser tomber le nord ? C'est vrai, il v avait des chocs frontaux qui se faisaient sur la RN5, entre Sainte-Luce et Rivière Salée. nous avons mis des glissières.

(Discussions hors micro)

M. Alfred MARIE JEANNE (Président du Conseil Exécutif) – Mwen mantché mô plisiè foi la.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Exact, le travail a été fait. Mais oui, parce qu'il y a eu des martiniquais qui ont perdu la vie sur la RN5, nous avons mis les séparateurs. Mais nous l'avons fait aussi au nord. Le Robert, la traversée du Robert, la montée de l'Estrade, où moi-même j'ai perdu des proches là dans cette montée. Ça vient d'être livré. Et puis, nous avons un programme. Nous sommes en train de travailler sur la traversée du Marigot. Alors, c'est vrai, le collègue a évoqué le Lorrain. Il sait puisque je l'en ai informé qu'il y a deux interventions qui se font au Lorrain. Pour la route du stade qui est entre le stade et le lycée, le chantier est attribué et les réunions préparatoires ont commencé. Dans la semaine qui vient, ça commence. On passe à la phase chantier. Le Lorrain est victime d'un grand glissement dans les hauteurs de Carabin, Macédoine. C'est cela ? Sur la R22. On a dû interdire aux poids lourds de passer ; or c'était une route intéressante, parce que quand il y a des activités festives dans le bourg, on pouvait passer par le morne. On a beaucoup, beaucoup travaillé là-dessus, et nous avons démarré les travaux. On va essayer de déplacer la route pour voir si la route peut devenir un peu plus sécurisée. Nous ne sommes pas en mesure d'arrêter le gros glissement. Il est aussi important que le glissement

de la Médaille. C'est une masse de terre qui est en train glisser, mais on va essayer de mettre la route un peu plus haut pour qu'on puisse à nouveau autoriser les poids lourds là-dessus. Mais là où nous avons investi le plus, c'est le grand Nord, entre Basse-Pointe, Macouba et Grand Rivière; nous travaillons pour essayer de mettre, et je l'ai présenté ici, un projet, pour que lors des prochaines intempéries, Grand Rivière ne soit plus coupée du reste de la Martinique. Je vous ai exposé le dossier, je ne veux pas revenir là-dessus. Mais toujours pour le nord, toujours à Grand Rivière, dans la programmation des ports, des différents ports, il y a un programme, un plan territorial d'aménagement des ports, ; celui de Grand Rivière va commencer prochainement. Tous les marchés ont déjà été attribués. Et pour les entreprises, il y avait trois qui ne pouvaient donner leurs attestations sociales et fiscales; nous les avons déjà remplacées. C'est ce qui a fait que le dossier a pris du retard pour le démarrage. Donc, collègue, ne continuons pas à faire croire aux martiniquais que l'équipe qui est à la tête de la CTM fait des choses pour le sud, et puis, on ne fait pas pour le nord. Statistiquement, c'est faux. Voilà ce que je voulais dire. Mais je rappelais Président, que nous sommes là pour voir si on loue des fourreaux pour mettre le très haut débit dans le nord.

M. le Président Claude LISE – Bien. Alors, sur le sujet, je veux passer au vote, parce que...

M. Justin PAMPHILE – Président, j'ai une question. J'ai ,juste une question.

M. le Président Claude LISE – Oui. Collègue.

M. Justin PAMPHILE – Non, c'est une question, il pourra me répondre rapidement. Le Conseil Exécutif a évoqué non pas un cahier des charges, mais un document qui précise à GRES...

M. Daniel MARIE-SAINTE – Non, non, à GETELEC.

M. Justin PAMPHILE – A GETELEC. Nous serions heureux d'être destinataire de ce document-là.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Ok. Je prends note.

M. Justin PAMPHILE – Parce que nous sommes en conflit, je le dis franchement, avec GETELEC, parce que nous ne sommes pas d'accord sur des techniques utilisées et proposées par GETELEC pour la réfection des voieries qui sont dans le bourg. Mais c'est la voierie nationale, c'est la RN qui traverse le bourg, même si elle est de compétence municipale, mais c'est une RN, donc, je souhaite que nous puissions avoir ce document-là pour reprendre les discussions avec GETELEC. Parce que je ne vous cacherai pas, même si cela va ralentir les travaux, que j'ai de nouveau arrêté le chantier, parce que je ne comprends pas les techniques qui ont utilisées.

<u>M. Daniel MARIE-SAINTE</u> – On va vous le transmettre. De toute façon, le pouvoir de police appartient au maire en agglomération. C'est noté.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Bien collègue, nous passons au vote. Je voudrais d'ailleurs vous signaler que l'accord pris avec la restauration, c'est que je lève la séance à 14h30. Donc, il est 14h21, donc...

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité.

8/ COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES

M. Daniel MARIE-SAINTE procède à la présentation du rapport.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Donc, il s'agit d'une information. Il n'y a pas de débat. Nous passons donc à la question supplémentaire numéro 3 S.

(Discussions hors micro)

3S/ DEMANDE DE REAFFECTATION PARTIELLE DE FONDS DEDIES DE MARTINIQUE DEVELOPPEMENT

<u>M. Daniel MARIE-SAINTE</u> – Je vais résumer, puisque je présente cette question, à la demande du Conseil Exécutif, la collègue chargée du développement économique n'étant pas présente. De quoi s'agit-il? J'essaie de résumer puisque le Président m'a demandé d'aller vite.

M. Daniel MARIE-SAINTE procède à la présentation du rapport.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Vous avez la parole, la Commission développement économique a peut-être un avis là-dessus.

M. Yan MONPLAISIR – Oui, nous avons examiné cette question. Il s'agit tout simplement de régulariser une situation qui a permis à notre collectivité de se montrer efficace dans la continuité de l'action qui avait été d'ailleurs initiée par la Région et donc l'avis de la commission est favorable.

M. le Président Claude LISE – C'est un avis conjoint Commission de finances ?

M. Michel BRANCHI – C'est un avis de la Commission des finances qui l'avait déjà examiné d'ailleurs puisque c'est un dossier qui avait été renvoyé, qui avait émis un avis favorable.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Bien. Qui demande la parole ? Personne ? On passe au vote tout de suite.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Donc, adopté à l'unanimité. Collègues, je suspends la séance, elle sera reprise à 16h30.

Séance reprise à 17h07

M. le Président Claude LISE – La séance est reprise. J'appelle la collègue Aurélie NELLA, qui va nous présenter pour commencer le n° 14.

14/ RÈGLEMENT D'INTERVENTION DES AIDES AU TITRE DU DISPOSITIF DES CORDÉES DE LA RÉUSSITE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTIONS

Mme NELLA donne lecture du document de présentation.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des textes.

Mme Marie-France TOUL – La Commission des textes ne s'est pas prononcée sur ce rapport.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Commission éducation enseignement supérieur.

M. Clément CHARPENTIER-TITY — Oui, Président, merci et bonjour à tous les collègues, même si on s'est déjà vu depuis un moment. Je tiens à dire quand même que la commission éducation, jeunesse, enseignement supérieur recherche et innovation, c'est une commission qui travaille normalement, avec toutes les disponibilités, toutes les bonnes volontés possibles, donc, il n'y a pas question d'opposition, de majorité. Et nous travaillons. Donc, je tiens à dire cela. Et donc, nous avons examiné le dossier n°14, et nous émettons un avis favorable. Je donnerai quand même deux raisons : l'expérience des deux premières conventions, c'est-à-dire avec l'INSA de Lyon, s'est révélée positive, et puis, nous avons observé également le double élargissement ; tout le territoire martiniquais est aujourd'hui concerné, alors qu'il y avait trois zones ou quatre zones qui étaient concernées avant. Avec les nouvelles conventions, cela permettra une plus grande ouverture à nos étudiants, et serait un encouragement notable pour la poursuite de formation à un très haut niveau. Merci.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Donc, vous avez la parole. Qui la demande ? Personne, donc, nous passons au vote tout de suite. Tu veux ajouter quelque chose ?

Mme Aurélie NELLA – Juste pour préciser, en effet, comme le collègue l'a indiqué, effectivement au départ, concernant FERRANDI, qui est une grande école de gastronomie, nous nous sommes rendus compte que le dispositif, en l'état actuel, excluait un certain nombre d'étudiants. Donc, nous avons souhaité l'élargir. Et ne seront plus donc concernés uniquement le lycée polyvalent nord Caraïbe, le lycée de la Jetée ou de l'AMEP. Là cette année, par exemple, nous avons une étudiante du lycée de Bellevue, et nous pourrons désormais l'accompagner via ce dispositif. Concernant l'INSA de Lyon, école d'ingénieur, nous nous proposons d'étudier dans quelle modalité nous pouvons mettre en place un cycle en Martinique. C'est donc une réflexion qui est en cours avec le Rectorat; nous verrons dans quelle mesure elle peut déboucher, pour offrir justement ces formations sur place, d'enseignement supérieur, de qualité et de prestige à nos étudiants martiniquais.

Je voudrais souligner en plus que la collectivité soutient et s'intéresse au parcours de ces étudiants qui ont été accompagnés et avec l'avis favorable du Président du Conseil Exécutif, nous souhaitons pouvoir mettre en place une valorisation de ces parcours. Voilà ce que je pouvais dire Président, chers collègues.

M. le Président Claude LISE – Merci. Nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Adopté à l'unanimité.

15/ PROJETS DE LOIS, ORGANIQUE ET ORDINAIRE, « POUR UNE DEMOCRATIE PLUS REPRESENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE »

Mme NELLA procède à la présentation du rapport.

M. le Président Claude LISE – Avis de la Commission des textes.

Mme Diane MONTROSE — Oui. merci Président. Si on peut noter que l'objectif est louable, effectivement, on peut tout de même, dans ce projet de loi, souligner un certain nombre de risques. Beaucoup de choses restent à préciser, notamment, s'agissant de notre territoire pour la Martinique, le nombre de députés, et de sénateur qui n'est pas fixé. Il y a des discussion en cours qui, effectivement, semblent envisager pour la Martinique, un sénateur et deux ou trois députés. La question du découpage électoral est une question cruciale et fondamentale, qui là aussi, souligne un certain nombre de risques de déracinement de la population. Puisqu'on a bien vu que ce découpage ne sera pas fait de toute façon, avec l'avis de ceux qui sont ici, puisque c'est une décision qui nous sera imposée, on se rend compte que parfois, pour certaines élections, certains sont du nord, et puis pour d'autres élections, certains relèvent du centre atlantique. Tout cela est de nature à créer confusion. Y aura-t-il une cohérence dans ce nouveau découpage, entre ces élections nationales et les élections locales, s'agissant des communautés d'agglomération, ou s'agissant de la représentativité au sein de la collectivité ? Tout cela, aujourd'hui, pose un certain nombre de questions.

D'autres questions, également se posent. Si on peut, effectivement, être satisfait de cette volonté de renforcer la qualité du travail législatif, la représentativité de l'Assemblée Nationale, renouveler la vie politique par l'instauration de dispositions limitant le cumul, on sait bien que dans la pratique notamment - si au niveau des élections sénatoriales, il s'agit bien d'un sénateur pour la Martinique - là sur des problématiques pratiques, concrètes, la représentativité de notre territoire, à mon avis, n'est pas prise en compte, et c'est aussi l'avis de la commission. On sait bien qu'un niveau du Sénat, il v a plusieurs commissions qui sont ô combien importantes stratégiquement pour notre territoire. Et on ne peut pas imaginer qu'une seule et même personne puisse siéger à toutes ces commissions qui soient ô combien importantes et stratégiques pour notre territoire. Donc, les modalités du redécoupage électoral se font sans tenir compte de l'enracinement des électeurs sur un territoire. Dans le même sens, dans ce texte. la dématérialisation des professions de foi, est de nature à modifier l'électorat, voire aujourd'hui, à induire un électorat à deux vitesses. On voit bien dans ce projet qu'il y a une dématérialisation totale, et que les professions de foi seraient transmises, évidemment, par voie électronique. Ce qui veut dire que sur notre territoire, en particulier, où le taux d'équipement est faible, on risque d'avoir un électorat à deux vitesses, celui qui est informé et celui qui ne l'est pas. En outre, aujourd'hui, avec une tendance assez forte, très centralisée, accentuée, c'est un risque de limitation de l'influence du Sénat, qui a cependant vocation à assurer la représentation des collectivités territoriales de la République. C'est pour cela que nous avons émis, de manière globale un avis défavorable.

M. le Président Claude LISE – Merci.

<u>Mme Diane MONTROSE</u> – Simplement, juste une précision.

M. le Président Claude LISE – Comment ? Oui, oui, tu n'avais pas fini ?

<u>Mme Diane MONTROSE</u> – Non, je voulais juste porter une précision, puisque nous nous sommes quand même inquiétés pour les autres collectivités, de savoir aujourd'hui, comment elles étaient positionnées. Je veux simplement souligner que la collectivité de Corse a également émis un avis défavorable sur le sujet, ainsi que la Polynésie.

M. le Président Claude LISE – Bien. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Collègue LORDINOT.

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Merci Monsieur le Président. Le Président Macron s'était engagé à mettre en œuvre une réforme importante des institutions de la république. Et c'est une étape qui est franchie, nouvelle, qu'il nous propose aujourd'hui et que je partage.

(Brouhaha)

Mais, je me souviens du vote sur le cumul des mandats, et les deux parlementaires de la majorité n'ont pas voté dans le même sens. Il y en a un qui a voté contre le cumul des mandats, et l'autre parlementaire a voté pour le cumul des mandats. Donc, vous savez, sur la question des institutions, on peut ne pas être d'accord dans les mêmes camps. Moi, je suis assez content quand j'entends parler de la Corse. La collègue vient de dire que la Corse a donné un avis défavorable, mais on devrait s'inspirer du règlement intérieur de l'Assemblée de Corse. On devrait s'inspirer aussi des moyens mis à la disposition de l'assemblée de Corse par le Président de l'Exécutif. Donc, on voit bien que sur ces questions aussi, on peut ne pas être d'accord. Que nous propose le Gouvernement ? C'est de rendre plus efficace le Parlement. Et notamment, de faire que les parlementaires exercent le job pour lequel ils ont été élus, à savoir faire la Loi. Donc, on va passer de 577 députés, à un peu moins : 404. Et on va diminuer aussi le nombre de sénateur. C'est une bonne chose pour le train de vie de l'Etat, donc, puisque le nombre de parlementaires sera diminué.

(Discussions hors micro)

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Ensuite, est-ce sue je peux sereinement continuer mon intervention ? C'est bizarre, chaque fois que je m'exprime......

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Mais collègue, c'est précisément parce qu'on t'écoute et que tes arguments portent.

(Rires)

M. Fred LORDINOT – Merci beaucoup. Cela me touche que cela vienne d'un parlementaire martiniquais qui a une grande expérience. Et on sait, aussi, tout à l'heure, je l'ai répété, je souhaiterais aussi que notre Assemblée profite aussi de l'expérience de cet ancien sénateur. Il s'agit donc de réduire le nombre de parlementaires pour que le Parlement ait un rôle plus efficace. Comme nous souhaitons que cette Assemblée ait un rôle plus efficace. Parce qu'aujourd'hui, l'Assemblée Nationale demande des moyens, aujourd'hui à l'exécutif pour mener les politiques d'évaluation des politiques publiques

par exemple. Aujourd'hui, notre assemblée a besoin de moyens pour évaluer les politiques menées par l'exécutif, et je pense que ça c'est la démocratie. L'introduction de la proportionnelle, tout le monde me dit en Martinique, la proportionnelle c'est plus juste. Cela permet la représentation de tous les courants politiques. Voilà, on introduit une dose de proportionnel en France pour permettre à tous les courants publics, y compris les indépendantistes - parce que les indépendantistes pourront faire une liste à la proportionnelle sur toute la France, et rassembler tous les indépendantistes bretons, corses, guadeloupéens, guyanais, etc - de faire une liste à la proportionnelle. Ils pourront avoir des députés en plus. La condition : obtenir des voix d'électeurs pour l'indépendance. Donc, contrairement à ce que pourrait dire une collègue, la loi nous permet d'ancrer, davantage la Martinique dans la République. Ah oui ! Elle permet d'ancrer davantage la Martinique dans la république ! Parce que oui, il y a un échec aujourd'hui des parlementaires martiniquais à constituer un groupe efficace inter-dom. On n'a jamais réussi à le faire. Je parle devant un parlementaire d'expérience. Cela veut dire que...

(Discussions hors micro)

M. Fred LORDINOT – Cela veut dire que... Est-ce que je peux terminer, chère collègue sénatrice ?

Mme Corinne CONCONNE – Mais non, cela ne sert à rien.

M. Fred LORDINOT – Je peux terminer ?

M. le Président Claude LISE – Continue, continue.

M. Fred LORDINOT – Donc, jusqu'à maintenant - et je parle sous l'autorité d'un parlementaire d'expérience - le groupe parlementaire inter-dom n'a jamais réussi à fonctionner. Donc, peut-être faudrait-il changer de stratégie. Peut-être faudrait-il que les parlementaires des Outre-Mer se fassent mieux entendre dans les groupes dans lesquels ils sont, et qu'ils travaillent de manière plus constante et approfondie, avec les autres parlementaires qu'ils soient sénateur ou député de la République. Cela va nous obliger à revoir nos conceptions.

Autonomiste je suis, autonomiste je resterai. J'ai entendu, l'autre jour un collègue indépendantiste parler d'autonomie fiscale. J'étais content. Mais, si on veut, véritablement, se faire entendre du Gouvernement, faut-il qu'il y ait un ministère des Outre-Mer? En ce qui me concerne, en tant qu'autonomiste, je suis partisan de la suppression de ce ministère. Lorsqu'on a des problèmes à l'hôpital, que toute la communauté martiniquaise, politique, Chum Douvan se mobilise, lorsqu'on écrit à la Ministre des Outre-Mer, on n'a pas de résultat. On nous renvoie vers Madame Agnès BUZIN, et vers le Premier Ministre. Lorsque nous avons des problèmes de sargasses, nous écrivons à Madame, très charmante au demeurant, la Ministre des Outre-Mer, on constate que c'est Monsieur HULOT, Ministre de la transition écologique qui vient et qui nous dit, je vais étudier le dossier pour la mise en place de l'arrêté de catastrophe naturelle. Et je me réjouis de voir que le Président du Conseil Exécutif est bras dessous, bras dessus avec Monsieur HULOT. Je suis content de voir cela, parce que je me dis qu'il a bien compris, le Président du Conseil Exécutif, que c'est plus du côté de Monsieur HULOT qu'il va obtenir la décision, qu'ailleurs. Donc, voici deux exemples concrets, qui montrent bien que ce Ministère. aujourd'hui, n'a pas une grande influence. Lorsque, comme dirait le Président MACRON, qui est en train d'évaluer les ministres, sur leur feuille de route, il n'y a pas de résultat, on supprime les choses qui ne fonctionnent pas. Donc, ce qu'il faudrait, me semble-t-il, dans la continuité de ce projet de loi, c'est faire qu'il y ait moins de parlementaires, mais des parlementaires qui disposent davantage de moyens pour contrôler le Gouvernement. Et faire que le Parlement, comme dans les régimes parlementaires, puissent voter la loi, et contrôler le travail du Gouvernement.

Ce projet de Loi, me semble-t-il, il répond à ces objectifs. Concernant la représentation des martiniquais, pourquoi pas ? Pourquoi pas un sénateur ou une sénatrice plutôt que deux ? On va se mettre d'accord au-delà des appartenances et des clivages traditionnels, comme cela s'est passé pour les dernières élections. C'est-à-dire qu'il y a des gens de droite et de gauche qui ont voté pour les candidats. Pourquoi ne pourrait-on pas arriver à cela ? Pourquoi il faut beaucoup plus de parlementaires ? Non. Peut-être que cela va faire en sorte que les martiniquais eux-mêmes, vont trouver davantage de consensus pour donner plus de poids aux parlementaires. Parce que la question c'est : quel est le poids que vous donnez à votre parlementaire, pour qu'il ait suffisamment de puissance pour s'exprimer à l'Assemblée Nationale ou bien au sénat ? Pour ne pas être trop long, très chers collègues, vous avez bien compris que ce Projet de Loi obtient mon approbation, et que je donnerai un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Collègue CONCONNE.

Mme Catherine CONCONNE – Oui, Président, je ne vais pas répondre point par point aux propos de mon ami LORDINOT. Nous allons faire cela sous un pié mango à un moment donné, pendant les grandes vacances. Parce que je ne vais quand même pas pointer du doigt le nombre d'incohérences que tu as pu nous donner cet après-midi. Mais tu es dans ton rôle de défenseur de parti que tu as décidé de soutenir. Je peux comprendre. Cependant, je suis quand même assez surprise d'entendre un élu privilégier les finances de l'Etat sur la représentation du peuple. Il y a une chose qu'il oublie. Monsieur MACRON a dit qu'il baissera le nombre de parlementaires, mais que les budgets vont rester constants. Donc, je ne vois pas où est l'économie. Et est-ce qu'on fait de l'économie sur la représentation populaire aujourd'hui, en France sous la 5ème République ? Moi, j'ai un problème-là, j'ai un vrai problème! La représentation populaire doit être sacralisée à tout moment et partout. La représentation populaire doit être sacralisée à tout moment et partout. C'est le fondement de la démocratie, le fondement de la République dans laquelle nous sommes installés. C'est un tour de passe-passe qui est en train d'être fait par un Gouvernement qui veut absolument une gouvernance dite jupitérienne et qui, de toute façon, fera prendre de plus en plus d'espace à un pouvoir hyperprésidentialisé. Si yo pa ka wè sa, alors mwen pas sav sa yo ké wè! Mais en tout cas, c'est gros comme le nez au milieu du visage. On veut renier petit à petit la représentation populaire, pour privilégier l'autorité d'un président de la République. Et on ne voit pas cela ? On me parle d'économie de l'Etat pour baisser le nombre de parlementaires. Baisser le nombre de parlementaires, c'est un symbole. Je ne suis pas sur le fait de baisser. Personnellement, je n'ai pas d'attachement à des postes. Donc, même si je peux être concernée demain, je m'en fiche royalement. Je dis simplement que le symbole porté par le fait de baisser le nombre de parlementaires, c'est baisser aussi la représentation du peuple qui est la base des fondements de la 5^{ème} République.

On est en train de driver progressivement vers un pouvoir bonapartien. On y va, allons-y! Un super-président tout puissant, qui aujourd'hui, remet même en cause les tenues du congrès, et se propose même de faire voter un amendement, pour qu'il puisse répondre aux parlementaires. Les parlementaires n'ont pas de compte à rendre au Président de la République, et vice versa. Qu'est-ce que cela veut dire ça? Et on ne se rend même pas compte de cela? Quant à la notion d'efficacité, c'est réduire la voix populaire? Quand un parlementaire dépose un amendement, lorsqu'il monte au créneau sur des lois, c'est parce que dans l'antichambre, il a vu les représentants de la société civile, des chambres consulaires, les associations, et toutes les personnes qui vont demain être concernées par cette loi. J'ai préparé mon travail, la semaine prochaine pour la loi ELAN; j'ai vu tous les bailleurs sociaux, j'ai vu des associations, j'ai vu plein de gens qui m'ont suggéré des amendements, avec lesquels j'ai travaillé au fond pour savoir comment contrer cette loi, comment éviter qu'elle ne dérape. Baisser les parlementaires, baisser la voix du Parlement, par le nombre et par la qualité des travaux, c'est baisser la représentation populaire.

Et puis, on me parle d'efficacité, c'est le nouveau mot à la mode. C'est le nouveau mot à la mode des quadras, qui, aujourd'hui, occupent le sommet du gouvernent : l'efficacité. Autrement dit, le peuple se gère à coup de tableurs Excel. A coup de tableurs Excel, de Big Data, et d'intelligence artificielle! Voilà maintenant comment on gère la volonté populaire. Au sacré saint nom de l'efficacité! Et on ne voit pas cela? Et on donne un blanc-seing à une Loi qui, dans ses fondements, attaque ces principes. Et on est content, on applaudit! Alors Monsieur le Président, je ne connais pas la tendance de qui votera, qui ne votera pas. Personnellement, je serai cohérente au vote que je vais faire en septembre prochain. Je voterai contre cette loi. Personnellement, je voterai contre cette loi, pour être cohérente avec les choix que j'ai fait. Parce que c'est une Loi qui démolit profondément un certain nombre de principes. Et si on ne voit pas cela, Dieu qu'on a perdu de la lucidité en matière politique. Il y a encore des éléments que l'on pourrait descendre un après l'autre. Alors continuons, roulé kon sa toujou, parlons d'efficacité, faisons une confiance aveugle à des gouvernants qui, aujourd'hui, gèrent le peuple, comme on travaille sur un tableur Excel, et on verra ce que cela va donner dans deux, trois ans.

Quant à la notion éculée d'Outre-Mer...On continue à me parler de cela de l'Outre-Mer, etc. Mais cela veut dire quoi l'Outre-Mer? Moi, quand on me parle de cela, je demande de quel pays on parle? Et là encore, on est en incohérence totale avec celui qu'on cite et qu'on vénère, autrement dit le Président MACRON. Il parle de différenciation, et il annonce qu'au fur et à mesure, on va abandonner cette histoire d'Outre-Mer. Alors, j'ai quelque chose à voir avec La Polynésie? J'ai quelque chose à voir avec Saint-Pierre et Miquelon? On nous a mis dans l'Outre-Mer et on continue de vénérer cette notion néocoloniale que j'appelle le vrac ethnique. Tous les nègres de la République ensemble! On continue à vouloir sacraliser cela. A vouloir dire qu'on est dans un vrac, l'outre-Mer. C'est quoi l'Outre-Mer? C'est quel pays l'Outre-Mer? C'est où l'Outre-Mer? Je ne connais pas ce pays-là. Moi, je connais la Martinique. Et lorsque je monte au créneau sur un certain nombre de règlements de loi, et qu'on me dit est-ce que c'est valable pour l'Outre-Mer? Je dis, excusez-moi, l'outre-Mer c'est où? Je ne connais la Polynésie, Saint-Pierre et Miquelon, la Réunion etc. Je ne connais pas l'Outre-Mer. Alors, qu'on puisse vénérer cette notion néocoloniale qui en fait consiste à faire perdurer, à perpétuer le ministère des colonies, tant mieux. Moi, ce n'est pas du tout ma façon de voir.

Et ce même MACRON prône haut et fort une notion de différenciation avec un régime à la carte, qui consisterait à tenir compte des spécificités de chaque territoire. Je suis la Martinique ; je ne suis pas la Guadeloupe. Je suis la Martinique ; je ne suis pas la Réunion. Je connais très mal la Guadeloupe, je ne connais pas la Réunion ; je ne suis jamais allée en Nouvelle Calédonie. Et je vais continuer à souhaiter qu'il y ait un intergroupe. Si cela ne fonctionne pas, c'est parce qu'on ne se ressemble pas. En dehors du pigment de la peau, on ne se ressemble pas. En dehors du fait d'avoir été des colonies, on ne se ressemble pas. Voilà pourquoi ça ne fonctionne pas. En tout cas, si un jour cela fonctionne, ce sera sans moi. Parce que je ne vais pas continuer à perpétuer des néocolonialismes évidents, béants qui consistent à faire croire que tous les nègres de la République peuvent être mis dans le même vrac. Alors moi, que mon vote soit enregistré, je vote contre cette loi.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Au moins on est d'accord sur l'objectif final. Je vote contre cette loi aussi. Je vais dire pourquoi tout à l'heure. Mais oui, il y a des moments où il y a des convergences extraordinaires. Bien, mais il faut que je donne la parole au collègue BRANCHI, ensuite au collègue LOUIS-REGIS.

M. Michel BRANCHI – Je dois dire d'abord que j'adhère totalement au rapport de la commission des textes. Les principaux arguments ont été donnés pour porter un avis défavorable à ce texte. Mais je dis la chose suivante : cette réforme constitutionnelle prétend répondre à un phénomène, c'est un

phénomène qui traverse toutes les démocraties occidentales. C'est ce qu'on appelle la crise de la politique. La crise de la politique, ce serait qu'il y a trop de députés. Et elle utilise des arguments que l'on a entendus dans les années 1935 en France, c'est le vieil antiparlementarisme. On veut faire croire qu'en ayant moins de députés, l'Etat dépensera moins d'argent, et qu'il fera une politique plus sociale. C'est un attrape-nigaud. En réalité, moins de députés, notamment pour notre pays, la Martinique, c'est moins de capacité pour peser sur des décisions qui nous concernent. Par exemple, nous avons, suspendu au-dessus de notre tête, la suppression de l'abattement fiscal de 30 %, si nous sommes moins nombreux, nous pourrons moins être représentés dans les commissions parlementaires, au Sénat et à l'Assemblée, où on doit peut-être faire entendre notre voix. En ce qui concerne la proportionnelle... enfin 15% de proportionnel, quand même! Mais, c'est plus que l'infiniment petit! C'est franchement se moquer du monde. Et enfin, la limitation de la capacité d'amendement, qui a été conquise par les révolutionnaires ed 1789, les sans culottes, c'est-à-dire les ancêtres des communistes.....

(Rires)

M. Michel BRANCHI – Oui les sans culottes, en mettant la tête du roi au bout d'une pique...

(Discussions hors micro)

M. Michel BRANCHI -Exactement ! La capacité du député de faire des amendements est consubstantielle à la souveraineté populaire. Par conséquent, nous sommes en face d'un monstre juridique, qui consiste à accentuer les traits les plus négatifs de cette 5ème République qui n'a que trop duré. De cette 5ème République qui est née dans le coup d'état et qui se termine par un show du Président à Versailles, alors que les députés de mon parti, le parti des héritiers de 1789 ont prêté le serment du jeu de paume pour s'opposer à l'abaissement du parlement. Par conséquent, je vous dis que je souhaite que cette Assemblée se prononce de manière défavorable, d'autant qu'on a essayé d'appâter les Corses avec une soi-disant spécificité, l'article 72-5, alinéa 5. Mais ils ont éventé le piège. Ils ont bien vu que c'était une spécificité à l'eau de rose. Alors, pour le moment, nous n'avons pas encore à nous prononcer sur la nouvelle monture, de l'article 73, mais nous savons déjà que la grande révolution de la différenciation va consister à faire que les habilitations, seront prises par décret en conseil des ministres après avis du Conseil d'Etat, et après ratification du Parlement. Autrement dit, on n'aura pas fait un pas de plus en matière d'habilitation, que ce qu'on est maintenant, c'est-à-dire, au cas par cas, dans un nombre limité de matières, de manière limitée dans le temps, et selon le bon vouloir du pouvoir central. C'est-à-dire que c'est un miroir aux alouettes. Vous comprendrez, chers amis, que ie voterai résolument contre cette accentuation du caractère présidentiel de cette 5ème République.

M. le Président Claude LISE – Merci Michel. Alors, c'est le collègue LOUIS-REGIS.

M. Denis LOUIS-REGIS – Merci Président. Je ne serai pas long, puisque je suis totalement en accord avec tout ce qui a déjà été dit. Mais seulement une question qui m'interpelle. Je ne sais pas si la conseillère NELLA pourra me répondre. Afin d'orienter mon vote, mon choix, en toute responsabilité, j'aimerais savoir quel impact aura la décision de l'Assemblée sur cette loi. C'est tout.

(Rires)

<u>M. Denis LOUIS-REGIS</u> –Donc, si c'est aucune, je préfère déjà dire que je m'abstiendrai, ou je ne prendrai pas part au vote.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Pour que ce ne soit pas mal interprété, je me permets de te dire qu'il vaut mieux encore, parce que l'abstention peut être interprétée autrement.

M. Denis LOUIS-REGIS – Non, non, c'est bien cela. Je ne prendrai pas part au vote.

M. le Président Claude LISE – Bien. Alors, c'est le collègue HAJJAR maintenant, qui intervient.

M. Johnny HAJJAR – Oui, merci. Justement mon intervention c'est peut-être simplement pour qu'il y ait un argumentaire qui soit construit, bien réfléchi, et qui ne porte pas à interprétation, puisqu'il y aura un vote ensuite, et je me plierai à la décision de mon groupe. J'appartiens à un groupe, et même s'il peut y avoir des différences, majoritairement, je me plierai à la décision du groupe de manière disciplinaire. La Loi Organique et la Loi Ordinaire sur laquelle nous donnons un avis aujourd'hui, s'inscrit dans le cadre de la révision constitutionnelle. Je pense qu'il faut le dire pour que les gens comprennent que ce n'est pas simplement deux lois qui sortent comme cela, qui viennent s'ajouter à une série de lois. C'est dans une logique de révision constitutionnelle.

Effectivement, au niveau des départements, des collectivités locales, c'est aussi le moment de pouvoir apporter un certain nombre de propositions concrètes pour libérer l'énergie, avoir des outils au service du développement, et avoir plus de responsabilités locales. Malheureusement, dans les deux lois qui sont posées là, il n'y a rien de tout cela. Je répète, il n'y a rien de tout cela. Bien sûr, on reste sur un volet où on diminue le nombre de parlementaires, donc, on affaiblit le Parlement. Je rappelle que le principe de la démocratie, c'est aussi la séparation des pouvoirs, quand on est au plus haut de l'état français; et donc, le Président de la République a ses prérogatives, mais le Parlement a les siennes. Sauf que là, en réduisant le nombre de parlementaires, on va réduire justement le poids du Parlement, et on va augmenter le poids du pouvoir de l'Exécutif, c'est-à-dire d'un seul homme, le Président de la République. Et par conséquent, derrière, on va concentrer le pouvoir au lieu, justement, de le décentraliser, de le régionaliser, et de pouvoir justement aller dans le sens politique que nous voulons, c'est-à-dire avoir les outils, les leviers de notre développement.

Alors, certes, il a les éléments intéressants. La limite du cumul de mandat dans le temps, trois mandats, c'est très bien. Et c'est vrai que cela apparait comme une avancée démocratique. La parité obligatoire est arrivée comme une avancée démocratique. Et ce sont des éléments qu'il faut saluer. Ainsi, il n'y aura pas de gens arque-boutés sur des postes, sur des fonctions, parce que la démocratie, c'est aussi de permettre qu'il y ait des évolutions avec des générations qui renouvellent d'autres générations.

La question du scrutin proportionnel, quel que soit son degré, pour moi, pose un problème majeur, c'est la question de la déconnexion de l'élu avec le terrain. Parce que si c'est pour avoir des députés qui ne connaissent rien du terrain, mais qui vont aller voter des lois, sans savoir de quoi on parle vraiment... Quand on est un élu de terrain, par exemple quand on a été maire, et qu'on devient parlementaire, on a une connaissance fine des outils au service du développement, notamment, le code l'urbanisme, sur les permis et autres, en matière d'aménagement, pour être concret. On n'aura plus ces leviers, parce qu'on va rentrer dans une forme de bureaucratie, d'enfermement, de personnes qui sont totalement déconnectées avec le pouvoir.

Alors, un autre élément très négatif, c'est la question de la procédure par ordonnance. Parce que cela aussi, cela enlève tout débat, cela enlève tout pouvoir, et on l'a vu, notamment avec les différents acteurs sociaux. Or, nous voulons plus de démocratie, et nous voulons, véritablement, aller dans le sens de l'initiative, à la fois individuelle et collective. Donc, ces éléments, aujourd'hui, ces manques importants, cette absence de vision à travers ces lois, les deux lois qui sont posées, qui ne posent

finalement qu'un cadre strict de renforcement du pouvoir de l'Exécutif et de diminution du pouvoir du Parlement, comme si le Président de la République actuel, justement était d'une longévité extrême dans sa fonction, est un risque et un danger majeur sur lequel nous devons avoir une expression claire et orientée.

Dernier exemple : sur la Martinique, on est six parlementaires sur 577, ce n'est déjà pas beaucoup. Quand on va passer à quatre, voire à trois, puisque le risque est là, je n'imagine pas le poids plus important qu'aura la Martinique dans les politiques ou dans les décisions qui seront prises aussi bien au niveau parlementaire qu'à d'autres niveaux. Parce que nous avons besoin de parlementaires costauds pour nous défendre, mais ils ont besoin de la confiance du peuple. Cette confiance disparait, en tout cas, elle s'affaiblit avec la représentation proportionnelle et elle disparait, effectivement, avec la diminution du nombre de représentants du peuple au sein des institutions d'état que sont le Parlement en faveur du Président de la République. Donc, je suivrai la position de mon groupe qui sera dictée par mon chef de file.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Je ne sais pas s'il y a un groupe. Je voudrais simplement dire que je félicite un peu ce texte de loi, d'ailleurs qui nous a réveillé, et qui a permis qu'un jour on discute de politique, que l'on dise que l'on est pour ou contre. Moi, j'ai trouvé, y compris dans la réunion de préparation du groupe, que c'était chaud, c'était bien ; il y avait du poids, il y avait sens.

Je ne sais pas si je suis contre que l'on fasse un projet de loi qui dit qu'il faut réduire le nombre de mandat. Si je dis que je suis pour, je ne suis pas pour un texte discuté uniquement entre nous, qui n'impose pas que l'on rencontre les présidents des EPCI, que l'on rencontre des maires, qu'on nous demande vraiment une position, avant que soit arrêtée une décision. Que l'on pense à deux ou trois députés ou à un sénateur, cela veut dire que ce n'est, à mon sens, pas juste.

Je trouve que c'est un vrai texte qui permet de discuter politique et dès le départ, nous avons dit que nous allons accepter que chacun vote en son âme et conscience. Pas qu'on décide d'être tous ensemble, alors que nous ne sommes pas tous d'accord sur cela. Certains voulaient que l'on prolonge la discussion mais pourquoi ? La discussion pourrait être prolongée en dehors du cadre de ce texte-là, s'il y a lieu de faire des propositions au gouvernement sur ce que nous souhaitons. Mais le texte demande que l'on réponde tout de suite. En même temps, j'ai constaté, dans le débat, que nous disons un certain nombre de choses qui sont en contradiction avec ce que nous avons pu dire tout le temps. Sur la diminution du nombre de députés, je dois dire ici que je n'étais jamais d'accord sur la diminution du nombre de conseillers territoriaux. 86 : 45 + 41. Je souhaitais que l'on soit beaucoup plus nombreux, si on veut répondre et à tout, et à ce moment, on m'avait dit qu'il y a des endroits où on n'ira pas, ça sera des administratifs qui vont nous représenter. Je n'étais pas d'accord pour diminuer.

Je le répéterai souvent : dé lè sa ou palé wè en gran chimin, ou ka wè-ye en lapot kay ou, an mitan cabann ou. Et si on dit que dans ce débat-là, que l'on est contre un pouvoir central, soyons habités par cette idée-là tout le temps. Soyons habités contre cela!

Si on dit qu'on est contre un pouvoir central avec des grands mots et des grands noms, n'acceptons pas de vouloir tuer CESAIRE, s'il a demandé que la vision politique d'un parti ne soit pas uniquement centrale et à 7 500, 8 000 kilomètres. Au contraire, félicitons cela, cette fameuse lettre! Alors, on est en train de dire un certain nombre de choses. On a le droit de ne pas être d'accord. Mais vous entendez le débat: il y a des arguments pour dire que nous ne sommes pas d'accord. Et on a eu cette discussion. On a le droit de ne pas être d'accord sur un certain nombre de choses. On a le droit d'être

d'accord. D'ailleurs, je ne comprends rien dans le texte. Pourquoi je ne comprends rien ? Parce qu'à un moment, j'ai dit, est-ce qu'on ne va pas me donner du Poutine ici ? Le fait qu'ils aient dit trois mandats successifs...Si ce n'est pas successif, es ke ou pé léssé an lanné pati épi ricoumencé ? Je ne sais pas : le fait que l'on dise successif, cela veut dire que lé twoi an press rivé ou ka rété à la Poutine, ou ka pasé déyè an lanné apwè ou ka viré. J'ai pris un exemple comme cela. Donc, le texte demandait que cela soit beaucoup plus approfondi, qu'il y ait des discussions, mais en même temps, je ne peux pas dire que ce texte-là ne permet pas qu'à la Martinique on ait une discussion politique sur ce que nous souhaitons. Quel type de développement ? Que demander au gouvernement, puisqu'on a toujours dit. N'attendons pas qu'on dise pour nous. On peut ne pas être d'accord, mais disons que cela nous invite à une discussion, sur les propositions d'un gouvernement, et des contrepropositions que nous pouvons faire. Voilà ce que j'ai envie de dire assez rapidement. Et je dis ici aux élus qui sont là, chak bet à fé là, enlè texte tala ka clairé pou nanm yo. Donc, mwen di moun la démocratie c'est cela, nou pa bisoin pè pa voté ensem, chak moun ka voté kon yo lé.

M. le Président Claude LISE – Non, mais...c'est presqu'une nuit du 4 août là ? Michel toi qui évoquais la révolution, j'ai l'impression qu'on est presque dans une nuit du 4 août, on va abolir les privilèges, on va abolir les différences, etc. C'est extraordinaire! Bon, enfin, pourvu que cela dure. Collègue LESDEMA.

(Rires)

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – Merci Président. Ces deux textes attirent mon attention, parce que j'ai l'impression que ce texte est favorable à encore une crise d'autoritarisme de ce Président mis en place depuis deux ans, non un an. Il fait tellement de trucs qu'on a l'impression que cela fait deux ans ; on est tellement purgé de partout.

Je ne peux pas comprendre que l'on puisse demander haut et fort de réduire le nombre de députés, de réduire le nombre de sénateurs, simplement par un texte de loi. Il faut qu'on soit très vigilant que cela ne soit pas fait par ordonnance puisqu'on a vu que cet homme, il veut justement, régner tout seul. Donc, s'il pouvait annuler l'Assemblée Nationale et annuler aussi bien députés que sénateurs, je pense qu'il n'hésiterait pas. Donc, personnellement je voterai aussi contre ce texte. Mais, il y a quelque chose qui aussi m'interpelle, parce que j'ai un collègue qui dit, effectivement, réduire le nombre de mandat à trois années, mais derrière on a mis « consécutives » . Donc, il suffit que je n'y aille pas trois années, et que je retourne, je vais deux années, je ne retourne pas la troisième année, et ça ne m'empêche pas d'y aller l'autre année. Ce « consécutif » il faut qu'on soit vigilant dessus. Pour moi, tout cela c'est de la mascarade. On nous reproche de tout ramener à soi, ici ; je préfère que territorialement on ramène des choses à nous que de laisser tout se décider à 7 000 km avec des gens qui ne connaissent pas forcément le territoire. Donc, rien que pour cela, personnellement, je suivrai justement la proposition de la Commission qui est contre ce texte.

M. le Président Claude LISE – Collègue CLEM-BERTHOLO.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO – Bonsoir à tous. Comme la Commission texte, je serais tentée de dire que je donne un avis défavorable. Mais, en même temps, quand j'analyse, je me dis que cette réforme constitutionnelle ressemble, véritablement, à un miroir aux alouettes. Cela me donne l'impression d'avoir, en face de moi, quelqu'un qui joue un rôle et qui cache une volonté manifeste de régner en toute puissance. Et ce qu'il y a de pire, c'est qu'ils nous font croire, qu'ils nous donnent l'illusion que notre situation, dans ce no man's land qu'on appelle l'Outre-Mer, est aussi prise en compte dans cette histoire. Et je comprends tout à fait mon collègue LOUIS REGIS, qui disait qu'il ne prendrait pas part au vote. Parce qu'il me semble que, sous couvert d'économie budgétaire, se dessine

véritablement un règne, un règne présidentiel, un règne purement personnel d'un homme. Et symboliquement, je pense qu'il faut se positionner contre ce texte tout simplement.

M. le Président Claude LISE – Merci collègue. Donc, s'il n'y a pas d'autre demande, je vais vous donner mon sentiment. Je crains tous les textes qui sont, comme cela, conçus, rédigés, débattus dans la précipitation. Vous m'avez déjà entendu X fois le dire et je le rabâche. Tous les problèmes que nous avons, en dehors des problèmes financiers, sont dus au fait qu'un texte a été voté dans la précipitation, il a été conçu par peu de gens, sans concertations suffisantes. Or, on sait que c'est ce qu'on est en train de faire à grande échelle maintenant, pour l'ensemble de la France, donc de l'Outre-Mer. Donc, déjà à cause de cela, je dis, faites attention.

Deuxièmement, il faut toujours se méfier des arguments qui paraissent de bon sens, à première vue. Qu'on présente comme des arguments de bon sens. S'il y avait moins d'élus, ils seraient plus efficaces? Tout le monde applaudit quand vous dites cela. Mais je vous signale que si on demande au peuple, s'il vaut mieux ne pas indemniser les élus, vous aurez, dans un référendum, un vrai plébiscite. Si vous demandez qu'on pénalise les élus, qu'il n'y ait aucun moyen de travailler, les gens vont dire, mais ils n'ont pas besoin de cela, ils n'ont besoin de rien en fait.

Mais quand vous discutez sérieusement avec eux, après, ils se rendent compte que ce n'est pas possible, que ça ne peut pas marcher comme cela. Mais ce sont des arguments qui se développent très facilement. Ce sont des arguments démagogiques, typiques. Et je rejoins le collègue DUVERGER, lorsqu'il rappelle que nous étions quelques-uns, nous n'étions pas nombreux, à le dire. Souvent les élus, ils croient faire plaisir au peuple, en racontant des histoires. Nous n'étions pas nombreux à dire qu'il ne fallait pas réduire le nombre d'élus locaux. Moi, je n'ai aucun intérêt à dire cela. J'avais prévu qu'il n'y aurait pas assez de gens pour nous représenter partout, qu'il y aurait tout le temps des absents dans les commissions etc. Je n'avais pas dit cela? Tu l'avais dit également, mais on était très peu nombreux à dire cela, parce que cela ne faisait pas plaisir aux gens qui, à partir d'arguments de bon sens, pensaient qu'il valait mieux réduire. Comme si c'est la réduction d'une dizaine ou d'une vingtaine d'élus qui allait augmenter les moyens, qui allait développer la Martinique! De nombreux élus ont, en quelque sorte, enfoncé le clou dans ce sens-là pour demander la réduction. Certains en sont victimes d'ailleurs. Donc, je dis attention!

Je ne suis pas pour sacraliser le nombre de députés, le nombre de sénateur. J'ai entendu l'argument suivant : s'il y a un sénateur au lieu de deux, ou s'il y en avait trois au lieu de deux, cela permettrait d'être plus dans les commissions. Je ne suis pas tout à fait d'accord. De toute façon, il y a beaucoup plus de commissions que cela. Donc, ce n'est pas cela le problème fondamental. Le problème fondamental, c'est que quand on est un petit territoire, surtout qu'il y a des spécificités, il faut pouvoir se faire entendre. Donc, moins on est nombreux, moins on se fait entendre. C'est cela l'argument important. Il est clair que dans un grand territoire homogène, il n'y a pas la même nécessité. Donc, c'est vrai que nous risquons d'être plus pénalisés.

On a parlé de moyens du Parlement et du poids d'un parlementaire ; j'ai une certaine expérience làdessus je crois. Le Parlement, ce n'est pas le nombre. Qu'on l'augmente, qu'on le diminue, ce n'est pas cela qui va nous donner du pouvoir. Regardez les parlements d'autres pays : ce qui donne du pouvoir, ce sont les moyens que l'on donne à une assemblée délibérante. Ce sont les moyens, ce n'est pas autre chose. Aux Etats-Unis, le sénateur, il a 30 ou 40 collaborateurs. Je vous prends un seul exemple. J'ai été, vous savez, pendant de nombreuses années, en Commission des finances, tant de l'Assemblée Nationale que du Sénat. J'ai été rapporteur du budget de la marine. Alors, vous imaginez ? Quand vous êtes rapporteur de budget, vous pouvez convoquer qui vous voulez dans le domaine en question ; il est obligé de venir. J'ai convoqué, dans mon bureau, le président SAADE de CGM-CMA, il

est venu, obligé. Est-ce que vous croyez que je pouvais discuter d'égal à égal avec lui ? J'avais deux assistants parlementaires, et un administrateur du sénat au titre de la Commission des Finances. Et j'avais en face de moi quelqu'un qui avait une batterie d'avocats, un nombre impressionnant de collaborateurs, etc. C'est une vaste blague! On m'a demandé un rapport à l'époque sur la fusion CGM-CMA. Vous pensez que je pouvais, moi, faire toutes les investigations etc. ? Le Parlement en France n'a pratiquement aucun pouvoir. Je crois qu'il faut bien se mettre cela dans la tête. Il faudrait réduire en donnant une batterie de collaborateurs mais cela couterait plus cher que ce qu'on aura gagné par la réduction, si c'est seulement une histoire de réduction, de budget. Vous comprenez ? Donc, il ne faut pas se laisser prendre à cette histoire-là ; ce n'est pas cela qui va être efficace.

Je veux ajouter un point sur le poids d'un parlementaire. Le problème du cumul, c'est encore un autre faux débat. Quel est le cumul condamnable mes chers amis? Le cumul condamnable, on n'en parle pas. C'est le cumul d'une activité d'élu quand il s'agit d'une activité d'un certain niveau, bien entendu. Je ne parle pas de conseiller municipal, etc. Mais à partir du moment où on est député, sénateur, on est dans une grande collectivité, c'est le cumul avec une profession. C'est cela le vrai cumul. J'étais médecin; je pouvais très bien, quand j'ai été élu député, rester; je pouvais toujours avoir un cabinet, et même à l'époque, j'avais des vacations au centre hospitalier...On m'a même proposé de garder cela. Je me suis mis à temps plein à ce moment-là. Pourquoi? Parce je ne pouvais être crédible comme parlementaire, ou crédible comme médecin que si je me séparais de l'une des deux activités. Cela me parait évident. C'est ça un cumul condamnable. Or, jamais on ne pose ce problème-là, jamais. Il faut s'interroger dessus, se demander pourquoi?

En revanche, le fait d'être par exemple Sénateur et Président du Conseil Général, vous croyez que cela ne m'a pas aidé? Qu'est-ce qui vous donne du poids? Le plus de poids, c'est le poids local. Plus on est éloigné du centre, plus on est dans des spécificités, plus on est dans un territoire, qui a des problèmes spécifiques à défendre, plus pour exister, plus il faut que vous ayez un mandat local fort. Vous verrez que le jour où vous aurez à la fois moins de parlementaires martiniquais, et moins de mandats locaux forts, vous verrez qu'on aura un affaiblissement supplémentaire.

Je ne défends aucun intérêt particulier ; j'aurais pu ne plus m'occuper de cela. Mais je pense qu'en réalité, pour le Sénat qui représente les collectivités territoriales, il faudrait précisément que les sénateurs puissent avoir des mandats locaux forts. Je vais même plus loin. J'ai toujours pensé - je ne suis pas le seul - que le Sénat devrait être pratiquement composé de l'ensemble des présidents de grosses collectivités, et de maires de grandes villes. Et là, il n'y aurait même pas d'élection à faire, ils sont déjà élus par le peuple, et ils représentent les collectivités, point final. C'est cela la vraie réforme qu'il faudrait. Mais pour le reste, je pense qu'il y a beaucoup, beaucoup de faux problèmes, qui sont développés ; il nous faut être prudents. Il nous faut de la concertation ; il faut demander qu'on détache un peu nos problèmes du problème général, puisque le Président considère qu'on est dans la différenciation. Il va très loin dans les mots. Je l'ai entendu aux Assises, dire que « la France était un archipel » Il a dit cela. la France est un archipel, c'est-à-dire que l'Hexagone, c'est une quasi-ile comme la Guyane. Il y a deux quasi-îles, la Guyane et l'hexagone, et puis tout le reste ce sont des îles comme nous. Un archipel c'est très beau. J'ai vu que les gens se pâmaient, tout le monde a trouvé cela extraordinaire. Effectivement, moi, j'ai salué l'image. Je trouve que c'est une très belle image. Mais il ne faut pas se laisser prendre à cela. Le fait qu'on soit à l'intérieur de cet archipel-là, n'a rien changé à notre situation qui va continuer, au contraire, à se dégrader. Comment ?

(Discussions hors micro)

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Si tu permets, je n'ai pas développé cette partie de l'argumentaire. J'assume ma position politique. Emmanuel MACRON est le plus européen de tous les candidats, et je considère

qu'aujourd'hui, à la différence peut-être de mes amis indépendantistes qui disaient qu'il ne fallait pas qu'on soit dans l'Europe, il n'y a pas de salut pour la Martinique, en dehors de l'Union Européenne. Et je vous dis....

M. le Président Claude LISE – Mais oui, mais...

M. Fred LORDINOT – Attends, attends attends...attends, non, non, non, attends.

M. le Président Claude LISE – Ce n'est pas de cela qu'on débat.

M. Fred LORDINOT – Non, non attends. Aujourd'hui, je pense qu'il y a une cohérence politique. On peut ne pas être d'accord, mais il faut qu'on accepte le débat. Cette partie, là je ne l'ai pas développée. Mais aujourd'hui, quand on voit qu'un certain nombre de décisions se prennent en Europe, ça ne se prend pas à l'intérieur du seul cadre français. La France a abandonné sa souveraineté monétaire. On a l'euro maintenant comme monnaie. La France a abandonné sa souveraineté budgétaire. Aujourd'hui, on est contrôlé par l'Union Européenne. La France aujourd'hui a abandonné sa souveraineté fiscale. Les dérogations que nous avons en matière de 40 % sur l'essence, sur le tabac, l'octroi de mer, ce sont des dérogations qui sont liées à l'Union Européenne. On peut lui faire des reproches sur sa vision politique; on verra à l'issue du mandat. Ce qu'il dit, c'est qu'il faut rationaliser le système politique français, pour lui donner plus de poids dans l'Union Européenne. Parce gu'aujourd'hui, je sais que c'est un sujet sur lequel on n'est pas d'accord. Mais quand j'interpelle régulièrement l'autorité gestionnaire des fonds européens, c'est l'Union Européenne qui dit « aujourd'hui, maintenant, vous êtes gestionnaires des fonds européens en direct, et que vous allez supporter les sanctions ». Ce n'est pas l'Etat central, c'est nous. C'est un point de vu que j'émets. Je dis qu'on pourrait d'avantage dépenser de fonds européens, mais cela suppose qu'on avance de l'argent. Cela suppose qu'on préfinance. Et je suis d'accord avec le collègue LOUIS-REGIS qui dit cela tout le temps. Il dit que nous devons préfinancer les subventions européennes pour les entreprises. Mais cela signifie aussi qu'on fasse plus d'emprunt. Donc, il faut que l'on soit cohérent.

M. le Président Claude LISE – Attend collègue. Mais non, mais...tu es parti sur des sujets qui sont...

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Non, non, tu es parti de l'expression d'archipel. MACRON dit : la France est aujourd'hui la deuxième puissance maritime du monde, grâce aux Outre-Mer.

M. le Président Claude LISE – Oui, mais il n'est pas le premier à avoir dit cela.

(Discussions simultanées)

M. Fred LORDINOT – Mais on est d'accord. Il dit que l'espace maritime français c'est l'addition, l'adjonction, d'un espace maritime européen et d'un espace maritime dans les trois océans. Tu dis que c'est une image ; moi, je trouve cela tout à fait cohérent. Je n'ai pas trop bien compris tout à l'heure puisque je dis qu'il faut supprimer ce ministère des Outre-Mer. Donc, il faut qu'on soit nous-mêmes cohérents. Je ne veux pas entrer dans des polémiques. On ne peut pas dire qu'on est européen, qu'on est pour les fonds européens, et puis, d'un autre côté qu'on ne participe pas aux élections européennes. Donc, à un moment donné, il faut que nous-mêmes, nous soyons cohérents, avec nos objectifs politiques.

M. le Président Claude LISE – Collègue, on ne va prendre le débat sur l'Europe etc. Là, nous étions sur un problème précis : la réduction du nombre de parlementaires, la réduction du cumul des mandats, avec tous les éléments que je viens d'évoquer. Mais je n'ai pas dit que forcément, tout est à critiquer

etc. Et je t'ai dit que j'ai trouvé l'image belle, sauf que je ne vois pas du tout les conséquences positives qu'on tire de cette belle image. Je disais cela comme ça.

La collègue CONCONNE tout à l'heure disait qu'elle en a assez d'entendre parler de l'Outre-Mer. On parle des Outre-mer, maintenant. Quel Progrès ! Moi, j'ai connu l'époque où des gens me demandaient si j'étais des DOM-TOM. Non, mais ça allait jusque-là. Vous êtes des DOM-TOM ? C'est-à-dire qu'il y avait une sorte de champ, mais énorme, dans lequel, on nous mettait comme cela en vrac. Donc, on a progressé quand même. On a beau nous dire qu'il y a les Outre-Mer, mais quand vous passez à la défense des spécificités, vous vous heurtez toujours aux mêmes difficultés. On nous dit qu'on est pour la différenciation. Mais dès qu'on demande quelque chose de particulier, ce sont toujours les mêmes énarques des administrations centrales qui veulent, au contraire, que tout soit uniformisé. Je suis désolé, mais je ne pense pas du tout que le jacobinisme français profond que l'on trouve de la gauche à la droite... Mon cher Michel, tu sais ce que je pense d'une partie de la gauche jacobine. C'est une culture profonde qui remonte à loin et qui n'a pas changé. Il y a de petites évolutions. J'ai vu en 21 ans de vie parlementaire, des progrès millimétriques.

Dernier point : on a évoqué la réforme de l'article 73. Je ne me fais aucune illusion. Je veux rappeler à certains de mes collègues les débats qu'il y a eus, qu'on a connus à un moment donné ; débat quand moi j'ai dénoncé le fait que l'article 73 - je disais que c'était une fausse fenêtre - c'est exactement comme les fenêtres peintes sur un mur. On vous donne l'impression qu'il y a quelque chose qui donne sur un magnifique jardin extérieur, alors qu'il n'y a rien. Il n'y avait trois fois rien. Mais j'ai quand même vu de grands autonomistes qui ont vraiment estimé que c'était extraordinaire, qu'on avait gagné un pouvoir extraordinaire. Et je crains que bientôt, on ne retombe dans les mêmes errements. En réalité, à mon avis, il ne faut pas s'attendre à ce que nos spécificités soient un tant soit peu prises en compte plus qu'elles ne le sont, ou en tout cas. Voilà donc le vrai combat, toujours à mener. Il ne faut pas qu'on se laisse uniquement emporter par les mots. Parce qu'il y a des gens qui ont l'art du discours. J'ai entendu des discours effectivement qui étaient assez enthousiasmants, mais je ne vois pas du tout sur quoi ils débouchent. Voilà ce que je voulais vous dire. Je pense qu'on a tout intérêt à suivre ce que nous propose la Commission. Nous ne pouvons pas être nous-mêmes complices de ce qui était en train de se faire, à savoir qu'on décide pour nous, sans même nous consulter ; il n'y a aucune concertation dans cette affaire. On n'essaie pas d'évaluer les conséguences pour les petits territoires. Nous devons donc au moins marquer que nous ne pouvons pas être associés à une démarche qui n'est pas une démarche démocratique. Désolé mais pour une fois j'ai voulu vraiment vous donner mon point de vue. Qui veut intervenir? Collègue LOUIS-REGIS et puis collègue CHARPENTIER.

M. Denis LOUIS REGIS – Juste pour rectifier. Le collègue a dit qu'effectivement, je parle souvent de préfinancement des fonds européens. Mais sous certaines conditions quand même ! Parce qu'il y a des gens qui nous écoutent et qui nous regardent. Je parle bien de préfinancement pour les petites structures qui n'ont pas les moyens, surtout, notamment les petits agriculteurs, sous certaines conditions, avec un certain dispositif, c'est surtout cela. Maintenant, Président, j'insiste pour que cela soit bien enregistré au PV, que moi, je ne participe pas au vote. Pourquoi ? Parce qu'à aucun moment, on nous a demandé à nous, élus martiniquais, que ce soit aux élus de l'Assemblée, aux EPCI, aux communes, ce que nous aurions souhaité, pour nous-mêmes, par nous-mêmes. Dans ce cas-là, je ne prends pas part au vote.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Très bien. Nous on avait bien enregistré. Collègue CHARPENTIER-TITY.

M. Clément CHARPENTIER-TITY — Oui. Merci Président. C'est une question passionnante. J'apprécie le climat de ce débat. J'espère que quand il s'agira du débat sur le règlement intérieur de l'Assemblée, le rapport qu'il doit entretenir avec le conseiller exécutif, que ce climat-là sera aussi serein

Je voudrais commencer mon intervention par quelque chose qui pourra apparaitre comme une petite provocation. L'État français, en tant qu'état souverain, a le droit de se réformer ! C'est son droit le plus légitime. La majorité qui a été élue, à l'Assemblée Nationale, ne s'est pas imposée par les armes. Elle a été élue. Donc, pour moi, en tant que martiniquais, uniquement martiniquais, je considère qu'un état a le droit de se réformer. Ce n'est pas la première fois que l'Etat français se réforme ; qu'il réforme ses institutions. La France est passée d'un parlementarisme qui avait beaucoup de pouvoirs à un semi-présidentialisme. C'est-à-dire que la 5ème République, c'est un système semi-présidentiel. Que ce président veuille aller plus loin dans le présidentialisme, c'est son choix, et le peuple français en assumera la responsabilité. Ce qui me préoccupe - et c'est là où je peux avoir un rapprochement avec la décision qui est proposée par la Commission des textes - c'est - et le Président de l'Assemblée l'a très justement rappelé - que nous sommes quand même concernés. Nous envoyons des représentants parlementaires défendre nos intérêts, et par conséquent, il est tout à fait légitime de notre part que cette représentation ne soit pas diminuée. Il faut qu'au préalable, il y ait au moins des discussions qui, comment dirais-je, intègrent les différents territoires que ces parlementaires sont censés représenter.

Or, effectivement, ce projet n'a pas été conçu comme cela. Et donc, en ce sens, je pense qu'il faut marquer une désapprobation. Toutefois, je veux dire également, plus généralement, que sur la réduction des élus, et le Président l'a rappelé, ce n'est pas le point essentiel. Le point essentiel, c'est la capacité que l'on donne à l'élu de pouvoir travailler. Je n'étais pas élu et je n'ai participé à aucune commission ad hoc dans le projet qui a été élaboré concernant notre collectivité unique. C'est vrai qu'il y a eu une diminution drastique des élus. Nous sommes passés de 86 à 60 . Donc, vous voyez, 26 élus de moins. Pour les mêmes représentations, et même plus peut-être. Parce qu'il y a quand même des compétences supplémentaires. Ce que je veux dire c'est qu'il me semble qu'il y avait eu une discussion sur le statut de l'élu ; sur le statut de l'élu territorial, qui pourrait, sans trop de risques, se dispenser pendant le temps qu'il serait élu du travail professionnel qu'il effectue. C'est vrai que, dans la situation actuelle, c'est beaucoup plus difficile. Et donc, de ce point de vue-là, je voulais simplement dire que cela avait été quand même pris en compte dans la discussion. Mais selon les informations que j'avais. Donc, pour ne pas garder la parole trop longtemps, je vais dire que je m'associe à la proposition de la Commission des textes, mais uniquement sur la question de la représentativité de la Martinique et sur la question de la méthode. Merci.

M. le Président Claude LISE – Merci bien. Collègue CONCONNE. Excuse-moi, il y avait le collègue PAMPHILE. Je t'inscris et je te donne la parole après. Vas-y. Comment ? Ah si ce n'est qu'une boutade.

<u>Mme Catherine CONCONNE</u> — Oui, j'ai une boutade. D'abord pour le collègue LOUIS-REGIS qui aujourd'hui dit qu'il ne va pas voter. Mais chaque plénière, collègue LOUIS-REGIS, on a à se prononcer sur ce genre de choses. Donc, tu annonces officiellement aujourd'hui, que ce sera désormais ta posture. Parce que se poser la question de l'efficacité de notre positionnement, c'est tous les jours qu'il y a cela ; il y en a d'autres encore dans la plénière! Cela m'a rappelé quelques souvenirs que je viens de vivre. Et puis, pour terminer sur le collègue CHARPENTIER-TITY, j'aurais beaucoup de mal à aller parler d'exemple à donner en matière de moyens à donner à une Assemblée. J'espère qu'on ne me renverra pas au visage, balayez devant votre porte. Merci.

M. le Président Claude LISE – Bien. Alors, collègue PAMPHILE.

M. Justin PAMPHILE – Président, merci de me donner la parole. Moi, je trouve le débat très intéressant. Vraiment, c'est-à-dire que j'avoue que tout à l'heure, j'ai eu un échange avec Fred, et il me dit tu vas voter quoi ? Je lui ai dit que je vais voter contre. Mais j'ai dit cela de manière spontanée. Mais au regard du débat qui s'est installé, moi, je trouve cela très intéressant. Le communisme est mort.

(Discussions hors micro)

M. Justin PAMPHILE – Mé si i mo! Mais oui. Il est parti, c'est dommage.

M. le Président Claude LISE – S'il te plait, ne me crée pas des problèmes.

(Rires)

<u>M. Justin PAMPHILE</u> – Mais non, quand je dis cela, c'est...Mais non, ce n'est pas contre le collègue BRANCHI que je dis cela.

(Discussions hors micro)

M. Justin PAMPHILE – Mais quand on regarde. Mes chers collègues...

(Discussions hors micro)

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Non, non, là, je te garantis qu'il n'a fait que sortir, il est tout à fait en pleine forme.

M. Justin PAMPHILE – Je n'ai pas dit cela contre lui.

(Rires)

M. le Président Claude LISE – Mais, on sait bien, on sait bien. On te taquine!

M. Justin PAMPHILE – Tous ici, tous ici, sur les bancs de l'école, nous avons appris de manière historique, ce qu'était le communisme, et aujourd'hui, le monde s'est transformé, le monde s'est réformé. Il ne s'est pas forcément réformé dans le sens de ce que nous aurions souhaité, mais il s'est réformé, avec une tendance quelque fois néolibérale qui fait que les discussions autour de ces réformes-là posent des difficultés. Mais Président, moi, si j'analyse tous les échanges qu'il y a eus ici, je veux dire deux, trois petites choses. Emmanuel MACRON a été élu sur un programme, un programme qu'il a présenté aux français et que les français ont voté. Donc, il n'y a pas de surprise ; il déroule son programme, comme d'autres feraient à l'échelon local et national. Donc, il déroule son programme et dans le programme, il y a la réforme des institutions. En Martinique, au risque de faire redondant, on a connu, ici, des réformes. C'est ce que disait tout à l'heure le collègue. On a réformé nos institutions, nous sommes passés de deux assemblées à une assemblée.

Mme Catherine CONCONNE - Hélas!

M. Justin PAMPHILE – Oui, Catherine, hélas. Et je me rappelle, à l'occasion des débats sur cette réforme-là, des débats passionnés : quel choix pour le pays ? Choisit-on une institution, ou reste-t-on avec deux ou avec une Commission Permanente ou un Exécutif ? L'histoire a fait qu'on est aujourd'hui dans la configuration choisie, réformée. Ma curiosité aurait été d'aller évaluer la réalité. Je me souviens d'un élément, d'une argumentation qui était présentée aux martiniquais de manière récurrente et

permanente : c'était une meilleure efficacité de la collectivité, au moment où nous passerions de deux à une, avec un budget d'un milliard qui rendrait beaucoup plus efficaces les interventions liées à cette nouvelle collectivité, qui se serait dotée de moyens nouveaux. J'ai envie d'aller vérifier ! Mais ce que je dis là, je ne dis pas contre qui que ce soit. J'ai envie d'aller vérifier si nous sommes plus efficaces. J'ai envie d'aller vérifier si les interventions de cette collectivité-là, unique, obtient des résultats meilleurs de ce qui existait auparavant. Et là oui, très certainement, nous pourrions juger de la qualité de cette réforme qui fait que nous sommes passés de deux à un.

Nous avons connu également des interrogations. Président, je suis d'accord avec toi sur une chose. Tu as dit tout à l'heure que ce qui est condamnable, c'est le fait qu'on soit obligé de travailler et puis assumer la responsabilité d'élus à des niveaux importants. C'est vrai, mais c'est ce qui a été dit tout l'heure, c'est qu'il faut une véritable réforme du statut de l'élu. Et une réforme totale. C'est cela l'enjeu : réformer le statut de l'élu, pour permettre aux élus, effectivement, d'être à 100 % dans l'exercice de leurs mandats, A 100 % et ne pas avoir à se départager, et ne pas avoir à dire « ici, tu n'étais pas en commission, tu n'es pas venu, tu étais absent », parce qu'il y a des gens aujourd'hui, qui doivent faire tourner la table, la table de chez eux. Et ça c'est normal. Et c'est cela le problème.

L'autre chose, Président, c'est le cumul dans le temps. Le cumul dans le temps fait que peut-être que si cette disposition avait été appliquée depuis très longtemps, il y a des gens qui ne seraient pas ici. Mais oui. Enfin, Miguel LAVENTURE... Non, ce n'est pas pour l'interpeller... C'est simplement pour dire que je me rappelle qu'il avait fait une intervention, à un moment ici, disant qu'il était parmi nous, depuis des années, en tout cas...Non, mais non...le plus ancien. Mais ce n'est pas méchant quand je dis cela. Je ne sais pas, tu me fais des signes, mais je ne comprends pas. Non, mais, il n'y a pas que toi. Il y a peut-être également le collègue ADENET, il y a peut-être le collègue MARIE-SAINTE, il y a le collègue LISE. Il y en a quelques-uns, ici aussi, Jean-Claude.

Mais, ce que je veux dire par là c'est que la question sur le cumul dans le temps, fait certainement que dans la représentation des élus, il y a peut-être des élus qui n'auraient plus été dans cette assemblée, et auraient peut-être laissé la place à d'autres qui seraient venus siéger ici. Mais ce n'est pas méchant quand je dis cela, c'est une réalité.

Pour finir sur l'efficacité, là aussi, je suis d'accord avec un certain nombre d'intervention. Et Catherine a dit tout à l'heure que diminuer à budget constant, cela n'a pas de sens. Effectivement, cela n'a pas de sens. Je vais continuer à dépenser les mêmes sommes, avec moins de personnes. Cela n'a pas de sens. Je finis. Pour ou contre? Je voudrais m'excuser auprès de la conseillère exécutive. Alors, j'ai retenu la position de la commission qui est de rendre un avis défavorable. C'est bien cela? Moi, la question que je pose, c'est : est-ce qu'on a le temps, au regard de l'interrogation de tout à l'heure, est-ce que cela vaut quelque chose que l'on rende ici ou pas un avis? Pourquoi ne pas amender la proposition ; je ne sais pas, je pose la question. L'amender, c'est faire des contre-propositions. Je pose la question. Si nous n'avons pas le temps de le faire, je suis la position du collègue LOUIS-REGIS. A quoi cela sert? Si on n'a pas le temps, je vais faire confiance à tous les parlementaires. Je ferai confiance à tous les parlementaires à Catherine CONCONNE, à Jean-Philippe NILOR, à Serge LETCHIMI et à Josette MANIN et à Maurice ANTISTE...

(Discussions hors micro)

M. Justin PAMPHILE – J'ai oublié quelqu'un? Et Manuella MONDESIR. Mais non, ce n'est pas un lapsus. Mais non, ce n'est pas un lapsus. J'ai bien dit à tous les parlementaires pour qu'ils puissent, au moment où le débat va s'installer à l'Assemblée et au Parlement, de manière globale, faire des amendements et vérifier s'ils peuvent passer ou pas. C'est cela ma contre-proposition. Mais si simplement, il faut voter contre, dire que je votre contre...

Président, le fait d'avoir prononcé le nom de quelques élus, n'avait pas pour objectif de fustiger, mais simplement dire que la Loi sur le cumul de mandat dans le temps, peut être une très bonne chose. Permettre qu'effectivement qu'il y ait un renouvellement de la classe politique martiniquaise. En silence, c'est ce que veulent les martiniquais. Mais c'est compliqué, je ne vais pas citer de nom, certains vont parler de jeunisme. On ne va pas faire dans le jeunisme. Mais on ne fait pas dans le jeunisme quand il faut réformer un pays, ou quand il faut donner du sens à la démocratie de ce pays. Donc, c'est cela ma proposition, ni pour ni contre mais comment peut-on, avec les parlementaires dont on dispose, faire en sorte que nous puissions amender, faire des contre-propositions qui seront acceptées ou rejetées, mais au moins, nous aurons apporté notre contribution.

M. le Président Claude LISE — Collègue ADENET, je te donne la parole mais juste avant j'aimerais quand même vous dire qu'avec l'expérience du vieil élu que je suis, nous n'avons pas le temps d'amender et vous n'avez aucun pouvoir d'amender un texte législatif, ce n'est pas vrai. Mais, je ne donne de blanc-seing à personne pour dire ce que moi, élu, en tant qu'élu local, je souhaite pour la Martinique. Donc, aujourd'hui, on ne me consulte pas. Il n'y a pas une consultation, comme on avait fait pour la Loi d'orientation, où on avait passé des mois et des mois à discuter avec tout le monde. Non. C'est quelque chose qui est imposé. On n'a pas la possibilité d'amender. Donc, il faut dire qu'on n'est pas d'accord avec cela. Si nous nous divisons entre nous - je comprends qu'on essaie d'être le plus vrai possible - nous nous affaiblissons. Je pense qu'il vaut mieux que là-bas, ils aient l'impression qu'un certain nombre de collectivités des Outre-Mer, disent non, on n'est pas d'accord. Cela aura de la force. Je n'ai pas dit que cela va les empêcher...On est dans un système où l'Exécutif passe en force, mais on ne pourra pas dire, pour l'histoire, que nous avons été nous-même complices de cela.

Je crois qu'il faut un non franc et massif, pour une fois qu'on est à peu près tous d'accord. Je respecte le point de vue de chacun, toutefois, je sens qu'il y a beaucoup de collègues qui partagent cette conviction, qu'il faut qu'on dise qu'on n'est pas d'accord sur la méthode, et qu'il y a des dangers, sur ce qui nous est présenté. Je pense qu'il faut carrément y aller.

Tu as évoqué le problème que tu as évoqué de cumul dans le temps ; effectivement, moi je n'ai pas voulu être long et je n'ai pas abordé ce sujet-là. Mais je me sens très à l'aise! Je suis certainement celui qui est resté le plus longtemps. J'ai été élu au Conseil Général en 1980, avant la décentralisation ; pendant 35 ans j'ai été conseiller général. Je l'ai toujours dit ; je suis d'accord avec la limitation dans le temps. Etant entendu que le fait d'avoir fait son temps dans un type donné de responsabilité, n'empêche pas d'aller faire un temps ailleurs, ne pas revenir au même endroit comme certains collègues l'ont évoqué, mais ailleurs. Quelqu'un a fait ses trois mandats de conseiller municipal ; il peut faire trois mandats au sein de la collectivité ; il peut ensuite faire trois mandats de parlementaire, etc. Si le peuple veut qu'il fasse cela.

Dernier point : lorsqu'on me dit que les martiniquais sont contre le cumul dans le temps. Ah bon ? Ils l'ont bien montré avec Aimé CESAIRE! Et ils l'ont montré avec moi aussi! 35 ans! Mais oui, mais attends. Tu sais, c'est comme dans mon métier de médecin. On critique tous les autres médecins, sauf le sien, ou son dentiste aussi, c'est comme cela, tu vois. Pour les élus, c'est la même chose. On veut que tous les autres partent, dégagent, sauf celui qu'on considère comme étant le sien. C'est cela la réalité. Ce qui veut dire que si la Loi n'oblige pas à s'arrêter dans le temps, tu auras toujours des gens qui seront réélus par une catégorie de gens qui sont pour cette personne-là. Mais ce qui ne les empêchera pas de voter pour la suppression du cumul. Cela fait partie des contradictions de l'âme humaine. C'est comme cela qu'on fonctionne. Mais je suis d'accord, il vaut mieux, pour le renouvellement, en tout cas, dans une même fonction. D'ailleurs, intellectuellement même, le fait de

changer de type de représentation du peuple, je trouve que ce serait très intéressant. Voilà, collègue ADENET.

M. Lucien ADENET – Merci Président. J'ai été interpellé. On m'a saboté.

(pas de son pb de micro)

<u>M. Lucien ADENET</u> – Voilà, j'ai le retour maintenant. Je disais, Président que j'ai été cité. Donc, il faut que je dise quand même quelque chose. On sait qu'il y a aussi cumul de mandat. On sait qu'il y a aussi longévité politique. Donc, je dis qu'il y a cumul dans le temps, il y a cumul de mandat, il y a longévité dans le temps. Alors, ce sont...

(Rires)

M. le Président Claude LISE – Il y a cumul dans l'espace aussi.

<u>M. Lucien ADENET</u> – Ce sont trois expressions différentes. Quand on parle de Lucien ADENET, il s'agit de longévité politique dans le temps. C'est ce qu'il faut comprendre. Quand on parle de mon ami LAVENTURE, il s'agit longévité politique, dans le temps.

(Applaudissements)

M. Lucien ADENET – Je dis qu'en matière de longévité politique, c'est le peuple qui décide qu'un élu revienne ou pas aux affaires. C'est la population, ce sont les électeurs. Mais ce qu'il faut bien comprendre, qu'on est renouvelé à plus de 90 % des suffrages, et je parlais de moi en tant que conseiller général, c'est qu'on me faisait confiance. Deuxièmement, je vais dire quelque chose de très important là aussi, cumul de mandat, et à un certain moment, effectivement, j'ai senti que j'allais cumuler des mandats.

(Rires)

M. Lucien ADENET – Parce que, je vous dis que quand la loi est sortie, sur le non cumul des mandats, j'étais adjoint au maire et j'étais conseiller régional. On m'a proposé d'aller au poste de conseiller général sur le canton de Rivière-Pilote, et j'ai démissionné, ce que bon nombre d'élus ne font pas. J'ai démissionné de mon poste d'adjoint au maire, avant même de me présenter au conseil général. Donc, ça aussi...

<u>Mme Catherine CONCONNE</u> – Bravo.

(Applaudissements)

<u>M. Lucien ADENET</u> – Concernant l'exercice du mandat d'élu, et l'exercice d'une profession. J'étais enseignant, et quand j'ai constaté que j'étais conseiller général et conseiller régional, j'ai demandé au rectorat la possibilité d'exercer ma profession en demi-service. Et je suis resté pendant un certain nombre d'années...Mé non, yo piès là pa ka fey, yo tout la...

(Rires)

M. Lucien ADENET – Yo piès la pa ka fey ! Donc pendant de nombreuses années, j'ai exercé avec un demi salaire parce que j'étais conseiller général et conseiller régional. Donc, je savais que l'exercice

d'un mandat d'élu, cela exigeait de la disponibilité. Donc, c'est la raison pour laquelle j'avais demandé au rectorat de me mettre en disponibilité. Maintenant, concernant le texte... (Brouhaha)

(Réactions)

M. Lucien ADENET – Concernant le texte qui est proposé. J'ai dit que je ne vais pas m'immiscer dans les affaires d'autrui. Je vais m'abstenir, et j'annonce, donc, je m'abstiens concernant ce texte qui nous est proposé. C'est ma position.

(Discussions hors micro)

(Rires)

M. le Président Claude LISE – Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Je voudrais intervenir. Tout à l'heure, lors de l'intervention, j'ai dit ce que je trouvais dans le débat. Mais chaque fois que l'on a débat important, je retiens aussi ce que l'on dit à côté. Qui préparait la CTM, qui préparait, etc? Je me rappelle à l'époque, quand on discutait, il y avait des phrases qui sortaient comme cela. Il y a même des collègues super révolutionnaires qui voulaient nous demander de faire voter nos compatriotes de France tellement l'Assemblée Unique était une révolution. Donc il fallait modifier complètement le corps électoral et demander à nos collègues d'intervenir. J'entends d'autres collègues parler de retraite. Si un collègue a demandé d'être à mi-temps, il peut vivre. Mais moi, quand je travaillais, même si on m'avait dit que j'aurais pu avoir un statut d'élu avec un salaire, j'aurais dit plus, cotisation à la retraite, plus cela. L'organisation m'imposerait, non pas de salaire, mais la prise en charge de cela, comme d'un travail avec le paiement des cotisations à la retraite et tout cela. Donc, on ne dit pas comme cela, un certain nombre de choses.

Je voudrais répondre à mon ami PAMPHILE aussi. J'ai entendu qu'il fallait rajeunir. Mais en 1982, on a rajeuni avec toi. Quand on nous a demandé qui voulait faire les mariages et signer les actes, bulletins de naissance et tout cela, il n'y a que les retraités qui ont accepté de faire cela toute une journée, aucun jeune. Donc, l'autre élément que je voulais dire : il y a des gens qui n'ont pas été pour le cumul. Mais j'ai vécu aussi, des maires en place, qui ont partagé le pouvoir. Qui ont dit qu'en étant maires, ils ne se présentaient pas. C'était une bonne chose. Mais, certains qui ont envoyé d'autres personnes, ont perdu, les autres, ont perdu, peut-être toi PAMPHILE, peut-être le collègue THALMENSY, peut-être le collègue LORDINOT. A deux reprises, Guy LORDINOT a envoyé deux autres conseillers, yo fini faché, y compris aux Trois-llets, mé-a di i pa ka alé, sé en lot, yo fini faché. Mais non, mais c'est vrai. On peut vérifier. Mais dans la réalité, ce n'est pas cela qui est important. Ce n'est pas rentrer dans les petits trucs. Mais on l'a dit, et je vais terminer. Il y a des éléments, et c'est pourquoi, tout à l'heure, j'ai dit, texte ou pas texte, voter ou pas voter, s'il s'impose un débat pour voir ce que l'on demande, on peut ne pas attendre l'arrivée d'un texte pour qu'il y ait nos propositions, notre manière de voir une discussion sur ce que l'on peut demander A un moment, c'était pour demander l'assemblée unique. On s'est rencontré. S'il y a des propositions à faire, on fait. Je terminerai sur une explication de vote. J'ai dit tout à l'heure que chacun votait en son âme et conscience. Je propose que les votes que nous allons faire. là, soient le vote individuel. Le débat est trop chaud pour qu'on pense voter pour les gens qui nous ont donné procurations et qui ne sont pas là. Alors, j'invite mes collègues à accepter que nou chak ka voté ba kô nou. Mwen péké voté ba an moun ki pa là ; mwen pa sav sa i ka voté. Puisqu'on est divisé. Donc, si vous voulez, je propose cela qu'on vote individuel et que ma procuration ne soit pas comptabilisée, puisque je ne connais pas tout.

M. le Président Claude LISE – Bien. En tout cas, collègue, il y a au moins une chose qu'il faut reconnaitre, c'est que ce débat, très politique a été un débat fructueux, dans une bonne ambiance. On a même pu s'amuser un peu de temps en temps, ce qui est quand même une bonne chose. Ca fait du bien à l'organisme. Donc, je pense que déjà il faut se féliciter de tout cela. Je regrette que nous ayons laissé si longtemps, la conseillère exécutive là, en attente d'intervention

Mme Catherine CONCONNE - Elle est jeune!

M. le Président Claude LISE – Mais bon, on lui donne la parole quand même pour qu'elle donne son sentiment sur tout ce qui a été dit. Et puis, nous allons voter. Effectivement, chacun votera an conscience. Moi je lance un ultime appel à un vote négatif, pur et simple pour que cela ait du sens, làbas à Paris. Parce que Paris ne retiendra qu'une chose c'est qu'il y a eu une unanimité de vote contre. Ça donne de la force et du sens. Si nous nous éparpillons, dans toute sorte de nuances, de vote, je vous assure qu'on ne va même pas considérer le résultat de notre vote. Il faut qu'il soit massif. Il peut y avoir un ou deux collègues qui en conscience estiment voter autrement, mais je dis qu'il faut qu'il y ait quand même une masse de collègues qui aillent dans le même sens, qui soit un sens clair et net, pour dire non à la démarche et non à ce qui est proposé. Voilà, je te passe la parole.

Mme Aurélie NELLA – Oui, Président. Au contraire, cela a été l'occasion pour moi d'apprécier la vitalité de notre assemblée, et la qualité des débats, et surtout le climat dans lequel il s'est déroulé. Ce que je pourrais dire de manière très synthétique et pour aller assez vite, compte tenu de l'heure, c'est vrai qu'il y a un certain mépris affiché de l'Exécutif, tant à l'égard des parlementaires que des élus territoriaux. Nous sommes cette fois encore saisis par le biais de la procédure d'urgence. Il y a aussi le recours de plus en plus fréquent aux procédures accélérées et aux ordonnances. Il y a un affaiblissement notable du pouvoir du Parlement, qui, avec cette loi, risque de s'accentuer.

Président, si la Loi instaurant la Collectivité Territoriale de Martinique a acté la diminution du nombre d'élus, elle a, néanmoins, offert la possibilité aux élus, via l'article 7252-1, de faire des propositions au Premier Ministre sur les dispositions législatives en cours d'élaboration. Donc, si l'Assemblée souhaite se saisir de cette opportunité, elle en a le choix. Peut-être pas au niveau de l'Assemblée Nationale, mais peut-être, effectivement au niveau du Sénat.

Je rejoins le collègue LORDINOT sur certains points, à savoir que les élus parlementaires pourraient davantage, effectivement, afficher une position commune sur certains dossiers, qui relèvent vraiment d'enjeux majeurs et supérieurs pour notre collectivité. Nous avons eu quand même la satisfaction de pouvoir l'apprécier sur des sujets tels que la santé, le CHU, sur le sujet des contingents, sur le sujet aussi des sargasses, et peut-être aussi, effectivement sur le terme Outre-Mer. Je l'ai entendu. Nous ne sommes l'Outre-Mer de quiconque, Président. Donc, je crois que nous avons là des voies de travail commun. La réduction du nombre de parlementaires ne va pas renforcer leur pouvoir. Je crois que c'est illusoire de le croire. Cela ne va pas améliorer non plus l'efficacité du travail parlementaire. Voilà ce que je pourrais dire en conclusion. Concernant le cumul des mandats, effectivement, il y a le cumul dans le temps, il a y aussi le cumul des mandats possibles, tu l'as dit Président, entre un mandat local fort et un mandat de parlementaire, qui effectivement, donne sens à l'action parlementaire. Il aurait pu être possible, et certains parlementaires l'ont proposé, de cumuler ces deux mandats, sans cumuler par contre les indemnités. Et c'est là, effectivement que parfois le problème se pose au niveau de la population qui peut avoir cette appréciation. Voilà ce que je pouvais dire en conclusion Président.

M. le Président Claude LISE – Bien. Alors, je vais recueillir le vote de l'Assemblée. Comme le collègue DUVERGER a fait une proposition à son groupe, ce qui est tout à fait son droit, je veux vous rappeler qu'en matière de procuration. la décision de voter ou de ne pas voter pour la personne qui vous a

donné procuration, est une décision purement individuelle. C'est-à-dire que chacun est libre de considérer, devant un vote qu'il ne sait pas ce qu'aurait fait la personne qui lui a donné procuration. Donc, chacun est libre. Je vais proposer qu'on recueille d'abord le vote de tout le monde, et puis ensuite, on va demander les procurations. Ceux qui estiment qu'ils ne sont pas sûrs du vote de celui qui leur a donné procuration, ne lèveront pas la main, et les autres lèveront la main. Voilà, mais ce sera une décision individuelle. Il n'est pas question qu'on adopte de position globale, on est d'accord. C'est individuel, maintenant, chaque groupe peut décider de ce qu'il veut, à l'intérieur du groupe. Mais moi, je n'entends que les positions, bien sûr, de chaque collègue qui dit ou pas qu'il a une procuration, voilà. Oui, collègue VALENTIN.

Mme Sandra VALENTIN – Merci Président. Bonjour à chacune et chacun. En ce qui me concerne, j'ai la procuration de Marie-France TINOT, dont j'ai eu le vote, donc, elle s'abstiendra. Donc, je voterai en son nom en ce sens. En ce qui me concerne, je vais également m'abstenir, d'abord parce que je suis d'accord sur la question, sur le point qui concerne le cumul de mandat à trois mandats. Néanmoins, pour la représentation, je crois aussi qu'il y a effectivement à travailler. Et je serais d'accord pour que nous puissions avoir effectivement un débat de fond ensemble, sur ce que nous pourrions proposer en tant que conseillers territoriaux dans le cadre de l'article qui a été présenté par la conseillère territoriale. Enfin, je suis aussi d'avis qu'il y ait un travail de fond de réalisé en termes de propositions sur un vrai statut de l'élu. Je souscris en ce sens à tous les débats qu'il y a eus sur la volonté que nous avons, chacun d'entre nous élus, à remplir de manière optimale, du mieux que nous pouvons, le mandat qui nous est confié dans le respect de notre santé, mais aussi du mandat qui nous est confié par la population. Merci.

M. le Président Claude LISE – Merci. Donc, voilà, chacun va se déterminer comme il l'entend. Donc, je recueille maintenant les voix contre, ceux qui sont contre. C'est-à-dire qu'ils vont dans le sens proposé par la Commission. C'est-à-dire que c'est un avis défavorable. Oui, contre cela signifie qu'on donne un avis défavorable, c'est contre ce que propose le gouvernement.

VOTE Contre ? 20

Parmi ceux qui ont voté contre, est-ce qu'il y en a qui ont des procurations qu'ils veulent faire valoir? Pour des personnes qui auraient voté contre. Alors levez le doigt. Alors les contre en procuration? Non, non, c'est ceux qui ont une procuration et qui votent contre pour celui ou elle qui a donné procuration. Ils sont sûrs que cette personne aurait voté contre.

(Discussions hors micro)

Cela fait 25 votes contre. Donc, vote contre c'est 25.

M. le Président Claude LISE – Alors, abstention...

(Discussions hors micro)

M. le Président Claude LISE - Mais, il y a deux collègues...

(Discussions hors micro)

M. le Président Claude LISE – lls sont arrivés en cours...Non, si vous voulez, bon...

(Discussions hors micro)

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Bon alors, abstention. Comptez les abstentions. Cela fait donc 10 abstentions.

Alors ceux qui votent abstention par procuration. Comment?

<u>Mme Lucie LEBRAVE</u> – Monsieur le Président, vous permettez.

M. le Président Claude LISE - Oui.

<u>Mme Lucie LEBRAVE</u> – J'ai la procuration de Patricia TELLE que je viens d'avoir au téléphone. Elle ne prend pas part au vote, puisque, n'étant pas ici, elle ne prend pas part.

M. le Président Claude LISE – D'accord. Donc, tout à l'heure, on va compter ceux qui ne prennent pas part au vote. Donc, combien ? 8. Cela fait 11. Non, cela fait 13. C'est cela ? Ca fait 13. Donc 13 abstentions.

Abstentions ? (13)

Et maintenant, ceux qui ne prennent pas part au vote. Alors, il faut compter ceux qui ne prennent pas part au vote. Alors, cela fait combien en tout ? 2. Tu avais une procuration ne prend pas part au vote ? Donc, cela fait 3.

Ceux qui ne prennent pas part au vote (3)

(Discussions hors micro)

M. le Président Claude LISE – Bien, donc, écoutez, on a 25 collègues qui sont contre, enfin qui veulent dire leur désapprobation totale au texte. On a 2 collègues qui sont pour le texte gouvernemental, on a 13 abstentions et on a 3 collègues qui ne prennent pas part au vote. Voilà le résultat. Bien, nous passons, par conséquent, au point suivant. Donc, il s'agit du point 16.

16/ PROJET DE LOI POUR LA LIBERTE DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL

Mme NELLA procède à la présentation du rapport.

M. le Président Claude LISE – Avis de la Commission des Textes.

Mme Marie-France TOUL — La Commission a émis un avis défavorable sur le Projet de Loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel. En effet, la commission souligne notamment, la mise sous tutelle, d'une collectivité territoriale par un établissement public administratif d'État appelé France Compétences. Également, l'obligation de rendre compte, en matière d'apprentissage au représentant de l'État, et à France Compétences au mépris du principe de l'autonomie des collectivités territoriales et de l'article 3 de la décentralisation. La commission relève également la contribution de la Collectivité Territoriale de Martinique pour compléter le dispositif, alors qu'on lui retire des mesures et moyens d'action, à l'instar du produit de la ressource pour l'apprentissage ou encore de la prime d'apprentissage versée par les Régions. La commission note également la mise en place d'un système

de financement fortement centralisé au profit de France Compétences et de la Caisse des Dépôts et des Consignations. On note aussi une absence de prise en compte de la réalité du tissu économique martiniquais, composé principalement, on le sait de très petites entreprises, et l'impraticabilité de certaines mesures. On note également une méconnaissance des efforts supplémentaires consentis par la collectivité territoriale, même au-delà de ce qui est exigé. En somme, le projet ne répond pas aux difficultés réelles en matière d'apprentissage. Voilà, Président, l'avis de la commission.

M. le Président Claude LISE – Merci. Avis de la Commission Formation Professionnelle.

Mme Francine CARIUS – La Commission Formation Professionnelle s'est réunie le 5 juillet, et a émis un avis défavorable sur le Projet de Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Cet avis est assorti des observations suivantes. Alors que la décentralisation acte 3 a fait de la Collectivité Territoriale de Martinique, une véritable autorité organisatrice en matière de formation professionnelle, ce projet de loi vient la dessaisir d'une part substantielle de ses compétences en matière d'apprentissage, ainsi que d'une part de ses ressources avec l'amputation du produit de la ressource régionale pour l'apprentissage et le fond régional de la formation professionnelle qui n'alimentera pas le fond régional de la formation professionnelle continue. Lui imposer de remettre à France Compétences, établissement public administratif d'Etat, un bilan économique et financier de l'utilisation de sa dotation, et d'adresser annuellement le montant des dépenses engagés, et mandatées de fonctionnement, et d'investissement : de la cantonner à participer tout de même à l'apprentissage aux regards d'objectifs en matière d'aménagement du territoire, de lui imposer l'obligation d'établir un rapport annuel portant sur la gestion de l'apprentissage pour les années 2018 et 2019, un état des lieux étant à transmettre au préfet au 1er mai 2019, et au 1er mai 2020 ; faire en sorte qu'elle ne coordonne plus la mise en place du conseil en évolution professionnelle, lui supprimer aux termes indiqués la prime à l'apprentissage versée par les régions, et faire en sorte que la Caisse des Dépôts et des Consignations et France Compétence soient principalement les bénéficiaires d'une manne substantielle au titre du financement de l'apprentissage et de la formation professionnelle, en faisant actionner les leviers en termes de contribution employeur ; conférer aux branches professionnelles un rôle majeur, faisant que les régions ne sont plus, de ce fait, la pierre angulaire de l'organisation et du financement de l'apprentissage selon la formule du Conseil d'État lui-même. Ainsi, le texte remet en cause la décentralisation, l'autonomie des collectivités territoriales en termes d'attribution et de financement, ainsi que l'esprit ayant présidé à l'évolution institutionnelle en Martinique, au sujet du maintien des compétences conjuguées des collectivités départementales et régionales. Voilà ainsi, l'avis de la Commission formation professionnelle.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Est-ce qu'il y a une autre commission qui a émis un avis ? Il n'y en a pas. Donc, le débat est ouvert. Le collègue ROBIN a la parole.

M. Daniel ROBIN – Merci Président. Nous sommes conviés à l'examen d'un texte qui, sous prétexte de s'intéresser à la liberté de choisir son avenir professionnel, puisque c'est ainsi qu'il est présenté, nous livre une version extrêmement préoccupante de la vision que peut avoir le Gouvernement de la formation professionnelle. Pourtant, les enjeux sont extrêmement importants. Nous le vivons particulièrement sur le territoire martiniquais puisque de façon très précise, la formation professionnelle répond à la question des compétences, des qualifications. C'est une des clés de l'insertion professionnelle de l'ensemble des publics, avec un enjeu particulier : le fait d'avoir ici une partie significative de la demande d'emploi qui est caractérisée par des bas niveaux de qualification. Donc, il y a un effort particulier à faire. Il y a aussi des évolutions majeures qui se sont affirmées, tout au long de ces années, qui fait qu'un jeune qui rentre aujourd'hui dans la vie active, a plus de chance, d'opportunités de changer deux ou trois fois de métier, et d'employeurs que les générations

précédentes. Cela veut dire qu'il y a une logique d'adaptation permanente et d'évolution des compétences qui doit être intégré dans tous les dispositifs qui sont pris en charge par le Gouvernement.

L'autre réalité, c'est la précarité. Et elle concerne tant l'emploi, à travers le vécu que peuvent avoir les personnes qui sont concernées par ces démarches de recherche d'emploi, que l'activité. Puisque beaucoup d'entreprises, et notamment les plus petites d'entre elles sont confrontées quotidiennement à cette réalité de précarité. Face à ces situations, la Martinique - je ne dis pas une composante politique plus que d'autres - avait souhaité trouver un niveau de réponse à travers une Loi d'habilitation, que la dernière réforme de la formation professionnelle, en mars 2014, avait consacrée tout à la fois, le principe de la dérogation pour la Martinique, dans la voie d'une expérimentation, avec la possibilité de nous inscrire en intervention directe sur trois volets. Le volet orientation, préfigurant de ce nous avons baptisé, tout à l'heure, de SPOT (service public de l'orientation territoriale) ; un volet formation, parce qu'il nous semblait important, à travers cette habilitation d'inscrire la Martinique dans un champ d'expérimentation, que nous avions initié et qui a été prolongé d'ailleurs, à travers des conventions telles que portées par Pôle Emploi ; il y avait enfin une audace qui constituait pour nous la possibilité d'intervenir, avec de vraies limites cependant, dans le domaine de l'emploi. Cette habilitation a été non seulement obtenue, mais inscrite dans le corps de la Loi, puisqu'il ne s'agissait pas d'un amendement, mais vraiment d'inscrire cette habilitation dans le corps de la Loi. Elle est depuis, tombée ; son renouvellement n'a pas été sollicité par l'actuelle majorité. Je le disais bien tout à l'heure : c'était une volonté commune.

Et nous recevons aujourd'hui ce projet dont le moins que nous puissions dire, c'est qu'il y a, de notre point de vue, deux niveaux d'analyse. Le premier, c'est qu'il y a certes des évolutions qui sont positives. On ne va pas les nier, mais elles sont effectivement à lister, à citer. D'autres sont beaucoup plus dures et nous y reviendrons. La question du CPF n'est pas propre à cette proposition gouvernementale, puisqu'elle existait déjà. La réalité, c'est qu'elle devient plus lisible et facilement mobilisable, puisqu'elle est exprimée désormais, non pas en heure mais en euro.

Le point sur parité des formations est également intéressant ; le droit à la formation pour les CDD et les CDI. Il n'y a plus de distinction en termes de droit et de capacité d'accès. Faciliter aussi en termes de cotisation unique, puisque nous aurons donc une cotisation qui sera prélevée sur les entreprises et versée directement aux URSAF.

Là aussi, c'est quelque chose qui avait été porté par le gouvernement HOLLANDE, sur la fin de sa mandature. Tout ce qui est plan d'investissement dans les compétences, pour lesquelles, nous avons d'ailleurs, ici même, voté une dotation significative, vient donc compléter l'effort de l'état.

Toutefois, tout ceci ne contrebalance pas les effets extrêmement graves et inacceptables qui sont posés par ce Projet de Loi, en matière d'apprentissage. D'abord, parce qu'il faut toujours se référer - ce que j'ai fait donc - pour de nombreuses raisons que vous vous imaginez bien, aux propositions qui étaient portées par le candidat MACRON. Il y avait une réalité ; c'était plutôt un engagement dans le développement des pouvoirs des régions, dans le cadre de ce qui est devenue la différenciation. Mais il y avait aussi des propositions posées en termes d'apprentissage. A aucun moment, il n'était envisagé de bouleverser l'écosystème de l'apprentissage, comme ce qui nous est proposé aujourd'hui. De quoi s'agit-il ? D'abord, il y a quelque chose qui mérite d'être bien posé, c'est que nous avons à connaitre une évolution d'un acteur majeur : l'OPCA. L'Organisme Paritaire Collecteur Agréé était un vrai partenaire de la collectivité, puisqu'elle collectait les fonds et les redistribuait, en appui de la Collectivité dans le cadre d'un partenariat que nous posions avec cet OPCA. Il y avait ainsi des cofinancements sur lesquels nous intervenions. Ces OPCA deviennent là, à la place des Régions - je dis bien à la place des Régions - l'interlocuteur privilégié dans le cadre de la gestion des CFA. Je dis bien « remplace », c'est-

à-dire qu'on demande à un organisme privé de prendre la place d'un organisme public. Cela concerne les déclarations d'activité; vous le saviez, les autorisations de création de CFA, passaient par la Collectivité. Cela concerne, bien évidemment, les évolutions, mais surtout, tout ce qui était bilan pédagogique et financier de l'apprentissage, sur lequel nous avons un opérateur, qui est l'AGEFMA, qui nous accompagne sur ce sujet. Donc, le premier niveau est, de notre point de vue, extrêmement préoccupant parce qu'il s'agit tout simplement de substituer à la responsabilité politique régionale, un échelon privé sur lequel nous n'aurons aucun droit.

D'autant plus qu'il se passe autre chose. C'est que le nouvel acteur qui remplace l'OPCA, celui qui se substitue à l'OPCA, qui évolue, a comme principal interlocuteur, non plus la Collectivité, mais les branches professionnelles. Et quand on sait que la réalité de ce que nous vivons ici, à la Martinique, c'est qu'il y a une inorganisation des branches, nous allons donc nous retrouver, comme pour le texte précédent, concernant la Loi Travail à avoir des décisions qui échappent aux partenaires sociaux, locaux, pour se retrouver donc, sous l'emprise des décisions prises pas défaut, par des partenaires nationaux qui ne nous connaissent pas. Il y a donc également un dessaisissement - c'est le mot qui a été employé, tout à l'heure et que j'ai personnellement porté au niveau de la Commission - de la Collectivité qui devient sous tutelle de France Compétence, un établissement public, une agence, à laquelle nous devrions, nous, en tant que collectivité, rendre compte. C'est inacceptable!

Quand on regarde l'article 11 du texte plus particulièrement, nous nous rendons compte que ce que le Législateur propose, c'est de supprimer la régulation administrative par les Régions des centres de formation des apprentis, des sections d'apprentissage et de leur capacité d'accueil par les régions. Le texte est précis. Supprimé! On supprime donc une compétence de la Collectivité qui sera désormais opérée par ce fameux établissement public. Mais, là aussi, de façon un peu pernicieuse! On nous cantonne finalement à quelque chose qui relèverait de nos missions. Il s'agirait de quoi? Les Régions bénéficieront d'une capacité d'intervention au profit des dépenses de fonctionnement des centres de formation des apprentis, en majorant les niveaux de prise en charge par type de contrat décidés par les branches.

Notre intervention se résumerait donc à être un intervenant supplétif à ce déciderait France Compétence et les branches. Mais, ce n'est pas tout! Autre chose s'inscrit insidieusement dans ce texte: c'est la banalisation de l'apprentissage. Les CFA deviennent de simples organismes de formation qui répondent aux critères que la Loi pose pour ses organismes de formation. Et il y a donc aussi, vous saviez, nous avions, et c'est le cas de ce qui se passe aussi sous cette mandature, nous avions la volonté d'inscrire la formation sous des politiques, avec des schémas, pour l'apprentissage, pour le sport, pour la culture. Tout ceci est fini. On rentre par une petite porte, et on fait vraiment une opération tsunami qui bouscule tous les équilibres qui avaient été précédemment créés sans qu'aucune politique d'évaluation de la réforme de 2014 n'ait été posée. C'est inacceptable!

Mais ce n'est pas tout. On crée un nouveau machin qui s'appelle France Compétence, qui remplace le CNEFOP (Conseil National de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle) ; il y a également le fameux COPANEF, l'Organisme Paritaire de la Formation qui est absorbé par cette fameuse agence. Enfin, le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels est également absorbé! Cela veut dire qu'on crée un établissement qui devient, réellement, le seul opérateur reconnu par l'État en matière de formation professionnelle.

Je me suis replongé dans beaucoup de textes ; tous les actes de décentralisation, y compris le dernier, l'Acte III, avaient pour objectif de consacrer les collectivités régionales, et donc la Collectivité Territoriale de Martinique, comme étant réellement l'autorité unique sur tout ce qui relevait du champ de la formation professionnelle. Quand on regarde dans le détail, on inverse totalement le fonctionnement.

C'est-à-dire que ce sont maintenant les Régions qui vont adresser à cette fameuse agence le bilan de l'utilisation de la dotation. C'est inacceptable! Demain, la réalité de la prime d'apprentissage et sa suppression, ne relèveront plus de la volonté politique des élus locaux, mais tout simplement de cette agence!

Bien évidemment, on fait en même temps de la Caisse des Dépôts un acteur privilégié du champ de la formation professionnelle. C'est très nouveau. La Caisse des Dépôts interviendra en collecte et en distribution de fonds de la formation. Et surtout, comme je le disais tout à l'heure, les branches professionnelles deviennent vraiment l'acteur important, puisqu'elles se substituent à la Collectivité qui était la pierre angulaire du système d'organisation et de financement de l'apprentissage.

Nous sommes dans un virage funeste. Certes, il peut y avoir une volonté de réforme! Certes, il peut y avoir un besoin réel d'évolution, mais la redistribution des rôles, qui consiste à transférer finalement aux partenaires sociaux la responsabilité anciennement dévolue à la Collectivité, chers collègues, nous ne pouvons pas l'accepter. Quand on regarde plus en profondeur, on se rend compte que l'apprentissage constitue un lien entre la formation initiale et la formation professionnelle; le fait de déconnecter l'apprentissage de la formation initiale, sur tout ce qui est règle d'entrée et d'âge, met à mal ce pour quoi nous nous étions battus: faire en sorte que la Collectivité devienne opérateur de la carte des formations professionnelles. Avec ce que propose le Gouvernement aujourd'hui, nous avons droit tout simplement, à quelque chose qui est pernicieux, insidieux, et même pas assumé, parce que c'est quelque chose, qui finalement, n'est pas réellement débattu. Nous avons, là, avec ce texte, quelque chose qui consacre tout simplement la privation d'une partie de la formation professionnelle.

M. le Président Claude LISE – Merci collègue. Qui veut intervenir ? Oui.

M. Marius NARCISSOT – Rapidement Président. Merci de me donner la parole. Nous en avons longuement débattu en Commission et le Collègue ROBIN et la Présidente CARIUS en ont parlé. Je veux insister sur un élément. Nous sommes arrivés avec aussi un programme, avec un objectif, qui était de mettre en exergue une problématique qui tourne autour de l'offre de formation professionnelle et l'accès à la formation professionnelle. Et nous avons mis l'accent sur un levier important : la proximité, justement, entre l'élu et le bénéficiaire final, le jeune, le demandeur d'emploi. Et nous n'avons pas hésité, sous l'impulsion des collègues COUTURIER, CARIUS, et en lien avec l'exécutif MARIE-SAINTE. à remettre en cause, justement, les dispositifs pour identifier les faiblesses. Nous savons très bien que le malaise qui existe aujourd'hui dans notre société, c'est justement l'accès de nos jeunes à ces niveaux de formation. Et qu'est-ce que l'on constate à travers ce texte qui est proposé ? Carrément une remise en cause de la formation professionnelle! Et cette remise en cause, elle se fait clairement par la désignation d'opérateurs nationaux. Il y a lieu de se poser clairement la question du rôle de cet organisme France Compétence et de la Caisse des Dépôts et Consignations. La menace qui pèse - et c'est là où nous élus, nous devons être vigilants et avoir une position ferme - c'est qu'il y a carrément une réduction de la compétence en matière d'apprentissage. C'est carrément la dépossession aux Régions des compétences en matière de formation professionnelle. Il faut donc insister et avoir une position forte et unanime. Le collègue COUTURIER qui vit cette situation régulièrement, nous interpelle au sein de la Commission. Nous avons fait des visites dans les centres, pour constater les dégâts. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas laisser justement ce texte nous imposer cette dépossession, et c'est pour cela que je crois qu'il faut qu'il y ait une solidarité et une position ferme des élus sur ce point pour un avis défavorable.

M. le Président Claude LISE – Merci. Collègue Daniel MARIE-SAINTE, tu as demandé la parole.

M Daniel MARIE-SAINTE — Oui, j'ai souhaité faire une communication là-dessus. Je dois dire honnêtement que j'ai écouté avec plaisir le collègue Daniel ROBIN. De toute façon, pendant la mandature précédente, nous avons beaucoup travaillé ensemble sur la formation professionnelle. Une partie de ce que je voulais dire a été dit déjà. Je vais toutefois insister sur quelque chose. Il faut se rappeler que la compétence formation professionnelle a été la première compétence transférée aux régions dites d'Outre-Mer, le 7 janvier 1983. La Région Martinique n'était même pas encore en place, l'élection n'ayant eu lieu qu'en mars 1983. On avait déjà transféré avant, en France ; on leur a transféré la formation professionnelle en particulier l'apprentissage. A cette époque, il n'y avait qu'un seul CFA qui était géré par la Chambre des Métiers. Je me rappelle - je n'étais pas élu - lorsque les collègues ont été élus ; c'était le collègue Armand NICOLAS, qui a eu en charge la formation professionnelle. La Chambre des Métiers qui gérait le seul CFA, avec feu Monsieur Edgard LHEUREUX, avait considéré comme une bonne chose, qu'il ait désormais contact avec une collectivité de proximité pour booster l'apprentissage. Une collectivité de proximité!

Ensuite la Région Martinique - cela a été le cas en Guadeloupe, en Guyane et à la Réunion - a bénéficié du transfert des AFPA, des Associations régionales de formations en aout 84. Donc, le mouvement de décentralisation de la formation vers les élus du territoire s'est poursuivi. Ensuite, lorsque toutes les régions ont été mises en place, le même mouvement a eu lieu vers les régions. Il y avait alors l'apprentissage et la formation des demandeurs d'emploi adultes. La formation des salariés restait gérée par les partenaires sociaux réunis, comme Daniel ROBIN l'a dit, dans les structures gu'on appelle les OPCA, organismes paritaires collecteurs agréés. En août 2004, il y a eu encore un transfert. C'est le public jeune, c'est-à-dire ceux qui sont issus de la formation initiale sans qualification. C'était l'Etat qui les avait gardés, et qui les a transférés. Et puis, enfin, en mars 2014, les publics en grande difficulté, publics illettrés, public sous main de justice, public en situation de handicap, que l'Etat avait gardé, ont été transférés. Donc, il y a eu tout un mouvement, historique pour le transfert de la compétence intégrale aux régions. Et donc, aujourd'hui, à la CTM. Et même le Législateur avait considéré qu'on était l'acteur principal, l'acteur pivot, autour duquel les autres partenaires qui interviennent dans le champ, de la formation professionnelle et de l'emploi, travailleraient ensemble. Puisqu'en même temps, on a donné aux régions, donc à la CTM, le droit de prendre l'initiative de construire les schémas, les programmes (programme de formation initiale, programme de formation continue) à l'intérieur d'une structure qui s'appelle actuellement - après avoir changé plusieurs fois de nom – le CREFOP. C'est donc le Conseil Régional pour la Formation Professionnelle et l'Orientation Professionnelle. Cette Loi qui a un beau nom, puisqu'on l'appelle la loi de la liberté de choisir son avenir professionnel, c'est un miroir aux alouettes!

On fait croire que c'est la liberté, mais en même temps, on recentralise puisqu'on crée une structure, dont la Loi, si vous regardez bien, définit très mal le contour. On se pose la question de qui elle va être composée. Et cette structure va centraliser tous les financements! C'est vrai qu'il y a eu des rapports de la Cour des Comptes qui disaient que le budget immense de la formation professionnelle s'évaporaient en partie dans les fonds de fonctionnement des organismes qui géraient les fonds de la formation continue des salariés. On a dénoncé quelques scandales, puisque ce sont des gestions paritaires, organisation d'employeurs et organisations de salariés, avec un droit de prélèvement et une partie pour les frais de gestion. Dans toute la littérature spécialisée qui analyse les comptes financiers, il y a toujours quelques scandales qui sont dénoncés. Mais cela n'a jamais été le cas en Martinique!

On profite donc pour recentraliser la première compétence qui avait été transférée, celle de l'apprentissage. Je voulais témoigner du fait que j'ai eu des réunions avec les gestionnaires de l'apprentissage en Martinique. Ils ne voient pas les choses d'un bon œil. Je peux me permettre de citer le Président de la Chambre de Commerce ; il ne m'en voudra pas car c'est dans une réunion où il y avait beaucoup de témoins. Il s'est exprimé, à la fois comme Président de la Chambre de Commerce,

mais également, comme ancien responsable du MEDEF, puisqu'il n'est plus le président en titre. Ils sont inquiets parce que - mais Daniel ROBIN l'a signalé - les organisations professionnelles, ici, ne sont pas organisées en branches, d'une manière suffisamment bien structurée pour pouvoir assumer ces responsabilités, sur le territoire ici. Si le MEDEF et les grandes confédérations syndicales de salariés en France sont bien organisées, ce n'est pas le cas, même la branche du bâtiment qui longtemps était la plus organisée, je n'ai pas l'impression que la politique de branche continue. C'est presque chacune des entreprises qui mènent une politique de gestion de ses ressources à l'intérieur de l'entreprise, puisque c'est la négociation au sein des entreprises qui prime par rapport à la négociation de branche. Il y a donc un vrai danger pour la Martinique. Je peux témoigner que les CFA sont inquiets pour l'avenir. Parce que quand ils avaient affaire à la Région, ils venaient taper à notre porte, et puis, finalement, on finissait par céder. Or, là, c'est un organisme basé à Paris qui va se décliner ici, les OPCA disparaissant. On ne sait même pas s'ils sont paritaires ou pas. C'est très flou. Quel rapport auronsnous ? On nous réduit simplement à ceux qui peuvent apporter des financements d'appoint.

En même temps, nous perdons un autre pouvoir, si cette Loi passe. Depuis 1983, c'est la collectivité régionale d'abord, et CTM actuellement, qui décide de l'ouverture de telle ou telle section d'apprentissage, après avoir fait une étude pour savoir si cela correspond aux besoins de l'économie. Ce sera désormais France Compétence, vraisemblablement qui sera basée à Paris, qui décidera de quelle section on ouvre ici. Sur notre territoire, je sais que certains se réjouissent que ce pouvoir ne soient plus aux mains des élus, parce qu'ils pensent qu'ils auront plus facilement des financements par des relations telle ou telle. Mais en tout cas, j'en doute! Je voulais donc m'associer à ceux qui voient beaucoup de difficultés dans le volet apprentissage de cette Loi. Voilà le témoignage que je voulais faire. Merci.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Donc, je te donne la parole pour conclure.

Mme Aurélie NELLA — Globalement, effectivement, ainsi que l'a énoncé le collègue ROBIN, s'il y a des dispositions qui semblent à priori positives de manière éparse, il y a une véritable inquiétude quant au fond de ce texte. Et pour relever les dangers pointés, à la fois, par la Commission et le Conseiller Exécutif, pour moi, ils seraient de trois ordres. D'abord, en lien avec la décentralisation qui est aujourd'hui bafouée; il y a un véritable recul en arrière à travers cette recentralisation dans les mains de France Compétence. Deuxièmement, concernant le rôle qui est désormais dévolu aux organisations professionnelles, aux branches professionnelles, quand on sait qu'en Martinique, elles ne sont pas organisées, ou du moins, il n'y en a que deux, à priori, dans le secteur, de l'agriculture et du bâtiment, et puis deux interprofessions. Donc là, il y a un véritable danger. Et puis le troisième concerne l'apprentissage. Et le conseiller Daniel MARIE-SAINTE l'a indiqué, ce matin, qu'il y a une véritable inquiétude aussi quant au nombre d'apprentis qui serait en diminution. Voilà chers collègues, ce que je pouvais dire, et m'associer à ces inquiétudes.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Bien. Donc, nous passons au vote. Quels sont ceux qui sont pour les conclusions du rapport qui nous a été présenté? C'est-à-dire un avis négatif. Donc, cela parait unanime. Abstention?

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Rejeté à l'unanimité.

(Discussions hors micro)

- M. le Président Claude LISE Comment ? Oui.
- <u>M. Lucien ADENET</u> Est-ce qu'on ne pourrait pas accompagner ce vote d'une motion qui pourrait expliquer notre désapprobation qui irait vers le gouvernement pour désapprouver ce qui est en train de se faire ?
- <u>M. le Président Claude LISE</u> Écoute, si quelques-uns d'entre vous souhaitez rédiger un projet de motion, on votera...
- M. Lucien ADENET Demain soir.
- M. le Président Claude LISE Ce projet-là demain soir.
- M. Jean-Claude DUVERGER Demain soir!

(Rires)

M. le Président Claude LISE – Il y a eu un cri du cœur là. Mais oui, parce qu'à l'allure où nous allons, j'ai jeté un coup d'œil sur tout ce qui reste à faire. Comme demain, il n'y aura personne avant 11h30. Ce matin, c'était comme cela, sauf s'il y a un sursaut. S'il y a un sursaut, et s'il y a une poussée d'accélération tout à l'heure, on a une chance. Mais tel qu'on est là, on est parti pour ce soir, 22h et demain 22 heures. Mais je sens que nous prenons un plaisir particulier à être ensemble.

(Discussions hors micro)

- M. Daniel ROBIN —Je voudrais porter une précision à l'assemblée, c'est que ce texte est déjà passé en première lecture à l'Assemblée Nationale ; au sénat à partir du 10. Il est donc en cours d'examen. Je pense qu'il y a une vraie urgence et qu'il y a peut-être une modalité particulière comme le proposait aussi bien la conseillère exécutive, de saisir directement la Ministre sur ces questions-là. Parce qu'encore une fois, il faut frapper vite et fort.
- M. le Président Claude LISE Oui, mais alors, par rapport à la proposition de motion ?
- M. Daniel ROBIN Ah non! Cela ne vient que compléter la proposition.
- M. le Président Claude LISE Donc, il faudrait qu'il y ait un petit groupe qui se réunisse...
- M. Daniel ROBIN C'est cela.
- <u>M. le Président Claude LISE</u> Et on pourrait avoir une motion votée à l'unanimité, si je comprends bien.
- M. Daniel ROBIN Très bien.
- M. le Président Claude LISE Ce serait bien. Donc, c'est acquis. Nous passons donc au numéro 17.

17/ DECRET N°2018-458 DU 6 JUIN 2018 MODIFIANT LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

<u>Mme Aurélie NELLA</u> – Là ça ira très vite Président, puisque ce texte a été publié, donc, je ne sais pas s'il faut en dire davantage compte tendu de l'heure.

M. le Président Claude LISE – Qu'est-ce que tu proposes ?

Mme Aurélie NELLA – Que les commissions émettent leur avis.

M. le Président Claude LISE – Est-ce qu'il y a une Commission qui a un avis ?

Mme Diane MONTROSE – La Commission texte a simplement a pris acte de la publication.

M. le Président Claude LISE – Donc, c'est un avis unanime?

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité.

Très bien. Donc, nous passons au 18.

18/ PROJET DE DECRET MODIFIANT LE DECRET 2000-1276 DU 26 DECEMBRE 2000 PORTANT APPLICATION DE L'ARTICLE 89 DE LA LOI N° 95-115 DU 4 FEVRIER 1995 MODIFIEE D'ORIENTATION POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Mme NELLA donne lecture du document de présentation.

M. le Président Claude LISE – On nous recommande quoi ?

Mme Aurélie NELLA – Je ne sais pas ce que les Commissions ont décidé.

M. le Président Claude LISE – Est-ce que la Commission des textes a un avis ?

<u>Mme Diane MONTROSE</u> - Oui, enfin, la conseillère l'a dit ; c'est un texte extrêmement technique, où il s'agit essentiellement de corriger une erreur s'agissant de la géolocalisation. Donc, nous avons émis un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il une demande d'intervention ? Il n'y a pas de de demande d'intervention. Donc...

<u>Mme Aurélie NELLA</u> – Il y avait aussi l'avis de la Commission Développement durable environnement qui a aussi donné un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Favorable. Bon, donc, je vous propose de suivre.

VOTE

Contre ? (0)

Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité.

Donc, à l'unanimité, nous passons au 19.

19/ PROJET DE DÉCRET RELATIF AU RÉGIME DE SANCTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME POSEI-FRANCE

Mme Aurélie NELLA donne lecture du document de présentation.

M. le Président Claude LISE – Avis de la Commission des textes.

<u>Mme Diane MONTROSE</u> – Ce texte s'inscrit dans la suite logique de la codification entamée, et réalise dans le même temps, une clarification pour tous ceux qui font appel à ces fonds. Il s'agit de déterminer l'échelle et les conditions des sanctions, en la matière, sur le programme POSEI, avec le renforcement des opérateurs pour effectuer le contrôle. C'est donc une suite logique de codification ; pas d'avis particulier.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Affaires européennes ? Madame LESDEMA n'est pas là. Il n'y a pas d'avis de la commission des affaires européennes.

(Discussions hors micro)

Mme Aurélie NELLA – Elle a pris acte simplement Président.

M. le Président Claude LISE – Agriculture ?

M. Lucien ADENET – Oui, merci Président. La Commission Développement Agricole Agrotransformation Elevage a pris acte du projet de décret relatif au régime de sanctions dans le cadre du programme POSEI-France qui s'inscrit dans une perspective de codification des règles en la matière. La commission souligne le fait que la Collectivité Territoriale de Martinique n'est pas acteur du programme POSEI, et rappelle que la demande de co-pilotage de ce programme par l'Etat et la CTM formulée précédemment reste d'actualité.

M. le Président Claude LISE – Bien. Oui, collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Je n'ai pas bien lu le texte, mais est-ce que le texte explique pourquoi on pulvérise les avions quand on part, et on ne pulvérise pas quand on revient. Je pose la question comme il s'agit d'animaux. Je n'ai jamais compris pourquoi il faut pulvériser quand nous partons, et ils ne pulvérisent pas quand nous revenons. Donc, le texte devrait ajouter cela.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Tu transmets cette proposition à nos parlementaires. Oui, collègue MONTROSE.

Mme Diane MONTROSE – Président, juste pour donner lecture de l'avis de la Commission des Affaires Européennes et Coopération, puisqu'elle avait quand même donné un avis. Ma collègue LESDEMA étant sortie, je veux bien donner lecture de l'avis de la commission. Donc, réunie le 9 juillet 2018, la Commission Affaires Européennes et Coopération, a pris acte du projet de décret relatif au régime de sanctions dans le cadre du programme POSEI FRANCER qui s'inscrit dans une perspective de

codification des règles en la matière. Elle souhaite savoir quelle est la difficulté à admettre un copilotage du programme POSEI-France, entre l'Etat et la Collectivité Territoriale de Martinique. De surcroit, le projet aura pour effet d'attribuer moins de subvention en la matière. Les règles doivent servir à améliorer la situation des agriculteurs et ne pas être dans une logique principalement punitive.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Donc, nous allons passer au vote. Mais j'aimerais avoir les indications du rapporteur, de la rapporteur en l'occurrence.

Mme Aurélie NELLA – Les Commissions ont simplement pris acte de ce projet de décret, qui, effectivement est relatif à une question de sanctions, et notamment, lorsqu'il y a des discordances dans les déclarations effectuées par les agriculteurs. Et je souscris aussi à l'indication de la Commission Affaires Européennes qui dit effectivement qu'il ne doit pas simplement s'agir d'une logique de sanctions pour punir, mais d'effectivement, prendre en compte la situation de nos territoires. On prend acte Président.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – On prend acte simplement. Bon, vous êtes d'accord pour prendre acte simplement ? Nous sommes unanimes là-dessus ? Nous prenons acte.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité.

Voilà. Parfait. Donc, nous en arrivons à la dernière question que tu dois nous présenter.

21/ COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA DELEGATION DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF. EN MATIERE DE CONTENTIEUX

Mme Aurélie NELLA donne lecture du document de présentation.

M. le Président Claude LISE – Donc, il n'y a pas de vote. Il s'agit d'une information. Donc, on remercie la collègue NELLA. Et nous appelons le collègue BOUTRIN qui va nous présenter plusieurs questions, et d'abord, la question numéro 10. Demande de subvention de fonctionnement de la SAFER, au titre, bien sûr, de l'année 2018.

M. Louis BOUTRIN - Merci.

M. Jean-Claude DUVERGER – La collègue TORPILLE avait un dossier à présenter.

M. le Président Claude LISE – Ah!

M. Louis BOUTRIN - II manque un dossier.

M. le Président Claude LISE – Oui c'est vrai, c'est vrai.

M. Louis BOUTRIN – Elle n'a qu'un dossier.

M. le Président Claude LISE – On l'a dit ce matin. Donc, effectivement, la collègue Marinette TORPILLE n'a qu'une question. Donc, elle présente sa question.

9/ DISPOSITIF TERRITORIAL D'AIDES AUX ENTREPRISES DANS LE DOMAINE DU NUMERIQUE

Mme Marinette TORPILLE donne lecture du document de présentation.

- M. le Président Claude LISE Avis de la commission développement économique.
- <u>M. Yan MONPLAISIR</u> Un avis très favorable. Effectivement, il est difficile d'imaginer l'avenir sans que nous ne soyons équipés. Il s'agit d'infrastructures qui sont indispensables au développement.
- <u>M. le Président Claude LISE</u> Un autre avis de commission. Oui, collègue CLEON, la Commission BTP.
- <u>M. Georges CLEON</u> La Commission BPT infrastructure, équipement et développement numérique a émis un avis très favorable à ce dispositif d'aide aux entreprises, dans le numérique traditionnel. Et je trouve que c'est très bien que nous mettions un prolongement opérationnel à ce vaste plan de déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire de la Martinique, dans les quatre ans à venir. Donc avis très favorable.
- M. le Président Claude LISE Merci. Qui demande la parole ? Personne. On passe au vote tout de suite ?

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité.

Donc, adopté à l'unanimité.

Mme Marinette TORPILLE – Merci cher collègues.

M. le Président Claude LISE – Tu as convaincu tout le monde. Donc, j'appelle le collègue BOUTRIN, comme tout à l'heure. Il va nous présenter d'abord, je l'avais annoncé, la subvention à la SAFER.

10/ DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE LA SAFER AU TITRE DE L'ANNÉE 2018

- <u>M. Louis BOUTRIN</u> Bonsoir, Merci Monsieur le Président. Je dois effectivement présenter une demande de subvention de fonctionnement de la SAFER, au titre de l'année 2018.
- M. BOUTRIN procède à la présentation du rapport.
- M. le Président Claude LISE Avis de la Commission développement agricole.
- M. Lucien ADENET Avis très favorable Président.

M. le Président Claude LISE – Et Commission des finances, je suppose que c'est un avis favorable également. Bien. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Il n'y en a pas. Donc, on passe au vote tout de suite ? Il n'y a rien à ajouter ?

Il y a des gens qui doivent sortir.

M. Louis BOUTRIN – Oui, les administrateurs de la SAFER.

M. Lucien ADENET – Je suis au comité technique uniquement.

M. Louis BOUTRIN – Tu n'es pas au conseil d'administration, tu peux rester.

M. Lucien ADENET – Je ne suis qu'au comité technique, je reste là.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE —Adopté à l'unanimité. Nous passons à la question 11. Réalisation par la collectivité territoriale de Martinique, d'un portail dédié à la randonnée pédestre en Martinique.

11/ RÉALISATION PAR LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE D'UN PORTAIL DÉDIÉ À LA RANDONNÉE PÉDESTRE EN MARTINIQUE

M. BOUTRIN donne lecture du document de présentation.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Y a-t-il des avis de commission ? Il n'y en a pas. Vous avez la parole. Collègue PAMPHILE.

M. Justin PAMPHILE – Président, pas de souci sur le portail qui permet de communiquer sur l'ouverture, la fermeture des sentiers de randonnées pédestres, mais je voudrais attirer l'attention sur l'état des sentiers, et particulièrement le sentier de la Crabière, pour l'avoir fait il n'y a pas très longtemps et avoir été interpellé par des personnes qui ont pratiqué le sentier. Le sentier est en très mauvais état. Et de mémoire, il me semble qu'il y a une convention qui lie la Collectivité Territoriale, enfin, ce que faisait l'ancien Conseil Général, et qui permettait d'avoir une convention d'entretien des sentiers de randonnée. Je souhaite simplement qu'en termes de sécurité, particulièrement sur le sentier de la Crabière, qui a des points de vue magnifiques, le sentier soit à la fois entretenu et sécurisé. Parce que ce qui est vrai à la Crabière, je pense que cela peut être vrai sur d'autres parcours. S'il y a une convention avec l'Office Nationale des forêts, si c'est l'Office, il faut que ce soit entretenu.

M. Louis BOUTRIN – Président, c'est une question récurrente que le collègue pose, dont nous avons largement débattue en Conseil Exécutif. J'ai également récemment fait la Crabière, qui est une des plus belles randonnées de la Martinique, avec des décors extraordinaires, des décors de cinéma. On pourrait tourner Indiana Jones à la Crabière! Et il y a des problèmes de sécurité qui se posent quand on arrive à proximité de la rivière rouge. Et là, fort heureusement, on n'a pas eu d'accident. Donc, nous

avons également sur la Pelée, la même difficulté, notamment au niveau de l'Aileron. J'y étais encore il y a 15 jours, et malgré les informations qui avaient été transmises à l'ONF, nous avons toujours les mêmes soucis. On a une responsabilité et il faut qu'on sécurise ces sentiers. Ce qu'on peut dire, c'est qu'on va renouveler au niveau de l'ONF, nos demandes.

Deuxième point : le Conseil Exécutif a demandé également au Parc Naturel de venir contrôler ce que fait l'ONF. Nous avons des agents qui sont actuellement en capacité de le faire, et le Parc Naturel pourra renvoyer un bilan du contrôle du suivi des travaux, très prochainement, pour la CTM. Voilà ce que l'on peut dire, mais il y a quelques sites, effectivement, qui posent, notamment, en période de pluie des problèmes de sécurité.

M. le Président Claude LISE – Je veux aller tout à fait dans le sens du collègue PAMPHILE. Je ne vais pas entrer dans les détails, mais on a quelques sentiers qui ne posent pas simplement des problèmes de sécurité, mis des problèmes d'entretien, d'assainissement, qui sont quelques fois, extrêmement préjudiciables à la réputation de la Collectivité. Il y a des endroits où les touristes n'ont pas de toilettes etc.

M. Louis BOUTRIN – Il y a un programme Président pour l'entretien et...

M. le Président Claude LISE – Oui, il y a un programme, mais enfin, il y a aussi des demandes récurrentes qui sont faites, et puis, on ne voit rien venir quoi. Il y a des urgences. Enfin, je vous ferai remonter quelques exemples. Collègue MARIE-SAINTE.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Non, pour que ce soit bien clair. Le système qui avait été retenu, qui est inchangé, c'est qu'il y a une convention passée avec un Office National des Forêts. Evidemment, il y a là des techniciens forestiers qui savent faire. Il a donc des conventions qui prévoient, précisément, un programme. Et la Collectivité subventionne le programme. Le problème qui se posait, c'était le contrôle du service fait. Donc, nous avions émis un souhait qui est passé dans la pratique, c'est que dans la convention qui nous lie au Parc Naturel Régional, que le Parc Naturel Régionale soit, pour le compte de la collectivité, celui qui contrôle le service. Il faut qu'on fasse fonctionner cela, parce que je ne savais pas, personnellement, si c'était les services de la collectivité qui devaient entretenir telle ou telle partie ou si c'était l'office de l'ONF. La CTM a récupéré ce qui se faisait avant : les forêts du littoral c'était le Conseil Régional, mais le domaine forestier départemental, c'était le Conseil Général. C'était la convention avec l'ONF. Donc, il faut qu'on arrive à obtenir que l'ONF rende compte. Maintenant, si nous constatons un jour qu'il y a carence, nous devrons ici, décider à savoir si nous mettons en place un autre service. Mais il me semblait qu'ils avaient toute la technicité pour pouvoir le faire. Donc, il faut évidemment, le contrôle du service fait. En tout cas, c'est prévu dans la Convention passée avec le Parc Naturel Régional. Je dis cela pour que ceux qui nous entendent afin qu'ils ne croient pas que ce sont nos propres services qui sont en carence. Maintenant, si personne n'est satisfait de l'externalisation, peut-être qu'on peut mettre en place une autre politique.

M. Louis BOUTRIN - Tout à fait.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Collègue MARIE-SAINTE, il y a des lieux où il y a des équipements de l'Ex-Département, maintenant qui dépendent de la CTM. Il y a des lieux où nous avons des équipements qui nous appartiennent, et que nous devons entretenir, directement.

(Discussions hors micro)

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Mais oui, mais oui. Tu vois, il n'y a pas que l'ONF. Mais moi je pense qu'il faut, de temps en temps, peut-être interroger ceux qui ont un peu connu ces choses-là. Cela permettrait de gagner du temps peut-être. Oui, collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Mais, je ne savais pas que tu allais parler pour moi. Tu dis, les 31 sentiers pédestres, les premiers quand même c'est en 1990. J'étais président de la commission culture environnement et tout cela au Conseil Général. Tout à l'heure, le rapporteur a semblé, peut-être amusé, mais enfin, comme s'il nous disait qu'on ne savait pas que c'était fermé ou ouvert. Mais je ne suis pas mal à l'aise pour cela. Non, non, je te dis. C'est vrai que, de temps en temps, nous n'avons pas suffisamment d'informations ici, donc, dans le développement que tu faisais, peut-être que tu dis que le Parc Naturel, le conseil exécutif, vous avez demandé au Parc Naturel qui va faire un rapport. Cela peut être porté à la connaissance aussi de l'assemblée, le rapport, de temps en temps nous dire quoi. C'est ce que je voulais dire.

<u>M. Louis BOUTRIN</u> — Tout à fait. Alors, je ne reviens pas sur la boutade. C'était une boutade! Pour bien montrer le besoin d'information sur l'état de praticabilité de ces différents sentiers, et on va apporter des informations qui dépassent le cadre même de la randonnée pédestre, des informations qui concernent l'économie, l'histoire des communes qui sont traversées. C'est attendu et appréciable. C'est ce que font généralement les guides. Là, on aura un guide sur un smartphone.

M. Justin PAMPHILE – Président, si tu m'autorises ?

M. le Président Claude LISE – Oui, collègue PAMPHILE.

M. Justin PAMPHILE – Ce n'est pas pour enfoncer à nouveau le clou, mais vous savez que ce qui fait la beauté d'un sentier de randonnée pédestre, c'est son annonce. Quand les gens passent en bordure de route, qu'ils voient le panneau d'annonce avec une identité visuelle qui permet de savoir qu'à tel endroit, il y a un sentier pédestre. Il y a effectivement des sentiers sur lesquels il n'y a plus de panneau ou totalement en situation d'abandon. Il y a des gens qui pratiquent la randonnée tous les dimanches. Et, sur ces sentiers-là, il est important que ces panneaux-là soient visibles et qu'ils précisent toutes les informations. Il y a des sentiers sur lesquels c'est magnifiquement fait. Je suis à la Caravelle quasiment tous les dimanches; le sentier de la Caravelle est un sentier relativement bien entretenu avec de la signalétique, des panneaux, etc. Et puis, il y en a d'autres, le Morne Jacob, le panneau est complètement abimé. Or, ce sont des informations importantes, en termes de sécurité, en termes de signalétique, et qui permettent d'avoir une qualité de randonnée. Cela contribue à la bonne qualité de l'application permettant de savoir si c'est ouvert ou fermé, où toutes les informations dont on peut disposer sur les sentiers de Martinique.

M. Louis BOUTRIN – Sans prolonger le débat, Président, si tu permets, c'est vrai qu'il y a différentes catégories de sentiers. Le sentier de la Caravelle est à l'intérieur d'une réserve naturelle nationale avec une convention qui lie l'Etat et le Parc Naturel. Il est entretenu avec une surveillance par des gardes du Parc Naturel. C'est effectivement un sentier est très propre et très sécure. Par contre, il y en a d'autres qui sont, malheureusement, du côté du nord, pas souvent entretenus. Le lundi, de temps en temps, vous entendez des coups de gueules de martiniquais qui vont en randonnée et qui ne sont pas contents de la situation dans laquelle se trouvent ces sentiers. C'est pourquoi la décision a été prise qu'il y ait un contrôle de cette convention qu'on a passée avec l'ONF qui assure l'entretien des sentiers de randonnée pour le compte de la CTM. A la demande des conseillers, je pense que ce sera accessible à l'ensemble des conseillers, mais également au grand public, puisqu'il va falloir mettre cela en ligne. Voilà ce que l'on vous propose.

M. le Président Claude LISE – Alors, nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

M. Louis BOUTRIN – Je vous remercie.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au 12.

12/ ACTUALISATION DU DISPOSITIF D'AIDE À LA CESSATION D'ACTIVITÉ (ACA) DES TRANSPORTEURS INTERURBAINS - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° CP/683-15 DU 1 0 SEPTEMBRE 2015

M. Louis BOUTRIN – J'espère qu'on aura un vote unanime également sur ce dossier Président.

M. BOUTRIN donne lecture du document de présentation.

M. le Président Claude LISE – Avis de la Commission Transport.

M. Lucien ADENET – Président, merci. La Commission Transport a constaté que ce rapport comporte plusieurs propositions qui visent à actualiser et à renforcer l'efficacité de ce dispositif. Je n'ai pas besoin de dire qu'avoir en main 80 000 € d'un seul coup, plutôt que de l'avoir en deux coups, c'est quelque chose de très fort. Donc, c'est un avis très favorable de la Commission Transport.

(Discussions hors micro)

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Très bien collègue. La Commission s'est exprimée ; la parole est à l'Assemblée. Madame LEBRAVE.

Mme Lucie LEBRAVE – Oui, merci Président. Le Conseiller exécutif a présenté ce point tel qu'il nous est demandé de nous prononcer pour une délibération. Toutefois, ce point ne peut pas être isolé. Il ne peut pas être isolé, puisque cela fait partie d'une vision globale concernant l'organisation des transports. Le conseiller exécutif a rappelé ce qui est noté, que cette partie-là sera gérée par la CTM, parce qu'il y a une finalité sociale. Je me pose toutefois une question : pourquoi, justement, ne pas donner l'opportunité à Martinique Transport qui existe déjà la possibilité de pouvoir gérer ce volet puisque le Président du Conseil exécutif préside justement le Conseil d'Administration de Martinique Transport ? Et pourquoi ne pas abonder le budget de Martinique Transport pour pouvoir gérer justement cette partie ? C'est ma réflexion.

Ce point, quand même, malgré qu'il soit limité à un avis sur ce dispositif amène vraiment beaucoup de questions. Tout d'abord, je voudrais savoir s'il existe une convention entre la CTM et les transporteurs ? J'ai une deuxième remarque concernant la liste qui nous a été fournie en annexe ; elle comporte 198 noms. Je voudrais savoir si cette liste-là correspond à la réalité ? Tous ces noms-là, est-ce qu'ils fonctionnent réellement ? Est-ce qu'ils exercent réellement ? Je me suis demandé aussi pourquoi ne pas nous avoir remis une liste par secteur ? J'explique. Par exemple, le secteur sud, le nombre de

personnes concernées par ce dispositif, le nord atlantique, ainsi de suite. Pourquoi ? Parce que ce sont ces deux secteurs-là, le sud et le nord atlantique qui seront les premiers à être, peut-être impactés par le dispositif qui sera mis en place pour la mise en circulation du BHNS, communément appelé maintenant TSCP. Nous aurions ainsi une vision beaucoup plus détaillée par secteur. J'ai encore d'autres interrogations, concernant justement cette somme.

J'ai été interpellée par quelques chauffeurs de taxi, notamment de ma commune, le Vauclin, qui m'ont indiqué qu'ils sont au courant de ce dispositif, mais qu'ils ne sont pas informés de ce qu'il adviendrait de leur métier. Je vais donc poser une autre question. Quelle est la finalité, justement, de ce dispositif? Est-ce que c'est une suppression pure et simple du métier de transporteur? J'attends donc une réponse.

J'ai été interpellée, également, par des chauffeurs de taxi, tout simplement, je n'ai pas à vous apprendre, moi qui suis élue récemment, qu'il y a un fonctionnement, parfois dysfonctionnement, que peut-être d'aucuns connaissent, et que certains ont préféré ne pas rentrer dans trop de détail. Je m'explique. Tout le monde sait qu'il y a des chauffeurs de taxi qui sont répertoriés, puisque si les noms sont là, c'est que leurs noms existent, tant au niveau de la CTM qu'au niveau de la DEAL. Mais on sait aussi - ce n'est pas moi qui vais vous l'apprendre - qu'il y a aussi des exemples de transporteurs, qui, pour une raison ou une autre, n'ont pas pu avoir la capacité professionnelle, mais qui l'ont, par le biais d'un autre chauffeur de taxi...On m'a interpellée, donc, je vous pose le problème ; je n'ai pas la réponse. Il y en a qui ont fait des prêts pour pouvoir acheter les licences. C'est là le problème. Je comprends la difficulté d'arriver au bout de ce processus. C'est vraiment en tant que membre de la Commission Transport, Martinique Transport, que je pose vraiment les difficultés qui nous attendent. Je dis « nous », puisque nous avons envie que ce transport unique fonctionne.

Il y a un problème, puisque ces chauffeurs de taxi qui ont acheté une licence et qui fonctionnent, et qui sont en train de rembourser des prêts, parce qu'une licence ne coute pas moins de 60 000 €. Donc, ils sont toujours en train de rembourser cette licence. C'est vrai qu'on peut dire que c'est dans l'illégalité, je ne sais pas, je ne m'avance pas trop. Mais n'empêche que le problème a été posé, donc, je vous interpelle dessus. Ils exercent toujours à leurs frais et ils se posent la question de ne pas être reconnus. Or ils exercent depuis des années un service public. Donc, je ne sais pas là où il y a eu manquement. Je ne sais pas là où il y a eu dérive, mais en tout cas, le constat, il est là. Alors la question que je me suis posée, après avoir été interpellée c'est s'il a eu des contrôles pour pouvoir vérifier vraiment, les tenants et les aboutissants : ceux qui étaient en règle et ceux qui ne l'étaient pas ? C'est la question que je me suis posée. N'empêche que ces personnes-là souhaiteraient qu'il y ait un regard posée sur leur situation. Je me fais l'écho de ces personnes, pour qu'il y ait une étude de ces dossiers, particuliers, pour que ces personnes-là ne restent pas...Ce sont des pères de famille qui ont un prêt pour rembourser pour avoir acheté une licence. Je demande donc à la Collectivité de se pencher sur ces cas particuliers, pour pouvoir répondre aussi aux attentes de ces personnes.

Enfin, j'ai une dernière question. Les critères de ce dispositif ont été changés ; il y a des chauffeurs de taxi qui ne sont pas dans les anciens critères et qui n'ont pas non plus la soixantaine. C'est ouvert maintenant à tous, au volontariat, si j'ai bien compris ? Donc, dans le cas où certains ne souhaiteraient pas cesser leur activité, surtout ceux qui ont, peut-être, à peine 50 ans, que proposera la Collectivité à ces transporteurs ? Voilà toutes les questions que j'avais à poser. Merci.

M. le Président Claude LISE – Merci. Y a-t-il d'autres guestions ? Collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER – Oui, c'est une question. Je vais sortir un peu du cadre, cher collègue rapporteur. Le point consiste à parler de l'aide à la cessation d'activité. En tous les cas, s'il y en a qui ne partent pas en cessation d'activité, parce que les conditions ne permettent pas qu'ils partent, ou ils font le choix de ne pas partir, est-ce que pour le Nord, où il y a aussi une organisation qui doit se mettre en place, le Président de l'EPCI souhaite, lui-même, pouvoir échanger là-dessus. S'il y a cession d'activité,

on a des administrés qui ne pourront pas sortir de chez eux. Y aura-t-il une extension en attendant que les choses se mettent en place au niveau de l'organisation définitive du transport, pour permettre que les résidents des différents quartiers des communes du nord puissent pouvoir voyager et faire leurs démarches administratives ? Et cela, sans qu'il y ait des contraintes ou un manquement au niveau de l'organisation ? Cela n'a rien à voir avec le point mais c'est dans la continuité. Je pose la question, mais il aurait été mieux que le Président de l'EPCI fasse un entretien de travail avec le Conseiller Exécutif ou le Président du PCE de la CTM pour pouvoir échanger, entrer en profondeur. Je sais qu'il y a d'autres élus ici qui souhaitaient intervenir sur le point au niveau de Cap Nord. S'il y a d'autres, qu'ils le fassent.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Bien. Pas d'autres demandes ? Collègue BELLUNE, et puis ensuite collègue CATHERINE.

M. Claude BELLUNE – Bonjour tout le monde. Je ne vais pas être très long mais j'insiste sur ce qu'a dit le collègue COUTURIER. Cela concerne, pour être plus précis dans ce que nous formulons, ceux qui ne vont pas bénéficier de ce dispositif. Et heureusement, je suppose parce que s'ils partent tous, le transport n'étant pas organisé sur la partie de ce territoire, ce serait une catastrophe pour ceux qui n'ont pas de moyen de locomotion. Une fois que nous allons mettre en place - j'espère que c'est très prochainement, et je pense que c'est très bien parti - le BHNS ou le TCSP, comme on l'appelle, ces transporteurs vont s'arrêter plus tôt dans leurs trajets. Là où ce n'est pas organisé, est-ce qu'on ne peut pas envisager, de manière provisoire, d'étendre leur périmètre? Je prends le cas du Robert où les chauffeurs de taxis interurbain pourraient aller aussi à Duchêne ou à l'Estrade, Monnerot, chercher des passagers. Cela diminuerait leur manque à gagner, puisqu'ils vont aller plus loin, et deuxièmement, cela rendrait service à la population. En attendant, il faut vraiment qu'on se penche très sérieusement sur l'organisation du transport sur le territoire, parce que vraiment, ça commence à souffrir. Merci beaucoup.

M. le Président Claude LISE – Collègue CATHERINE.

M. Félix CATHERINE – Merci Président. Simplement nous observons que l'aide à la cessation d'activité, devrait s'étaler de septembre 2015 à fin 2018, avec des modalités bien précises ; que la CTM est opérationnelle depuis le 1er janvier 2016 ; que la proposition d'actualisation vient deux ans et demi après, donc à six mois de l'expiration du programme ; par ailleurs, que l'établissement public - je l'ai dit Martinique Transport, Autorité Unique des Transports est mise en place et est opérationnelle depuis le 12 janvier 2018. Alors que la CTM et donc, son conseil exécutif, a fait le choix de conserver dans ses attributions, le financement de la cessation d'activité, compte tenu de sa finalité sociale L'indicateur d'actualisation et de renforcement, en réalité, pose question, car reprend simplement l'essentiel des éléments du dispositif de 2015, en y introduisant, et nous insistons, une pénalisation que nous ne comprenons pas, pour les transporteurs de 60 ans et plus, et singulièrement, ceux qui sont malades, donc reconnus inaptes. Or, dans le rapport, il est indiqué, je cite, « que le dispositif vise à actualiser et à renforcer l'efficacité de ce dispositif à proportion sociale ». Cela pose un problème. Il est donc impératif, selon nous « Groupe Ensemble pour une Martinique Nouvelle », de maintenir cette clause sociale qui se justifie pour cette catégorie de professionnels souffrant de pathologies, usés par la route, usés pour assurer une mission de service public, depuis toujours, sans compensation, et à leur risque et péril, avec des désagréments sociaux de toute sorte que nous connaissons. Nous les avons tous connus.

Par ailleurs, dans votre projet de délibération, le sentiment c'est que vous fragilisez l'intérêt de ces transporteurs qui sont reconnus inaptes de 60 ans et plus, en les mettant dans le droit commun, tel que proposé pour la nouvelle démarche de départ pour la cessation. Et on appelle cela du social à la CTM? Il faut vraiment s'interroger. Si nous sommes pour une certaine actualisation, nous ne pouvons toutefois pas accepter l'introduction de cette mesure, et de certaines de ces mesures antisociales. Nous la

considérons comme cela. Alors voulez-vous nous indiquer à quand remonte les dernières rencontres avec les représentants de la profession ? Et au regard de la liste des 198 entrepreneurs de transport que vous envisagez de radier, quelles dispositions seront prises quand ils partiront ? Par ailleurs, est-ce qu'il y a un courrier explicatif à leur intention ? Parce que les transporteurs que j'ai rencontrés – et les autres également - indiquent qu'ils n'ont pas d'information sur cette question concernant le dispositif. De plus, dès lors qu'ils sortiront, ils seront radiés. Et si le service n'existe plus, quelle offre de service publique faites-vous à la population ? Parce que là aussi, on sait que les taxicos constituent l'essentiel des moyens de transport vers la capitale.

Certains d'entre vous préconisaient aux transporteurs pendant la campagne aux élections de la CTM à ne pas accepter l'aide de 80 000 €. Bon, bref, parce que c'était insuffisant. Nous proposons donc :

- Que le solde, vous l'avez indiqué tout à l'heure, effectivement, soit versé d'ici la fin de l'année, à l'ensemble de ceux à qui on a fait l'avance.
- Le maintien de la démarche sociale pour les 60 ans, et plus, et singulièrement, pour tous ceux souffrant de pathologies les rendant inaptes à la profession, pour maintenir l'attention portée à leur situation sociale antérieure.
- Que l'établissement public, Martinique Transport joue son rôle dans le traitement de ce dossier avec les transporteurs, et que les moyens financiers d'aide à la cessation d'activité soient transférés, créant de fait, un guichet unique pour eux.
- Que la concertation soit intensifiée avec les transporteurs, d'autant qu'ils devront faire la connexion avec le TCSP qui devrait démarrer. Enfin, je ne sais pas quand, mais enfin, vous nous le direz surement.
- Que l'Assemblée soit tenue régulièrement informée au moins, tous les trois mois, des avancées de ce dossier sensible de cessation d'activité pour la Martinique.
- Enfin, puisque nous sommes dans l'idée d'une démarche sociale et que nous devrions avoir un TCSP opérationnel bientôt, nous demandons une mesure sociale spécifique, un pas gratuit pour les personnes âgées de plus de 65 ans, sous condition de ressources.

Je tiens à rappeler ici, que cette mesure d'aide de cessation d'activité n'était pas simplement organisationnelle, mais pour l'accompagnement financier. Le Conseil Général, puis le Conseil Régional l'avait institué aussi surtout pour l'accompagnement social de nombre de ressortissants de cette profession de transporteurs, en grande difficulté personnelle, familiale, sociale et fiscale. Et à l'époque, tant le Conseil Général - et vous avez indiqué, cher rapporteur, tout à l'heure, que le président, à l'époque des 300 000 francs - donc proposait déjà des perspectives, justement en tenant compte de la situation sociale. Nous souhaitons, en tout cas, vivement qu'on tienne vraiment compte, non pas simplement de l'aspect financier et l'aspect organisationnel, mais que l'on tienne compte de l'aspect social concernant cette population de transporteurs. Merci

M. le Président Claude LISE – Merci. Collègue NARCISSOT.

M. Marius NARCISSOT — Sur ce sujet je voudrais tout simplement poser une problématique qui est claire, c'est celle des transporteurs de Ducos qui sont impactés directement par l'arrivée du TCSP sur le territoire. Ce dispositif a le mérite, effectivement, de permettre le versement en une fois, d'étendre aussi ce dispositif aux moins de 60 ans. Mais je crois qu'il y a quand même une question qui concerne ceux qui n'ont pas la possibilité de reconversion, et qui n'ont pas non plus cette possibilité de départ à la retraite. Se pose vraiment la question du devenir de ces gens. Et tout comme la collègue LEBRAVE, je ressens des inquiétudes chez ces transporteurs. Donc, je ne sais pas si nous avons une réponse, mais je veux quand même souligner le fait que ces transporteurs s'interrogent sur leur devenir. Donc, quelles solutions, quelles dispositions ou quels dispositifs sont prévus, pour l'accompagnement de ces transporteurs ? Je rappelle que le TCSP arrive carrément sur le territoire de Ducos.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Bien, comme il y a plusieurs inscrits encore, je propose que le rapporteur réponde déjà à un premier volet de questions, parce sinon, cela va faire trop. Et puis, on va reprendre un deuxième volet. Vas-Y.

M. Louis BOUTRIN – Si vous acceptez Monsieur le Président, merci. Chers collègues, aux vues des premières questions, je peux dire que, tant du côté de la majorité que de l'opposition, on ne remet pas en cause le besoin de réforme du dispositif qui existe actuellement. On peut donc se réjouir de cela. Des questions essentielles ont été posées ; je tacherai d'apporter des éléments de réponse concernant chacun des intervenants.

Le collègue COUTURIER nous alerte et dit qu'il faudrait effectivement qu'on puisse associer les présidents d'EPCI. Je rappelle l'existant actuellement. La CTM n'a plus de compétence transport. La compétence transport est exercée de plein droit par Martinique Transport qui est un établissement public que l'on a créé. Le dossier que l'on voit aujourd'hui concerne exceptionnellement un dispositif d'aide à la cessation d'activité que la CTM va porter financièrement sur son propre budget, seule.

La collègue LEBRAVE fait partie également du Conseil d'Administration de Martinique Transport et elle connait les difficultés des EPCI. Il y a d'ailleurs le président de l'Espace Sud. On connait l'effort financier que l'Assemblée a voté pour la participation de la CTM au budget de Martinique Transport. Je ne vais pas reprendre les chiffres, et je trouve un peu indécent, d'ailleurs, de montrer la disproportion qu'il y a, entre, effectivement, l'apport de la CTM et des entités qui ont des difficultés réelles. Nous avons revu donc à la baisse avec les présidents des EPCI, à leur demande, que ce soit la CACEM, Cap Nord et l'Espace Sud, pour qu'ils aient une charge budgétaire moins lourde. Voilà la raison pour laquelle la CTM supporte cela. D'autant plus qu'on est dans un dispositif, comme je l'ai dit, à vocation sociale.

Cela nous ramène aux questions qui ont été posées par la collègue LEBRAVE; le collègue COUTURIER, n'a pas évoqué un cas particulier; et j'anticipe peut-être sur l'intervention du collègue PAMPHILE. Il y a trois communes du nord qui ont eu une démarche vertueuse, au moment où il y avait un besoin de déplacement de nos concitoyens et qui ont mis en place des délégations de service public: le GROS MORNE, le LORRAIN et TRINITE. Ces communes ne doivent pas être pénalisées, bien au contraire; il faut que l'on continue à assurer ce service et ce sera un des objectifs de Martinique Transport, vers des grosses communes comme le Robert, pour qu'il y ait des dessertes urbaines - également Sainte-Marie - pour que tout ce bassin de population - et je ne vais pas les citer tous - puissent être irriqués grâce à une réorganisation du transport.

Le transport sera réorganisé sur l'ensemble du pays, à l'instar de ce qui a pu être fait dans le sud où on a même aujourd'hui des dessertes pour aller à l'église, dans les lieux de cultes ; où aller à la plage dans l'Espace Sud le dimanche. Nous aurons une organisation à peu près similaire avec des horaires qui seront indiqués, en ligne et avec une information qui sera digne d'un transport moderne pour les populations du nord. Reste le cas du nord caraïbe. Qui est le seul cas, où effectivement, ils vont continuer à venir à la Pointe-Simon, c'est-à-dire au centre-ville.

Je n'utilise pas le terme chauffeurs de taxis, mais les transporteurs interurbains, vont s'arrêter impérativement à Carrère, pour ceux qui viennent du sud, et ceux qui viennent du nord, ils doivent impérativement s'arrêter au niveau de Mahault. Le modèle économique, tel qu'il a été conçu pour que le TCSP puisse fonctionner, ne peut se concevoir sans cette irrigation, venant du sud et venant du nord atlantique. Sinon, il y aura une concurrence qui va se faire sur une portion, et c'est cela que nous avons décidé. Quand je dis « nous » c'est Martinique Transport, représenté par Cap Nord, par la CACEM, par l'Espace Sud et la CTM à l'unanimité. Le modèle est aujourd'hui connu.

Collègue CATHERINE, c'est vrai que ce n'est pas le moment ; ce n'est pas un débat sur l'ensemble du transport ! Si on revient à l'histoire du transport, il faut rappeler qu'il a fallu réorganiser le transport sur le territoire CACEM. Et quand on avait les cars grandes lignes de Schœlcher, du Lamentin, les taxicos de Saint Joseph, cela ne s'est pas fait du jour au lendemain. La CACEM a mis plus de deux ans à réorganiser. Combien de plan social il y a eu ? Il y en a eu deux. Mais c'est normal que la réorganisation prenne du temps, quand on connait les difficultés que l'on a entre les embouteillages et

ceux qui sont tributaires des transports collectifs. Je suis entièrement d'accord là-dessus. Mais, nous y mettons toute notre bonne volonté, et surtout les moyens pour y arriver. N'oublions pas qu'on était à 981 transporteurs interurbains ; au fur à mesure on est passé à 880. Président, il se souvient bien du premier plan qu'on avait. Ensuite, on est arrivé à la barre de 500, et actuellement, il n'y a que 198 transporteurs qui sont concernés. C'est ce que je disais dans mon intervention.

Je reviens à la collègue LEBRAVE ; c'est vrai que certains sont dans une situation difficile. On le dira ainsi et prendre toutes les précautions oratoires, pour ne pas mettre de l'huile sur le feu. Ce sont des transporteurs, effectivement, qui ont des titres de transport, des licences qu'ils ont achetées et qui se retrouvent dans des situations difficiles. Pour être transporteur interurbain, il faut être inscrit au registre du transport, avec une attestation et une inscription délivrée par la DEAL. Et pour que le dispositif que nous mettons en place soit pertinent, le transporteur doit recontacter la DEAL pour remettre son attestation afin d'être radié. C'est sous la foi de ce certificat de non inscription au registre des transports que le dispositif devient opérationnel. Sinon, on peut effectivement dire que l'on arrête l'activité, percevoir les 80 000 €, et continuer à rouler. D'ailleurs, c'est une des leçons que l'on tire du tout premier dispositif.

Le Président LISE connait des cas bien précis, avec des transporteurs bien identifiés, qui effectivement...Bon, ben, chaque fois qu'il y a une faille dans un système, il y a des tricheurs.

Le Président MARIE-JEANNE est intervenu auprès du préfet, auprès du directeur de la DEAL, de manière à ce que l'on puisse assouplir le dispositif, pour ceux, qui justement, n'étaient pas tout à fait en règle. Et ils sont volontaires pour pouvoir arrêter leur activité. Ils sont venus nous voir, et nous les avons accompagnés dans la démarche pour pouvoir, effectivement, régulariser leur situation, percevoir l'aide à cessation d'activité et arrêter l'activité. Il y a des questions sur le devenir de ces transporteurs, qui sont jeunes, et veulent continuer l'activité. La tradition que l'on avait, c'était d'habiter DUCOS et de faire du transport à Ducos - et je profite pour répondre au collègue NARCISSO -, cette tradition c'est le passé.

Dans la réorganisation, on est transporteur interurbain, et dans la réorganisation, on va pouvoir, aujourd'hui, mettre les transporteurs sur les lignes qu'il y aura à desservir. Les premières lignes sont supprimées, on l'a vu, avec le réseau Mozaik. Il y a des lignes qu'on a dû arrêter parce que c'est sur le tracé su TCSP et ça faisait double emploi. Ce sont notamment des lignes sur Sainte-Thérèse ; il faut redéployer le système. Ce redéploiement va se faire sur l'ensemble de la Martinique. On peut être transporteur habitant Ducos et faire aujourd'hui un transport au niveau du Robert, dans le cadre d'un redéploiement. Le dispositif, c'est sur la base du volontariat. Ceux qui ne sont pas volontaires ne partiront pas ; ils seront dans la réorganisation avec les différentes lignes qui seront mises en place.

On s'adresse également aux transporteurs qui nous écoutent et aux usagers. On essaye effectivement d'apporter les éléments de réponse là-dessus. En ce qui concerne les rencontres, il y a une proposition qui est faite. Moi, je suis pour qu'il y ait le maximum de transparence et de communication, et que cette communication soit régulière. Cela facilité les relations humaines. Si effectivement, régulièrement, on peut avoir des points au niveau de l'Assemblée, même si nous n'avons la compétence, mais, c'est bien nous qui votons, à la fois le budget de la CTM et de Martinique Transport. Donc c'est tout à fait normal que chacun puisse avoir les différents éléments pour savoir où on en est au niveau des différents dispositifs. Des points d'étape réguliers ; il n'y a pas d'objection à cela. On soumettra cela au conseil d'administration de Martinique Transport, de manière à ce qu'il y ait un va-et-vient entre les informations que nous avons à Martinique Transport et qui ne circulent pas au niveau de la CTM.

Il y a une question sur la liste des transporteurs par secteur. Nous avons donné en annexe la liste de l'ensemble des transporteurs. On n'a pas cloisonné par secteur, pour les raisons que je viens d'expliquer, puisque c'est un redéploiement sur le sud mais, principalement, sur le nord atlantique. Je ne parle pas de cas particulier. Ce n'est pas une suppression du métier de transporteur, ce n'est pas du tout cela.

M. Felix CATHERINE – L'attention pour ceux qui ont 60 ans et plus ?

M. Louis BOUTRIN – J'y viens. Ce n'est pas une suppression de la profession de transporteur, pas du tout. C'est qu'aujourd'hui, nous avons de nouveaux métiers également. On peut être transporteur, et demain matin contrôleur, toujours dans l'activité transport. N'oublions pas que nous sommes sur un nouveau mode ; un mode multi modal qui prend en compte, à la fois, les transports urbains et les transports interurbains. Je ne parle même pas de ceux qui ont fait des formations et qui sont actuellement des transporteurs des bus à haut niveau de service. Le transport maritime, c'est à part. Il n'y a pas de volonté, chez nous, d'écarter qui que ce soit, d'être ségrégationnistes. Bien au contraire, le dispositif - et c'est écrit dans le texte - doit contribuer à la réorganisation, à renforcer le dispositif actuel. Or ce qu'on dit, c'est qu'avant, il fallait attendre que l'on ait 60 ans, pour pouvoir être éligible au dispositif. Maintenant, si un transporteur décide de changer de métier et qu'il n'a pas encore 60, il va pouvoir percevoir les 80 000 € et changer de métier. Si c'est sa volonté. Cela ne veut pas dire, pour autant, que ceux qui ont 60 ans, ou qui présentent un handicap, on va les supprimer. Tous les dossiers seront reçus par ordre de priorité. C'est ce que nous avons révélé dans le rapport, sans aucune discrimination.

(Discussions hors micro)

M. Louis BOUTRIN – Collègue, collègue, tu es élu comme nous. Comment peux-tu, un seul instant, laisser à croire que l'on va mettre en place un nouveau dispositif qui va contribuer à créer une discrimination ou une ségrégation entre les différents types de transporteurs ? Ce n'est ni notre volonté, ni la réalité. Donc, je tiens quand même à préciser cette chose. Nous sommes tous, même s'il s'agit de transport terrestre, dans le même bateau. On a intérêt à se mettre ensemble, pour organiser convenablement le transport. Même s'il n'est pas parfait : il est bien. Il est bien sur le territoire CACEM, il est bien dans l'Espace Sud. Le transport scolaire, aussi est bien organisé. Il ne faut pas toujours que l'on donne une image trop négative de nous-mêmes. Il faut qu'il y ait une mutation du regard sur nous-mêmes, de manière à voir ce que l'on propose. Il y a eu du retard qui s'est accumulé au fil des temps. Aujourd'hui, nous sommes en passe, avec ce nouveau dispositif, et avec le TCSP, dont la phase commerciale débutera bientôt réorganiser le transport. Je sais que le mot bientôt fait rire la collègue. Et le collègue MARIE-SAINTE en a parlé ce matin ; nous réorganisons également le transport maritime. A l'horizon 2019, on espère qu'effectivement nous allons pouvoir donner une nouvelle extension aux lignes maritimes.

M. le Président Claude LISE – Bien. Il y a trois inscrits pour l'instant. Collègue BIROTA.

M. Belfort BIROTA – Président, je te remercie. Je vais également profiter de l'occasion pour remercier le conseiller exécutif BOUTRIN pour la clarté de son exposé. Il nous a en effet demandé de voter le passage de deux fois 40 000 € à une fois 80 000€. J'ai eu l'occasion de dire et de répéter que le monde des transporteurs souffrait énormément. Pourquoi ? Parce qu'on a une catégorie de socioprofessionnels qui a rempli pendant très longtemps - continue à remplir d'ailleurs - un service public, sans aucune couverture sociale. A l'époque - et je parle sous le contrôle du Président LISE - nous avions, au Conseil Général, fait des démarches pour essayer de leur donner le RSI. Cela n'a pas abouti. Je suis désolé, ce n'est pas de notre faute. Mesdames et Messieurs les transporteurs, sachez qu'à l'époque, nous avons fait le nécessaire. Aujourd'hui, j'ai envie de vous dire, président BOUTRIN, merci pour eux. Parce que 80 000 €, c'est mieux que 40 000 €. Surtout lorsque l'on sait que c'est une profession difficile, et que les transporteurs ne roulent pas sur l'or. Ils ont parfois beaucoup de mal à joindre les deux bouts. La preuve : la collègue LEBRAVE évoquait le fait que certains ont acheté une licence - ce qui est tout à fait illégal, d'ailleurs, puisqu'une licence ne se vend pas. Mais vous savez comment cela se passe. Ils ont encore des dettes. Donc 80 000 €, cela leur permettra d'envisager l'avenir ou de voir l'avenir différemment.

Le président BOUTRIN connait ma passion pour le monde du transport ; il sait que nous avons eu, à un certain moment, ici, une certaine petite divergence de vue. Parce qu'en ma qualité de vice-président de Cap Nord en charge du transport, nous avions, très tôt, quand nous sommes devenus communauté d'agglo, mis sur pied, notre projet d'organisation des transports. J'ai toujours cru que lorsque nous avions transféré nos compétences, n'est-ce pas, à Martinique Transport, que la première chose qu'aurait faite Martinique Transport, ce serait d'organiser le transport sur notre territoire. Cela n'a pas été fait. On a préféré concentrer toute l'énergie des élus, et tout l'argent de la collectivité, du moins, une somme considérable, sur le TCSP. Je voyais la chose ainsi : Espace Sud organisé, CACEM organisé, Cap Nord organisé, et puis on ferait des passerelles pour pouvoir mettre le transport une fois pour toute dans le pays. Je préfère croire, collègue BOUTRIN, que le choix qui a été fait découle d'un manque de concertation. Maintenant qu'on se connait mieux, peut-être aurait-on échangé davantage. A l'époque, après les élections, les tensions étaient vives ; chacun essayait d'imposer son caractère et sa manière de voir. Mais moi, comme je suis de nature têtue, je continue à croire que je n'ai pas tort. La preuve, c'est gu'aujourd'hui, le TCSP n'est toujours pas en circulation. Tandis que si nous avions mis en place le transport sur Cap Nord, le problème aurait été réglé. Gros Morne a pu réaliser le transport, parce qu'à l'époque, le Gros Morne avait un député ; Trinité avait également un député. Vous savez comment cela se passe, la réserve parlementaire a été...

(Discussions hors micro)

M. Belfort BIROTA – Quoi ?

(Discussions hors micro)

M. Belfort BIROTA – Et ils ont pu organiser le transport. Malheureusement, les autres communes n'avaient pas cette chance. Et aujourd'hui, nous nous retrouvons à Cap Nord, particulièrement sur la façade atlantique, avec un « arrière-pays », des quartiers qui ne sont pas desservis ou qui sont très mal desservis. C'est pourquoi Monsieur le Président de Cap Nord, dans les jours qui viennent, à la prochaine réunion, de Martinique Transport, demandera à Monsieur le Martinique Transport, de lui permettre, de lui accorder l'autorisation de faire une extension vers les différents quartiers. Una manière de ramener, n'est-ce pas, les personnes vers le bourg, afin de faciliter leur transfert sur Fort-de-France. Une manière aussi de redynamiser nos centres bourgs ; nos commerçants souffrent considérablement. Président BOUTRIN, si vous voulez vous faire notre porte-parole auprès du Président de Martinique Transport, pour lui dire que certaines communes de Cap Nord souhaiteraient une petite extension de ligne dans les guartiers, afin de donner du travail, n'est-ce pas, à nos transporteurs. Puisque comme vous le savez, lorsqu'un taxico sort du Lorrain, ou sort de Trinité, ou sort du Robert, pour venir à Fortde-France, il ne peut faire, dans la journée, qu'un seul aller-retour. Ce qui correspond, à peu près à 100 €, enfin, je dis 100 €, quand il en fait deux ou trois. Mais à peine une cinquantaine d'euros. Leur permettre de desservir les quartiers de leurs communes serait une manière de les aider à vivre dans de meilleures conditions, et surtout aider la population à mieux se déplacer. Président BOUTRIN, je compte sur toi pour cela, lors de la prochaine réunion de Martinique Transport. Cette question-là, je ne l'ai pas abordée, volontairement en tant que président de la commission transport de Cap Nord ; je sais qu'aujourd'hui, ici, en plénière, nous n'avons pas la possibilité de prendre ce type de décision qui revient à Martinique Transport. Merci.

M. le Président Claude LISE – Collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER – Chers collègues, je vous prie de m'excuser, je n'ai pas pour habitude d'intervenir sur le même point deux fois, mais j'ai omis, pendant ma premier intervention, de souligner une demande au conseiller exécutif rapporteur, toujours pour le transport interurbain. Nous avons besoin de faciliter la circulation des usagers, donc des personnes, dans le cadre de la DSP qui a été confiée à Trace-là, en transport urbain pour le Gros-Morne ; il s'avère que les usagers m'expliquent

qu'ils voyagent dans de très mauvaises conditions, parce que les bus, sont en très mauvais état. Comment pourrait-on permettre qu'ils puissent avoir des conditions pour faire l'acquisition de nouveaux véhicules, histoire de permettre qu'on puisse transporter les usagers dans de bonnes conditions. Autre point : faciliter l'interurbain, entre le Gros-Morne et Saint-Joseph où il y a la CACEM qui arrive et faire en sorte que les gens, quand ils arrivent là, soient en mesure d'être véhiculés. Ce n'est pas le but aujourd'hui, mais j'en profite pour en parler. L'objet même du point, c'est l'accord pour la cessation d'activité, et l'aide donnée une seule fois pour les bénéficiaires, ou encore ceux qui sont volontaires.

M. le Président Claude LISE – Merci. Collègue PAMPHILE.

M. Justin PAMPHILE - Merci Président. C'est vrai que l'objet du débat, c'est l'indemnisation des transporteurs qui sont amenés à cesser leur activité, mais cela nous donne l'occasion de poser un certain nombre de questions et de problèmes. La mobilité des individus est le moteur du développement économique. Quand les gens ne peuvent pas de déplacer, - c'est ce que disait tout à l'heure un collègue - cela ne participe pas au développement économique. Le débat aujourd'hui sur la question de l'organisation du transport, ça n'est pas tant sur le fait que cela va se faire ou pas, parce qu'au bout du compte, j'imagine qu'un transport global va s'organiser sur le territoire. En tout cas, c'est mon souhait. La question est plus de savoir à quel stade nous en sommes. Parce qu'au bout du compte, sur la question de l'organisation actuelle, aujourd'hui, l'Espace Sud fonctionne ; la CACEM fonctionne, et sur le territoire du nord de la Martinique, cela ne fonctionne pas. Il n'y a rien. Il n'y a absolument rien. Alors, je veux savoir ce qui se prépare? En réalité, on a l'impression que, quand on écoute, la totalité des débats, que la guestion du transport en Martinique, se résumerait au TCSP. Je ne suis pas, aujourd'hui, concerné par le TCSP. Et je ne sais pas si je serai concerné, d'ici cing ans, dix ans, quinze ans, vingt ans, par le TCSP. Et quand je dis « je », je parle de toutes les communes du nord de la Martinique qui sont membres de l'EPCI Cap Nord, du nord caraïbe au du nord atlantique ; des deux façades.

Le conseiller exécutif a évoqué trois villes du territoire, le Lorrain, le Gros Morne et Trinité. Oui, nous avons, effectivement sur nos territoires, organisé un transport. Le transport fonctionne au Lorrain puisqu'il y a une entreprise qui a repris l'activité DSP et qui procède à l'irrigation des quartiers. Or, j'ai entendu le conseiller exécutif dire clairement que la structure compétente en matière de transport, c'est Martinique Transport. Le transport est organisé sur le territoire du Lorrain. Quel est votre interlocuteur ? Est-ce que c'est Cap Nord ? Qui paye aujourd'hui la société qui fait le transport au Lorrain ? Est-ce que c'est Martinique Transport, ou est-ce que c'est Cap Nord ? C'est une interrogation. L'info que j'ai, c'est que Cap Nord, effectivement, dans le cadre de la continuité de la délégation de service publique, jusqu'au 31 décembre 2017, a passé un certain nombre de conventions avec l'entreprise délégataire de la DSP. Mais au 1^{er} janvier 2018, je souhaiterais connaître l'interlocuteur de la société qui procède au transport sur le territoire. Ça c'est une première chose.

La deuxième chose - j'insiste sur cela – concerne le schéma prévu ? Est-ce qu'il y a, aujourd'hui, un schéma qui est en train de s'organiser ? Est-ce qu'il y a un bureau d'étude qui est en train de réfléchir ? Est-ce qu'il y a des personnes, qui actuellement, sur le territoire du nord, travaillent sur cette organisation-là pour permettre que l'on puisse apporter des réponses aux personnes ? Est-ce qu'il y a une convention entre Martinique Transport et Cap Nord ? Est-ce qu'il y a, aujourd'hui, une convention qui prévoit, dans le cadre des sommes, aujourd'hui, qui sont supportées par au moins deux villes du territoire, à savoir, la ville du Gros-Morne et la ville du Lorrain. Quelle est la disposition qui est prise parce que...Pourquoi je suis curieux ? Et j'ai déjà eu à intervenir ici, sur ce sujet-là. Nous serions 2 villes sur 34 communes de Martinique, qui participeraient, de manière générale, à l'organisation du transport sur l'ensemble du pays, simplement parce qu'à un moment donné, ces villes ont eu l'ambition de permettre à leurs populations de se déplacer ? Alors, est-ce qu'il faut pénaliser ou pas des personnes, des villes qui n'avaient pas...il est parti le collègue BIROTA ? Je vais revenir dessus. Quand le Lorrain a organisé le transport, il n'avait de député, puisque c'est Justin PAMPHILE qui l'a organisé.

Le Lamentin non plus. Donc, il ne faut pas forcément être député pour organiser le transport. Et il y avait même des députés qui ne l'ont pas organisé.

(Discussions hors micro)

M. Justin PAMPHILE – Donc, cela veut dire que la question de l'organisation du transport est une question cruciale et essentielle. J'insiste sur le schéma d'organisation parce qu'une fois de plus, je parlerai de ce que je connais. Je sais que les élus du sud se sont mobilisés, il n'y a pas très longtemps, sur les questions d'organisation administrative sur leur territoire. Nous serons confrontés dans le nord, bientôt à la même problématique : la problématique d'organisation fiscale. La trésorerie de Basse-Pointe s'en va à Trinité. Cela veut dire que...

(Discussions hors micro)

M. Justin PAMPHILE – J'y arrive. Et Saint-Pierre également sera concerné. Les personnes qui devront payer ou qui seront concernés par le paiement de leurs impôts à Saint-Pierre, n'auront aucune solution de transport notamment entre Basse-Pointe, Macouba, Grand-Rivière. Pas de transport. Pour ce qui concerne Trinité, nous serons également confrontés à cela, puisqu'Ajoupa, Lorrain, Basse-Pointe etc. seront concernés par cette organisation. Mais là, je parle de ce qui viendra. Je vais parler de ce qui est. Pôle Emploi est à Sainte-Marie. L'antenne qui accompagne les bénéficiaires du RSA est à Sainte-Marie. Voilà pourquoi j'insiste énormément sur la perspective d'organisation ; le schéma qui est en train de se préparer. C'est parce qu'à un moment ou à un autre, il faut dire aux personnes ce qui est en train de s'organiser. Le TCSP n'est pas ma réalité. J'insiste. Et ca n'est pas la réalité des personnes qui habitent ce territoire. Il nous faut apporter à ces personnes des réponses quant à l'organisation à venir. L'organisation à venir, si j'ai bien compris, n'est pas une organisation de demain. Nous sommes sur une organisation qui risque de prendre un an, deux ans, si on est sur des Délégations de Service Public. Si tous les transporteurs que j'ai identifiés là sur le territoire décident d'arrêter au même moment, avec une indemnisation, que faisons-nous? Et c'est cela ma préoccupation. Quel est le schéma d'organisation qui se prépare pour permettre à des personnes d'un territoire de se déplacer ? La mobilité est le moteur du développement économique.

M. le Président Claude LISE – Collègue DULYS.

Mme Jenny DULYS PETIT – Bien. Merci Président. Chers collègues, le collègue PAMPHILE a dit en grande partie ce que j'avais l'intention de dire, mais je vais quand même insister sur le Nord Caraïbe. J'ai l'impression qu'on parle de la Martinique, on parle du Nord, mais on oublie qu'il y a un Nord Caraïbe ; qu'il y a des communes dans le Nord Caraïbe. Ce n'est pas histoire de grandes communes ou de petites communes. Il y a des communes à desservir et des quartiers qui sont éloignés dans toutes les communes. Et je vois qu'on ne se penche pas du tout sur cette partie de la Martinique. Et je dois dire que même si Gros-Morne, Lorrain, Trinité, avait déjà un transport organisé, nous aussi, nous avons commencé, à un moment donné. Oui, nous avions un député, c'est vrai. Nous avions un député et nous avions aussi préparé, avec les habitants des quartiers éloignés, l'organisation du transport pour ces quartiers. Mais il faut être sur le terrain pour comprendre la difficulté. Quand vous allez dans un quartier, pour une réunion, cette question revient chaque fois. Que répondre à la population? Et comme disait le collègue PAMPHILE, si tous les transporteurs - je les ai recensés sur la liste que vous avez donnée - du Morne Rouge décident de partir en même temps, que faisons-nous ? Après, ces gens-là vont se tourner vers les maires. Quand je fais une manifestation, par exemple la fête de la famille, le soir, après la messe, je suis obligée de demander à un transporteur d'aller chercher les gens dans les quartiers éloignés, et de les ramener aussi ; et je suis obligée de payer. Il y a donc une grande difficulté. Je demande qu'on puisse se pencher sur cela. A Saint-Pierre aussi, le collèque MARTINE est

là ; il sait bien qu'à Saint-Pierre, il y a des quartiers très éloignés aussi, et que la même difficulté se présente. Donc, il ne faut pas oublier la réalité du terrain, même si c'est alléchant pour les transporteurs. Il y a des personnes qui n'ont jamais eu 80 000 €. Si aujourd'hui on leur donne 80 000 €, tant mieux pour ces personnes-là, tant mieux. J'ai connu un transporteur laisser son droit de taxi pour 5 000 €. J'étais au Conseil Général à l'époque - le Président Claude LISE était là – et il y avait une mesure où on donnait 300 000 francs. J'avais insisté pour que le bonhomme présente un dossier pour avoir 300 000 francs ; il a préféré donner à quelqu'un pour 5 000 francs. Il n'avait jamais eu 5 000 francs dans sa main. Donc, vous comprenez ! Il y a une difficulté et il faut tenir compte de toutes les spécificités de ce pays, mais, le nord caraïbe existe. Penchez-vous un peu sur la réalité du terrain. Déplacez-vous, interrogez les gens, discutez. C'est vrai qu'on parle du TCSP, mais le nord caraïbe n'est pas concerné. Nous sommes concernés parce que nous déposons des gens à Fort-de-France, qui vont prendre le TCSP pour aller à la Meynard par exemple. Mais autrement, cela ne nous concerne pas. Donc, nous refusons d'être les parents pauvres de la Martinique ; il y a déjà la trésorerie de Saint-Pierre qui s'en va pour aller à Trinité. Le problème se pose. Même si on nous dit que pour les communes, ce n'est pas un problème, parce que les régisseurs des communes vont descendre à Saint-Pierre, mais Monsieur Ti Sonson qui n'a pas de voiture, il devra se retrouver à Trinité. Comment il fait ? Donc, il y a tous ces petits problèmes à analyser et puis, faire en sorte que la Martinique puisse bien fonctionner ; surtout que le transport soit bien organisé dans toutes les parties de la Martinique. Je vous remercie.

M. Louis BOUTRIN - Président, je voudrais, en quise d'introduction pour ces réponses à apporter, dire la chose suivante. Il ne faudrait pas que l'on puisse soulever des contradictions. C'est vrai que le débat, aujourd'hui, c'est un débat qui concerne un dossier d'aide à cessation d'activité. Mais, inévitablement, il y a un tel niveau de souffrance, et il y avait une telle inorganisation pendant des années, qu'on ne peut pas ne pas apporter des réponses. Mais je relève, notamment, chez le collègue PAMPHILE, une certaine contradiction. De dire que la mobilité c'est le moteur du développement économique, oui. On est tous d'accord. Et je relève également une contradiction chez la collègue DULYS, qui dit, comme le collègue PAMPHILE, nous ne sommes pas concernés. Moi, je suis du nord. Je suis du Carbet, et je suis également concerné par la mobilité. Et chers collègues, je suis très attentif à ceux qui, quotidiennement, sont tributaires des transports collectifs. C'est une réalité qui est très dure. Quand vous devez aller, que ce soit à la Meynard, que ça soit à la CAF, pour pouvoir faire des démarches, ou quand vous habitez de l'autre côté, et vous devez aller sur le campus de Schœlcher, sé en bat' manman. Donc, aujourd'hui, il v a des réponses concrètes à apporter. Et quand on parle de mobilité, c'est une chaine de mobilité. On ne peut pas considérer que le TCSP, c'est l'affaire uniquement du centre. On n'a même pas besoin d'évoquer les extensions à venir. Actuellement, on a un système radiaire où 68 % des activités, sont concentrées dans le territoire CACEM. La majeure partie des administrations sont concentrées dans le centre. Avec ce système radiaire, si vous avez besoin de faire une formalité administrative, vous devez aller au centre. Et c'est là que le bât blesse parce qu'il y a un nœud d'étranglement dans le centre. Le TCSP vise à fluidifier, justement, la conurbation qui est engorgée avec des hauts niveaux de pollution, notamment, par les particules fines. C'est une solution à la mobilité. Donc, je reviens à ce que je disais. Il y a une contradiction, aujourd'hui de dire que cela ne concerne que les populations du centre, et que parce que j'habite le Carbet ou le Lorrain, je ne suis pas concerné. Par contre, vous avez mis le doiqt sur la réforme des services de l'Etat avec un redéploiement de certaines administrations, dont l'administration fiscale. Par exemple, ie dépends de l'administration fiscale de Saint-Pierre : aujourd'hui, si je dois aller à Trinité, et que je n'ai pas de véhicule, je suis obligé de redescendre à Fort-de-France pour remonter à Trinité. Cela cause d'énormes problèmes. Et vous avez tout à fait raison de dire qu'aujourd'hui vous voulez voir le schéma. Ce schéma, vous allez le voir. Il y a un schéma de redéploiement, qui est en phase d'étude, que nous allons présenter à Martinique Transport pour validation et que nous aurons à présenter également, au niveau de la CTM. La réorganisation des transports, ce sera la rupture avec le système radiaire, où on descend systématiquement vers Fort-de-France : il n'y a actuellement pas de connexion, notamment, entre le nord caraïbe et le nord atlantique.

Il y a également la réorganisation - et cela a été dit tout à l'heure - entre les quartiers et les centres bourgs, pour qu'on puisse revitaliser les centres bourgs qui sont en train de se mourir, parce qu'il n'y a pas de mobilité; on n'assure pas le déplacement des usagers vers les centres d'intérêts. Voilà des réponses que je voulais apporter chers collègues. Ce que je souhaiterais, Président, puisque tu m'as demandé, effectivement, de faire court, c'est que ce débat, sur cette question essentielle de la mobilité des déplacements et des transports, puisse avoir lieu au détour d'une présentation d'un dossier ou d'une communication sur l'état d'avancement des études, et des réalisations de Martinique Transport. Mais concentrons-nous sur l'objet de la délibération qui est proposée aujourd'hui, du rapport qui est proposé. Sommes-nous d'accord pour qu'on puisse modifier la délibération du 10 septembre 2015 - et c'est cela l'essentiel - pour que l'on puisse effectivement faire un petit pas pour pouvoir avancer dans la réorganisation?

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Collègue HAJJAR. Je l'avais inscrit d'office et, effectivement, j'ai eu raison, puisqu'il a demandé à intervenir dans un troisième volet. Je te demande simplement d'essayer de rester sur le sujet, puisqu'on a dit qu'on va faire un débat global sur le transport.

<u>M. Johnny HAJJAR</u> – Ce n'est pas très correct, Président. Cela voudrait dire que je suis hors sujet, même si je suis prévisible. Je suis désolé, mais quand on dit rester sur le sujet, on ne peut pas me demander de rester sur le volet social du transport.

M. le Président Claude LISE – Non, non, non.

M. Johnny HAJJAR - Cela n'a pas de sens. Donc, je suis dans le sujet avant même d'avoir commencé le débat.

M. le Président Claude LISE – Voilà. Vas-y, vas-y.

<u>M. Johnny HAJJAR</u> – Je sais que je suis très prévisible, et je sais que vous savez certainement ce que je vais dire.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Non, non, non. Je savais que tu demanderais à intervenir sur le dossier.

M. Johnny HAJJAR – Il est important qu'il y ait des explications claires. Parce que j'ai entendu le rapporteur parler de personnes qui sont en contradiction. Mais, je suis désolé, certains propos portent énormément ; il faut qu'on soit clair et précis. D'abord, on parle de transporteur interurbain de passagers. Qu'on soit clair : ce n'est ni Mozaïk, ni les réseaux urbains, transport interurbain de passager, que tout le monde appelle en gros taxicos, qui ont assurés, depuis des dizaines d'années -60, 70, 80 ans on l'a dit - le service public de transport aux risques et périls. Cela veut dire quoi aux risques et périls. Cela veut dire que les seules recettes de ces transporteurs, qui sont en particulier des entreprises individuelles, c'est en gros, l'argent de l'usager qui rentre dans le taxi, c'est tout. C'est la seule recette. Alors que tous les réseaux publics qu'on a mis en place sur les 10 dernières années, ont été des réseaux avec des compensations financières. Je précise également que c'est une compétence qui était strictement au Conseil Général. Parce que j'ai entendu parler des communautés d'agglomération. Mais je pense qu'il ne faut pas mélanger l'urbain et l'interurbain. C'est une compétence stricte du Conseil Général, donc, automatiquement transférée à la CTM et ensuite, automatiquement transférée, avec un procès-verbal de transfert, à l'Autorité Unique de Transport. Et je pense qu'il faut avoir une vision globale. Vous êtes arrivé au pouvoir depuis le 17 décembre 2015. Cela va faire bientôt trois ans, et sur la forme, j'ai entendu parler d'abrogation du dispositif, puis de transformation du dispositif. Dans le procès-verbal que vous allez faire voter là, vous parlez d'abrogation. Sur la forme, comment vous faites pour abroger un dispositif qui s'arrête lui-même le 10 décembre 2018 ? C'est-à-dire que dans un mois, le dispositif s'arrête. Donc, vous arrêtez, oui, parce que le dispositif qui a été voté le 10 septembre 2015, était pour une durée de trois ans. C'était une période transitoire. Et donc, effectivement, il arrive à terme. Dans un mois, on enlève le mois d'août qui est le mois des vacances. Vous abrogez un dispositif qui est déjà terminé. Mais bon, ça c'est sur la forme, pour pouvoir dire derrière « j'ai mis quelque chose de nouveau ». C'est votre droit.

Quand je parle de vision globale, le volet transport, donc, le volet des entreprises est à prendre en compte. Le volet économique avec les flux et l'organisation vers les pôles d'activité est à prendre en compte. Le volet social, vous le prenez en compte, là ; le volet des déplacements des usagers, qui est un autre. On regarde le schéma autrement, ce n'est plus le transporteur qu'on regarde, on regarde l'usager qui a besoin de partir de Grand Rivière, d'aller à Sainte-Anne, par les transports publics en laissant son véhicule personnel à la maison. Parce qu'il y a le volet environnemental aussi. Vous l'avez dit – et là, je le reconnais - parce que la première cause de pollution, ce sont les gaz d'échappement. Donc, effectivement, si on offre une alternative avec un vrai service public de transport organisé coordonné sur l'ensemble du territoire martiniquais, cela va inciter les gens à laisser leurs véhicules personnels pour rentrer dans le service public. Dans le cadre de la réorganisation des transports que vous proposez, je vous demande d'avoir une vision beaucoup plus large. Nous avions prévu une période transitoire de trois ans, avec un volet cessation intégré dans un volet réorganisation. C'est pour cela qu'on avait mis une priorité pour les plus de 60 ans ; ceux qui sont les plus âgés partent et les autres sont accompagnés à la professionnalisation, sont accompagnés au regroupement. Par exemple, vous avez des transporteurs qui ne sont pas si âgés que cela et qui n'ont pas le permis de transport en commun. Il faut les accompagner à la professionnalisation ; il faut les accompagner au regroupent, parce qu'ils ne peuvent plus fonctionner individuellement, si on veut avoir une occupation des territoires la plus large. Et c'est dans ce cadre-là, que dès la première année, on avait prévu des compensations financières. Je le dis parce que quand vous allez mettre en place le transport collectif en site propre, d'après ce que j'ai compris, c'est dans les mois à venir, les transporteurs vont s'arrêter à Carrère, Mahault : ils ne vont plus descendre à la Pointe Simon.

Qui va payer les neuf kilomètres de perte ? Parce que les transporteurs s'arrêtant plus haut, avant de descendre à Pointe Simon, ils perdent neuf kilomètre. Le cas Ducos-Ducos, c'est pire ; ils perdent tout leur kilométrage, puiske sa pa ka sévi ayen fè Ducos-Ducos. Qui va payer la perte des kilométrages? Parce que le système de compensation financière ne peut pas de se mettre en place n'importe comment. Parce qu'en définitive, à la fin, après la phase transitoire, avec la phase d'accompagnement, de professionnalisation, il y avait une phase ensuite de lancement de marché, de lancement de délégation de service public pour connecter. L'objectif, c'est aussi la connexion. Et il faut entendre les collègues du Nord. Les collègues du Nord ne disent pas les choses par hasard. Il y a une absence criante d'offre de déplacement pour les usagers du Nord. Dans le Sud, il y a une superposition avec une concurrence. Les transports par taxico du sud sont en concurrence avec le réseau du sud. Cela veut dire que le réseau du sud est compensé. Donc, pour le même trajet, je dis Vauclin Sainte-Anne, il faut payer le transporteur par Taxico, trois fois plus cher que s'il prend le bus actuel. Et les transporteurs sont livrés à eux-mêmes. Ce volet social, et il faut l'entendre comme des formes de suggestion. Parce que derrière les observations qui sont faites, il y a des propositions. Ce que vous mettez en place s'apparente à la disparition des taxicos très clairement. Pour des raisons simples, celles que je viens d'évoguer. D'ailleurs, dans le dispositif des trois ans que l'on voulait mettre en place, c'était 100 transporteurs qui devaient partir chaque année. Et cela se serait réglé. Ce sont les 80 000 €. Il ne faut pas qu'on donne le sentiment qu'ils ne touchent que 40 000 €, ce n'est pas vrai. A l'époque, c'était 40 000 € Conseil Général, 40 000 € Conseil Régional. Cela s'est regroupé à la CTM, donc, c'est 80 000 €. Et vous auriez pu très tôt, faire en sorte qu'ils touchent les 80 000 €. Apparemment, il n'y avait pas d'argent. Aujourd'hui, il y a de l'argent. On a vu qu'il y avait de l'argent. C'est bien qu'il y ait de l'argent. Cela va permettre de régler un certain nombre de problèmes, puisqu'effectivement, il faut pouvoir permettre à ceux qui doivent partir, de partir, mais aussi à ceux qui doivent rester de rentrer dans une

nouvelle réorganisation. Et donc, leur permettre d'avoir les capacités de répondre à des services publics, donc à des marchés publics. Et quand je dis que 100 devaient partir par an, sur trois ans, on aurait fait partir le maximum; et les autres, auraient été réintégrés. Mais quand je regarde, je fais l'évaluation des trois dernières années, il avait 290 au 1^{er} janvier 2016, aujourd'hui, on est à 200, puisque vous avez donné la liste complète. Cela veut dire qu'il y en a que 90 qui sont partis. Donc, il y a un vrai souci dans la cessation d'activité qui n'est pas intégrée dans la vision globale.

Du côté des transporteurs aujourd'hui, pourquoi je dis que cela s'apparente à une liquidation de la profession? Parce qu'aujourd'hui quelle est l'alternative du transporteur? Je rappelle qu'il est soumis aussi au paquet routier. Et je pense que le collègue ADENET connait cela très bien. Il y en a un paquet qui n'ont pas de contrôle technique; ils n'ont pas d'éthylotest embarqué. Ils n'ont pas les ceintures de sécurité pour chaque passager, parce que ce sont des véhicules anciens. Donc, quel accompagnement a–t-on fait? Quelle aide mettons-nous en place pour les aider à avoir d'autres véhicules pour poursuivre leur activité? Ils n'ont que leur recette provenant des usagers; ils ont en plus des contraintes techniques par rapport à leurs véhicules qui les étouffent. Dans le Sud, ils ont une concurrence avec un réseau public qui touche des compensations financières, alors qu'eux ils ne perçoivent rien. Je rappelle également qu'ils ont l'obligation d'avoir un expert-comptable avec le paquet routier. Et quand vous voyez tout cela, finalement, qu'est-ce qu'il leur reste comme alternative? C'est de quitter la profession aujourd'hui. Et c'est ce qui nous inquiète. Les collègues ont raison : s'ils partent tous dans un an, je ne vois pas comment vous réorganisez les transports.

Alors, effectivement, en trois ans, normalement, vous devriez être en capacité de nous fournir l'étude de déplacement sur la Martinique. Issue de cette étude de déplacement sur la Martinique, proposition que nous avons faite très tôt, le plan de déplacement que vous comptez mettre en place, mais plus que le plan, le calendrier de mise en œuvre de ce plan de déplacement, parce que l'arrivée d'un nouveau réseau qui s'appelle TCSP va accroitre la concurrence, augmenter les difficultés des chauffeurs de taxi. Et je prends un exemple très clair. Quelqu'un qui fait Fort-de France / Sainte-Marie, paye 5,60 € par taxico. Quand le TCSP va arriver, il ne descend plus à Pointe-Simon, il s'arrête à Mahault. Donc, l'usager va faire Pointe-Simon/Mahault, va payer 1.45 € pour le BHNS. Après, il doit descendre alors qu'avant, il avait le taxi direct, il faut qu'il prenne un taxi, s'il est connecté, et combien, il va payer, justement, pour que cela ne coute pas plus cher à l'usager de faire Fort-de-France/Sainte-Marie, qui coutait 5.60 € par taxico, en faisant deux transports différents. Donc, vous avez un certain nombre de problématiques. J'ai l'impression qu'elles ne sont pas prises en compte, qu'elles ne sont pas mesurées. Quel choix les transporteurs ont aujourd'hui? Quel choix les usagers ont aujourd'hui? Quelles sont les connexions? Le réseau TCSP qui doit être connecté aux chauffeurs taxi, je rappelle que c'est pour ramener un maximum de clients. Mais moins il y a de clients, moins il y a de recettes ; moins, il y a de recettes, moins il y a de recettes pour le BHNS. Budgétairement, cela veut dire, qu'il faudra que l'Autorité Unique paye plus de compensations financières.

Cela va couter donc plus cher et peut-être même trop cher à un moment donné. Je suis très inquiet car on ne regarde qu'une partie du problème ; on ne traite qu'une partie du problème, en se disant que le reste va aller de soi, en emmenant les transporteurs vers un seul chemin (la cessation d'activité) et en amenant les usagers à un seul choix (trouver par tous les moyens d'acheter une voiture pour se déplacer). Or, nous avons mis en place une vision globale, une Autorité Unique pour connecter les réseaux. Je veux bien que cela prenne du temps. Aujourd'hui nous avons le réseau maritime ; il faut qu'il soit connecté au taxico, au TCSP et au réseau urbain existant. Même s'il y a des décalages par territoire, il faut néanmoins qu'à un moment donné il y ait un renforcement là où il n'y en a pas suffisamment.

Je rappelle aussi qu'il y a des lignes où il y a très peu de transporteurs. L'offre est très inégalitaire par commune. Il y a des lignes où s'ils partent tous, il n'y a plus un chauffeur de taxi dans la commune! Ce que vous mettez en place là – je ne discute pas d'u montant de 80 000 euros – c'est une incitation à partir. J'ai entendu le conseiller exécutif dire qu'il fallait attendre 60 ans dans l'ancien dispositif pour

changer de métier. Pas du tout ! Il ne faut pas donner ce sentiment-là. On pouvait parfaitement préparer la professionnalisation et le regroupement de l'ensemble des transporteurs.

Aujourd'hui, je vous invite à travers les suggestions et les propositions qui ont été faites sur la question des regroupements...Vous remettez une phase transitoire de 3 ans. En fait la phase transitoire de 2016 à 2018 comme elle n'a pas produit les effets escomptés, vous l'allongez de 3 ans – c'est ce qui est en train de se faire là. Ce que vous appelez une abrogation, c'est en fait une prolongation du dispositif d'incitation sur encore 3 ans. Cela veut que pendant encore 3 ans – j'espère qu'ils ne partiront pas tous en un an – on aura à un moment donné un vrai problème.

Je vous invite à sortir de ce schéma purement social. Il me semble qu'à Martinique Transport – j'avais posé la question au Président – il m'a dit que les taxicos vont disparaitre. Je dis attention! La transformation du métier de transporteur interurbain oui, mais donner le sentiment que toutes ces personnes qui ont mené un travail à bien, à leurs risques et péril, sans compensation financière, se retrouvent encore dans un tunnel, non! En fait, la réalité de ce que vous présentez aujourd'hui, c'est qu'il n'y a qu'une seule alternative. Vous avez mis d'ailleurs la liste des 200 transporteurs; vous espérez donc que les 200 vont partir.

C'est un risque sur lequel je tiens à vous sensibiliser. Vous aurez les premiers problèmes qui vont se poser très tôt. Dès que les gens vont arriver à Carrère et à Mahault, il y aura déjà un problème de connexion. Je ne parle même pas du ticket unique ; c'est à moyens, longs termes. Je parle du ticket. Je rappelle qu'aujourd'hui si vous voulez donner des compensations financières, il faut une traçabilité des recettes et donc des tickets. On sait aujourd'hui qu'il n'y a pas de ticket quand vous prenez un taxico. Vous n'imaginez pas la mesure et la portée des enjeux qui se posent là. Ce dossier qui peut apparaitre anodin et simple, juste de renouvellement de cessation d'activité. Il n'y a rien de nouveau, sinon des inquiétudes qui pourraient générer des problématiques, des discriminations fortes à la fois pour les transporteurs et à la fois pour les usagers, au niveau économique et dans tous les domaines. S'il vous plait, revenez à une vision globale.

<u>M. le Président Yan Monplaisir</u> – Merci Monsieur HAJJAR. Vous souhaitez intervenir maintenant ? Parce que j'ai encore trois inscrits.

M. Louis BOUTRIN – Je souhaite intervenir car il ne faut pas laisser prospérer l'idée qu'effectivement, on est là depuis une éternité et qu'on a rien fait. Nous sommes aujourd'hui le 12 juillet 2018. Nous sommes arrivés aux affaires en janvier 2016. L'élection c'était le 13 décembre. Cela fait deux ans, six mois et 12 jours que nous sommes là. Vous ne pouvez pas nous demander de faire ce que vous n'avez pas fait depuis des années, quand on sait que... (Discussions hors micro)

M. Louis BOUTRIN – M. le Président, je souhaiterais pouvoir m'exprimer librement, sans être interpellé si possible! Vous ne pouvez pas nous demander de faire en deux ans ce que vous n'avez pas fait depuis des années, d'autant que l'on sait que l'acte 2 de la décentralisation qui date de 2005 avait renforcé l'obligation de mettre en place un schémas régional des déplacements, des transports et de la mobilité.

Nous sommes en train de gérer collectivement – majorité et opposition – des retards qui ont été accumulés. Donc ce n'est pas la peine de donner ce spectacle à nos concitoyens qui sont dans l'attente ; que l'on se renvoie la balle d'un camp à l'autre. Je plaide pour qu'aujourd'hui on puisse faire cause commune pour la question des transports publics. La situation dans laquelle se trouvent nos transports devrait nous conduire à plus d'humilité. Et surtout à des propositions concrètes ; à ne pas faire du hors sujet.

Quand nous disons qu'il y a un dispositif d'aide à cessation d'activité, qui peut être amélioré car on est passé à une phase d'accélération... Les collègues qui sont intervenus sont à Martinique Transport et

savent bien les difficultés que nous avons eues ; difficultés pour lesquelles ils ne sont pas étrangers la plupart du temps. Pour autant, on est en train d'avancer sur ce dossier des transports.

Pour ne pas faire plus long, concernant la question récurrente – je tiens à rassurer les maires du Lorrain et du Gros Morne – qui va payer, il y a une seule Autorité Organisatrice de Transport. Celui qui doit payer c'est donc Martinique Transport. La réorganisation des transports et tout ce que vous avez évoqué, ce sont des questions débattues à Martinique Transport. Nous avons voté un budget pour faire face à cette réorganisation. La question du transport ne se résume pas au TCSP même si c'est un élément essentiel du dispositif de mobilité. Voilà ce que je voulais dire pour ne pas m'éterniser.

M. le Président Yan Monplaisir - Ce sujet est à la fois sensible et important. L'expression de chacun est tout à fait souhaitable. Messieurs ADENET, PAMPHILE, CHARPENTIER TITY et LORDINOT.

M. Lucien ADENET – Merci Président. Je serai court. Je voudrais dire que toutes les questions posées par certains élus dans la salle sont légitimes. Elles ont mérité réponse et ont trouvé réponse. Nous ne sommes pas tous au même niveau d'information ; il y a des élus qui sont membres de Martinique Transport. D'autres sont membres de la Commission Transport. D'autres encore sont ni à l'une ni à l'autre. Des questions n'ont pas encore traitées en plénière ici. Elles sont donc légitimes. C'est la raison pour laquelle le collègue BOUTRIN essaie d'apporter un certain nombre d'information le plus clairement possible. Il faut bien comprendre que Martinique Transport a débuté son activité en plein exercice depuis janvier 2018. Il y avait un budget voté et nous avons mis en place toute une organisation pour faire fonctionner Martinique Transport. Aujourd'hui, tout ce qui relève du transport scolaire, du transport terrestre de personnes, du transport maritime, toutes ces opérations sont de la compétence de Martinique Transport. Que les DSP se trouvent sur Cap Nord, sur le Centre, sur le Sud, c'est Martinique Transport qui gère toutes ces opérations.

Enfin, en 2001 quand on a mis en place l'aide à la cessation d'activité – et mon collègue HAJJAR le sait – c'est tout simplement parce qu'on avait considéré que les taxicos étaient à leurs risques et périls. On avait aussi considéré que le transport avait un caractère public. C'est aussi cela ; un caractère de service public. C'est ce qui nous a permis de mettre en place cette aide à la cessation d'activité. Elle n'existe pour aucun autre secteur en Martinique. On a progressé au fur et à mesure. Maintenant, nous sommes en train de voir le bout du tunnel. Le collègue BOUTRIN a dit tout à l'heure une chose qu'il faut retenir : pa ni pèson ki adan transport là ké rété bo chimen an. Tous les dossiers seront traités. C'est ce que je voulais ajouter. Merci Président.

M. le Président Yan Monplaisir - Merci, M. PAMPHILE.

M. Justin PAMPHILE — Je reprends la parole car je ne souhaite pas que l'on passe en dérision ce que l'on dit ici. J'ai posé des questions simples : quelle est l'organisation à venir de manière globale du transport et en particulier sur le territoire du Nord. Pourquoi j'insiste sur le territoire du Nord ? C'est parce que la réalité des personnes sur le territoire du Nord, n'est pas la réalité d'une perspective mais la réalité d'aujourd'hui. Les gens sont confrontés à des problèmes de déplacement. Je ne lui ai même pas demandé quelle serait l'organisation demain ? Je lui ai simplement demandé s'il y avait dans les tuyaux des études aujourd'hui et qu'il était en capacité de me donner l'information pour que je sois moi-même en capacité de répondre aux gens. Et quand pour illustrer ma contradiction il me répond par le TCSP, cela c'est contradictoire. Une fois de plus quand je pose une question de l'organisation de la mobilité des personnes dans le Nord, la réponse qu'on me donne c'est le TCSP; je suis content car à la fin de son propos, il a quand même dit que la mobilité ne se résume pas au TCSP.

Il me donne donc raison ; je ne suis pas contradictoire. Je veux insister sur le fait que si, demain matin – Johnny HAJJAR l'a dit – des personnes qui trouvent le dispositif très intéressant décident d'arrêter, quelle est la réalité de la mobilité des personnes qui voudront aller prendre le TCSP à Mahault ? En partant du Lorrain, d'Ajoupa Bouillon, de Basse Pointe, de Macouba, du Marigot, du Nord Caraïbe ?

C'est cela ma question. Comment vont-ils faire pour arriver à Mahault si pa ni transpotè ? Yo ké fè stop ?

Je ne suis pas en train de dire ce que certains ont fait ou pas fait. Ma question est claire : quelle est, en termes de calendrier, la perspective qui s'offre aux personnes dans les jours, les mois à venir ? Il faut que les gens entendent qu'il y a une étude prévue dans un mois, dans deux mois, que sais-je, et qui va prévoir le déplacement de ces personnes. La réalité ce n'est pas pour les gens du Nord l'organisation du TCSP. J'insiste.

M. le Président Yan Monplaisir – Merci. M. CHARPENTIER-TITY vous avez la parole.

M. Clément CHARPENTIER-TITY – Oui, merci Président. Certaines interventions me font penser par exemple à un conflit pourrait exister entre la façon de traverser un cours d'eau : prendre la voie navigable ou la construction d'un pont. C'est le conflit entre l'ancien et le nouveau. La création et la matérialisation d'une Autorité Unique de Transport en Martinique et la création du TCSP c'est une révolution qui est en marche en Martinique en matière de transport. C'est une révolution et une révolution cela bouleverse les situations anciennes. Naturellement, nous sommes réellement en responsabilité. Il y aura bien évidemment à repenser complètement les choses.

J'entends beaucoup d'interventions qui disent « attention ». Or l'unanimité des élus sont pour la création du TCSP. Je ne demande aps un vote sur cela mais il me semble que l'opposition actuelle était majoritaire il y a deux ans et demi et qu'elle a poursuivi la mise sur pied le TCSP. Nous sommes donc unanimes à reconnaitre la pertinence de cette orientation ;

La deuxième chose c'est que nous voyons l'effet d'aubaine que cela entraine et la création de nouvelles demandes. Nous avons entendu les différents maires s'exprimer. Nous voyons maintenant l'opportunité que des quartiers reculés qui n'ont jamais été desservis soient desservis ; que des communes qui n'ont jamais été reliées, soient reliées. Faisons-nous confiance - nous Martiniquais - pour réorganiser, sur ce petit territoire, un transport qui permette aux Martiniquais de se mouvoir sans problème dans ce pays, comme cela se fait dans d'autres pays ou d'autres îles comparables à la nôtre. Nous ne sommes pas moins inventifs ; nous ne sommes pas moins compétents que d'autres pour le faire.

Martinique Transport rassemble les différentes communautés d'agglomération et la CTM. Il y a tout ce qu'il faut pour penser le transport de demain et je vous fais confiance à Martinique Transport parce qu'il y en a certains qui font partie du Conseil d'Administration qui sont également membres de la CTM.

M. le Président Yan Monplaisir – Merci. M. LORDINOT.

M. Fred LORDINOT - Merci très cher Président. Je prends la parole un peu à la suite d'une interpellation du collègue Président puisque qu'il m'a dit « zot té là é zot pa fèy ». C'est le Conseil Général qui avait la seule compétence en matière de transport interurbain. De 1992 à 2011, le Conseil Général de Martinique était présidé par le collègue Claude LISE, Président de cette Assemblée. De 1998 à 2010, le Conseil Régional était présidé par l'actuel Président du Conseil Exécutif, M. Alfred MARIE-JEANNE. Donc nou pa fèy paske nou pa té la.

Quand nous sommes arrivés, nous avons voulu participer au dispositif mais nous avons surtout milité pour que nous ayons une habilitation transport qu'un certain nombre de gens ont combattue – nous n'allons pas revenir sur le passé. Une habilitation a été votée et aujourd'hui, il y a une Autorité Unique ; c'est un progrès incontestable réalisé au cours des années passées. Très cher Président, la mise en place de cette Autorité Organisatrice Unique est un progrès pour tous les Martiniquais.

Il y a des termes qui m'ont choqué. Les professionnels du transport « dits taxicos » qui ont des entreprises ne sont pas des tricheurs. J'ai entendu l'expression tout à l'heure (...coupure micro), venant d'un collègue venant des prétoires et qui endosse la robe noire, peut-être s'est-il laissé aller. Mais j'ai retrouvé dans ce texte des termes qui ne me plaisent pas. D'abord dans la convention, l'article 6, « conformément à l'article L3452-6 du code des Transports et à l'annexe de la présente convention, ils

s'exposent à une amende de 15 000 euros et à un an d'emprisonnement ». Je ne vois pas ce que cela vient chercher là.

Ensuite, dans la convention on demande aux entrepreneurs de transports martiniquais à la fin de l'attestation sur l'honneur « j'ai pris note qu'en cas de non-respect de mon engagement je m'expose aux sanctions prévues, à savoir remboursement des sommes versées, 15 000 euros d'amende et un an d'emprisonnement ». Je ne suis pas favorable à ces formules. C'est jeter la suspicion sur une profession. Je vous dis déjà que je ne partage pas l'idée de ce dispositif. Vous venez avec un dispositif, mais où est le bilan ? Monsieur le conseiller Exécutif des Transports seriez-vous Monsieur Bientôt ? Quand est-ce que le TCSP va fonctionner ? Bientôt ! Quand est-ce qu'on aura un schéma territorial sur le transport ? Bientôt ! Quand est-ce que vous allez signer une convention avec les entrepreneurs de transport ?

Aujourd'hui, il y a une Autorité Unique. Vous parlez de cessation d'activité. Moi, je vous parle de commencement d'activité. Vous n'avez pas passé de convention avec les entreprises de Transport de Martinique. Partout sur le territoire de la République française, le transport est financé par des fonds publics. Je rends hommage à ces professionnels dont le nom figure sur cette liste qui pendant des années ont assumé et assume un transport public sans le moindre centime d'euro public.

Aujourd'hui la question, ce n'est pas tellement celle de la cessation d'activité sauf – et là vous avez supprimé quelque chose qui était bien - pour les transporteurs de plus de 60 ans et qui auraient quelques difficultés de santé sur l'exercice même de leur métier. C'est cela qu'il faut privilégier. Aujourd'hui, que l'on réclame des compétences en matière de formation ; c'est de l'accompagnement qu'il faut. Où est la mesure d'accompagnement ? Parce que quand on lit votre document, on ne comprend pas. Les collègues maires l'ont dit : leur premier souci, c'est la demande des citoyens sur les transports entre les quartiers et le centre bourg. Toute personne qui vit en commune sait très bien qu'aujourd'hui avec la nouvelle organisation hospitalière il faudra aller dans des centres hospitaliers ; quand on est à Sainte-Marie, il faudra prendre un taxi pour aller jusqu'à Mahault. Ensuite, si le TCSP fonctionne un jour, l'emprunter pour aller jusqu'à l'échangeur du premier pont ; ensuite prendre un transport pour aller à la Meynard. Mais quand allez-vous le mettre en place ?

Le collègue Président avait proposé qu'il y ait une plénière thématique sur la question du transport. Allons la faire cette plénière ; Vous allez nous donner l'ensemble des éléments. Mais aujourd'hui, quand nous avons un document comme cela nous ne comprenons pas. Et si tous les professionnels demandaient à bénéficier du dispositif ? J'avais aussi un parent transporteur. Quand on a mis le dispositif en 2015, à l'approche des élections, I di mwen sa mwen ka fè ? Mwen diy : si ou ka santi ou lé kité sa pwen ti lajan'an. Mé di moun ki pasé pa déyè pou di sé pa asé lajan. Yo ka ba zot 80 000 euros, sé pa asé lajan ; mandé llis lajan. Mandé 200 000 euros ! Et puis, cétait la camapgne électorale, ni dé moun ki di sé moun lan pou di 80 000 euros sa pa té asé. Et en 2018 mwen ka konstaté finalement 80 000 euroa I sufizan ! Mem moun lan ki té ka di 80 000 euros i pa té bon en 2015, a prézan I ka dimwen I bon en 2018. Et I ka di mwen tout' moun an dispozitif la. Mé si tout' chofè taxi ka mandé sa, ki manyè nou kay pé organizé transpo la pou fè moun soti di komun pou rivé soit Mahault soit Carrère.

Donc, dispozitif la pou mwen I tro laj. Fok ou ciblé é poussé moun lan ki lé rété a pou mété an dispozitif d'accompagnement. Et dispozitif d'accompagnement tala sé an guiché unik fok ou mété. Otorité conpétant'la sé Martinique Transport. Poutchi ou ka di mwen I ka alé la CTM pou pran, mé lot Kotéa l'Autorité organisatrice c'est Martinique Transport ka centralizé tout' bagay la. Poutchi ou pa ka bay an akompagneman pou I alé la DEAL pou météy ko en ordre. Mété an giché inik Martinique Transport! Ou sav bien ki i ni dé moun ki ni pliziè licence aussi. Ki sa ou ka di sé moun tala? Fok ni an vré dialog épi sé antrepris la.

Je le répète, c'est le job de Martinique Transport. La question qui pose problème c'est que votre document aujourd'hui, il créé plus de confusion qu'autre chose. Je l'ai dit au collègue : je ne voterai pas contre. Je vais m'abstenir parce qu'il ne faut pas non plus donner l'impression que mwen pa lé bagay la fonctioné. La question c'est quand cela va marcher ? A pwésan, mwen ka ented' di sé 2019 ! Partout sur whats app, on a plusieurs déclarations du conseiller exécutif chargé du transport. Il multiplie les dates de démarrage du TCSP. Il y au moins 3 déclarations : juin, septembre, décembre ; et maintenant c'est bientôt !

Organisons une plénière thématique; rassemblez toutes les informations. Donnez toutes les informations à la population, notamment sur deux questions fondamentales: la tarification et la compensation de transporteurs qui voudront rester. Les choses sont liées. Lorsque les transporteurs de communes ne pourront plus aller au centre-ville de Fort-de-France, il faudra l'indemniser. On a parlé des transporteurs de Ducos dont l'activité disparait. Quand allez-vous nous proposer un plan qui dit...

<u>M. le Président Yan Monplaisir</u> – Collègue, je ne veux pas interrompre mais je pense que le moment est venu de conclure ton intervention. Tu es en train de redire des choses qu'on a déjà dites.

<u>M. Fred Lordinot</u> – Je termine donc. La question que je voudrais poser, c'est qu'on dise très clairement à la population martiniquaise, quand le TCSP va démarrer, à quel tarif et comment vous allez régler la question des taxis collectifs dans l'utilisation du TCSP ? Voici les trois questions. J'en ai fini.

M. le Président Yan Monplaisir – Merci. Il y a des demandes d'intervention ; je vais vous demander d'être bref surtout que, quelque fois, il y a eu déjà des interventions. Toutefois, le sujet étant sensible, il vaut mieux que l'on épuise les arguments des uns et des autres. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention. Après, on arrête et on vote. Collègue HAJJAR, puis M. DUVERGER.

Je voudrais simplement dire que ce débat est évidemment compliqué pour les uns et les autres. Pourquoi ? Parce que nous devons faire le constat de ce que les transports en commun ne fonctionnent pas comme ils le devraient. Et Monsieur CHARPENTIER-TITY a dit très justement que nous sommes aussi intelligents que les autres, que nous avons les mêmes compétences que nos voisins de la Caraïbe mais que le constat que nous faisons quand nous nous déplaçons dans la Caraïbe c'est que très souvent, avec moins de moyens, les choses sont mieux organisées que chez nous. J'ai dit que l'on ne peut pas s'exempter de la responsabilité collective. Quand je dis cela, je m'associe à la Collectivité bien que n'ayant pas été aux responsabilités. Quand M. BOUTRIN dit qu'il faut de la modestie, je pense effectivement qu'il en faut! Nous ne pouvons pas nous lancer à la figure aujourd'hui qu'il faut un schéma quand quelques fois on a eu 5 ans ou 10 ans pour faire un schéma! Je n'ai pas à ma connaissance eu de schéma. Les uns et les autres, gardons un peu la mesure de la modestie que cette situation nous impose au regard des citoyens qui nous écoutent. Collègue HAJJAR.

M. Johnny HAJJAR – Oui, je vais faire court. La CTM est responsable des taxicos depuis le 1er janvier 2016, contrairement à ce que j'ai entendu, et non pas 2018. Deuxième chose, Martinique Transport est compétente – et c'est le conseiller exécutif qui n'a pas arrêté de le dire lui-même - depuis le 1er janvier 2017. Ce qui s'est passé, c'est que n'ayant pas ni les structures, ni les moyens humaines pour faire fonctionner l'autorité unique, vous avez donné une délégation de compétences aux communautés d'agglo pour qu'ils tiennent pendant un an, le temps qu'on puisse faire le transfert du personnel et des procès-verbaux. Je tiens à insister dessus pour que l'on ne donne pas le sentiment que brusquement on a commencé à réfléchir au transport au 1er janvier 2018! Je voulais clarifier cette vérité.

Je veux évoquer aussi le point de la vision globale. Vous avez laissé la compétence sociale de cette problématique transport à la CTM. Je vous invite à transférer ce dossier social à l'Autorité Unique pour avoir la vision globale. Ce n'est pas compliqué de transférer aussi les financements qui vont avec. Vous pouvez parfaitement le faire pour que le chauffeur de taxi ne se sente pas lésé : aller à la CTM pour

être radié, puis quand il va voir l'Autorité Unique on lui dit qu'on ne peut rien faire pour lui. Transférer le dispositif, c'est une proposition.

Autre point : la profession est très réglementée. Cela veut dire que la radiation du registre des transports qui est du ressort de la DEAL signifie qu'il perd sa capacité professionnelle. C'était un diplôme BAC+2 ; quand il est radié du registre, il perd sa qualité de transporteur. Après, vous me dites que ce n'est pas une liquidation ! Mais il est radié pour toucher son indemnité ! Faites donc attention à cela.

Enfin, sur la proposition d'organisation transitoire et provisoire, il n'y a plus de convention avec les transporteurs depuis 3 ans, depuis le 31 décembre 2015. Donc depuis le 1er janvier 2016, il n'y a plus de convention. Comment voulez-vous mettre en place des compensations financières, avec des subventions pour avoir un vrai service public si derrière, il n'y a même pas de convention ? Le pire, c'est que s'il y a un accident aujourd'hui, la situation est grave. Il faut inciter aussi au regroupement pour avoir une convention collective par regroupement et non une convention individuelle, pour mettre en place ces compensations financières.

Voilà les propositions que je voulais faire et rétablir un certain nombre de vérités.

<u>M. le Président Yan Monplaisir</u>- Merci. Même si certaines observations relèvent plus de Martinique Transport que de la CTM. Quelquefois, quand on a les deux casquettes, on a un peu le trouble qui en résulte. M. DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER - Merci. Je ferai court. Collègue BOUTRIN, quand un dossier est présenté ici, c'est nécessairement pour dire ce qu'il nous faut et ce qu'il nous manque. Ce n'est pas à chaque fois que l'on dit telle ou telle chose que l'on t'agresse. Si tu prends cela comme une agression. tu vas répondre à des choses. Maintenant si on dit « vous étiez là avant, qu'est-ce que vous avez fait ? » Je n'écoute personne et je t'écoute. J'entends dans « qu'est-ce que vous avez fait ? » que le collègue LISE avait commencé à donner 300 000 francs ; qu'il y avait déjà un premier versement de 40 00 euros ; qu'un jour il y a eu un congrès où on a parlé de l'habilitation transport. C'est tout ce qui a été fait. Et maintenant, on va continuer à faire des choses mais il y a des interrogations. Je t'entends dire que l'on va ouvrir à tout le monde, aux volontaires, à ceux qui peuvent partir. Tu dis aussi toi-même qu'après on va redéployer ? Mais je me dis : on ne peut pas redéployer ceux qui sont partis ! On ne peut redéployer que ceux qui restent. Par ailleurs, je n'ai pas entendu les gens des communes dire que ca ne les intéresse pas mais plutôt : pourquoi nous ne sommes pas intégrés ? Que deviendrons-nous dans la réalité? On en a parlé aussi, comment on associe le transport maritime? Enfin, est-ce qu'il y a un ticket unique ou est-ce qu'il faut à chaque fois reprendre des tickets pour sortir d'une commune, prendre le TCSP à Mahault, etc? Est-ce qu'avec un ticket, on peut prendre aussi le transport maritime? CE sont des interrogations qui nécessitent des réponses. Parfois même en tant qu'élu, je ne suis pas capable de répondre. Je pose des questions pour pouvoir répondre tel bagay ou tel bagay ou nou po ko paré, etc, etc. Idem, il faut donner les réponses pour Ducos. Je vais arrêter là. Chaque fois qu'on demande une information, ce n'est pas pour t'agresser, mais c'est un support pour faciliter l'information à la population. Compte tenu de la réalité, 40 000 euros en 2015 et les 40 000 euros allaient arriver en 2016 – on ne pourra pas ne pas voter ce dossier-là, compte tenu des besoins des chauffeurs qui se sont battus. IL faut qu'on aille dans ce sens. Merci.

<u>M. le Président Yan Monplaisir</u> – Merci. Ce seront les propos de la fin avant que M. BOUTRIN ne réponde et qu'on passe au vote. M. le conseiller, il faudra essayer de ramasser toutes les réponses et aussi de ne pas donner, dans la nature et la forme du propos, des éléments de frustration qui puissent engendrer un peu de mécontentement qui se manifesterait comme vous l'imaginez.

M. Louis BOUTRIN – Et vous savez de quoi vous parlez Monsieur le Président ! (rires). Je vais apporter des éléments de réponses aux questions qui ont été posées.

Je vais rejoindre le collègue ADENET. Toutes les guestions posées ont lieu d'être, car nous ne sommes pas au même niveau d'information. J'apporte juste trois éléments d'information qui vont vous permettre de comprendre qu'il n'y a pas lieu de poser cette question récurrente. Si les 198 s'en vont demain matin, s'il n'y a pas de transporteurs, comment les redéployer demain matin? Sur les 198 au jour d'aujourd'hui, il n'y en a que 80 qui soient en règle et réellement éligibles au dispositif. Vous avez la liste certes, mais tous ne sont pas en règle. Nous sommes donc dans une démarche d'accompagnement. Personnellement, on est venu me trouver ; j'ai passé un coup de fil au directeur de la DEAL pour organiser une rencontre avec ses services et étudier au cas par cas, avec le transporteur concerné, qui est volontaire au dispositif de cessation d'activité pour régulariser sa situation. Permettez aussi que je puisse rappeler au collègue ce qu'ils ont fait. Ils ont voté un budget conséquent de la CTM à Martinique Transport ; c'est plus de 70 millions d'euros de la CTM – ce n'était pas prévu au départ pour faire fonctionner Martinique Transport dont le budget s'élève à 122 millions d'euros. A elle seule, la Collectivité supporte 70 millions, qu'il fallait trouver. Chacune des communautés d'agglo complète : CACEM 2,5 millions; Espace Sud 2,5 millions; et Cap Nord qui avait quelques difficultés 500 000 euros. C'est un effort collectif auquel vous avez contribué. C'est le prix à payer pour amorcer cette réorganisation des transports.

Vous avez soulevé le point qu'on a un véritable service public. Nous sommes tous d'accord dessus. Toutefois, n'oubliez pas que pendant des années, un certain nombre de transporteurs interurbains ont refusé d'accepter les obligations de service public. Or, c'est ce qui fait que nous pouvons verser de l'argent public. Pour la plupart de ceux-là, ils refusaient la convention et le contrôle. C'est une réalité. On a beau dire que c'est le service public qui était fait sur le mode des risques et périls. Pendant des années, il y a une infime quantité de transporteur dans ce système. On a tous un parent qui a été dans le transport et qui a eu une entreprise florissante. On le sait. C'est devenu plus difficile quand il y a eu une augmentation du trafic entrainant une baisse des rotations.

Chers collègues, il vous est demandé, dans un premier temps, la prolongation d'une convention qui avait été passée, avec des modifications – on va dire cela ainsi – puisque le 10 septembre 2015, il y a eu une première convention pour une aide à cessation d'activité, avec deux fois 40 000 euros. On vous propose aujourd'hui de verser en une seule fois : 80 000 euros par transporteur. Deuxièmement, il y a des modalités que nous avons exposées ; elles font que ce sera ouvert à l'ensemble des transporteurs sur la base du volontariat. Cela ne veut pas dire que ceux qui ont plus de 60 ans et qui présente un handicap sont exclus, bien au contraire ; c'est un élargissement que nous proposons. Voilà chers collègues en résumé l'état actuel de ce dossier.

M. le Président Yan Monplaisir – Merci M. BOUTRIN. Nous allons procéder au vote. Peut-être voulez-vous un moment de concertation? J'aurais souhaité que, sur ce sujet et après tous les échanges, nous essayions de regarder l'avenir ensemble. Cet avenir passe par des étapes. Cette étape est incontournable. S'il y a des choses qui choquent certains, au point qu'ils ne veuillent pas accompagner la démarche qu'ils le fassent en leur âme et conscience. Je pense, toutefois, que ce sujet des transports nécessite que nous démontrions notre capacité à faire ensemble, même si le faire-ensemble n'est pas parfait et même si le faire-ensemble résulte d'une situation dont nous n'avons pas tous été les auteurs.

Je soumets ceci au vote. Pas besoin de concertation?

Quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Une abstention.

VOTE

Contre ? (0)

Abstentions ? (1)

Voté à l'unanimité.

Mes chers collègues, nous allons interrompre pour ce soir. Je pense que nous avons eu raison ; je ne vois aps d'opposition là-dessus. Je remercie tout le monde : les équipes, les élus et le conseiller exécutif qui reviendra demain matin.

<u>M. Louis BOUTRIN</u> – Monsieur le Président, j'ai des engagements demain matin avec le maire des Anses d'Arlet, le Président de l'Espace Sud. Je vais vous demander, au regard de l'importance du dossier, notamment du dossier sur la programmation pluriannuel de l'énergie, de l'examiner après, le temps que je puisse revenir.

M. le Président Yan Monplaisir – On reportera cette question à votre retour. La question a été posée de savoir à quelle heure on commence demain. Je renouvelle ma supplique parce que ce ne sera peut-être pas moi. Je vous demande de venir à 10 h, par respect pour les salariés de cette collectivité, par respect pour ceux de vos collègues qui viennent à l'heure et par souci d'efficacité et pour vous permettre à vous-même de partir plus tôt.

Merci et à 10 heures demain matin.

La séance est levée.

Reprise Vendredi 13 juillet 2018

DEBUT 11H

M. le Président Claude LISE – La séance est reprise. Normalement, le conseiller exécutif Louis BOUTRIN a encore deux questions. Mais comme il ne sera là que plus tard, nous allons commencer par les questions rapportées par notre collègue conseiller exécutif Francis CAROLE, que j'appelle à la tribune. Il va nous présenter, pour commencer, la question 22.

22/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION MEDICAL POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SANTE (AMSES MARTINIQUE) POUR L'ORGANISATION DE LA 3ème EDITIONDU CONGRES DE MEDECINE ENVIRONNEMENTALE EN FEVRIER 2018

M. CAROLE donne lecture du document de présentation.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission santé.

<u>Mme Maryse PLANTIN</u> – Bonjour Président, chers collègues. La Commission Santé a émis un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – La Commission des Finances s'aligne sur la commission santé, c'est bien cela ?

<u>M. Michel BRANCHI</u> – Tout à fait. C'est effectivement une action emblématique dans le contexte actuel.

M. le Président Claude LISE – Comme nous devons aller vite ce matin, je ne vais pas systématiquement demander l'avis de la Commission des Finances, sauf si tu me dis, à un moment donné, qu'il y a un désaccord. Donc je vous donne la parole. Y a-t-il des collègues qui souhaitent intervenir ? Sinon, nous passons au vote tout de suite.

VOTE
Abstentions ? (0)
Contre ? (0)
Voté à l'unanimité.

23/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LA FEDERATION FORMULEE PAR LA FEDERATION HOSPITALIERE DE MARTINIQUE POUR L'ORGANISATION DE LA 20ème CONFERENCE DES FEDERATIONS HOSPITALIERES DES ANTILLES ET DE LA GUYANE FHM EN OCTOBRE 2017

M. CAROLE donne lecture du document de présentation.

M. le Président Claude LISE – Avis de la Commission Santé.

Mme Maryse PLANTIN – Avis favorable, Président.

M. le Président Claude LISE – Qui demande parole ? Oui, collègue CATHERINE.

M. Félix CATHERINE— Merci Président, bonjour collègues. Simplement, je voudrais insister pour la contribution qui est portée pour la fédération hospitalière Antilles Guyane. C'est une structure qui privilégie la réflexion et l'échange des grands sujets qui touchent le monde de la santé et singulièrement la situation de la santé en Martinique. Donc nous sommes tout à fait d'accord sur le principe et nous accueillons la proposition qui est faite par notre collègue conseiller exécutif. Président, puisque l'on parle de la santé, tu me permettras de rappeler que nous nous sommes rencontrés le 5 juin et nous avons fait état de la situation puisque l'on a reçu ici-même l'association « CHUM douvan douvan » pour ceux qui se battent pour la santé également et l'Assemblée a pris part à un débat. A cet effet, nous avons donc fait une proposition, en termes d'intervention sur le sujet, étant entendu que nous savons que le renforcement de l'hôpital public dans le dispositif de soins est essentiel pour l'amélioration de la qualité des soins, la mise en œuvre de nouveaux services à la population et le développement de la coopération régionale et interrégionale. Nous nous sommes donc inscrits dans cette démarche, de sorte que nous voyons comment avancer pour faire progresser la situation du CHUM et la santé et à la Martinique.

A cet effet, nous avions fait un certain de propositions, notamment des propositions de rencontre aux administrateurs provisoires du CHUM. Je vous rappelle que l'administration provisoire se termine à la fin du mois et qu'il est, de notre point de vue, important que le bureau de l'Assemblée sollicite une rencontre avec le groupe des administrateurs provisoires. Nous avons proposé l'idée de faire un point afin que nous ayons une information sur l'évolution de la situation. Parce qu'on a eu l'exemple de Colson en 2016; les administrateurs sont venus, on leur a donné quelques moyens pour régler les problèmes ponctuels qu'il y avait à régler pour le déficit avec les fournisseurs. Ils sont repartis, ils ont laissé une feuille de route et après on n'a pu rien donner à la Psychiatrie. Résultat : nous sommes dans la même situation. Considérant que les défis qui sont devant nous sont immenses, j'ai fait des préconisations à l'Assemblée lors de la dernière réunion, et notamment qu'une délégation rencontre les responsables de l'administration provisoire pour faire un bilan sur les décisions, après les six mois de gestion pour le redressement.

En conséquence, M. le Président, nous avons donc suggéré que vous sollicitiez, du chef de mission de l'administration provisoire du CHUM, une rencontre, dans les meilleurs délais avec le bureau de l'Assemblée, la Présidente de la Commission Santé, et un représentant de chacun des groupes, indiquant votre aspiration à être tenu informé de la situation de l'hôpital. De plus, j'ajoute, M. le Président, que tu es aussi membre du conseil de surveillance, et qu'à ce titre-là, même à double titre, sans compter que tu es médecin également et tu es sensibilisé par le sujet. Je pense que nous ne devons pas laisser partir ces gens sans que nous fassions un point avec eux sur le sujet. D'autant que je ne sais pas si tu l'as reçu - mais je t'ai envoyé un document hier ; ils ont pris un certain nombre de dispositions également concernant l'hôpital Mangot Vulcin, avec une nouvelle organisation qu'ils ont mis en place, sans véritablement de concertation ou quoi que ce soit. Ici-même - le conseiller a eu à intervenir avec nous - nous avons pris des initiatives, rappelez-vous, il n'y a pas bien longtemps pour le centre Emma VENTURA qui était en grande difficulté. Cela veut dire que nous avons un regard à avoir sur ce qui se passe sur le champ de la santé. Il faudrait le rappeler Président, et nous insistons pour qu'on fasse la démarche.

M. le Président Claude LISE – Je suis tout à fait favorable à cette démarche-là, si l'Assemblée est d'accord. D'ailleurs, on pourrait dire que c'est un souhait de l'Assemblée unanime, cela donne encore plus de force, indépendamment bien entendu des initiatives prises au niveau du Conseil Exécutif. Si on demande une rencontre avec une délégation de l'Assemblée, dans les conditions qui seront proposées, évidemment c'est une initiative que je peux prendre, en tant Président, mais je préférerais avoir l'Assemblée pour dire qu'il y a vraiment une forte demande pour que les élus de l'Assemblée soient informés et qu'ils sentent que nous suivons tous l'évolution du centre hospitalier. Je ne sais pas si tu as une position là-dessus.

<u>M. Francis CAROLE</u> – Ce n'est pas une transgression de m'associer à cette initiative, il n'y a pas de difficultés.

M. le Président Claude LISE – Bien entendu. Ce que je ne veux pas, c'est que cela apparaisse comme une initiative en dehors de l'Exécutif. Le Président de l'Exécutif est sollicité pour des rencontres, c'est tout à fait normal puisque l'aAssemblée a des actions, y compris financières, et par conséquent, je suppose qu'il rencontre ou qu'il a déjà rencontré les responsables en question. Mais là il s'agit d'une initiative Assemblée et effectivement nous sommes deux de l'Assemblée à vous représenter au comité de surveillance : la collègue TELLE et moi-même. Mais le collègue Francis CAROLE représente l'exécutif-là. Moi, bien entendu, je ne demande pas mieux que tu sois partie prenante d'une telle démarche, qui ne signifierait pas que cette une initiative que nous ne prenons pas d'autorité, que nous entrainons le conseil exécutif. C'est une invitation à laquelle tu déciderais de te rendre, pour que les choses se fassent...

<u>M. Francis CAROLE</u> – Tu as raison de préciser la forme. Je pense que l'intérêt de cette rencontre, en dehors du formalisme, c'est de surtout de pouvoir évaluer ce qui a été fait, si j'ai bien compris et voir quelles sont les perspectives qui ont été tracées.

<u>M. Félix CATHERINE</u> – Simplement Président, comme il s'agit d'une initiative de l'Assemblée, nous n'irons pas chez eux, il faudrait les inviter à venir chez nous.

M. Le Président Claude LISE – Oui, effectivement. On demanderait qu'ils viennent. D'ailleurs la délégation tu l'as déjà, c'est presque le minimum. Mais tous les collègues qui souhaiteraient assister à la réunion, en fonction du nombre de personnes, on pourrait faire la réunion soit à Maurice Nicolas, soit dans l'amphithéâtre Emile Maurice, par exemple. Est-ce qu'il y a des oppositions ? J'ai dit opposition

non pas pour l'initiative, je peux la prendre tout seul mais pour dire qu'il s'agit d'un souhait unanime des élus de l'Assemblée. Je ne note pas d'avis contraire. Donc je ferme cette parenthèse. Comment ?

M. Jean-Claude DUVERGER – Il n'y a pas opposition (coupure micro) une absence d'adhésion.

M. le Président Claude LISE – Voilà, une absence d'adhésion effectivement. Je crois que tout le monde est particulièrement préoccupé. Je vous assure que pour suivre, comme mes deux autres collègues du comité de surveillance, la situation du centre hospitalier, en plus pour connaître cette situation en tant que médecin moi-même, je peux vous dire qu'il y a des aspects extrêmement préoccupants, même s'il y a des propositions d'avancée mais je ne suis absolument pas rassuré au moment où je vous parle. Il faut que les élus marquent une vigilance et je pense même qu'il faut une sorte de pression constante pour que ce qui a été promis soit effectivement mis en œuvre, et pour que ce qui n'a pas encore été promis soit pris en compte dans tout ce que nous avons déjà fait remonter les uns et les autres comme nécessaire. Donc je ferme cette parenthèse qui concerne ta proposition. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur la question précise 23. Je pense que tout le monde est d'accord pour ce financement. Peut-on passer au vote.

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (0) Adopté à l'unanimité.

24/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION DES DIABETIQUES DU LAMENTIN ADL POUR LA MISE EN PLACE DU PROGRAMME INTITULE « LE VILLAGE DU DIABETIQUE »

M. CAROLE donne lecture du document de présentation.

M. le Président Claude LISE – Avis de la Commission Santé.

Mme Maryse PLANTIN – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Je pense que nous sommes unanimes là-dessus ; vous savez l'importance de cette maladie en Martinique et les dégâts causés et le coût d'ailleurs sur le plan de la santé publique. Collègue CATHERINE.

<u>M. Félix CATHERINE</u> – Nous sommes sur un avis favorable. Simplement, je crois que, le conseiller exécutif l'a rappelé, compte tenu de l'importance de cette association, je serais favorable à ce que, même si c'est une régularisation, au titre de 2017, à ce qu'on renforce la contribution, puisqu'il s'agit d'aider cette association. Quand on regarde le travail qui est fait, le travail est conséquent en termes d'interventions et de prise en charge, je serais favorable à proposer non pas 3000 € mais 4500 €.

M. le Président Claude LISE – Collègue ZOBDA.

M. David ZOBDA – Ce n'est pas pour contredire mon collègue, mais en fait la manifestation a déjà eu lieu et le complément avait été apporté par la Ville. Il n'est pas nécessaire pour cet exercice-là. C'est-à-dire au-delà de ce que propose la Collectivité Territoriale. Nous l'avons déjà fait, c'est déjà réalisé.

M. le Président Claude LISE – Donc le plan de financement est...

M. David ZOBDA – Le plan est déjà bouclé.

M. Francis CAROLE – Donc il y a une contribution d'environ 50 % de la Collectivité.

M. le Président Claude LISE – Donc, nous adoptons. VOTE
Abstentions ? (0)
Contre ? (0)
Voté à l'unanimité.

25/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LE COMITE D'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES ORIGINAIRES DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER EN METROPOLE (CASODOM) POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

M. CAROLE donne lecture du document de présentation.

M. le Président Claude LISE – Je voudrais te demander si on a pris soin de vérifier l'accord des autres collectivités d'outre-mer. Parce que, à l'époque où j'étais Président du Conseil Général, je me rendais compte que nous étions pratiquement le principal contributeur. Alors que le CASODOM intervient pour tous les originaires d'Outre-Mer « dits d'Outre-Mer » je reprends l'expression du collègue BRANCHI. Il y a des outremers ; donc « dits des Outremers ». Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – C'est un peu dans le même sens, mais il me semble qu'il y avait aussi peut-être une collègue qui en avait parlé, qui disait est-ce que l'on pouvait avoir une idée, un bilan. Pas nécessairement maintenant mais, dans la réalité, dire combien de personnes ils ont rencontré. C'est simplement pour avoir un bilan. C'est toujours M. CALIFA?

M. Francis CAROLE – Pour répondre à la question, il y a quelques éléments de bilan. Ceci étant, je pense qu'il faut qu'il soit plus développé parce qu'ils nous disent qu'ils ont eu 1226 entretiens, 502 personnes sont venues à leur permanence. Mais je pense qu'il faudrait peut-être avoir un tableau explicitant d'avantage les actions qui ont été menées. Peut-être que la présentation du bilan mériterait d'être détaillée sans que cela soit excessif. Par rapport à la question posée par le Président, le Président a fait à la fois la question et la réponse, cela n'a pas changé. Pourquoi voudrais-tu que cela change ?

Effectivement, lorsque le CASODOM ou la CAS interviennent, on ne demande pas aux gens si vous êtes martiniquais, guadeloupéen, guyanais. Il se trouve que, dans la réalité, l'ancien Conseil Général, sous Claude CLISE, mais aussi après, avait été le principal bailleur du CASODOM et de la CAS, alors que ce sont des structures qui reçoivent à la fois les martiniquais, les guadeloupéens, les réunionnais, voire ailleurs parce que face à la souffrance des gens, on n'entre pas dans des coquetteries juridiques. Voilà la situation.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Alors j'ai brûlé la politesse à la Commission parce que j'ai posé tout de suite une question. Collègue NORCA, je pense que tu as quand même des choses à dire.

<u>Mme Stéphanie NORCA</u> – Il n'y a pas de souci, Président. La réflexion que tu as eue, nous l'avons partagée à travers la Commission. Chaque année, nous faisons toujours le même constat : nous aidons

ces deux associations qui aident nos compatriotes ultramarins en territoire national. C'est vrai que la contribution de la Collectivité Territoriale de Martinique est toujours prépondérante comparativement à nos collègues de la Guyane et de la Guadeloupe. C'est louable parce que, de toutes les façons, d'une manière ou d'une autre, on ne peut pas faire mieux, nous-mêmes auprès de nos compatriotes. Moi, cela ne me dérange pas ; la contribution est à hauteur de 25 000€ pour cette association. Je rejoins aussi le collègue DUVERGER sur cet aspect des choses, que l'on ait des éléments beaucoup plus détaillés. On leur a confié de nouvelles missions ; cela veut dire que l'action qu'il mène est évaluable, durable, et pertinente. Pour ma part, je n'ai aucune difficulté, à travers la commission, à voter favorablement en faveur de cette association qui aide nos compatriotes.

M. le Président Claude LISE – Pouvons-nous passer au vote ? Nous sommes unanimes. VOTE
Abstentions ? (0)
Contre ? (0)
Voté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Nous passons à la question 26.

26/ DEMANDE DE PARTENARIAT ENTRE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE ET POLE EMPLOI DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL DE DEMANDEURS D'EMPLOIS CIBLES

M. CAROLE donne lecture du document de présentation.

M. le Président Claude LISE – Avis de la Commission Insertion.

<u>Mme Josiane PINVILLE</u> – Au niveau de la Commission Insertion, nous relevons cet exemple de partenariat pour porter une réponse positive pour l'insertion donc nous avons émis un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE – Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Collègue LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA – Merci Président. Nous avons toujours des dispositifs très louables pour les personnes éloignées de l'emploi, mais en quelque part, il faudra leur faciliter les choses. Comment faire la relation entre Pôle Emploi et ces personnes ? Parce que souvent, elles sont ballotées d'un service à un autre. Même nous, en tant qu'élu de l'Assemblée, quand nous faisons des interventions au niveau du Pôle Emploi pour demander des informations complémentaires, nous ne sommes pas toujours entendus. Il serait nécessaire, à travers ce dispositif, de faciliter l'introduction de ces dites personnes à ce dispositif afin qu'il n'y ait pas de parcours du combattant et qu'ils ne sentent pas lésés par ce dispositif mais au contraire qu'ils puissent s'y retrouver.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Y a-t-il une autre intervention ? Sinon, nous passons au vote. Collègue CATHERINE.

M. Félix CATHERINE – Merci Président. C'est un sujet très important puisqu'il s'agit de voir l'offre d'insertion sociale, territoriale ; la rendre encore plus visible. Mais j'ai tout de même un questionnement. Quand on regarde les moyens mobilisés par les partenaires, quand on observe que la CTM reste imprécise finalement sur les moyens humains possibles proposés puisqu'on est simplement assurant l'accompagnement global avec les conseillers de Pôle Emploi, pour la CTM, que propose-t-on en réalité ? Il est indispensable également qu'il y ait un coordinateur de la mise en œuvre effective de la convention en termes de suivi puisque cela permettra de bien identifier les outils de partage à partir des

procédures formalisées qui avaient été évoquées par le conseiller. Autant dire que si on est dans une dynamique extrêmement intéressante et positive, il importe quand même qu'il y ait une implication plus soutenue de la CTM sur le plan des effectifs à apporter sur le sujet.

M. le Président Claude LISE – Mme LESDEMA.

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – J'ai fait une demande et j'aimerais avoir l'impression d'avoir été entendue parce que, après ma remarque, il a été dit que l'on passe au vote. Avant de passer au vote, j'aimerais bien entendre ce que développerait l'exécutif en charge de ce dossier. Merci.

M. Francis CAROLE – II y a d'autres questions ?

M. le Président Claude LISE – Il n'y a pas d'autre demande d'intervention donc tu peux répondre.

M. Francis CAROLE – Pour répondre à l'interpellation du collègue CATHERINE, la question ne se pose pas en termes d'effectifs. Ce qui se passe aujourd'hui, c'est que souvent nous avons des démarches cloisonnées : Pôle Emploi de son côté, la CTM de son côté. Ce que nous essayons de faire, c'est de décloisonner les démarches. C'est-à-dire que quelqu'un se présente ; on a un premier outil qui s'appelle le document unique du demandeur d'emploi, c'est un élément essentiel. Ensuite, ce demandeur d'emploi a des freins sociaux. A ce moment, le Pôle Emploi aura 20 personnes affectées sur cela donc 20 personnes dédiées ; 10 personnes sur ces fonds propres, 10 personnes sur les fonds FSE. La Collectivité a, à travers le territoire, un réseau de travailleurs sociaux qui font la jonction avec Pôle Emploi. Évidemment, il y aura des formes de coordination parce que, ce qu'il faut bien comprendre à travers ce dossier, ce que Mme LESDEMA a évoqué, c'est-à-dire le risque que le demandeur d'emploi soit balloté de Pôle Emploi, à la CTM, que nous évitions ce risque, que ces personnes soient accompagnées de manière cohérente par Pôle Emploi et par la CTM à travers un certain nombre de dispositions organisationnelles qui vont être prises parce que il y aura des personnes qui vont étudier de manière collective les dossiers qui vont mettre en lien les apports de Pôle Emploi en termes de possibilité d'embauche et la Collectivité en termes d'accompagnement social. Souvent, on a une rupture entre la recherche d'emploi et l'accompagnement social. C'est cette rupture qu'il faut essayer de corriger et c'est la fonction fondamentale du dispositif, d'où le terme d'accompagnement global. C'est à dire que ce sera un accompagnement sur le champ de l'emploi combiné à un accompagnement sur le champ du social.

<u>M. Félix CATHERINE</u> – Je voulais simplement que l'on précise les moyens. Il est vrai que finalement on a les travailleurs sociaux sur le terrain qui vont assurer la coordination mais est-ce que l'on peut préciser un peu plus les moyens ?

M. Francis CAROLE – Il n'y aura pas de moyens financiers supplémentaires. Le problème que l'on a toujours eu avec Pôle Emploi dans ce genre de situation, c'est la coordination. Cela ne se pose pas en termes financiers particulièrement, et cela ne se pose pas non plus en termes d'effectifs. C'est pourquoi dans le document, nous avons écrit « des travailleurs sociaux identifiés comme référent du Pôle Emploi, assurant l'accompagnement global avec les conseillers de Pôle Emploi ». C'est ce qu'il faut retenir fondamentalement dans cette affaire. Ensuite, vous verrez que, dans la convention qui est proposée, il y a tout un process : le parcours du demandeur, c'est dans le document page 2, les préconisations etc. Donc il y a un process très précis qui est retenu mais qui ne demande pas véritablement de moyens financiers importants.

M. Jean-Claude DUVERGER – Il y a un service social qui va suivre cela.

<u>M. Francis CAROLE</u> – Oui absolument, avec des référents spécifiques, qui seront affectés non pas sur X ou Y question mais sur la question de l'accompagnement des demandeurs d'emploi identifiés. C'est très simple. Vous avez une liste de demandeurs, celle-ci est accompagnée par le Pôle Emploi et par la Collectivité par des travailleurs dédiés.

M. le Président Claude LISE – Pouvons-nous passer au vote ?

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (0) Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Nous pouvons passer au point 27.

27/ ATTRIBUTION DANS LE CADRE DUNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ANNUELLE D'UNE SUBVENTION A l'ASSOCIATION LAIQUE POUR L'EDUCATION, LA FORMATION, LA PREVENTION ET L'AUTONOMIE (ALEFPA)

M. Francis CAROLE – Je demanderais aux collègues de corriger parce que quand ce dossier est passé en Conseil Exécutif, nous avons corrigé un élément : c'est la convention d'objectifs et de moyens qui est une convention triennale, ce que le donateur a souhaité, c'est que ce soit un accompagnement annuel ; donc il faudra systématiquement corriger dans le document, remplacé tout ce qui est convention triennale par convention annuelle. C'est-à-dire que chaque année, nous aurons à nous prononcer sur ces demandes et il n'y a pas de raison que nous ne donnions pas chaque année des moyens d'accompagner.

M. CAROLE donne lecture du document de présentation.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission aux affaires sociales

<u>Mme Stéphanie NORCA</u> – Président, nous n'avons pas été sollicités sur ce dossier. Peut-être une autre commission mais pas la nôtre.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il une autre commission ?

<u>Mme Maryse PLANTIN</u> – C'est la commission santé avec un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il d'autre commission ? Y a-t-il des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote.

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (0) Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au point 28.

28/ ADHESION DE LA COLLECTIVITE AU RESEAU DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR UNE ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

M. CAROLE donne lecture du document de présentation.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission insertion, économie sociale et solidaire.

<u>Mme Josiane PINVILLE</u> – Tenant compte des différents avantages que l'inscription à ce réseau va porter (retours d'expérience, informations, échanges etc) la Commission a donc donné un avis très favorable à cette inscription.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Y a-t-il d'autres avis de commission ? Y aurait-il des demandes d'intervention ? Nous passons au vote.

VOTE

Abstentions ? (0)

Contre ? (0)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au dossier 29.

29/ PROJET DE CONVENTION VILLE DU LAMENTIN /COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM) : AMENAGEMENT DE LA DISPONIBILITE POUR UN AGENT DE LA CTM MEMBRE BENEVOLE DE LA RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE (RCSC)

M. CAROLE donne lecture du document de présentation.

 $\underline{\text{M. le Président Claude LISE}}$ – Y a-t-il un avis d'une commission ? Pas d'avis ? Y aurait-il une demande d'intervention ? Il n'y en a pas.

M. David ZOBDA – Si, simplement pour souligner l'importance que nous apportons à cette équipe de sécurité civile. Je voudrais remercier la CTM d'avoir accepté de mettre cet agent à notre disposition par le biais de cette convention. C'est extrêmement important pour nous et nous avons constitué une équipe solide qui intervient dans les différents quartiers, à chaque fois qu'il y a des catastrophes annoncées ou des situations délicates. Sur chaque quartier, nous avons une petite équipe constituée et formée qui est en capacité à réagir et à prendre en charge les populations, donc merci d'avoir accepté que cet agent contribue à la constitution de cette équipe.

M. le Président Claude LISE – En l'absence d'autre demande, nous passons au vote. Collègue ZOBDA, tu dois sortir compte tenu du fait que tu représentes la ville du Lamentin.

VOTE

Abstentions ? (0)

Contre ? (0)

Adopté à l'unanimité.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Pouvez-vous indiquer au collègue qu'il peut rentrer. Merci. Nous passons au numéro 30.

30/ DEMANDE DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ELABORATION DU PLAN INTERCOMMUNAL DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE DE CAP NORD

M. CAROLE donne lecture du document de présentation.

M. le Président Claude LISE – Avis de la Commission logement habitat.

Mme Stéphanie NORCA – La commission a émis un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'intervention ? Sinon, nous passons au vote.

VOTE

Abstentions ? (0)

Contre ? (0)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au dossier 31.

31/ DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR LOGEMENT SOCIAL (ALS) AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

M. CAROLE donne lecture du document de présentation.

M. le Président Claude LISE – Avis de la Commission logement, habitat.

Mme Stéphanie NORCA – C'est un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Qui demande à intervenir ? Non, personne. Nous passons au vote.

VOTE

Abstentions ? (0)

Contre ? (0)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au dossier 32.

32/ DEMANDE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DE SOLIHA ANTILLES AGENCE IMMOBILIERE SOCIALE (EX SIRES) POUR LES EXERCICES 2017 ET 2018

M. CAROLE donne lecture du document de présentation.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la Commission logement, habitat.

Mme Stéphanie NORCA – C'est un avis favorable, Président.

M. le Président Claude LISE – Qui demande à intervenir ? Personne. Nous passons au vote.

On laisse sortir Mme PINVILLE. Nous ne pourrons pas compter la procuration de Mme BAURAS.

VOTE

Abstentions ? (0)

Contre ? (0)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Nous permettons aux collègues de revenir. Nous passons au point 33.

33/ DEMANDE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DE SOLIHA MARTINIQUE (EX PACT) AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

M. CAROLE donne lecture du document de présentation.

M. le Président Claude LISE – Avis Commission logement habitat, je suppose favorable.

<u>Mme Stéphanie NORCA</u> – Bien sûr, Président. Dès qu'il s'agit de dossiers intéressants et de promouvoir le logement, il n'y a pas de difficulté pour nous.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je suis obligé de demander à nos amis qui sont concernés directement de quitter la salle et nous allons passer au vote.

VOTE

Abstentions ? (0)

Contre ? (0)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Alors il y a deux questions supplémentaires que tu dois nous présenter.

4S/ COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LA DEMOUSTICATION NOVEMBRE 2018

M. CAROLE donne lecture du document de présentation.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission santé.

<u>Mme Louise TELLE</u> – Dans le contexte actuel d'accroissement des épidémies liées aux moustiques, il s'agit là d'une initiative de grande utilité sociale et sanitaire pour laquelle la Commission émet un avis très favorable. Par ailleurs, la Commission souhaite que ces travaux fassent l'objet d'une publication à très court terme. Merci.

M. le Président Claude LISE – Je crois qu'il faut souligner, que par le service de démoustication que nous avons mis en place en en 1991, nous avons acquis une certaine notoriété. Nous avons une capacité d'expertise qu'il ne faut surtout pas perdre. J'ai été à l'origine de cette affaire en 1991. Il y a eu de longs débats avec l'Etat qui n'a jamais voulu nous transférer complètement la compétence alors que nous y avons des moyens énormes, à la fois en finances mais aussi en capacité d'expertise par des personnalités, notamment le Docteur YEBAKIMA qui est connu bien au-delà de nos frontières. Je pense donc qu'il faut, au travers de manifestation comme celle-ci, souligner ce que nous avons pu acquérir comme compétence, expertise et notoriété dans un domaine quand même important. Nous sommes reconnus. Ce n'est pas par hasard que l'on nous a demandé de présider l'ADEGE. Alors y a-t-il des demandes d'interventions ? Il n'y en pas. Nous sommes unanimes.

VOTE

Abstentions ? (0)

Contre ? (0)

Adopté à l'unanimité.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Nous passons à la dernière question présentée par Francis CAROLE, c'est la question 5S.

5S/ MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF INNOVANT INTITULE PARCOURS D'INSERTION ET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL TERRITORIAL

- <u>M. le Président Claude LISE</u> C'est embêtant parce que cela s'appelle « piste », alors qu'il existe un plan piste qui est un plan des anciens services techniques du Conseil Général, nous l'avions appelé le plan d'intervention d'urgence « Plan PISTE ». Alors il va falloir peut-être trouver...
- M. Francis CAROLE Il faudra peut-être que l'on dise « piste sociale ».
- M. le Président Claude LISE Voilà, « piste sociale ».
- M. CAROLE donne lecture du document de présentation.
- M. Francis CAROLE Il va falloir demander au collègue BRANCHI de trouver un autre terme pour « employabilité » qui soit moins pénalisant.
- M. Michel BRANCHI Tout à fait, c'est issu du fond monétaire international.
- M. CAROLE reprend la présentation du rapport.
- M. Francis CAROLE Ce dispositif expérimental et innovant devra faire l'objet d'un suivi évaluation par un Comité de pilotage sur la période 2018-2020. Vous aurez noté que dans le comité de pilotage, on prévoit un conseiller exécutif du secteur social, la DGA des solidarités mais je pense qu'il est important qu'il y ait aussi des membres de l'Assemblée. J'aurais proposé qu'on ajoute dans ce comité de pilotage les présidentes des commissions qui sont en lien avec ces questions, je pense notamment au secteur social et secteur de l'insertion. J'aurais donc introduit cet amendement dans le rapport qui est présenté. M. CAROLE reprend et achève la présentation du rapport.
- M. le Président Claude LISE Avis de la Commission des affaires sociales.
- <u>Mme Stéphanie NORCA</u> Pour nous, c'est un avis favorable. J'apprécie particulièrement la proposition faite par le conseiller exécutif d'élargir le comité de pilotage avec un certain nombre d'élus de l'Assemblée en tous les cas les présidentes de commission en charge du domaine.
- M. le Président Claude LISE Avis de la Commission insertion.
- <u>Mme Josiane PINVILLE</u> Nous n'avons pas examiné ce dossier mais nous tenons compte de l'explication qui a été donnée par le collègue de l'Exécutif; nous ne pouvons qu'être favorable à une telle action.
- M. le Président Claude LISE Qui demande la parole ? Collègue DUVERGER.
- M. Jean-Claude DUVERGER Nous n'avons pas été associés au comité de pilotage mais nous prenons tout de même. Je voudrais simplement pour mieux comprendre savoir quand on parle de personnes vulnérables, de qui s'agit-il? Les gens qui sont à l'ACISE? Les femmes battues qui ne dénoncent pas? Les gens qui sont dans les groupes influencés par des boss du groupe? Peut-on cibler ces personnes vulnérables?
- <u>M. Francis CAROLE</u> C'est ce que tu as indiqué principalement. Cela va s'étendre aussi aux bénéficiaires du RSA. C'est un terme qui permet d'identifier un certain nombre de personnes dont le public auquel tu as fait état.

- M. Jean-Claude DUVERGER Il y a des jeunes qui ont fait des études, master et docteurs mais qui ont fini dans la drogue. Ce sont des personnes fragiles aussi.
- <u>M. Francis CAROLE</u> –Tout à fait, absolument. Ce n'est pas une question de diplôme ; c'est la situation de la personne.
- M. Jean-Claude DUVERGER Et bien, il faut aider l'ACISE.
- M. Francis CAROLE Je t'ai déjà apporté une réponse à cela, non seulement je suis d'accord mais je les ai également rencontré ; les dossiers ont été instruits. Ensuite, comme je n'ai pas la langue de bois, je pense que dans les paiements, il y a des difficultés puisque le dossier a été traité et présenté devant vous, ici en plénière.

M. le Président Claude LISE – Bien, pouvons-nous passer au vote ? VOTE
Abstentions ? (0)
Contre ? (0)
Adopté à l'unanimité.

<u>M. Francis CAROLE</u> – Président, je t'avais demandé l'autorisation de répondre à une question qui avait été posée par le collègue PAMPHILE, lors de la dernière plénière. Je suis embêté que le collègue PAMPHILE ne soit pas là, mais il va recevoir l'information.

Le collègue PAMPHILE nous avait interpellés sur deux questions. Une question liée aux associations intervenant dans le domaine de l'insertion et une question liée à l'EHPAD de Basse-Pointe. J'avais donné une première réponse et j'avais promis de revenir de manière plus systématique sur ces deux dossiers parce que l'intervention pouvait donner l'impression d'une punition à l'égard du nord de la Martinique, ce que j'avais déjà rectifié, et que le collègue PAMPHILE avait finalement retiré. Dans les deux interventions, il y avait une mise en cause de la CTM. Quand la CTM est prise en défaut, moi je n'ai aucune espèce de difficulté ; il nous faut être clair, même quand on a des faiblesses.

Par contre, concernant les associations sur lesquelles nous avions été interpellées, je rappelle que le collègue PAMPHILE a fait son intervention lors de la Plénière des 21 et 22 juin, il y a seulement quelques semaines. Je rappelle que, Fidèle et « Web TV du Nord », qui étaient des dossiers de 2016 ; ces dossiers ont reçu un avis favorable financièrement le 23 février 2017 ; donc ce n'est pas l'intervention de M. PAMPHILE qui a fait que nous avons accéléré la procédure. Une réponse avait été apportée le 23 février 2017, donc bien avant la plénière des 21 et 22 juin 2018. Pour Fidèle, c'est un montant de 35 635 € par proratisation des subventions pour l'accompagnement social et professionnel, et pour Web TV c'est 44300 € suivant la même logique que je viens de rappeler, la logique de proratisation.

En 2017, au titre des actions 2017, le Conseil Exécutif du 28 juin 2018 a donné un avis favorable pour le versement des subventions suivantes au SIAE, à la réception des arrêtés délibérés des formalités des mises en œuvre de la procédure conventions, versement d'acompte seront effectuées. Alors pour Fidèle qui a fait sa demande au 1er janvier 2018, le Conseil Exécutif au 28 juin 2018, a apporté une réponse favorable à hauteur de 45 000 €.

Pour « Yé Clic », la demande a été présentée le 26/10/2017 ; une réponse a été apportée le 28/06/2018 pour un montant total de 66 000€ ; la totalité de la demande qui a été faite. 2016 est donc payée, 2017 est traitée et au titre des actions 2018, le Conseil Eexécutif du 28 juin 2018 a donné un avis favorable pour le versement de subvention suivante au même SIAE, artère nord, dossier 2018, réponse le 28/06/2018 : 81 000 €. Fidèle Culture 89 000 €, Fidèle Valorisation du patrimoine et aménagement touristique 86 500 €, Fidèle Cordonnerie Art 70 000€, et « Yé Clic » 58 000 €. Autrement dit, l'ensemble des dossiers évoqués par notre collègue PAMPHILE, sont payés pour 2016 et traités pour ce qui

concerne 2017 et 2018. Après, il nous faudra suivre rapidement les procédures pour avoir convention, mandatement etc.

Je voulais apporter ces réponses au collègue PAMPHILE parce que j'avoue que j'avais été un peu choqué, sans faire de coquetterie, par des mises en accusation qui ne sont pas justifiées.

M. le Président Claude LISE - Collègue LORDINOT, une question ?

M. Fred LORDINOT – Merci M. le Président. Je remercie le collègue pour les précisions qu'il apporte. Le collègue PAMPHILE n'est pas là, il prendra connaissance du procès-verbal et il dira si la réponse le satisfait ou pas. En ce qui me concerne, la réponse du conseiller territorial concernant l'établissement d'hébergement aux personnes âgées dépendantes EHPAD à Basse-Pointe ne me satisfait pas.

M. Francis CAROLE – Je n'ai pas encore répondu.

M. Fred LORDINOT – Tu n'as pas encore répondu ?

<u>M. Francis CAROLE</u> – Tu as du constater cela. (*Rires*)

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Parce que tu as commencé par cela. (*Brouhaha*)

<u>M. Francis CAROLE</u> – J'ai indiqué les deux points sur lesquelles j'interviendrais et je suis intervenu sur le premier point.

M. Fred LORDINOT – Donc tu as réservé le meilleur pour la fin.

M. le Président Claude LISE – Collègue DUVERGER, tu veux apporter une précision ?

M. Jean-Claude DUVERGER – Comme il y a des gens qui nous entendent et qui nous écoutent... Dans la réalité, il n'y a pas d'erreur, il n'y a pas de fausses accusations. Il arrive qu'une collectivité prenne une décision et puis il y a une durée entre le bordereau et le mandatement. Au moment où les gens viennent nous voir c'est que les gens n'ont rien reçu. De temps en temps, il y a une différence de temps entre la décision et l'information. Au moment où les gens disent « je n'ai rien reçu », cela arrive. Ensuite cela peut être bloqué chez le payeur pour une raison ou une autre. Dans la réalité, ce n'est pas toujours faux de dire gu'on a rien reçu alors même que nous avons fait ce qu'il fallait faire.

M. Francis CAROLE – Tu as raison. Ce n'est pas une mise en cause des associations parce que, je pense qu'il est légitime qu'une association qui a fait une demande puisse s'enquérir de sa situation. Notre rôle est de traiter les dossiers et d'apporter les réponses. S'il n'y a pas de question sur cet aspect, je passerai à la question de l'hôpital.

Alors il est vrai que lorsque le Collègue PAMPHILE s'est exprimé, l'impression que nous avons eu c'est que la CTM ne faisait pas son job et qu'il y avait un blocage. C'est vrai que le terme est dans l'air « blocage ». Je vais rappeler rapidement l'historique de cette affaire, très synthétiquement. Tu connais mon esprit de synthèse, collègue LORDINOT, alors ce n'est pas la peine de me regarder comme cela. Je serai très bref et très clair.

Le centre intercommunal Joseph SALERE du Lorrain / Basse-Pointe dispose d'une autorisation de création d'un établissement pour personnes âgées d'une capacité de 40 places, par arrêté conjoint du Préfet et du Président du Conseil Général, celui qui aujourd'hui assure la présidence de notre assemblée territoriale, qui date du 4 septembre 2006. Vous avez entendu, c'est une autorisation qui

date du 4 septembre 2006. Et ce qui avait été convenu, Président, tu te rappelles c'est que cet EHPAD se trouve à Basse-Pointe. Par l'arrêté conjoint, puisqu'il y a une double responsabilité de l'Etat et du Président du Conseil Général, donc le 4 septembre 2006, l'autorisation est donnée pour la ville de Basse-Pointe.

Alors que se passe-t-il entre temps? Entre 2006 et 2009, le centre hospitalier du Lorrain qui disposait de trois ans pour réaliser le début d'exécution du projet d'EHPAD sur Basse-Pointe soit jusqu'à 4 septembre 2009, au moins un dépôt de permis de construire, en trois ans il n'y a rien eu. Entre 2006 et 2009, il n'y a rien eu alors cette autorisation qui valait pour trois ans. Donc le délai donné n'a pas été exploité par l'hôpital du Lorrain-Basse-Pointe. Les directions de l'hôpital précédentes et actuelles ont évoqué des difficultés à mettre en œuvre cette autorisation qui ne leur semblait pas économiquement viable, compte tenu de la capacité autorisée de l'EHPAD de 40 places. Autrement dit, les directions ont dit : 40 places ce n'est pas suffisant, donc ce n'est pas viable. C'est l'argument qui a été évoqué et qui explique que les choses aient trainé en longueur.

2011-2015: la demande du gestionnaire était d'augmenter la capacité de la structure de 20 à 40 places, 40 places +20 à 30 places supplémentaires, correspondant à une extension de 30 %. Or, à partir du seuil d'augmentation de 30 %, il faut procéder à un nouvel appel à projet. Les deux autorités, c'est-à-dire le Département et l'Etat ont procédé à un nouvel appel à projet le 26 mai 2014, puisque le collègue ZOBDA a suivi cette affaire. Le CHU de l'hôpital du Lorrain a répondu en juillet 2014. Le dossier fourni a été soumis à la commission d'appel à projet au cours de deux séances: le 24/10/2014 et 19/12/2014. Le contenu du dossier n'a pas répondu aux exigences du cahier des charges de l'appel à projet des autorités et les autorités, à savoir le collègue ZOBDA, qui est l'une de ces autorités, en tant que président avec Mme MANIN du Conseil Général, ont dû déclarer la procédure infructueuse et il y a eu une notification conjointe du 6 février 2015.

En 2016, on nous a parlé d'une délégation de la CTM qui s'était perdue dans les routes du nord. Cela c'est une anecdote. Quelle est l'histoire ? Les autorités concernées ont été relancées pour poursuivre le projet prévu initialement, c'est-à-dire le projet datant de 2006. Une étude a été faite concluant que l'implantation à Basse-Pointe risquait de générer des surcouts d'exploitation pour le CHI du Lorrain et que le plan de financement ne pouvait être bouclé, sans un apport extérieur de 6 millions d'euros ARS/CTM. Ce qui avait été donné par le Président du Conseil Général en 2006 a été remis en cause par une étude disant que Basse-Pointe ne faisait pas l'affaire parce que ce serait trop cher. Le souhait de la direction du CHI était d'installer le projet sur le même terrain d'assise de l'hôpital, soit au Lorrain, d'où ce que j'ai évoqué récemment d'affrontement sur le lieu d'implantation de l'hôpital.

En 2017, à la faveur de plusieurs rencontres entre les autorités ARS/CTM, la direction de l'établissement CHI du Lorrain Basse-Pointe, ont finalement retenu que la première proposition qui avait été retenue par le Conseil Général et le Préfet, définitivement l'option sur Basse-Pointe. Ceci date de 2017, en plus une solution d'extension de la capacité autorisée de l'établissement a été trouvée ; c'est une extension de moins de 30 %, qui n'implique pas un nouvel appel à projet, limité à 12 personnes. Donc cela ferait 40 initiales +12, portant la capacité du projet à 52 places, permettant d'éviter une nouvelle procédure d'appel à projet, relativement lourde.

En septembre 2017, il y a une réunion technique ARS/CTM, CHI du Lorrain et il a été demandé à la direction du CHI de travailler le dossier et de présenter au plus tôt une note architecturale allant dans le sens de l'EHPAD de 52 places à Basse-Pointe. En octobre 2017, l'ARS a écrit à la direction du CHI Lorrain Basse-Pointe, rappelant les éléments retenus.

En novembre 2017, il a été remis à l'ARS un dossier par la direction de l'établissement dans lequel a été présenté un pré-projet estimé à 8 955 265 € pour les 52 places et la direction du CHI a conditionné la poursuite de l'instruction du dossier à la confirmation par les autorités CTM et ARS de l'émargement au plan de financement proposé pour la somme globale de 6 000 000 € dont 2 500 000 € pour la CTM. Alors il est évident qu'aucune autorité ni l'ARS, ni la Collectivité ne peuvent accorder cette somme préalablement à l'étude et au projet ficelé. Généralement on procède ainsi. Il y a un projet ficelé dont on a étudié les coûts : construction, fonctionnement, nombre d'agents. Sur cette base il y a une estimation

qui est faite. Mais là, il n'y a pas eu de retour du CHI, au point que, sur une autorisation qui a été donnée en 2006, avec trois ans pour commencer l'exécution de ce projet, celui-ci se trouve exposé à un risque de caducité, et je vais même plus loin. L'ARS pour sa part, a déjà signé la déclaration de caducité. La Collectivité ne l'a pas encore fait puisque, comme le dit M. ZOBDA, il faut une double signature de la collectivité et de l'ARS, donc nous sommes dans cette situation.

Alors pourquoi je dis cela ? Je rappelle cela, simplement pour dire qu'elle a été le voyage de ce dossier et que le problème qui est posé ne relève pas de la responsabilité de l'ARS, mais c'est à l'ARS de se défendre ; et ne relève pas de la Collectivité aujourd'hui. Je vous ai rappelé les dates, les faits pour vous montrer quel avait été le parcours de ce dossier. Nous sommes aujourd'hui devant une situation qui est extrêmement simple : soit le président de la collectivité signe avec l'ARS, l'arrêté de caducité, ce qui permettrait... Parce que quand une opération est prévue pour 2006 et n'est pas réalisé 12 ans après, cela veut dire que rien ne se fait sur le secteur. La question qui peut se poser est très simple : est-ce que l'on décide de la caducité, ce qui permettrait de relancer quelque chose avec l'espoir que cela aboutisse ? Est-ce qu'on ne prononce pas la caducité et qu'on essaie de trouver les moyens pour que les choses se débloquent ?

Je le répète : ce n'est pas la CTM qui bloque les choses. J'ai demandé aux services que des informations précises nous soient remontées avec des procès-verbaux de réunions, etc. Je n'ai pas désigné des personnes mais j'ai simplement expliqué où nous en étions de ce dossier. Pour ce qui concerne la CTM, le Président LISE, comme le Président du Conseil Exécutif, souhaitent que dans le nord, il y ait des structures qui répondent aux besoins. Il ne peut pas y avoir dans un territoire avec tout d'un côté et presque rien de l'autre, ce n'est pas acceptable. Nous voulons qu'il y ait quelque chose mais il faut aussi que chacun des partenaires fasse preuve de bonne volonté. Voilà ce que je voulais dire pour informer les collèques de la situation de ce projet d'EHPAD.

M. le Président Claude LISE – Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT — Je remercie le conseiller exécutif CAROLE pour les informations apportées. J'espère que nous partageons le même objectif; c'est de faire qu'il y ait davantage de structures d'hébergement pour accueillir les personnes âgées dépendantes, particulièrement dans le Nord, où on sait qu'il y a d'énormes difficultés sociales. Ce sont là des familles démunies, des personnes qui n'ont pas les moyens de payer et surtout une forte demande récurrente. Tout élu martiniquais sait que chaque semaine, il y a quelqu'un qui lui demande : « est-ce que tu connais un établissement qui pourrait prendre mon père ou ma mère ? ».

Collègue, tu connais les difficultés du secteur hospitalier. L'exemple le plus emblématique, c'est celui de l'ancienne maternité lorsque le centre hospitalier n'arrivait pas à financer le nouveau plateau technique. A l'époque, tu étais comme moi-même conseiller régional : la décision avait été prise de racheter ce bâtiment pour apporter la quote-part du CHU pour construire ce plateau technique que nous avons à plus de 200 millions d'euros. Tu connais les difficultés de Centre Hospitalier de Trinité, qui lui aussi n'arrive pas à mettre en œuvre les projets que lui-même porte. Le Centre Hospitalier du Lorrain a les mêmes problèmes.

La question fondamentale c'est la position que nous adoptons comme élus locaux. Le Directeur de l'ARS est venu ici le jour où le Préfet était là. Moi j'ai été choqué parce que, ce jour-là, il a dit : « Ah oui mais vous comprenez, vous n'avez pas plus de chance de mourir d'un cancer en Martinique parce qu'en France la situation est encore plus délicate ». Mais il s'est repris quand il a vu la réaction du collègue ZOBDA et la mienne, comme tout à l'heure, tu as interprété mon regard. Et tout de suite, il a dit : « mais je sais qu'ici en Martinique, la première cause de mortalité c'est le cancer ». Moi je dis aux fonctionnaires métropolitains qui viennent ici, renseignez-vous bien sur la situation du pays avant de parler. Cela c'est une première chose.

Parce que, aujourd'hui, le centre hospitalier, tu le sais comme moi-même, c'est 380 millions d'euros. Les collègues CATHERINE et VALENTIN maitrisent mieux ce dossier que moi. Donc il y a des

problèmes financiers énormes. On nous dit qu'il y avait une dette de 140 millions d'euros pour payer les fournisseurs, c'est passé à 100 millions d'euros. La question que je te pose, tu es un martiniquais comme moi-même; la santé ce n'est pas notre secteur, ce n'est pas notre compétence. Est-ce que nous ne pouvons pas intervenir en garantie pour pouvoir aider et cautionner l'hôpital? Puisque si ce n'est pas notre secteur, on investit 12 millions dans un Cyclotron. C'est que c'est notre secteur finalement. Si on donne 12 millions pour un Cyclotron, c'est que la santé concerne tous les élus martiniquais et tous les martiniquais.

Cette question financière importante du financement des établissements d'hébergement et d'accueil des personnes âgées dépendantes, tu sais que l'on aura à la traiter dans les années à venir. Et la question est la suivante : est-ce que nous pouvons trouver un consensus entre majorité et opposition pour dire à l'ARS, si vous en êtes d'accord que ce projet, il répond à un besoin et la Collectivité est prête à participer pour le financer ? C'est comme cela que j'ai compris l'intervention du collègue. Parce que moi, je te le dis très franchement, je ne compte pas sur les directeurs de l'ARS qui passent ici pour mener un plan régional de santé capable de répondre aux besoins des martiniquais. Nous en avons parlé la dernière fois, dans le plan régional de santé.

M. Michel BRANCHI – C'est MACRON...

M. Fred LORDINOT – Laisse-moi parler. M. MACRON n'a rien à voir dans cela. Mais si chaque fois que je parle tu te mets à intervenir, tu reviens sur Macron.

M. le Président Claude LISE – Je vous ai laissé apporter des précisions sur un dossier en sortant un peu du sujet que nous avions mais ce n'était pas pour que l'on fasse un débat général. Si, en plus, on arrive à travers cela, à évoquer les problèmes du gouvernement actuel, son président, tout à l'heure on va me parler de l'Europe etc, non. Ce n'est pas possible. Je vous signale qu'il y a 31 questions que le collègue LAVENTURE doit nous présenter, ensuite il y a encore deux questions du collègue BOUTRIN; il est 12h30. Alors je te redonne la parole mais je demande qu'il ne soit pas fait allusion à des questions de politique au niveau national français.

M. Fred LORDINOT – C'est un médecin qui parle qui est du Nord aussi. Donc la question que je pose, elle est fondamentale. Elle concerne peut-être l'un des secteurs prioritaires aujourd'hui pour nous martiniquais, c'est le secteur de la santé. On peut avoir 150 000 points à l'ordre du jour, il faut que ce soit clair et je demande aux collègues d'arrêter définitivement de m'interrompre comme ça, parce que je ne le fais pas guand il parle. Donc à un moment donné, il faut pouvoir s'écouter.

Je propose une démarche commune ici pour qu'on mette l'Etat devant ses responsabilités ; l'ARS est représentant de l'Etat, donc je ne comprends pas son attitude. Je le répète, lorsqu'un Etat est dans une situation financière améliorée, nous martiniquais, nous sommes mieux placés pour faire des revendications, puisqu'on sait d'où vient l'argent. Donc il faut que l'on soit sérieux. Sur cette question-là, il me semble qu'il y a une position politique à prendre de notre Assemblée, concernant le financement de ces établissements face à une attitude de l'Etat et de l'ARS. C'est ainsi que j'ai interprété l'intervention du collègue. Il n'y a pas de polémique - tu as fait l'historique - il y a une volonté de construire un établissement d'hébergement sur le nord. Il faut trouver les moyens de le financer. Ces moyens de financement, il faut les chercher et je pense que nous les avons, nous à la CTM, nous pouvons trouver l'ingénierie financière ; nous pouvons faire en sorte qu'il y ait une démarche commune et constructive de toute la communauté pour que cet établissement voit le jour, sans polémique. Je te remercie pour ton information.

M. le Président Claude LISE – Collègue VALENTIN.

Mme Sandra VALENTIN – Merci Président. Bonjour à chacune et chacun. Je voudrais compléter l'intervention du collègue LORDINOT. D'abord, une question : est-ce que fondamentalement la difficulté a été un problème de financement ? J'ai noté que l'autorisation initiale datait de 2006 et le projet a mis du temps à arriver. Or, c'est vrai qu'il apparait que pour le Centre Hospitalier Louis Domergue, la difficulté a été la même ; il y a eu un retard ou une absence de présentation de projet alors même que les sommes étaient identifiées. Là où je veux en venir, c'est que précisément sur la question des EHPAD, pour le coup, la CTM est impliquée puisque c'est une convention tripartite et il y a un financement qui relève, pour la partie dépendance, de la Collectivité territoriale.

Que pouvons-nous faire, effectivement, pour, dès lors qu'il y a un certain nombre de conditions qui sont réunies pour qu'elles présentent un projet, que ce projet soit véritablement soumis ? Parce que vous êtes aussi bien placés que nous et la population le vit au quotidien, pour savoir que nous avons ce besoin de lits, d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Je pense notamment en termes de prévision, au centre Hospitalier du Saint-Esprit, qui lui aussi est censé être reconstruit d'ici quelques années. Que pouvons-nous faire en termes de prévention, en termes de prévision d'ores et déjà pour faire en sorte que, dès lors que l'on a des autorisations, est-ce que l'on peut accompagner ? Qu'est-ce que la CTM peut faire pour soutenir ces professionnels pour que les projets soient présentés et que nous, en tant qu'élus, nous pouvons dire à la population, voilà ce que nous mettons à votre disposition, pour que les personnes qui ont ces besoins de lits puissent trouver les moyens de satisfaire leurs demandes. Je vous remercie.

M. le Président Claude LISE – Collègue Yan MONPLAISIR.

<u>M. Yan MONPLAISIR</u> – Oui, M. le Président, je sais que nous avons encore beaucoup de points à l'ordre du jour mais je pense que c'est un sujet dont nous ne devons pas faire l'économie car il s'inscrit dans un phénomène quasi irréversible. Nous avons une population qui vieillit, tout le monde le répète, nous savons que nous aurons ces problèmes-là, de manière de plus en plus aiguë. Je rejoins donc les préoccupations exprimées par d'autres, notamment par le collègue LORDINOT. Je crois que nous pourrions inviter l'Exécutif, mais peut-être nous-même nous saisir de ce sujet, pour réfléchir de manière plus globale à cette problématique.

M. le Rapporteur, j'entends la réponse qui est donnée et qui est également tout à fait justifiée, parce qu'on ne pouvait pas laisser supposer qu'il s'agissait d'une défaillance de la Collectivité. Cette précision me paraissait nécessaire. Mais dans le même temps, il me parait nécessaire aussi que nous ayons une réflexion sur le fond du problème, du vieillissement de la population. On sait dans quelle mesure les besoins vont s'exprimer ; ils vont s'exprimer de manière de plus en plus aigüe et il est important que nous soyons là-dessus - je rejoins ce qui a été exprimé - aussi unanimes que possible pour qu'on n'utilise pas les éventuelles divergences, ce qui pourrait ne pas donner le sentiment que nous sommes tous d'accord là-dessus. Nous devons tous être d'accord de la nécessité de souligner à l'attention du gouvernement, le caractère particulier de la situation particulière de la Martinique. Notre territoire est confronté à une situation qui est un phénomène général en France, mais qui est particulièrement aigu chez nous.

Le phénomène va s'accentuer et créer en plus des situations qui, humainement, vont être de plus en plus pénibles, quand vous écartez les gens de leur commune, de leur famille. C'est une manière de vivre chez nous qui existe encore. On vit encore dans la commune familiale où on est né. On voit bien les attachements, les patronymes comment ils sont rattachés à des territoires. Il faut que ceux qui ont la vision large des choses, qui leur est imposée par leur positionnement, il faut aussi qu'ils aient une vision plus étroite, parce que cette vision étroite, elle est notre vision large. Il y a un vrai plan, mais peut-être que le rapporteur va nous indiquer si ce projet existe. Il faut, à travers tous les moyens dont nous

disposons et nous avons pour cela des parlementaires qui le feront le cas échéant, faire en sorte que l'Etat évidemment tienne compte de la situation particulière de la Martinique. Nous devons aussi nous-mêmes, tenir compte de notre situation, avoir notre propre réflexion, et éventuellement faire nos propres choix par rapport à d'autres arbitrages que nous pourrions être amenés à faire. Je crois que, là-dessus, il faut que nous arrivions à avoir un consensus, cela me parait souhaitable dans un souci d'efficacité pour répondre à cette exigence.

M. le Président Claude LISE – Collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER – Bonjour chers collègues. Je crois que voilà un autre sujet hyper important qui s'adresse à nous, et notamment pour le nord. Mé mwen té ké bien enmen ke mèm lè nou ka rapelé que la santé sé mission l'Etat, rRapelé combien à la fois Konseil jénéral, Konseil réjional, jodi jou CTM, combien nou ja investi pou substitué kô-nou à l'Etat ki paka pran responsabilitéy. Paske nou ka palé du nord. Man kwé sé collègue VALENTIN ki di sa ou collègue LORDINOT. Trinité, y ni an subvensyon, an terrain et an subvensyon que la Ville Trinité mais aussi la région, du temps Missié Marie-jeanne té mété à dispozision pou té riconstui, nou ka continué palé en 2018, piès kalté aksyon sincère pas faite. Mwen kouè que les collectivités ka joué rol-yo. Pétèt que nou paka mobilizé asé pou fé yo tan-n nou pou di ke mi sa nou za pôté. Mé mwen ka kouè ke lè-a vini pou nou véritablement mété service léta adan responsabilitéy.

Fok fè an bagay ki parlan. Kite a bloké pendant un certain nombre de temps, paske fok di ke la santé sé pou tout moun, et notamment moun dans le nord. Pwoblèm centre Basse-Pointe Lorrain, sa ka fè 2 ou 3ème séance ke nou ka viré di sa ; tou sa nou fè nou, lé zélu, di : est-ce ke nou ka fè sa kifô ? Man ka di ke chak moun pran responsabilité-yo, et léta osi. Soit nous fwansé ou nou foncé. Si nou fwansé, fok léta ka trété-nou kon tout lé zot réjion. Epi ki palé ke nou pé fè épi populasion-an pou y santi koy impliké. Man ka di zot déception-mwen di wè le mardi-a nou fè mobilisasyon-an le 12, 250 moun nou téka twouvé sa extraordinaire. Mé man ka di pour an populasyon de 400 000 moun, ni environ 200 000 moun martiniquais, sa impensable, et nou kouè que épi 250 moun nou ké fè fléchi comportement léta fwansé. Sé la fok nou posé pwoblem-lan véritablement. Mint'nan diagnostik-la pou sav ki nou bizouin comme infrastructure par rapport à vieillissement populasyon-an. Atchelman si sé pou rifèy, nou key rifèy puiske la vie basée asou répétition, mé man kouè si janmin léta fwansé téni représentant ysi-a, et bien lè ou pa sa minnin bèf ou ka rété dèyè pôté kôd, soi yo ka kité nou, et nou ka dirigé péyi-a kon nou ka santi, ou yo gadé an certain nombre de compétans. Mé lè yo gadé compétans-lan, fô yo mété les moyens ka vini épiy. Sé sa mwen té lé di.

M. le Président Claude LISE – Collègue LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA – L'aide aux EHPAD, c'est un débat que l'on aura toujours. Mais est-ce le seul débat qu'il faut que l'on ait sur le vieillissement et la prise en charge de nos personnes qui vieillissent, nous-même, nous y sommes. Nous y arrivons à grand pas. Il faudra également associer à ces demandes de construction d'EHPAD, très certainement l'amélioration de l'habitat, des personnes qui peuvent rester chez elle. Il faut également très certainement privilégier l'hospitalisation à domicile qui n'est pas un moindre problème. On nous dit que la Martinique deviendra l'un plus des vielles régions de France ; il faut se préparer à mettre en nombre des EHPAD. Je pense qu'il est important d'aider les personnes âgées à rester à leur domicile, à professionnaliser les professionnels qui sont sur secteur d'activités, à améliorer leurs conditions d'habitation, à améliorer la prise en charge de ces personnes âgées. Parce qu'il ne faut pas que l'on se fasse des illusions : on sait que le marché des EHPAD est peut-être florissant mais qui ne pourra pas répondre aux besoins ou aux capacités financières de tout un chacun quand on connait le loyer mensuel. Je pense que l'on doit ouvrir l'éventail

de toutes les possibilités que nous avons pour faire rester dans de meilleures conditions, nos personnes âgées dans leurs habitations.

M. le Président Claude LISE – Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Quand j'ai écouté toutes les interventions, il s'impose un débat sur la santé parce que dans tout ce qui est dit là, il y a une richesse. Il y a une nécessité ; la preuve c'est simplement sur la réponse à une question posée, qui n'est pas le point mais on sent très bien que l'on a besoin de dire un certain nombre de choses, d'où s'impose un grand débat. Je voudrais dire, collègue MONPLAISIR, on ne vieillit pas, on vit longtemps! A mon âge, mon père était déjà mort, donc je vis longtemps mais je ne suis pas vieux!

M. Le Président Claude LISE – Parfait. C'était très intéressant mais je suis obligé de vous demander de ne pas entamer trop de débats généraux. Je suis partisan, je l'ai déjà dit, de débats thématiques. Pour cela, il faut qu'il y ait un accord général. Il faut que le règlement intérieur dise comment on introduit un débat général. C'est un petit plaidoyer pour qu'on en finisse une fois pour toute. Je le dis aux membres de la commission ad hoc pour que l'on arrive à avoir une procédure. J'ai besoin d'une procédure pour savoir comment lancer une plénière thématique. Je n'ai pas la logistique ni les moyens de provoquer une plénière. Par conséquent, il faut qu'il y ait quelque chose qui me donne la possibilité de le faire. Tout le monde me dit de le faire, mais il ne suffit pas que j'écrive sur un papier dans quinze jours, on se réunit sur tel dossier thématique. Une fois que j'ai fait cela, que se passe-t-il ? Je pense qu'il faudra le faire mais il faudra qu'on se donne les moyens de faire ce type de débat qui sont des débats essentiels effectivement, qui vont animer la réflexion de la collectivité. Cela va enrichir, à mon avis, les commissions, et apporter des choses à l'Exécutif etc. En attendant, revenons au sujet. Donc, tu conclus rapidement.

M. Francis CAROLE – Très rapidement, je vais conclure. Je veux d'abord remercier le Président de m'avoir permis de faire cette mise au point et, en même temps, d'informer les collègues. Je veux dire trois choses très simplement. Tout d'abord, collègues, nous avons présenté ici au mois de février 2018, le Schéma de l'Autonomie des Personnes âgées et des personnes en situation de handicap, dont un collègue a dit qu'il était puissant et qui répond à certaines questions qui ont été évoquées aujourd'hui et qui dit par exemple, que dans le Nord, qu'il faudra rétablir l'équilibre parce que c'est vrai, le nord manque de structures. C'est très clair, c'est-à-dire que la CTM aujourd'hui a des orientations très claires sur les institutions et la politique à mener concernant l'autonomie des personnes âgées, et des personnes en situation de handicap. Ce n'était pas là le sujet.

Deuxième chose, nous avons eu un débat général ; je rejoins les collègues sur l'appréciation de l'Etat et de l'archipel français évoqué par le Président de l'Assemblée. Il y a une espèce de postiche de la pensée archipélagique. Par contre, en même temps, collègues, je veux vous dire que, à des moments donnés, il faut répondre de manière très factuelle et ne pas se perdre. La question qui nous était posée c'était la question de l'hôpital de Basse-Pointe, qui n'est pas le cas de Trinité. J'ai d'abord répondu à une insinuation douce d'un collègue, laissant à croire qu'il y avait un problème au niveau de la CTM; la CTM n'a pas de responsabilité dans ce qui se passe aujourd'hui.

Par ailleurs, vous savez que je ne suis pas un défenseur de l'Etat, loin de là. Vous connaissez mes positions, ce sont les mêmes depuis 40 ans ; elles sont aussi radicales, elles n'ont pas changé. Par contre sur cette question-là, je ne peux pas mettre l'ARS en accusation. Sur cela, honnêtement, je ne peux pas mettre l'ARS en accusation puisque la réponse qui était attendue, c'était la réponse du CHI, donc je ne peux pas mettre l'ARS en accusation. Cela ne veut pas dire que man sé copin l'ARS, mais cela veut dire que parfois, il faut identifier clairement les responsabilités pour ne pas non plus lancer des accusations dans toutes les directions. Quand je le dis, je le dis avec ce que je suis, et vous savez qui je suis.

Enfin la troisième chose qui a été posée par les collègues, de manière tout à fait légitime, c'est que j'ai commencé à discuter avec le Président du Conseil Exécutif, pour savoir comment aller au-delà de cette difficulté que nous rencontrons. Parce que nous savons, et là nous partageons le même point de vue, que cette structure est nécessaire à Basse-Pointe et sur l'ensemble du Nord. Nous allons nous battre pour trouver, avec l'ARS, une manière de traiter cette question. Mais j'appelle l'attention des collègues, sur les délais : entre le moment de l'autorisation et la réalisation, une décennie peut s'écouler ! Ce n'est pas normal. Cela veut dire que nou ka wouè des pwoblem, nou ka twouvé des solutions, ayen pa ka fèt !

Il faut peut-être identifier les freins, peut-être et aller de l'avant. Voilà ce que je voulais dire et à la fois en remerciant le Président et les collègues.

M. Le Président Claude LISE – Merci. Il nous reste à voter

M. Francis CAROLE – Non, c'était une information.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Oui, effectivement, c'est vrai. Le vote était acquis, c'était une information complémentaire. Donc nous te remercions.

<u>Mme Sandra VALENTIN</u> – Excusez-moi Président. Ma question était de savoir est-ce qu'il avait identifié les freins qui ont fait qu'il a fallu au CHI dix ans pour sortir ce projet et est-ce que la CTM avait les moyens d'aider?

M. Francis CAROLE – Mme VALENTIN, ce n'est pas dix ans pour sortir le projet, c'est 12 ans pour ne pas le sortir. C'est ça la réalité. Le problème ce n'est tellement pas la CTM, ce n'est pas l'ARS, ce n'est même pas les fonds européens, puisque tout le monde était prêt à donner de l'argent. Donc j'ai identifié le problème mais si je le dis, je vais être soumis aux foudres de certains de mes collègues donc je ne dis rien, mais j'ai suggéré où était le problème.

M. Le Président Claude LISE – Bien, on ne peut pas en dire plus, je pense. Mes chers collègues, beaucoup d'entre vous l'ont appris aujourd'hui, nous avons une personnalité martiniquaise bien connue, qui nous a quitté, il s'agit de M. Germain SOUMBO, qui était connu en tant qu'enseignant, en tant que sportif également, il a été président du CROSMA. Nous avons proposé qu'une collègue, qui l'a bien connu, collègue LESDEMA, dise quelques mots pour lui rendre hommage, et à la suite de quoi, je vous proposerai d'observer une minute de silence, à l'occasion de ce décès qui est arrivé brutalement à l'âge de 56 ans. Collègue LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA – Merci Président. Je voudrais lui rendre cet hommage au nom de mes deux autres collègues de l'Institut Martiniquais du Sport aussi, où justement il a siégé avec nous. Il était le deuxième vice-président et jusqu'au bout, il nous aura aidé à faire avancer les dossiers, ne serait-ce que les dossiers de demande d'agrément pour le centre de formation. Aujourd'hui, au nom de tous les membres de l'IMS et de ses administratifs, je voulais transmettre nos plus sincères condoléances à la famille de Germain SOUMBO.

Germain était un administrateur apprécié, engagé. Toutes ces années à ses côtés nous ont permis de le découvrir ; son état d'esprit, sa ténacité vont beaucoup nous manquer. Il aura souvent bataillé ferme pour arriver à faire avancer la Martinique pour qu'elle soit reconnue dans toute la caraïbe, la grande comme la petite caraïbe. Il ne pourra pas participer au dernier combat où il avait obtenu que la Caraïbe soit présente en Colombie prochainement. Infatigable dans ces combats, il nous manquera beaucoup. Il est vrai que je l'ai connu à travers ces mouvements sportifs mais je l'ai connu dans la vie personnelle, avec son frère Jean-Claude SOUMBO, qui a été de nombreuses années à nos côtés, au MIM. C'était un homme qui ne faisait jamais de politique mais qui travaillait au plus près de tous les politiques avec

lesquels il était. Je présente à toute sa famille, mes plus sincères condoléances et en votre nom à tous, les plus sincères condoléances. Je sais qu'il va nous manquer comme il va manquer à sa famille. Paix à son âme.

Je vous remercie. (Applaudissements)

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Je pense que nous nous associons toutes et tous à cet hommage émouvant et je vous propose d'observer une minute de silence. (*Minute de silence*)

M. le Président Claude LISE – Je vous remercie. J'appelle collègue LAVENTURE à venir nous présenter la première série des 31 questions qu'il a à présenter, la première question concerne le budget supplémentaire 2018 de notre collectivité. Après quoi, nous aurons l'avis du conseil consultatif du CESECEM et l'avis des commissions et le débat sera ouvert. Alor, je propose que nous suspendions nos travaux aux alentours de 14 h.

35/ BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

M. Miguel LAVENTURE – Merci M. le Président, nous allons essayer de maintenir un rythme et une tonicité pour la suite de cette plénière malgré le contexte évidemment un peu émouvant résultant de l'hommage qui vient d'être rendu et auguel évidemment chacun de nous s'associe, moi le premier. Le budget supplémentaire que nous présentons, était un rendez-vous attendu puisque, après le vote du budget primitif et surtout le vote du compte administratif et de ses résultats, la mécanique budgétaire appelle que nous puissions, à la fois traiter ce résultat du compte administratif mais également en saisir l'opportunité pour intégrer les éléments d'information qui nous sont parvenus et qui ont été en relation avec le budget. Tout le monde a reçu le rapport, il est relativement bref ; il est simple, classique et par conséquent, je vais rappeler les éléments essentiels. D'abord une modalité essentielle à laquelle, nous commençons à nous accoutumer, pouvoir être dans une gestion assoupli de la question des autorisations d'engagement et autorisation de programmes, qui vont créer des conditions d'une plus grande flexibilité et donc une plus grande efficacité de l'exécution budgétaire. Deuxièmement, je viens de l'indiquer, la prise en compte de la relation, de la liaison de l'articulation à faire entre l'exercice 2017 et l'exercice 2018 qui a été introduit par le budget primitif, donc l'intégration au compte administratif 2017 et budget 2018 pour avoir les éléments et puis les nouveautés d'informations qui sont des ajustements en termes de plus ou de moins, pour les recettes puisque certaines se révèlent être moins importantes, d'autres plus importantes.

Ce qu'il faut retenir c'est que, au total, les recettes moins importantes sont de l'ordre de 4 433 286 € et les recettes plus importantes sont de 14 794 028,34 €, et par conséquent, chacun a compris que le solde est positif de 10 359 932,34 €. Avec ces données qui constituent la matière de travail du budget supplémentaire, il vous est proposé de positionner un certain nombre d'ajustement de crédit de paiement, aussi bien en investissement qu'en fonctionnement, avec un détail qui est proposé dans le rapport et qui porte sur une vingtaine de lignes. Par conséquent, on voit que c'est quelque chose de très limitée. C'est donc l'ensemble de ces éléments d'ajustement que nous vous proposons de discuter et d'approuver avec, au total, des mouvements budgétaires qui sont de 36 231 812,80 €, évidemment même montant dans les recettes et les dépenses qui se décomposent en mouvement réel pour 45 433 900,75 €, également équilibré et en mouvement d'ordre de 787 912,05 €.

Voilà M. le Président pour faire de manière synthétique, essentielle et surtout respect pour nos collègues qui ont évidemment bien approfondi les questions avant de les discuter ce matin, la présentation qu'on peut faire, en donnant à tous ceux qui nous écoutent, et qui n'ont pas

nécessairement de document entre les mains, les ordres de grandeur, d'importance qui permettent de positionner bien cette opération. Je vous remercie.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Je demande au du Président du conseil économique social environnemental, de la culture et de l'éducation de Martinique de venir à la tribune.

M. LECURIEUX-CLERVILLE Président du CESECEM donne lecture de l'avis du conseil.

- <u>M. le Président Claude LISE</u> Merci M. le Président. Je vais demander à la Commission des Finances de nous donner son avis et ensuite les commissions qui ont étudié le budget supplémentaire et qui souhaitent émettre un avis, demanderont la parole.
- M. Michel BRANCHI La Commission des Finances s'est réunie conjointement avec la Commission du Développement Economique. Je me félicite qu'elle ait travaillé. Elle a observé effectivement qu'il y a des ajustements, ainsi que cela est la règle en matière de budget supplémentaire, en diminution de certaines recettes de 4 433 286 € et en même temps une augmentation des recettes prévisionnelles de 14 794 028,34 €. Par conséquent, le montant des recettes nouvelles est de 10 359 742,34 €.

S'agissant de ce budget supplémentaire, si nous incluons les mouvements d'ordre, il s'élève en recettes et en dépenses en équilibre, à 46 231 812,80 €. La Commission, ainsi que l'a souligné d'ailleurs le représentant du CESESEM, a relevé que la part de l'investissement, est pour 31 000 000€ dans ces 46 000 000 €. Elle souligne un certain nombre de décisions qui vous sont soumises, à savoir l'investissement pour le lycée Schœlcher : 1 600 000 €. L'investissement dans le haut débit, le très haut débit : 1 500 000€ ; la réhabilitation des logements sociaux, nous parlions tout à l'heure de l'urgence sociale avec le collègue CAROLE : 1 750 000 € ; la création d'un réseau collectif d'irrigation pour 500 000€. C'est pourquoi notre commission considère que ce budget s'inscrit dans la dynamique du budget 2018, qui consiste à la fois à faire face aux urgences sociales et à construire les bases, l'amorce d'un nouveau modèle de développement. L'avis est favorable.

M. le Président Claude LISE – Y at-il des commissions qui souhaitent donner un avis ?

<u>Mme Nadia LIMIER</u> – La Commission Développement Agricole, agro-transformation élevage a émis un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Autre commission, collègue ADENET pour la Commission Transport.

- M. Lucien ADENET Je dois dire tout d'abord que nous avons bénéficié de l'appui d'un certain nombre d'administratifs de la CTM pour examiner ce projet de budget supplémentaire de la CTM. Ensuite, les membres de notre commission ont noté que le projet de budget supplémentaire 2018 permettait d'ajuster les crédits pluriannuels en fonction des besoins, et les crédits de paiement en fonction des besoins et des possibilités nouvelles de financement. Les différents membres ont enregistré que les reports et résultats du compte administratif 2017 ont bien été repris. Donc c'est un avis favorable de notre commission.
- <u>M. le Président Claude LISE</u> Merci. Y a-t-il d'autres avis de commission ? Collègue CLEON, pour la commission BTP.
- <u>M. Georges CLEON</u> La commission a pris acte du fait que ce budget supplémentaire ne représente que 4 % du budget primitif voté précédemment, qu'il intègre les recettes nouvelles et les résultats du compte administratif, et qui fait part belle à l'investissement. Pour toutes ces raisons, l'avis de la commission a été favorable.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Collègue CHARPENTIER-TITY.

M. Clément CHARPENTIER-TITY – Il s'agit de la Commission éducation jeunesse enseignement supérieur, recherche et innovation. Donc la commission s'est penchée sur cette question. Elle prend acte de ce projet de budget supplémentaire. La commission a surtout apprécié le concours des services administratifs qui nous ont fournis des explications nous permettant d'appréhender la situation financière de la CTM et qui ont répondu à toutes nos interrogations. Je vous remercie.

M. le Président Claude LISE – Je te remercie.

Mme Nadia LIMIER – La Commission politique de la mer a émis un avis favorable.

M. Raphaël MARTINE – La Commission actions sociales, également, a émis un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Donc la parole est à l'Assemblée. Qui demande la parole ? Apparemment le budget supplémentaire n'inspire personne. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je passe au vote tout de suite. Je vais tout de même laisser le rapporteur apporter quelques éléments de conclusion.

M. Miguel LAVENTURE – Juste un mot, Président. Je pense que, aussi bien l'avis éclairé du conseil consultatif que les appréciations des membres des commissions ont permis de souligner à la fois l'opportunité de ce rendez-vous avec les informations concernant les recettes qui nous sont parvenues depuis le vote du budget, mais également la volonté, c'est peut-être le plus important, de faire en sorte que nous puissions en permanence être dans un ajustement qui facilite et renforce la dynamique de mise en œuvre du budget, ensuite l'orientation, soulignée par tout le monde, de faire en sorte que cette circonstance renforce l'option de donner une primauté à l'investissement. Voilà, M. le Président pour cette synthèse.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au vote.

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (16) Pour ? (29) Adopté.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Donc le budget supplémentaire 2018 est adopté. Nous passons à la question 36.

36/ TAXE D'EMBARQUEMENT SUR LES PASSAGERS

M. LAVENTURE donne lecture du document de présentation.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des avis de commission ?

M. Michel BRANCHI – Oui, Commission des Finances, avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Avis de la Commission Transport.

M. Lucien ADENET – Avis favorable de la Commission Transport.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je vous remercie. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Sinon nous passons au vote.

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (0) Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Nous passons à la question 37.

37/ FIXATION DU DROIT DE CONSOMMATION SUR LES TABACS ET DUN MINIMUM DE PERCEPTION

M. LAVENTURE donne lecture du document de présentation.

M. le Président Claude LISE – Est-ce que tu peux nous donner une recette prévisionnelle ?

- M. Miguel LAVENTURE Alors nous n'avons pas fait le calcul mais, disons que la recette prévisionnelle aujourd'hui c'est celle qui figure dans le budget prévisionnel 2018, que nous n'avons pas évalué de manière particulière. Alors évidemment, il y a deux options sur lesquelles il y a lieu de réfléchir. La première est de savoir si les campagnes, qui sont de plus en plus intensifiées, pour faire en sorte que l'addiction au tabac diminue, portent leur fruit et par conséquent, on puisse avoir une pratique moindre, donc une consommation en recul. Deuxièmement, il s'agit de savoir si les questions de coût sont un élément qui est suffisamment efficace en termes de campagne d'addiction au tabac, puisque l'addiction au tabac, parfois on voit qu'elle reste assez indifférente à la question du prix.
- M. le Président Claude LISE Sommes-nous toujours dans le même débat entre Guadeloupe et Martinique ? Puisque pendant longtemps, il y avait une sorte de détournement. Il faut utiliser le terme. Je m'intéresse beaucoup à cela. Il ne faut pas se vanter d'avoir créé des taxes, mais je suis assez content d'avoir fait cela. C'était d'ailleurs pour alimenter les budgets sociaux des départements. C'est la Réunion qui avait tiré le plus beau parti. A l'époque, au Parlement, c'est moi qui avait fait le travail et c'est les réunionnais qui en ont bénéficié. Pourquoi ? Parce qu'il y avait un détournement de trafic du fait que nous étions dans un marché commun, en quelque sorte avec la Guadeloupe sur les tabacs. Pendant des années, on a été essayé de trouver des systèmes nous permettant d'avoir une plus grande latitude d'actions, je ne sais pas si cela a évolué.
- <u>M. Jean-Claude DUVERGER</u> Des rapprochements ont eu lieu (*hors micro*).
- <u>M. le Président Claude LISE</u> Oui, enfin nous avons fait des rapprochements, on a cherché une formule structurelle. Mais je n'ai pas de nouvelles récentes.
- <u>M. Miguel LAVENTURE</u> Le petit échange qui vient d'avoir lieu à voix basse entre le collègue DUVERGER et le Président indique effectivement l'orientation. C'est dans une pratique d'harmonisation entre le Guadeloupe et la Martinique que nous pouvons éviter de nous exposer à ces risques de détournement de trafic, et par conséquent, je dirais être pénalisés par les pratiques commerciales qui pourraient avoir cours.

- M. le Président Claude LISE La Commission des Finances a-t-elle un avis ?
- M. Michel BRANCHI La Commission des Finances a examiné ce dossier et a formulé un avis favorable. Nous avons une augmentation relativement faible de 0.7 % du paquet. Pour répondre, par ailleurs, Président, à la question que tu posais, dans le rapport, on n'a pas de prospective sur 2018. Cependant pour 2017, nous savons que la recette, pour la Collectivité a été de 32 819 000 €. Voilà l'ordre de grandeur. C'est quand même une ressource appréciable.
- <u>M. le Président Claude LISE</u> Parfait. La Commission santé n'a-t-elle pas de point de vue là-dessus ? La Commission Santé souhaite la réduction de la consommation de tabac et donc la réduction de la recette que souhaite au contraire augmenter la Commission des Finances. (*Rires*)
- **M. le Président Claude LISE** On laisse la nature faire son œuvre. Je pense que nous n'avons pas d'opposition là-dessus, donc je passe au vote.

VOTE

Abstentions ? (0)

Contre ? (0)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au point 38.

38/ ACTUALISATION DES EXONERATIONS DES DROITS D'OCTROI DE MER CONSENTIES AUX OPERATEURS DE LA SECTION A DE LA NAF

39/ ACTUALISATION DES EXONERATIONS DES DROITS D'OCTROI DE MER CONSENTIES AUX OPERATEURS DE LA SECTION B DE LA NAF

40/ ACTUALISATION DES EXONERATIONS DES DROITS D'OCTROI DE MER CONSENTIES AUX OPERATEURS DE LA SECTION C DE LA NAF

<u>M. Miguel LAVENTURE</u> – Alors M. le Président, il y a 3 rapports qui s'inscrivent dans la même orientation 38-39-40.

M. LAVENTURE donne lecture du document de présentation.

- M. le Président Claude LISE Avis de la Commission des Finances.
- M. Michel BRANCHI L'avis de la Commission des Finances est favorable, étant entendu que ces exonérations se traduisent par une dépense fiscale pour la Collectivité. Je vais simplement citer le cas de section B, c'est 23 200 € de moins pour la Collectivité qui est accordé aux entreprises, et pour la section A, c'est 119 000 € qui est infusé dans l'économie. Voilà très concrètement par quoi se traduisent ces décisions.
- M. Miguel LAVENTURE Si le Président m'autorise...
- M. le Président Claude LISE Oui.

M. Miguel LAVENTURE – Je veux juste insister sur cet aspect des choses parce qu'on présente les rapports de manière assez dynamique mais il faut bien mesurer que l'objectif permanent de nos actualisations d'octroi de mer, c'est d'être vigilant sur deux éléments. Premièrement, il peut y avoir des tentatives d'opérations d'importation susceptibles de fragiliser les réalités de production qui existe à la Martinique et qui appelle de notre part, évidemment, les réactions appropriées et surtout faire en sorte que le tissu productif puisse se renforcer. Par conséquent, quand il y a des demandes qui vont dans le sens de création d'unité nouvelle ou de renforcement d'unités qui existent, nous essayons de leur donner satisfaction et tout cela a un coût, puisque c'est une recette dont se prive volontairement la Collectivité, considérant que le manque à gagner en termes de recettes, il faut le mettre en parallèle avec la dynamique économique qui est générée, des emplois qui sont créés, j'espère des positions de chômage qui sont diminuées et en tout cas, une vitalité économique supérieure mais Michel BRANCHI a raison, tout cela a un coût budgétaire.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Parfait. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Sinon, nous passons au vote, je pense que c'est un vote unanime.

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (0) Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au point 42.

42/ EXONERATION DE DROITS D'OCTROI DE MER POUR LES MARCHANDISES DESTINEES A L'AVITAILLEMENT DES NAVIRES ET DES AERONEFS

M. LAVENTURE donne lecture du document de présentation.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il un avis de la commission des finances ?

<u>M. Michel BRANCHI</u> – La Commission des Finances, conjointement à la Commission Développement Économique a émis un avis favorable, en soulignant effectivement l'intérêt de cette mesure, notamment les croisiéristes.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes de parole ? Il n'y en a pas. Nous sommes tous d'accord.

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (0) Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Il y a toute une série de demandes d'aide européenne dans différents cadres opérationnels. Je vais donc demander au rapporteur, si possible de regrouper par cadre d'intervention de manière à ce que nous puissions voir un maximum de dossiers avant l'interruption qui va tourner autour de 14h00.

43/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « SARL EXPLOITATION BANANE DU GALION MECANISATION 2015 (2° PARTIE) RMAR 040116DA0970082 »

M. LAVENTURE procède à la présentation du rapport.

44/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « SARL HABITATION TRIANON PLANTATION DE 9,79 HA DEVITROPLANTS BANANE EN 2016, INVESTISSEMENTS ET IRRIGATION – RMAR040116DA0970243 »

M. LAVENTURE procède à la présentation du rapport.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Ce que je propose, si un collègue veut demander une précision ou veut émettre une réflexion quelconque, il lève le doigt et j'arrêterai l'énumération. Sinon tu continues par cadre opérationnel, je guette les demandes d'intervention.

45/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « SAS CAFEIERE – PLANTATION DE VITROPLANTS BANANE SUR 23,88 HA - RMAR 040117DA0970071»

M. LAVENTURE procède à la présentation du rapport.

46/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « SARL EXPLOITATION DE BANANES DU MALGRE TOUT PLANTATION DE BANANE ET MECANISATION 2016 - RMAR040116DA0970083 »

M. LAVENTURE procède à la présentation du rapport.

47/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « SARL EXPLOITATION DE BANANES DU MALGRE TOUT PLANTATION DE BANANES ET MECANISATON 2017-RMAR040117 DA0970059 »

M. LAVENTURE procède à la présentation du rapport.

48/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « SARL TIFONDS PLANTATION DE 24,41 HA DE VITROPLANTS BANANES, REALISATION DE 350 ML DE TRACES ET ACQUISITION DUN ENGIN DE TRAITEMENT - RMAR 040116DA0970012 »

M. LAVENTURE procède à la présentation du rapport.

49/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RUTAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « GFA CHANCEL – PLANTATION DE VITROPLANTS 2017/2019 SUR 13,02 HA ET REALISATON DE TRACES (4000 ML) – RMAR0401168A0970014 »

M. LAVENTURE procède à la présentation du rapport.

50/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « SAS HERITIERS CRASSOUS DE MEDEUIL PLANTATION DE BANANES ET CANNE E ACQUISITION D'UN MATERIEL DE TRAITEMENT ACE BANEOLE (2017) RMAR040117DA0970004 »

.....

M. LAVENTURE procède à la présentation du rapport.

51/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « SAS CANASUC PLANTATION DE CANNE A SUCRE SUR 95,34 HA ACQUISITION DE MATERIELS AGRICOLES 2016-2017 – RMAR 040116DA0970209 »

M. LAVENTURE procède à la présentation du rapport.

52/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « SAS CANASUC PLANTATION DE 56 HA DE CANNE A SUCRE, ACHAT ET INSTALLATION D'UN HELIOSEC ET MODERNISATION DU PARC MATERIEL AVEC L'INVESTISSEMENT DANS UNE NOUVELLE RECOLTEUSE 2015 – RMAR040116DA0970010 »

M. LAVENTURE procède à la présentation du rapport.

53/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « SAS CANASUC PLANTATION DE CANNE A SUCRE SUR 49,31 HA ET AMELIORATION FONCIERE EN 2018 – RMAR040117DA0970064 »

M. LAVENTURE procède à la présentation du rapport.

54/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « LOF ODILE MISE EN PLACE DUN ELEVAGE DE POULETS DE CHAIRE, VERGER ET MARAICHER EN PLEIN CHAMP – RMAR040116DA0970333 »

M. LAVENTURE procède à la présentation du rapport.

55/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « BERNABE FRANCK – MISE EN PLACE D'UN ATELIER DE BOVINS A L'ENGRAISSEMENT – RMAR040116DA0970336 »

M. LAVENTURE procède à la présentation du rapport.

M. le Président Claude LISE – Bien, là c'est toute la série des dossiers FEADER.

M. Miguel LAVENTURE - Oui.

M. le Président Claude LISE – Je propose d'interroger les Commissions compétentes sur cet ensemble, de voter et de suspendre puisque l'on va passer au FEDER, FSE, après.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Quel est l'avis de la Commission des Finances sur toute cette série FEADER.

M. Michel BRANCHI – Alors nous avons effectivement noté, que comme dans notre précédente plénière, on commence à sentir une accélération du traitement des dossiers du secteur agricole et le total de ces dossiers atteint un montant de fonds européens de 2 225 138,72 €. Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la Commission Affaires Européennes, collègue LESDEMA.

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – Nous avons donné un avis favorable, cependant les membres demandent, comme par habitude, de bien vérifier les conditions de travail des salariés de toutes ces plantations et, on parle souvent d'amélioration, de mécanisation et on ne voit pas trop l'humain derrière et par ailleurs de vérifier la publicité CTM sur les opérations cofinancées par elle.

M. le Président Claude LISE – Commission Agriculture.

<u>Mme Nadia LIMIER</u> – La Commission Développement Agricole a émis un avis favorable concernant tous ces rapports.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je vous donne donc la parole. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET – Comme on parle d'agriculture, je voudrais porter à la connaissance de tous les collègues, mais également à la connaissance de toutes celles et tous ceux qui nous écoutent et qui nous regardent, un certain nombre d'informations.

Vous voyez bien que nous sommes dans une dynamique nouvelle pour développer notre agriculture avec la mobilisation accrue des fonds européens. Nous avons également mis en place, une nouvelle manière de travailler au niveau de ce que nous appelons l'attribution des terrains qui se trouve dans la banque territoriale de terres agricoles. L'organisme qui gère les terrains de la banque de terre de la CTM, c'est la SAFER. Le Conseil Exécutif a demandé à la SAFER de faire différemment à partir de cette année. Nous sommes partis d'un constat : les agriculteurs installés sur ces terrains n'arrivaient à exploiter ces terrains qu'à hauteur de 50 % en moyenne, c'est-à-dire qu'un terrain de 3 hectares était cultivé sur environ 1,5 hectare. C'est donc insuffisant. Nous nous sommes rendu compte également que lors d'un litige avec les locataires, il est souvent difficile de reprendre le terrain et de résilier le bail. Nous avons donc tout simplement, au niveau de la Collectivité, demandé au comité technique de la SAFER de procéder différemment. Dans les conventions de location, entre la CTM et les locataires, il s'agissait de baux de droit commun de 9 ans. Nous sommes en train de mettre en place une formule plus souple, qu'on appelle les conventions de mise à disposition (CMD). Ceci pour un certain nombre de raisons.

D'abord quand les jeunes et les moins jeunes arrivent dans ce métier, ils n'ont pas toujours la vocation nécessaire. Ils n'ont pas encore pris la dimension des problèmes auxquels ils seront confrontés. Nous allons donc signer au début, ce qu'on appelle une convention de mise à disposition sur une durée de 6 ans, au lieu des 9 ans qui sont généralement signés dans les baux de droit commun.

Si au bout des six ans, nous constatons que le locataire ne fait pas l'affaire pour toute une série de raisons, parce qu'il n'a pas encore bien assimilé cette fonction, ou parce qu'il n'a pas encore mis en place les moyens nécessaires pour exploiter le terrain, nous lui demanderons de remettre le terrain à la Collectivité. Ensuite, nous procéderons à un nouvel appel à candidature.

Par contre, si au bout des six ans, on constate qu'il réunit tous les moyens pour exploiter le terrain, nous lui signerons un bail à ferme. Ce contrat de mise à disposition que nous appelons « CMD » peut être renouvelé une fois, c'est-à-dire sur une période de 12 ans. Au bout des 12 ans, si le locataire ne fait pas l'affaire, il sera mis dehors mais s'il réunit les conditions pour exploiter le terrain correctement, nous lui signerons un bail à ferme.

Aujourd'hui tous les contrats qui étaient dans la banque de terre, qui arrivent à terme, ainsi que les nouvelles conventions qui voient le jour, puisque la CTM a acheté d'autres terrains. C'est le cas par exemple au Saint-Esprit de 6 à 7 hectares, en 2016. Nous auditionnons un certain nombre de prétendants, qui veulent accéder à ces terrains, et nous choisissons le meilleur, nous faisons un classement. Voilà le travail qui est fait. Nous avons également signé une convention avec la Chambre d'Agriculture, qui mettra à disposition de la CTM un certain nombre de cadres techniques qui vont suivre les agriculteurs sur les terrains de la CTM. Aujourd'hui, dans cette banque de terre, qui est abondée régulièrement, il faut compter 450 hectares de terre plus une vingtaine d'hectares de terre qui appartenait à l'ex-conseil général. Voilà l'effort qui est fait pour permettre aux agriculteurs de s'installer dans les meilleures conditions à moindre frais. L'autre objectif, c'est de permettre à une partie de cette terre agricole de garder sa destination. Puisque quand l'agriculteur va laisser la profession, il remettra le terrain à la Collectivité qui pourra tout simplement le rétrocéder à un autre agriculteur. C'est ce que je voulais ajouter.

M. le Président Claude LISE – Collègue BERNABE.

Mme Kora BERNABE – Je voulais juste avoir des informations complémentaires parce que le collègue ADENET a parlé de terres qui sont dans la banque de terre de la CTM. Je voudrais savoir où en est la procédure « terre en friche » et est-ce qu'aujourd'hui, il y a des terres disponibles. Nous sommes interpellés par des jeunes agriculteurs qui n'ont pas de terre. C'est-à-dire qu'ils font les formations pour avoir la capacité agricole et ils se retrouvent à ne pas avoir de foncier pour pouvoir mettre en œuvre leur projet. Je voudrais donc savoir où en est cette procédure « terre en friche » et même ce qu'ils ont mis en place pour récupérer des terres dans la banque de terre.

La deuxième chose, c'est que je crois que l'approche doit être globale. Des conventions de mise à disposition vont être mises en place pour les jeunes agriculteurs, cependant parallèlement il faut que tout ce qui est traitement, attribution des aides, dans le cadre des aides européennes FEADER, des aides CTM suivent de façon plus rapide pour qu'ils ne se retrouvent pas après deux ou trois à devoir remettre ces terres-là. Je te remercie, Président.

M. le Président Claude LISE – Collègue CONCONNE.

Mme Catherine CONCONNE – Président, juste un point d'ordre. Si, à chaque fois, qu'il y a une thématique sur un dossier, on part en digression, on parle de la lune, du soleil, des étoiles etc, on ne va pas s'en sortir. Il y a un sujet sur les fonds européens qui est présenté par le conseiller exécutif, on est déjà parti sur un autre terrain. On peut tous faire cela. Tout à l'heure, nous avons abordé un tas de sujets sur le chômage, sur les jeunes, mais on serait encore à la question 1. J'ai compris hier ta demande de respect de procédure, alors essayons au moins de rester dans la thématique et que les questions formulées restent dans le thème.

M. le Président Claude LISE – Collègue...

<u>Mme Catherine CONCONNE</u> – Je termine, Président. Il y a une procédure qui s'appelle questions diverses. Moi, je me suis inscrite à une question diverse, j'espère que j'aurai le temps de la poser plus tard. Mais la guestion que je vais poser en question diverses, j'aurais pu la poser dans le cadre de

dossiers qui sont passés tout à l'heure, présentés par le conseiller exécutif CAROLE. Je ne les ai pas posées, j'attends. Le collègue ADENET peut très bien attendre, s'inscrire pour une question diverse et donner une information sur la banque de terre. Il n'est même pas Président de la Commission Agriculture. Il faut un petit peu rester dans les clous, parce que sinon ce sera 5 jours de plénière qu'il faudra prévoir.

M. le Président Claude LISE – Collègue, j'ai moi-même demandé à plusieurs reprises qu'on évite de partir trop loin; on ne peut pas rester toujours strictement sur une question sans admettre qu'on élargisse le débat quelque fois. Mais je te signale que les reproches, on peut les faire aux uns et aux autres. Parce que rappelle-toi que pour la santé, j'ai plusieurs fois demandé à des collègues de ton groupe de ne pas entamer un débat général qui a failli nous amener à des questions quasi planétaires. Ne disons pas que les tords sont d'un seul côté, mais je demande effectivement aux collègues…

<u>Mme Catherine CONCONNE</u> – Président, je n'ai jamais pointé personne du doigt, j'ai parlé du collègue ADENET parce qu'il était parmi le dernier. J'aurais pu le dire pour tout le monde. Allons essayer de rester dans les clous.

M. le Président Claude LISE – Du coup, il peut considérer que c'est lui que l'on met en cause.

<u>Mme Catherine CONCONNE</u> – Pour une plénière des plus banales, on est maintenant à deux jours et demi.

M. le Président Claude LISE – Je suis d'accord sur l'idée que sur les questions qui sont trop générales, il vaut mieux les placer en questions diverses. Maintenant, nous avons dit un certain nombre de choses importantes. La collègue BERNABE a posé d'ailleurs une question importante qui, à mon avis, ne pourra trouver de réponse que lorsque le collègue BOUTRIN sera là, me semble-t-il. Alors la collègue RENARD demande à intervenir. Je ne sais pas si c'est pour répondre, je te donne la parole tout de suite.

Mme Nadine RENARD – Bonjour Président, chers collègues. J'étais sortie quelques minutes, je n'ai pas entendu le début de l'intervention du collègue ADENET. Cependant je souhaitais intervenir pour apporter des éléments de réponse à la collègue BERNABE. Elle a posé un certain nombre de questions sur la procédure terre en friche. La CTAF (Commission Territoriale d'Aménagement Foncier) a, depuis quelques mois, repris ces travaux et également engagé la relance de cette procédure qui avait déjà démarré depuis 2014-2015. Ce sont des procédures pour lesquelles un certain nombre de communes ont déjà pris des délibérations en faveur de ce genre de procédures et que nous devons réactiver et poursuivre, de façon à pouvoir mettre à disposition un certain nombre de terres qui sont identifiés, de façon à mettre en valeur ces terres pour l'installation d'agriculteurs, et également des jeunes agriculteurs. Ce sont des procédures qui sont en cours.

Deuxièmement, elle a posé une question concernant les conventions de mise à disposition. Nous avons, lors d'une plénière de l'Assemblée, qui date déjà de plusieurs mois, nous avons validé le principe que dorénavant, la SAFER procéderait par le biais de convention de mise à disposition et non plus de bail à ferme, qui était des baux longs, et la CMD permet d'avoir plus de souplesse et d'être plus intéressante dans le cadre de ce que l'on veut mettre en place. Cela a été validé par l'Assemblée, icimême et il y a des appels à candidature qui ont été lancés sur un certain nombre de terres disponibles au niveau de la SAFER qui sont en cours de traitement. Il n'y en a pas énormément, mais au fur et à mesure, nous essayons de faire entrer de nouvelles surfaces dans cette banque de terre. Il y a un travail avec la SAFER sur lequel nous sommes en train d'avancer : celui de la banque de terre qu'il conviendra de remettre un peu à plat puisqu'il y a un certain nombre de situations, où nous avons des terres qui sont louées mais qui ne sont pas cultivées ou très peu, sur lesquelles il y a lieu de s'interroger

sur une réaffectation de ces terres à d'autres agriculteurs. Il y a un tout un travail d'identification qui a été fait par la SAFER; il y a des procédures en cours avec les agriculteurs concernés, pour faire en sorte que ceux qui n'utilisent pas ces terres, puissent les remettre à disposition de la Collectivité pour que nous puissions les réaffecter. Ce travail-là est également en cours.

Enfin, elle a posé une question sur le FEADER. Je pense que le collègue Miguel LAVENTURE pourra y répondre également; sur le fait qu'il était important que les jeunes agriculteurs puissent rapidement bénéficier de ces fonds européens. Je crois que toutes les fois où nous avons évoqué des dossiers le FEADER, la question de l'urgence a souvent été évoquée. C'est la question d'un certain nombre de difficultés au démarrage de cette nouvelle collectivité et les retards qui ont suivi, cela a déjà été évoqué à plusieurs reprises. Nous savons toute l'ingénierie et toutes les démarches qui ont été entreprises par la Collectivité pour faire en sorte que ces délais soient raccourcis le plus possible, je pense qu'aujourd'hui nous sommes dans un fonctionnement qui n'est pas encore satisfaisant. Je sais que Miguel LAVENTURE l'a déjà dit; il aimerait que cela aille encore plus vite, il y a encore des choses à améliorer, il y a des mesures qui ont été prises. Nous avons, en assemblée, voté des moyens supplémentaires, notamment à la DAF pour accélérer l'instruction. Ce sont des choses qui ont été mises en place et qui commencent à porter leurs fruits. Je pense que l'on va plus vers une fluidification du traitement des dossiers dans les semaines et les mois qui viennent. Le collègue LAVENTURE pourra certainement en dire plus sur le sujet.

M. le Président Claude LISE – Oui, collègue ADENET, en deux mots.

M. Lucien ADENET – Je voudrais dire que je n'ai pas de leçons à recevoir de Catherine CONCONNE. Je connais ce personnage depuis le Conseil Général, elle pense que c'est toujours elle qui a raison et les autres ont toujours tord.

<u>Mme Catherine CONCONNE</u> – Parce que je demande le respect des procédures, tu vas me faire un procès. Parce que je demande un respect des procédures, cela part en attaque personnelle! A moi!

M. Lucien ADENET – Je voudrais dire que j'ai dit que la procédure qui a été mise en place, a été réalisée au niveau du comité technique de la SAFER; et je suis au comité technique de la SAFER avec mon collègue COUTURIER du Gros Morne, donc je connais bien la procédure du comité technique. Je dirai ensuite que la CTAF - je confirme les dires de la collègue Nadine RENARD - a repris ses travaux et mardi qui vient, nous avons une réunion de la CTAF pour continuer à travailler sur la procédure de remise en exploitation des terres insuffisamment exploitées ou des terres en friche. C'est ce que je voulais ajouter.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je te remercie. Collègues, ne nous énervons pas. Vous voyez, vous commencez à être en hypoglycémie donc il est urgent d'aller déjeuner, sinon on a mené une séance qui était très calme, très conviviale même, on ne va pas terminer par des disputes inutiles. S'il vous plait ! Je pense que le moment est venu. Nous devons voter sur toute une série de questions qui ont trait au FEADER. Veux-tu ajouter deux mots ?

M. Miguel LAVENTURE – Non, Président, je pense que sur les parties strictement FEADER, je n'ai rien à ajouter de plus. Simplement, souligner à l'attention des collègues, mais qui l'ont probablement identifié dans tous les dossiers FEADER que nous avons présentés, les 2 derniers concernent des jeunes agriculteurs. Je rappelle que les jeunes agriculteurs bénéficient de deux types d'intervention du FEADER, une intervention au titre de ce qu'on appelle le plan d'entreprise, pour leur donner les moyens d'investissement sur le programme de développement agricole qu'ils ont prévu de mettre en œuvre ; c'est cela qui est proposé. Ensuite ils bénéficient d'une dotation, la fameuse dotation aux jeunes

agriculteurs. Elle est directement accordée par le Conseil Exécutif, toujours la notion de fluidité, c'est-à-dire que chaque fois que l'on peut aller un peu plus vite, on le fait. Compte tenu que la dotation jeunes agriculteurs, et les collègues qui s'occupent de cela le savent bien, est de l'ordre de 40 000 €, par conséquent elle est inférieure au plafond de compétence qui est celui du Conseil Exécutif ; le conseil exécutif le détermine. En revanche, pour le plan d'entreprise, qui est un plan d'investissement plutôt de l'ordre de 200 000 €, qui est supérieur au 150 000 € de compétence, on vient devant l'Assemblée. Donc les deux dotations LOF et BERNABE, ce sont deux jeunes agriculteurs et effectivement, comme l'a dit la collègue RENARD, nous sommes évidemment très mobilisés sur cela, pour essayer de faire en sorte d'apporter des réponses appropriées.

M. le Président Claude LISE – Alors collègues, sur toute cette série, nous votons. VOTE
Abstentions ? (0)
Contre ? (0)
Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Nous reprendrons tout à l'heure avec les questions ayant trait au FEDER et FSE et nous continuerons. N'oubliez pas qu'il y a deux questions que le collègue BOUTRIN devra nous présenter après toute la série des questions présentées par Miguel LAVENTURE. La séance est suspendue, il est 14h 15. Nous reprenons nos travaux à 16h15 et j'insiste pour qu'on les reprenne à 16h15.

(Suspension de séance)

La séance est reprise à 16h30

M. le Président Claude LISE – La séance est reprise, nous allons passer aux questions relatives aux demandes d'aides FEDER/FSE. Juste avant, je passe la parole à la collègue CLEM-BERTHOLO pour une communication.

Mme Manuella CLEM BERTHOLO – C'est juste pour vous annoncer que le Campus Caribéen des Arts a terminé son année universitaire et propose une exposition à l'Atrium. Cette exposition présente une sélection de travaux d'étudiants du Campus Caribéen des Arts qui ont reçu récemment le diplôme national d'arts de l'année 2017-2018. Cette exposition vise à donner une visibilité à nos étudiants dans des lieux que l'on pourrait qualifier d'incontournables sur le plan professionnel puisqu'il s'agit de Tropiques Atrium. Cet évènement s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec cet EPCC Tropiques Atrium et a pour objet l'aide à la professionnalisation des étudiants qui se destinent aux métiers de la scénographie, du commissariat à l'exposition, des arts visuels avec comme support pédagogique, les espaces de Tropiques Atrium. Il est ainsi question de mettre des étudiants en situation de facon à reproduire une démarche qu'ils pourront systématiser dans le cadre de leur future carrière artistique. Ils seront amenés à prendre en charge le montage de leurs travaux, de leur diplôme. Cette exposition intitulée « Balade insulaire » est en relation avec le projet d'établissement du Campus Caraïbéen des Arts qui s'inscrit autour de la notion de territoire sensible sachant qu'au niveau de Tropiques Atrium, on exprime la notion de « Territoire culture ». Je veux tout particulièrement féliciter nos 14 lauréats du diplôme national en arts qui ont activement participé au montage de cette exposition. Si vous le permettez, pour leur rendre hommage et leur dire merci pour leur choix militant car il n'est pas toujours facile de s'inscrire dans un cursus artistique, je souhaite pouvoir les nommer :

- DNA option design, mention design objet: GUEREDRAT Marie-Madeleine, Sandrine DUVERGER, Jude MARIE-TIME, Rosemire CAUMARTIN.

- DNA option design, mention design graphique : Aviba BILE, Annie-Claude BARST, Josué DANGEROS, Patrice MEDAS.
- DNA option arts : Nataniya CEBAREC, Chloé VAUBON, Linda MITRAM, Johan CAPGRAS, Sou Aïna et Eloi BLEZES.

Je leur présente mes félicitations et je demande à tous de les encourager car cela n'a pas été facile de travailler dans des conditions qui ont été un peu particulières.

M. le Président Claude LISE – Merci pour cette communication et bravo à tous ces étudiants. Nous reprenons le cours de notre séance. Le Rapporteur prend la suite et continue à regrouper par domaines de subventions européennes en synthétisant. S'il n'y a pas de débat et surtout de hors sujet, ça devrait aller vite.

M. Miguel LAVENTURE – Après avoir vu les dossiers du FEADER, je propose que nous puissions regarder ceux qui relèvent du PO FEDER-FSE.

56/ DEMANDE D' ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 MQ0015206 CTM « PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE DIPLOMANTE.»

57/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 POUR SARL WOPSO MQ0010751 « PARC DE LOISIRS POUR ENFANTS DE 0 à 12 ANS »

58/ DEMANDE D' ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 MQ0002736 SMDS COMPENSATION DE SURCOUTS DE FRET LIES à L'ULTRAPERIPHERIE POUR LA PERIODE 2014-2015

59/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 MQ0015850 SARL E.COMPAGNIE « TRANSPORT DE DECHETS ET EXPORT DE MATIERES PREMIERES SECONDAIRES ISSUES DES DECHETS POUR LA PERIODE 2016 ET 2017 »

60/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 MQ0010653 EDF SEI MARTINIQUE « CHAUFFE EAU SOLAIRE CESI MARTINIQUE »

61/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 MQ0014097 CIRAD (CENTRE DE COOPERATION INTERNATIONALE EN RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT) AGROBIODEV (AGROECOLOGIE ET BIODIVERSITE LOCALE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE EN MARTINIQUE

62/ DEMANDE D' ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 MQ0012952 SAS LMJ CARIBBEAN « MISE EN EXPLOITATION DU NOUVEL HOTEL « DIAMANT LES BAINS » RENOVE ET REPOSITIONNE COMMERCIALEMENT »

63/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE AU TITRE DE LA MESURE 68 – MESURES DE COMMERCIALISATION: RECHERCHE DE NOUVEAUX MARCHES ET AMELIORATION DES CONDITIONS DE MISE SUR LE MARCHE DES PRODUITS DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE (PROGRAMME OPERATIONNEL NATIONAL DU FEAMP 2014-2020) – « LES TI-FUMES DE CLEMENT – CREATION D'UN ATELIER DE TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE – PFEA680218CT0970002 »

70/ SÉLECTION ET PROGRAMMATION D'UN DOSSIER SUR LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN — DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE FSE-INCLUSION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FSE 2014-2020 — «COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE /DGA SOLIDARITÉS - ACTION VISANT À AMENER DES ALLOCATAIRES DU RSA ET DES JEUNES MAJEURS DE L'ASE VERS L'EMPLOI PAR LA CONSTRUCTION DE PROJETS ET DE CONTRATS PERSONNALISÉ - N° MDFSE : 201802237»

.....

71/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020- MQ0015413 - COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE - "DÉMOLITION, RECONSTRUCTION DU LYCÉE SCHŒLCHER - TRANCHE 1 : DÉCONSTRUCTION, SOUTÈNEMENT, TERRASSEMENTS, VRD, AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS & STRUCTURES SECOND ŒUVRE"

72/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 - « CODEM - CRÉATION D'UNE BOUCHERIE COOPÉRATIVE - RMAR040216DA0970010»

M. Miguel LAVENTURE – Je pense avoir balayé l'ensemble des opérations relevant de demandes de fonds européens, cette dernière série regroupant essentiellement des crédits proposés au titre du FEDER, du FSE, du FSE Inclusion et pour ce dernier dossier le FEADER comme la quinzaine de dossiers présentés avant l'interruption.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Mes chers collègues, vous me permettrez de féliciter le Rapporteur qui a fait un travail de synthèse remarquable. Je vais recueillir l'avis de la commission des finances.

M. Michel BRANCHI – La Commission des Finances a apprécié ce témoignage d'accélération des fonds européens. Je me permettrai d'insister sur le dossier chauffe-eaux solaires. Nous avons porté une grande attention à l'idée exprimée de se servir de ce dispositif non seulement pour améliorer mais aussi faire en sorte que sur le marché de 4000 chauffe-eaux solaires qui existe et pour lequel il y aurait une production locale de huit chauffe-eaux solaires, on modifie la convention de telle sorte qu'il y ait plus de valeur ajoutée locale. Je me permets d'insister sur cet aspect des choses car nous avons non seulement le devoir de programmer les Fonds Européens, de les consommer mais aussi de tenir compte des résolutions que nous avons prises dans différents documents programmatiques de notre

Collectivité, en particulier le Schéma Territorial de Développement qui consiste à renforcer la part de valeur ajoutée produite sur le territoire martiniquais. Cela doit nous amener aussi à bousculer un certain nombre de comportements, d'habitudes et de réflexes.

M. le Président Claude LISE – Avis de la Commission « Affaires européennes ».

Mme Marie-Line LESDEMA — Nous avons donné un avis favorable à l'ensemble des dossiers. Tout comme la Commission Finances, le dossier n° 60 a retenu notre attention car nous nous posons un certain nombre de questions. Les membres de la commission des affaires européennes demandent s'il existe un dispositif pour les foyers les plus modestes. D'autre part, y a-t-il eu une évaluation de l'opération sur l'année 2016 ? Je donne également l'avis de la commission « Développement durable » qui se posait la question de savoir quelle était la possibilité sur les certificats d'économie d'énergie gérés par EDF dans le cadre du dispositif. Par ailleurs, est-ce qu'une publicité spécifique à la CTM est prévue sur les supports matériels et immatériels ? J'aimerais avoir une réponse avant de passer au vote.

Pour le dossier relatif à l'aide au tourisme, je voudrais féliciter la démarche de cet hôtelier de Diamantles-bains car nous savons que nous avons une difficulté sur l'hébergement. Vu le chiffre important de touristes de séjour, il est toujours très important de soutenir ces initiatives.

M. le Président Claude LISE – Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Collègue LIMIER.

<u>Mme Nadia LIMIER</u> – Concernant rapport le rapport 61 relatif au CIRAD, la commission du développement agricole a émis un avis favorable. Concernant le rapport 63 « Les Ti-Fumés de Clément », la Commission « Politique de la mer » a émis un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Merci. Collègue TELLE.

<u>Mme Louise TELLE</u> – Concernant l'action visant à amener les jeunes majeurs de l'ASE vers l'emploi par la construction de projets et de contrats personnalisés, la commission souhaite que dans les publics ciblés par ce dossier, les jeunes majeurs de l'ASE fassent l'objet d'une priorité dans cet accompagnement car tout le monde le sait, ces jeunes adultes connaissent en général des difficultés très importantes d'insertion sociale et professionnelles en milieu ordinaire. Aussi, elle émet un avis favorable.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Y a-t-il d'autres commissions qui souhaitent s'exprimer ? Je donne la parole à l'Assemblée. Vous n'avez pas de questions ? Nous ferons un vote global mais il y a préalablement les réponses aux questions.

M. Miguel LAVENTURE – Quelques questions ont été posées au sujet des chauffe-eaux. Il y a eu une prise de position de la commission et des interrogations sur la question des certificats d'énergie. C'est clairement pour nous quelque chose qui a besoin d'être intégré dans la décision que nous devrons prendre puisque nous ne sommes pas simplement dans une opération classique de subvention d'une action avec un utilisateur. Nous sommes dans un dispositif où il y a des acteurs qui sont dans la production. EDF qui est le demandeur est lui-même dans la production, puisqu'il est soumis à l'obligation définie par l'Europe d'une pratique d'économie d'énergie organisée à travers ce mécanisme de certificat d'énergie qui conduit à des pénalisations, s'il ne respecte pas les objectifs fixés par l'Europe. La CTM intervient en tant que financeur, par conséquent peut être partie prenante de cette transaction qui s'organise sur le plan de la relation de la production avec le cadre juridique mis en place au niveau européen. Il y a également les offreurs de chauffe-eaux solaires qui pourraient être en Martinique soit des fabricants, soit des importateurs qui fournissent à partir de produits importés. C'est

la raison pour laquelle, pour montrer notre volonté d'atteindre les objectifs en matière de politique énergétique, il y a lieu de faire évoluer les réflexions qui ont constitué le cadrage de cette affaire afin que sur la forme de la convention qui va intervenir, on puisse intégrer les différents éléments dont nous parlions.

Deuxième question : est-ce qu'il y a une publicité qui est faite au sujet de l'implication de la CTM dans cette affaire ? Nous avons demandé de rechercher ce qui pourrait exister – nous n'avons pas encore de réponse définitive – non seulement sur ce type d'opérations mais plus globalement la façon dont la visibilité de la CTM pourrait être renforcée quand elle intervient en contrepartie d'actions financées par l'Europe. Nous savons qu'il y a en effet une exigence pour le bénéficiaire de dotations à partir des fonds européens de pouvoir faire connaître cette implication de l'Europe dans la réalisation action. Par conséquent, il me semble cohérent que celui qui est le déclencheur, en tout cas le partenaire en contrepartie puisse s'inscrire dans cette dynamique. Voilà ce que je voulais dire en sachant que l'objectif c'est que, quel que soit le dispositif d'ordre réglementaire qui pourrait exister, rien ne semble s'opposer à ce que la Collectivité prenne l'initiative de faire savoir et d'organiser le faire-savoir pour ce qui concerne l'accompagnement déterminant puisque c'est un accompagnement qui se fait y compris sur ses ressources budgétaires, l'accompagnement dans la mise en place des fonds européens.

M. le Président Claude LISE – Merci. Nous passons au vote.

VOTE

Abstentions ? (0) Contre ? (0) Adopté à l'unanimité.

Je remercie le Rapporteur. Nous avons donc vu toute la série de questions relatives aux aides européennes. Il nous reste à voir trois questions présentées par le collègue conseiller exécutif Louis BOUTRIN. N'oubliez pas que nous avons une motion à voter. Je pense que la motion ne tardera pas à circuler.

M. Miguel LAVENTURE – J'ai oublié de répondre sur un point. La collègue LESDEMA, la collègue RENARD et d'autres avaient, lors de la précédente plénière, exprimé le souhait au nom de leur commission que l'Assemblée puisse être informée des décisions d'attribution qui interviennent au niveau du Conseil exécutif. Nous nous déterminons en plénière sur les dotations qui sont faites au-delà d'un certain montant, quel que soit le fonds. Pour le FEDER, c'est au-delà de 800 000 euros ; pour le FSE formation c'est au-delà de 750 000 euros ; pour le FEDER/FSE c'est au-delà de 150 000 euros et pour le FEAMP c'est au-delà de 50 000 euros. Je parle de montants de projets et non de montants de dotations. Nous avons préparé – pour ne pas allonger je vous ferai une présentation symbolique – une série de diaporamas pour pouvoir dire à quel point nous en sommes aujourd'hui de la programmation. Plus précisément encore, pour répondre au souhait exprimé par les collègues, nous avons listé l'ensemble des opérations pour lesquelles...

M. Fred LORDINOT – Un point d'ordre avant que le collègue n'intervienne. C'est un problème récurrent. Quand nous sommes en Assemblée plénière, soit les documents nous sont fournis sur un support papier, soit ils sont projetés et dans ce cas, j'aimerais que nous les ayons en même temps que la projection, surtout concernant les chiffres. Je le répète, c'est un clic de souris à faire par la personne qui va projeter les documents. Est-ce qu'elle peut nous envoyer le document pour nous permettre de suivre en direct sur nos tablettes.

M. Miguel LAVENTURE – Le collègue a anticipé mon propos parce que j'étais en train de dire que je n'allais pas vous le présenter car je pense qu'il est un peu long, d'autant qu'à la différence des précédents, nous avons souhaité accéder aux attentes qui ont été exprimées et donc faire restitution de tout ce qui a pu être fait au niveau du Conseil exécutif. Plusieurs centaines de dossiers ont ainsi été dotées, par conséquent nous vous les enverrons. Je voulais juste vous montrer de quoi il s'agit. Vous avez bien compris à la présentation que je n'avais pas l'intention de vous demander de déchiffrer un document de cette nature. Je veux simplement le montrer pour deux raisons : la 1ère c'est pour que vous sachiez qu'en venant ici, nous sommes venus avec l'intention de vous donner cette information et pour que tous ceux qui nous regardent ou nous entendent sachent que désormais, cette affaire est mise à la disposition. Je voudrais que ce soit bien clair, je ne vous lirai pas tout cela parce que ça n'a pas vocation à l'être. M. le Président, j'en ai fini.

M. le Président Claude LISE – Merci bien.

M. Fred LORDINOT — Je vais rappeler au collègue que nous sommes dans une assemblée, qu'il y a des prérogatives du Président de l'Assemblée et de l'Assemblée. M. le Président de l'Assemblée, j'aimerais que dorénavant lorsqu'il y aura une communication faite par les conseillers exécutifs, qu'elle soit considérée comme un nouveau point de l'ordre du jour, que soit inscrit à l'ordre du jour « communication de tel conseiller exécutif sur tel sujet ». Il faut que chacun reste dans ses prérogatives.

M. Miguel LAVENTURE – Je ne vais pas allonger, je veux juste rappeler au collègue LORDINOT qu'il ne peut pas avoir été distrait, que c'est un souhait de l'Assemblée qui a été acté par l'Assemblée, sur lequel nous nous sommes engagés et que nous avions annoncé depuis la dernière réunion. Ce n'est que si nous ne l'avions pas respecté, que tel ou tel aurait pu arguer que le propos dit n'a pas été tenu. Par conséquent, nous ne venons pas ajouter, nous venons tenir la parole qui est une réponse à une attente. Je n'imagine pas que quelqu'un puisse être en désaccord avec cela.

M. Jean-Claude DUVERGER – Je propose que l'on fasse un point (*Intervention hors micro*)

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Le Rapporteur est là, il a trois questions à présenter et commencera par la question n°13.

13/ DEMANDE DE COMPLEMENT DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'UNION DES SOCIETES MARTINIQUAISE DE SPORTS ATHLETIQUES (USMSA)

Monsieur Louis BOUTRIN procède à la présentation du rapport

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission « Sport ».

Mme Marie-Line LESDEMA – La commission « Sport » donne un avis favorable. Cependant, s'il est utile de reverser une telle somme à cette association, les membres de la commission pensent qu'il est très utile voire urgent de revoir cette convention qui date de 1962 et qui a été revisitée en 1969. Cela permettra de se mettre en conformité avec les exigences européennes. C'est une 1ère nécessité. Les

membres signalent également qu'en dehors de cette subvention, nous avons déjà réalisé pour plus de 1.3 M€ de travaux pour l'éclairage et la mise en sécurité. A l'unanimité, les commissaires demandent que soit revue la convention qui nous lie à l' USMSA.

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y en a pas, je demande au Rapporteur de répondre.

M. Louis BOUTRIN - C'est une grande question. Vous savez qu'à l'époque, l'USMSA avait fait l'acquisition du terrain qu'elle a mis à disposition de l'ex Département pour une période de 75 ans. Cela se passe en 1962, cinq ans après il y a une nouvelle convention qui lie cette association à une personne morale de droit public qui était le Département qui prévoyait qu'il y aurait eu en plus une subvention annuelle à l'USMSA afin d'assurer la gestion. Cela nous pose un problème car il y a d'un côté une personne morale de droit public qui est l'ex Département qui accepte qu'on lui mette à disposition un terrain, qui construit le stade Louis ACHILLE – pour mémoire M. Louis ACHILLE est l'un des membres fondateurs de l'USMSA; le stade porte donc son nom - d'un autre côté il y a cette personne morale de droit privé qui est l'association et qui dit « je vous donne le terrain à condition que vous me confiez la gestion ». Quand on lui confie la gestion, il revisite cinq ans après (1967) la convention pour dire « il va falloir que vous me donniez une subvention pour me permettre de payer l'entretien du bâtiment, de payer le personnel, vous paierez également l'eau, l'électricité etc. » donc toutes le charges. Voilà une situation qui perdure depuis 56 ans, nous en avons encore pour 19 ans. La collègue dit qu'il faut revisiter la convention, oui parce qu'il s'agit de sortir de ce mode de gestion quelque peu archaïque. Nous avons bien compris qu'il y a des mécontents. Le stade Louis ACHILLE ce n'est pas moins de trois collèges, cinq lycées, un centre de formation, deux instituts de formation et les étudiants du Campus qui eux aussi fréquentent ce stade. La communauté scolaire n'est pas tout à fait satisfaite. Cette semaine encore, j'étais personnellement présent au stade avec Mme GACIO du service des sports. Les utilisateurs disent qu'ils ne sont pas satisfaits de la gestion. Nous avons donc une réflexion à mener pour reconsidérer la gestion de nos installations notamment de nos installations sportives. Il est très certainement question de créer une SPL pour l'ensemble des sites car nous menons en ce moment une autre réflexion sur le golf des Trois-llets. Je propose à la collègue LESDEMA de retenir sa proposition de revisiter la convention en allant plus loin, en cherchant à voir comment sortir d'un mode de gestion qui a peut-être montré son efficacité il y a 56 ans mais qui actuellement ne répond pas aux conditions que l'on est en droit d'attendre d'un gestionnaire de structures telles que le stade Louis ACHILLE. Voilà chers collègues ce que je souhaitais dire de cette proposition qui, de mon point de vue, est tout à fait la bienvenue.

M. le Président Claude LISE – C'est une explication de vote ?

M. Jean-Claude DUVERGER – Je n'avais pas l'intention d'intervenir mais je suis forcé d'expliquer le vote. Je demanderai à la CTM de vérifier à qui appartient le terrain parce que Louis ACHILLE a donné le terrain. Même après la décentralisation, le terrain a été donné au Conseil Général Au moment où nous étions là, nous avons commencé les travaux et nous avons constaté qu'il n'y avait pas d'acte donc nous avons démarché pour l'obtenir l'acte. C'est comme le stade Serge ROUCH qui continue à être au fils ROUCH, c'est un terrain du Conseil Général. Lorsque l'USMSA existait, le CROSMA n'existait pas encore. C'est donc l'USMSA qui gérait l'ensemble des associations sportives pour la Martinique. Quand nous avons réalisé les travaux, nous avons retenu que dans les établissements scolaires – que l'on appelait intra et extra muros – c'est l'USMSA donc le stade Louis ACHILLE qui recevait plusieurs clubs et qui recevait aussi des collèges relevant du Conseil Général. Nous avions même permis à l'époque que les lycéens y aillent alors qu'à l'époque, les lycées relevaient de la Région mais nous ne nous sommes pas enfermés. Je demanderai que l'on vérifie à qui appartient ce terrain car l'USMSA est peut-être prestataire de service pour nous. A l'époque, il n'était pas question pour nous d'embaucher du

personnel parce que ce personnel aurait eu 40%, nous avons préféré qu'il relève d'une association qui gère pour nous. Je demanderai de vérifier si l'USMSA n'est pas en train de gérer des services au nom de la CTM et nous reviendrons. On entend au sujet du golf qu'il y a un trou financier qui ne nous appartient pas, c'est parce que dans la réalité on mettait auparavant un terrain à disposition sans qu'il n'y ait d'acte et on fonctionnait. C'est arrivé aussi au Golden Star pour le stade Serge Rouge qui tout compte fait, appartient au fils ROUCH.

M. Louis BOUTRIN – Président, tu connais bien ce dossier. Je crois savoir qu'à l'époque l'USMSA avait cédé au Département pour un franc symbolique mais il y avait une contrepartie dans la convention. La contrepartie c'est que l'USMSA qui gérait la structure s'occupait de l'organisation, c'était l'Union des sociétés sportives de Martinique à l'époque où le Comité Régional olympique sportif de Martinique n'existait pas. C'est donc l'USMSA qui s'occupait de l'ensemble des ligues en dehors du football.

M. Jean-Claude DUVERGER – Collègue BOUTRIN, je t'invite à vérifier pour savoir si c'est l'USMSA qui a cédé ou si c'est Louis Achille qui a cédé. Il ne faudrait pas qu'il y ait confusion entre la famille Louis ACHILLE qui cède et l'USMSA prestataire.

M. Louis BOUTRIN – Tout à fait. Nous tiendrons compte des remarques du collègue pour vérifier la situation juridique exacte avant la convention. Quoi qu'il en soit, au regard du droit européen nous avons quelques exigences. Nous devons nous mettre en conformité avec le droit européen pour savoir le statut exact du gestionnaire qui assure en lieu et place de la CTM et comment ne pas se retrouver dans une situation inconfortable. Tout cela nous amène à mener une réflexion, à faire des propositions, à faire des recherches pour l'avenir. Quoi qu'il en soit, dans la situation actuelle pour continuer à gérer la structure, l'USMSA fait une demande de subvention. Nous vous proposons d'accorder la somme de 200 000 euros à l'USMSA au titre des subventions de l'année 2018. Je dis bien qu'il s'agit d'une subvention complémentaire.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au vote.

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (0) Adopté à l'unanimité

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Nous vérifierons bien évidemment que tout ce qui a été relevé a été pris en compte.

M. Louis BOUTRIN - Tout à fait.

M. Jean-Claude DUVERGER – Si nous faisons cette démarche, il faut la faire pour l'USMSA, pour la Pagerie, pour Fond Saint-Jacques parce que ce sont des associations qui gèrent pour la CTM.

M. Louis BOUTRIN – Tout à fait. J'ai parlé du golf mais il y a aussi les autres structures qui seront visées s'il y a constitution d'une SPL pour gérer, tant au niveau du sport qu'au niveau de la culture.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au dossier 1 S.

1S / CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA CTM ET LA VILLE DU VAUCLIN RELATIVE A LA PASSATION DE MARCHES D'ETUDES ET DE TRAVAUX CONCERNANT LA REALISATION DES PROJETS EAT DE POINTE FAULA ET MACABOU (VOIE D'ACCES)

Monsieur Louis BOUTRIN procède à la présentation du rapport

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Y a-t-il une commission qui doit donner un avis ? Aucune ? Vous avez la parole. Personne ne la demande ?

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – Nous ne devons pas nous étonner qu'il n'y ait pas d'avis car il s'agit d'un dossier en procédure d'urgence.

M. Georges CLEON – Je veux me réjouir du coup d'accélérateur que donne la CTM aujourd'hui sur ce projet d'aménagement d'espaces touristiques de Pointe Faula mais surtout Macabou où la route est vraiment en piteux état malgré les efforts de la ville pour la réhabiliter. A chaque pluie, nos efforts sont réduits à néant. Nous comptons beaucoup sur l'accompagnement de la CTM pour faire en sorte que cette voie soit modernisée, qu'elle soit rendue carrossable par tout temps. Je me réjouis avec les résidents qui doivent nous écouter et qui entendront que la fin de leur cauchemar approche à grands pas. Cette voie permettra que le Macabou qui a un fort potentiel touristique soit un site exploité. Nous nous réjouissons également pour l'hôtel Cap Macabou qui se situe sur cette plage et qui connait de grosses difficultés à cause de l'état de la route. Pour toutes ces raisons, je remercie la CTM et les collègues. Nous espérons que les choses iront vite, de manière résolue, pour faire en sorte que tout ce qui a été dit se réalise pour les résidents, pour le pôle touristique qui va s'installer et pour l'hôtel qui bat de l'aile sérieusement à cause de l'état de la route.

M. Jean-Claude DUVERGER – Je veux juste demander un renseignement au collègue CLEON. Je pensais que l'on ne réparait pas la route pour éviter justement qu'il n'y ait des allées et venues de voitures ou de motos qui roulent à toute vitesse. Je pensais que c'était cette raison qui faisait que... et que les résidents eux-mêmes souhaitaient que la route ne soit pas totalement faite. Vous envisagez de mettre des dos d'ânes par la suite ? On va réparer pour refaire ?

M. Georges CLEON – Le problème est tout autre parce que l'accès de la route de Macabou était privé. Il y a eu beaucoup de péripéties pour l'intégrer dans le patrimoine communal et ce n'est que depuis l'intégration dans le patrimoine, il y a quatre ans, que la CTM peut intervenir et faire appel à des fonds européens. La voie a été améliorée à deux reprises. Ils ont pris la précaution de réaliser des ralentisseurs sommaires pour éviter que la route ne soit une piste de vitesse. Dans le projet qui sera réalisé, on intègrera des trottoirs, des pistes cyclables et piétonnes mais aussi des ralentisseurs pour éviter les dérives.

M. le Président Claude LISE – Nous pouvons passer au vote ?

<u>M. Gilbert COUTURIER</u> – Le collègue CLEON a indiqué que la route est entrée dans le patrimoine communal. En tant qu'élu de la Ville du Vauclin, il doit sortir avant le vote pour éviter tout désagrément.

M. le Président Claude LISE – C'était prévu.

Monsieur Georges CLEON quitte la salle des délibérations

M. Jean-Claude DUVERGER – Nous votons.

M. le Président Claude LISE – C'est le principe de précaution.

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (0) Adopté à l'unanimité

2S/ PROJET DE DECRET RELATIF A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ENERGIE (PPE)

Monsieur Louis BOUTRIN procède à la présentation du rapport

M. Louis BOUTRIN – Je ne suis pas intervenu dans le débat d'hier pour les raisons que vous connaissez. Les conseillers exécutifs essaient d'éviter d'interférer dans les débats de l'Assemblée. Par contre, il faut bien expliquer – vous avez tous les éléments dans le dossier – que nous avons été saisis par M. le Préfet le 09 juillet 2018. Vous avez dans le dossier la saisine du Préfet. Il s'agit d'une opportunité que nous avons aujourd'hui de conclure sur la programmation pluriannuelle de l'énergie qui a déjà fait l'objet ici même de longs débats notamment sur les différents process et pour laquelle l'Assemblée de Martinique avait donné un avis favorable.

C'est le même dossier qui a déjà fait l'objet d'un débat. Après son périple que vous avez également dans le rapport puisqu'il a fallu une validation de l'Assemblée et l'analyse par les instances nationales au niveau des différents Ministères, avis également de l'autorité gouvernementale en date du 28 juillet 2017 (avis favorable), il a fallu qu'il y ait une validation par la CTM de l'avis de l'autorité environnementale, ensuite une soutenance de la PPE le 21 décembre 2017 devant le Comité national de la transition écologique que j'ai eu l'honneur de présenter avec le Directeur de la DEAL à Paris. Nous avons reçu l'avis qui est favorable, à la suite de quoi nous avons un décret à prendre. Pour ce faire, le projet a été soumis à l'enquête publique du 06 juin au 06 juillet et nous sommes obligés de revenir devant l'Assemblée de Martinique pour tenir comptes des différentes remarques ou suggestions qui seront ou non prises en compte par l'Assemblée de Martinique.

Je réponds au collègue qui s'interrogeait sur le laps de temps très court. Le dossier a déjà fait l'objet d'un débat, par contre les trois remarques que nous devons ou non intégrer mériteront débat. Il s'agit du montage qui sera peut-être modifié à partir des moyens de stockage, à partir du projet d'ETM (Energie Thermique des Mers) à Bellefontaine qui figurait dans les différents projets votés ici. L'Assemblée avait pris position pour que ce projet soit retiré. Nous avons appris le jour du débat que le promoteur désistait. Si nous retirons le projet ETM, ce sont 10 MW qui seront sortis de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie. De par la loi, nous nous sommes fixés comme objectif d'atteindre 56% d'énergie renouvelable à l'horizon 2023, ce qui fait que le compte n'y sera pas. Où allons-nous prendre ces 10 MW? C'est dans le 2ème projet puisque des remarques ont faites par ENGIE (filiale EDF) lors du Conseil supérieur de l'énergie à partir de la géothermie qui sera produite à la Dominique d'ici 2023, donc passer de 40 MW à 50 MW. Enfin, il y a des moyens de stockage qui seront revus et qui nous permettront de relever ce défi de la transition énergétique.

Chers collègues, je ne reprends pas tout le débat et tous les éléments que nous avons déjà présentés. Je vous demanderai de vous pencher sur les trois modifications qui sont aujourd'hui proposées. De fait, votre vote permettra d'intégrer cela dans le décret à venir. Voilà en résumé à quel point d'avancement

nous sommes dans ce projet de Programmation Pluriannuelle de l'Energie qui est essentielle et fondamentale puisque toutes les démarches à venir, tous les process qui seront retenus et qui pourront bénéficier de la péréquation notamment pour l'achat du KWH énergie produit par les énergies renouvelables devront figurer dans la PPE. Si ces projets n'y figurent pas, ils ne pourront pas bénéficier de tarifs d'achat par EDF d'après la Commission de Régulation de l'Energie.

- <u>M. le Président Claude LISE</u> Avis de la Commission « Développement durable Energie ». Y a-t-il une commission qui a un avis à donner ? I
- M. Louis BOUTRIN Il n'y a pas d'avis, c'est un dossier présenté selon la procédure urgence.
- <u>M. le Président Claude LISE</u> Il pourrait y avoir un avis quand même, un avis donné dans l'urgence. Vous avez la parole
- M. Fred LORDINOT C'est vrai que l'on pourrait donner des avis dans l'urgence puisque l'on peut organiser des commissions par le net. On peut mettre en place un dispositif c'est ce que je souhaite qui permettra aux membres des commissions de donner leur avis dématérialisé. C'est possible, il suffit de l'adopter. J'espère qu'au moment de la révision du règlement intérieur, nous pourrons adopter ce dispositif qui nous permettra de rester chez nous et de faire des propositions. Cela s'appelle les nouvelles technologies. C'est un travail long et difficile qu'il faut saluer. Au-delà de ce que chacun peut penser, c'est un projet qu'il faut réaliser parce que c'est l'avenir. Cela dit, il faudra le mettre tout de suite en révision puisqu'il y a deux périodes 2016-2018 et 2019-2023. Nous allons l'adopter aujourd'hui et nous commencerons la révision à la prochaine plénière. Il nous faut aller vite et trouver la bonne cadence sur cette question importante. Il faut solliciter l'introduction du projet de la Dominique qui augmente à 50 MW. C'est un projet de 400 M€. Je sais que plusieurs d'entre vous, particulièrement dans la majorité, avez une appétence particulière pour les investissements à la Dominique. Là, nous sommes d'accord.

Intervention hors micro

- <u>M. Fred LORDINOT</u> Je sais que dans votre majorité il y a une appétence particulière pour les investissements à la Dominique. Merci de me laisser terminer M. le conseiller, M. le 1^{ier} Vice-président de l'Assemblée. Il faudra demander la parole tout à l'heure pour me répondre et arrêter de vous exciter à chaque fois que je parle.
- <u>M. le Président Claude LISE</u> Collègues, arrêtez. Il est 17h25, nous avons quasiment terminé. On a l'impression que vous avez envie de rester là ce soir.
- M. Fred LORDINOT Quand il parle, je me tais donc gu'il arrête... gu'il arrête.
- M. Yan MONPLAISIR C'est inélégant.
- **M. Fred LORDINOT** Il y a beaucoup de choses qui sont inélégantes en matière économique. Je peux te dire qu'il y a beaucoup de choses qui ne sont pas bien dans ton attitude.
- M. le Président Claude LISE S'il vous plait, n'élevez pas la voix, vous allez commencer à déraper et ça finira mal. Je serai obligé de lever la séance. Je ne supporterai pas cela pendant très longtemps. Calmez-vous, s'il y a un différend à régler, réglez-le ailleurs. Poursuis ton intervention et reste dans le sujet.

M. Fred LORDINOT – Il y a toujours une réflexion de la part du collègue, c'est quand même terrible. Je suis dans le sujet, je parle d'énergie géothermique à la Dominique et je dis que ce que je souhaiterais, compte tenu de l'appétence pour les investissements à la Dominique, c'est que la Collectivité voit si elle ne peut pas participer à ce projet de 400 M€ qui est porté notamment par des institutions financières françaises. C'est une proposition que je formule, s'il y a des gens qui ne sont pas d'accord, qu'ils le disent. Compte tenu du potentiel de la géothermie à la Dominique – puisqu'on nous dit qu'il y aura un 2ème projet de 50 MW qui viendra par la suite – je dis pourquoi ne pas trouver un accord avec nos voisins dominiquais dans le cadre des procédures de la géographie cordiale, de la diplomatie cordiale pour pouvoir monter des projets en commun ? Qu'y a-t-il de si de terrible qui justifie qu'un collègue se mette dans cet état ? Je ne comprends pas.

J'ai lu dans la période 2019/2023... Parce que je lis les documents qui me sont envoyés même s'ils le sont trois jours avant, ce pour nous permettre d'avoir un débat de fond. Toute espèce de remarques ou de digressions qui veulent ternir mon discours n'ont pas leur place ici. J'ai des questions à poser, je les pose. On veut me répondre, on me répond. J'ai cru comprendre que vous vouliez faire du bioéthanol, je vous demande à partir de quoi ? Est-ce à partir de la canne fibre ou des sargasses ? Si c'est à partir des sargasses, je suis d'accord. Si c'est à partir de la canne, j'ai quelques doutes. Nous avons aujourd'hui des difficultés à avoir suffisamment de cannes pour équilibrer l'unité sucrière du Galion, des progrès ont été réalisés notamment le raccordement avec Albioma. On a donc réintroduit la biomasse dans la PPE, je voudrais vous demander si vous avez l'intention de développer une filière biomasse à partir de la valorisation de la bagasse puisque quand l'agriculteur touche une prime quand il donne la bagasse. C'est vrai aussi à partir de la valorisation des feuilles de cannes. Ce sont des questions très concrètes qui concernent le développement. Ce sont des questions très concrètes qui concernent la biomasse concernant l'évacuation des embâcles dans la mangrove etc. Je comprends que vous puissiez être contre, de notre côté nous sommes favorables au développement de la filière biomasse et à la création d'une filière biomasse autour des sujets dont nous venons de parler.

Je vous pose une question, j'espère avoir le droit d'en poser, voulez-vous faire le bioéthanol à partir de la canne ?

M. Lucien ADENET – Quelle canne?

M. Louis BOUTRIN – Je vais répondre, collègue.

M. Fred LORDINOT — La canne fibre. Nous avons aujourd'hui un problème de fourniture de cannes pour le Galion. Il manque de cannes. Si vous mettez en place un « plan cannes », est-ce qu'il s'agira de cultiver de la canne pour produire du rhum et du sucre ou pour produire du bioéthanol ? A l'époque du très cher Président LISE, Président du Conseil Général, lors de l'une des rares missions que j'avais faite au Brésil autour de ces questions de valorisation de la biomasse, de la canne et de ses sous-produits, j'avais pu voir qu'un litre de bioéthanol au Brésil revenait à 0,45 euros. La question est de savoir si nous serons capables de produire du bioéthanol à ce coût. Si ce n'est pas le cas, je me dis qu'il vaut peut-être mieux...

Intervention hors micro

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Tu auras la parole tout à l'heure, tu pourras développer ton argumentation. Ce n'est pas possible de débattre dans ces conditions, chaque fois que je veux dire quelque chose, vous me contestez. C'est incroyable. Dans le document, on nous dit qu'il y a un certain nombre d'études complémentaires qui doivent être menées...

M. le Président Claude LISE – Poursuis ton propos, tout le monde t'écoute.

M. Fred LORDINOT quitte la salle des délibérations

M. Louis BOUTRIN – Cher collègue, je vais t'apporter des éléments de réponse.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Les réponses seront écrites. Tu veux intervenir avant ou après le Rapporteur? Peut-être qu'il vaut mieux le faire avant, il pourra ainsi conclure. Collègue MARIE-SAINTE.

M. Daniel MARIE-SAINTE – La question de l'énergie est une question très importante pour nous puisque nous sommes une île, nous ne sommes pas interconnectés, nous dépendons de l'extérieur. Or, le monde moderne fait qu'aucune société au monde ne peut vivre sans énergie. La Loi nous a donné la possibilité de rédiger le Plan Pluriannuel de l'Énergie. Il faut hélas déplorer le fait que le pouvoir décisionnel n'ait pas été transféré à la CTM. C'est pourquoi je mets en garde certains collègues qui disent « vous allez faire ceci, vous allez faire cela ». Malheureusement la CTM n'est le porteur d'aucun projet. Nous n'avons qu'une seule possibilité, d'abord celle de faire la modification ou de choisir de soutenir financièrement tel ou tel projet si la demande nous est faite. Nous avons quelquefois un avis à donner. Cela fait très longtemps que je déplore cet état de fait, on ne nous a pas donné le pouvoir de l'énergie, nous subissons des décisions qui sont prises par le Gouvernement après des appels à projet. Il y a un sujet qui fait couler beaucoup d'encre, certains sont pour, d'autres contre. Que l'on soit pour ou contre, on n'est pas décisionnaire. Il faut se réjouir que le projet de géothermie ait enfin un nouveau porteur de projet. Il y avait un porteur de projet par le passé, pour des raisons un peu mystérieuses, il n'a pas été soutenu politiquement. Une équipe l'a soutenu, celle qui est venu après ne l'a pas fait.

Finalement, l'industriel de référence qui était à cette époque EDF France s'est un peu retiré. Je suis heureux de constater qu'il y a un nouveau porteur de projet qui est prêt à faire un projet de 50 MW. J'invite tous les collègues à bien regarder les fiches. Les études antérieures indiquaient que l'on pouvait aller au-delà, que l'on pouvait aller jusqu'à 90 MW, 1 MW étant un milliard de Wh. Je rappelle aux collègues que la Région Martinique a investi beaucoup d'argent par le passé pour rechercher des gisements potentiels de géothermie sur notre territoire. Jusqu'ici, l'eau la plus chaude que l'on ait pu trouver est à 85°. Or, on ne peut pas faire de l'électricité avec de l'eau à 85° parce qu'il faut que l'eau soit supérieure au seuil d'ébullition qui est de 100°. On peut faire de la climatisation. Dans la plaine du Lareinty, on a trouvé de l'eau à 1100 mètres de profondeur. Les techniciens de l'époque, les techniciens du BRGM disaient qu'éventuellement on pourrait faire de la climatisation. L'aérogare n'était pas construite à l'époque, la nouvelle aérogare aurait pu utiliser cette eau pour sa climatisation. En tout cas, c'est un gisement qui reste là mais nous n'avons pas trouvé jusqu'ici la géothermie qui émerge naturellement comme la Guadeloupe. Ils ont un don de la nature. Le gisement est supérieur aux besoins de la Dominique en énergie. C'est vrai qu'il y a des gens qui décrient la Dominique (c'est à la mode) alors que c'est une île qui nous a permis d'avoir des réfugiés que nous célébrons maintenant en les appelant les dissidents. Nous ne sommes qu'à 30 KM, il suffit de faire un câble qui sort de la Dominique et qui arrive à Grand-Rivière, nous connaissons quand même notre réseau et nous avons une potentialité d'énergie renouvelable pendant des millénaires. Nous serons tous morts que ça continuera parce que la terre ne se refroidit pas à la vitesse d'une vie humaine. Je voulais vous féliciter mais ce n'est pas la CTM qui fait, tout comme ce n'est pas la CTM qui fera du bioéthanol. Au moment où nous parlons nous ne savons même pas qui serait le porteur de projet si nous en faisions puisque c'est le Gouvernement. Je voudrais que l'on ne trompe pas l'opinion sur les questions d'énergie. Nous nous sommes divisés, les uns étaient partisans d'un promoteur qui va brûler de la matière végétale et qui s'appelle Albioma. On se divise en croyant que ce sont les uns qui ont fait et que les autres n'ont pas fait. Nous sommes le jouet sombre au carnaval des autres en matière d'énergie. Cela ne sert à rien de nous diviser, l'objectif que nous devrions avoir est de conquérir le pouvoir de l'énergie et ensuite choisir les meilleures sources qui feront que notre économie sera durable et qu'il n'y ait pas de sources énergétiques qui polluent les conditions de vie et qui attaquent la santé. Cela ne sert à rien de nous diviser sur le sujet. Nous devrions avoir un objectif commun qui consisterait à trouver les meilleures sources pour avoir une économie d'énergie durable et renouvelable. Merci.

M. le Président Claude LISE – Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Je voudrais simplement dire qu'il n'y a pas ici des gens qui auraient attaqué un groupe et qui ne se serait pas mis d'accord pour dire « que pouvons-nous faire ensemble ? Je lis le document : « la géothermie en Dominique, comme proposé lors du Conseil Supérieur de l'Energie, le projet de d'interconnexion avec la centrale géothermique à construire en Dominique... » donc il n'y a pas de problème à dire cela. Justement, le collègue intervient pour dire comment on peut travailler ensemble mais dès qu'il a dit « la Dominique », on s'est senti agressé. C'est le document qui le dit. Je ne sais pas s'il y a de l'appétence, trouve moi un verbe... trouve moi un verbe parce que je suis allé à la Dominique pour défendre Desmond TROTTER et j'ai couru sous les coups de fusil. J'aime la Dominique aussi et ça me gêne. D'ailleurs que l'on aille, que l'on aime... je suis allé également à Curaçao, mwen pani bizwen piès méday. Je suis allé en plusieurs endroits. Le collègue dit qu'il faut chercher, il faut voir comment travailler ensemble, il faut trouver des endroits. La Dominique et dans le dossier. Ce n'est pas une invention.

M. le Président Claude LISE – Collègues, n'entrez pas dans un débat sur la Dominique. Si nous le faisons, nous ne terminerons pas ce soir. Chacun prend ses responsabilités. Le collègue a fait une allusion, ceux qui ont voulu l'interpréter avaient le droit de le faire et il avait lui, le droit de dire ce qu'il avait envie de dire. Il y a eu une mise au point, je regrette que le collègue soit parti parce que ça aurait pu s'arranger. Il n'y a pas de quoi faire un drame. Maintenant, je pense qu'il faut continuer les travaux en restant concentré sur ce qui nous intéresse. Si nous parlons de la Dominique, tu vois, tu es déjà arrivé à parler de Desmond TROTTER. J'y étais aussi, vous voulez que je vous raconte? Si on veut faire dans les anecdotes, je peux vous raconter. J'y étais pour les mêmes raisons, je vais demander une médaille. Revenons à une sérénité des débats sur la question à l'étude. Il est déjà 18h00, nous avons une motion, vous verrez que nous allons discuter phrase à phrase de la motion. Tout le monde a le droit de se reposer, nous avons bien travaillé, nous n'allons pas partir sur des questions qui deviendront très rapidement politiques et qui n'ont rien à voir avec le sujet à l'ordre du jour. Si c'est ce que vous voulez faire... je te donne la parole. Tu demandes la parole, je te la donne mais je voulais préciser que je ne souhaitais pas que l'on entame un débat sur le sujet.

M. Yan MONPLAISIR – Président, il n'y aura pas de débat. Je pense que nous sommes tous d'accord. Je remercie le collègue DUVERGER qui a toujours des propos apaisants. Je ne vais pas polémiquer mais je pense que dans sa grande honnêteté qui frôle une forme de naïveté... je peux me permettre ce terme sans le vexer. Je pense qu'il y a une manière de s'adresser quand on fait référence, d'autant que le Président de l'Exécutif n'est pas là. On l'aurait fait concernant le Président de l'Assemblée que j'aurais eu la même attitude. Tout le monde sait très bien que le Président a un procès, que des gens ont intenté des actions, qu'un ordinateur a disparu etc. etc. Tout le monde le sait, tout le monde sait comment cette affaire est venue et combien elle est meurtrissante. C'est d'ailleurs ce qui m'avait conduit à être au Tribunal avec le Président de l'Exécutif – comme toi-même – parce que je trouvais que c'était injuste. Il y a un background à tout cela et quand à la fin d'une plénière qui s'est bien déroulée, un collègue vient lancer insidieusement un propos que je considère comme limite insultant, je ne peux pas ne pas lui dire que je trouve cela inélégant. Tu n'as pas cet état d'esprit. On fait bien référence à un document mais il y a une question de formulation. Quand on dit « je connais votre

appétence », quelle appétence avons-nous particulièrement pour la Dominique ? Tu étais là pour untel, j'étais là pour untel. J'y ai des amis, j'aurais pu y avoir des parents mais je n'entends pas que l'on me dise cela quand on sait... c'est exactement le procès que l'on me fait quand je défends le tourisme. C'est le même type d'arguments... je dirai tordus, vicieux et ça me gêne. Je ne veux pas être naïf à ce point, on peut avoir des écarts, on dit « écoutez il y a eu une interprétation, ce n'est pas ce que j'ai voulu dire » mais entrer dans une colère, une attitude aussi polémiste qui justifie d'ailleurs qu'il y avait une arrière-pensée, je trouve que ce n'est pas bien et j'entends pouvoir le dire. Je ne voudrais pas que l'on me prenne pour un idiot, je ne suis pas naïf à ce point. Nous devons faire attention à ce que nous disons. Certains d'entre nous sont meurtris par des procès d'intention qu'on leur fait, chacun d'entre nous d'ailleurs puisque nous faisons de la politique. Nous avons tous eu à un moment donné une attaque en dessous de la ceinture. Chaque fois que l'on y fait allusion de manière pernicieuse, il y a bien évidemment une intention de nuire. Je dis que ce n'est pas bien, c'est inélégant.

M. le Président Claude LISE – Collègue, tu as raison de dénoncer les insinuations. De temps en temps, il vaut mieux ne pas mettre en lumière certaines choses parce que finalement, on donne un écho extraordinaire à quelque chose que l'on aurait voulu éviter. C'est un peu pour cela que je ne souhaitais pas que l'on aille plus loin. Que voulez-vous ? La vie politique est ainsi faite. Nous sommes dans un monde le plus impitoyable qui puisse exister, nous avons tous subi cela. Là-dessus j'ai eu droit à de multiples décorations. J'en ai eu de tous les côtés, je suis blindé. Il faut aussi que tout le monde apprenne à être blindés. Il y a un moment où il faut laisser glisser les couteaux, poignards etc. sinon il ne faut plus accepter ce type de responsabilités. C'est hélas le domaine dans lequel l'être humain descend à des profondeurs insondables. C'est triste à dire, croyez-en quelqu'un qui a une longue expérience. C'est le domaine où l'on a rarement des amitiés durables. Si vous ne voulez pas être fâché avec tout le monde, il faut savoir tourner en permanence les pages, il ne faut pas dramatiser. Il faut prendre de la hauteur.

M. Jean-Claude DUVERGER – Quand j'ai un collègue qui intervient, je ne suis pas en désaccord avec lui. Quand il parle, je ne parle pas car cela pourrait exprimer un manque de solidarité. Je voulais dire ce que j'ai trouvé dans le document et voulu intervenir ici.

M. le Président Claude LISE – Collègue BELLUNE.

M. Claude BELLUNE – Le conseiller exécutif a expliqué que pour ce dossier, il suffira de faire un câble de 30 km pour faire venir l'énergie. C'est vrai que l'on ne sait pas quand mais a-t-on anticipé étant entendu que ces 30 Km nous amènent à Grand-Rivière, que nous sommes dans une zone non interconnectée et que pour pouvoir redistribuer cette énergie, il faudra aller jusqu'au Marigot si nous sommes dans le même schéma. Tout comme on a anticipé pour la fibre optique, est-ce qu'il ne faudrait pas le faire pour ne pas avoir à reproduire la même chose que pour les éoliennes. Sachant que l'on devra le faire, est-ce qu'il ne faudrait pas profiter des travaux en cours ? Comment va-t-on faire pour faire arriver puisqu'il faut l'amener au Marigot pour redistribuer ?

M. Louis BOUTRIN – Chers collègues, je crois que ce dossier pour la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie est essentiel. Au-delà des prises de positions des uns et des autres, il faut que nous arrivions à resituer les enjeux pour la Martinique. Quel est l'enjeu pour la Martinique ? Actuellement, nous importons 850 000 tonnes de pétrole chaque année. Ce sont les super tankers qui viennent alimenter la SARA et la centrale de Bellefontaine. Ces 850 000 tonnes de pétrole ont un coût. Quand le baril de pétrole augmente, il augmente. Nous sommes très vulnérables puisque plus de 92% de l'énergie consommée en Martinique c'est de l'énergie fossile, c'est le pétrole. Pour payer cette facture énergétique, la Martinique doit prendre. 53% de ses exportations, ce qui est extraordinaire. Aucun pays au monde n'a une telle équation. Nous sommes condamnés à changer de paradigme, à diminuer notre

dépendance au pétrole en développant l'énergie renouvelable. Qu'avons-nous fait à travers cette Programmation Pluriannuelle de l'Energie ? Je donnerai quelques informations à partir des informations données par le collègue Daniel MARIE-SAINTE tout à l'heure au sujet des compétences en matière d'énergie. Qu'avons-nous fait ? Nous avons fait le choix des énergies stables. Quelles sont les énergies stables ? C'est principalement la géothermie et une énergie qui n'est pas stable du tout, l'énergie photovoltaïque parce que quand il n'y a pas de soleil il n'y a pas d'énergie photovoltaïque suffisante, quand il n'y a pas de vent, il n'y a pas d'éoliennes. Ce ne sont pas des énergies stables. Pour autant avec les nouvelles technologies, nous avons la possibilité de stocker. Le choix fait à travers cette PPE c'est justement de pouvoir stocker l'énergie photovoltaïque. Quand vous regardez le tableau à la page 46 du rapport, vous voyez « photovoltaïque avec stockage ». Nous aurons 47 MW d'ici 2023. Actuellement, avec les éoliennes, nous espérons pouvoir stocker 12 MW, tout cela nous laisse envisager des perspectives pour couvrir nos besoins énergétiques et diminuer notre dépendance au pétrole.

Ce sont des enjeux considérables. Ce pétrole importé nous permet pour moitié de faire circuler nos véhicules mais il nous permet également de produire l'électricité que nous consommons. Voilà les enjeux. Au-delà des énergies stables dont je viens de vous parler, il y a des process qui figurent dans ce tableau. Effectivement, il y a le bioéthanol. Le collègue qui est parti a posé une question pertinente. Il dit « je suis allé au Brésil, j'ai vu que l'on produit du bioéthanol mais ce process ne serait pas adapté à la Martinique. Est-ce avec la canne que vous produirez du bioéthanol (il n'y a pas assez de cannes en Martinique) ou avec les sargasses ? »

Comparaison n'est pas raison. Ce que fait le Brésil qui représente 12 fois la France – je rappelle que la France c'est 550 000 Km² – et qui est l'un des pays les plus grands de l'Europe de l'ouest ne peut être comparé. Nous sommes une petite île qui fait 1128 Km². La comparaison que nous pouvons faire c'est avec ce qui se passe dans l'océan indien à l'île Maurice qui fait 2500 Km². L'île Maurice exporte le surplus de bioéthanol vers le plus grand consommateur de bioéthanol qu'est l'Allemagne. Il y a une obligation pour nous aujourd'hui, celle de réfléchir parce qu'entretemps, il y a eu deux lois : la loi Grenelle en 2009 et la loi Grenelle 2 en 2010 qui imposent à l'horizon 2020 l'obligation d'avoir 7 % de biocarburant dans l'énergie que nous consommons. La loi de programmation de finances a augmenté à 7.5%. A moins que nous ne soyons les plus idiots de la terre, nous avons actuellement la possibilité de produire du bioéthanol et la loi nous oblige à mettre du biocarburant et nous allons importer du bioéthanol? Pour éviter une spéculation foncière et éviter une bétonisation, la proposition que nous faisons est de planter de la canne à sucre sur ces terres chlordéconées, ces terres qui sont menacées et qui risquent de sortir des surfaces agricoles utiles, d'ouvrir une filière et de produire du biocarburant. Je rappelle 22 500 ha ont été contaminés, chiffres sortis par l'INRA et par le BRGM. Sur ces 22 500 il y a 6500 ha qui sont contaminés. J'ai lu avec attention le rapport du Président LISE au sujet de cette mission au Brésil. Dans la finalité, c'est possible mais les échelles ne sont pas comparables. On ne peut pas comparer le coût de revient et de production du bioéthanol au Brésil avec ce que nous allons faire.

Les équations économiques ne sont pas les mêmes. Pour autant, nous avons trouvé un partenaire (et pas des moindres) qui était autour de la table lors de la discussion sur la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie et qui a donné son accord pour s'engager là-dessus. C'est le directeur d'EDF. Il y a eu un engagement et c'est pour cela que vous voyez le bioéthanol qui figure à l'horizon 2023, 10 MW de production. Voilà la réponse que je voulais apporter au collègue qui est parti. Ce qu'il dit est pertinent puisqu'il y a probablement une nouvelle source avec les sargasses. Cela mérite une réflexion plus poussée pour savoir s'il est possible d'utiliser les sargasses dans la filière bioéthanol que nous mettrons en place. L'ADEME y réfléchit, des études sont menées pour pouvoir apporter un plus. Je réponds sur la géothermie.

Nous avons rencontré le Ministre de l'énergie à la Dominique avec l'ADEME, EDF, le BRGM et la CTM... c'est le BRGM qui a fait les exploitations dans la vallée de Roseau. Il y a une ressource potentielle de 120 MW, pour pouvoir l'exploiter il va falloir ramener cette énergie par câble. EDF nous dit qu'il y a deux solutions : soit nous faisons passer le câble du côté de la mer caraïbes vers Bellefontaine, soit nous l'amenons non pas à Grand-Rivière mais à Macouba. Il faut remarquer que les besoins actuels du réseau EDF sont beaucoup plus situés vers le sud que vers Macouba, Basse-Pointe où les bassins de population ne sont pas les mêmes que dans le sud. J'ai posé la question, tout comme toi : est-ce qu'il n'y aurait pas une perte d'énergie si on prolonge jusqu'au sud ? D'après les techniciens et les réponses faites par EDF, l'idée serait de ramener l'énergie vers le sud à partir de la côte atlantique. Les deux voies sont possibles mais ça n'engage que les techniciens. Je reste à ma place de politique qui aura à regarder quelles sont les compétences que nous avons aujourd'hui en matière d'énergie. Actuellement les compétences des Collectivités territoriales en matière d'énergie c'est d'abord l'électricité et le gaz qui sont encadrés par des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales. Il y a ensuite ces lois Grenelle qui sont venues renforcer ces compétences qui ont été étendues au domaine de l'énergie, ce qui leur permettra de mener des actions en matière d'énergie c'est ce que nous faisons - mais également en matière de production et c'est là qu'il y a une petite nuance. Pour autant, sommes-nous des producteurs d'énergie? Non. Dans la programmation de l'énergie, nous participons à la maitrise puisque nous participons à cette programmation avec nos partenaires à hauteur de 50 M€. Cette programmation nous a permis d'économiser 27 MW d'électricité en 2007 et 32 millions de KWH et 27 millions de KWH d'électricité en 2016, ce qui correspond à sept jours de consommation. C'est un choix pertinent. Cela ne sert à rien de se lancer dans des programmes d'énergie renouvelable si nous continuons à consommer de l'énergie comme si nous étions des koweitiens sans pétrole (pour reprendre l'expression de Raphaël CONFIANT).

Ce programme de maitrise de l'énergie fonctionne. Une loi récente du 10 juillet 2010 étend la compétence des collectivités territoriales, ce qui fait que nous élaborons aujourd'hui avec l'État cette Programmation Pluriannuelle de l'Énergie.

Voilà les quelques précisions, M. le Président, que je souhaitais apporter mais l'enquête publique a apporté trois modifications, il appartient aux collègues de l'Assemblée de statuer sur ces trois modifications et la PPE qui avait été initialement validée afin de la présenter à l'État pour prendre ce décret.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – M. LOUIS-REGIS, c'est une explication de vote parce que le Rapporteur a conclu.

M. Denis LOUIS-REGIS – Il a conclu mais j'avais demandé la parole, tu ne l'as pas vu. Je pense qu'il y a une histoire de copain-malin. Ce n'est pas pour toi, collègue BOUTRIN, que je le dis. En quelque part, l'État nous impose 7% de biocarburant, dans la filière je vois le bioéthanol. S'agissant de la revalorisation des sargasses, je suis entièrement d'accord. Tu nous as annoncé 22 500 ha de terre chlordéconées dont 6 000 très fortement. Tu le sais collègue BOUTRIN, pour en avoir déjà discuté à plusieurs reprises, il y a des productions qui peuvent se faire sur des terres chlordéconées. Me concernant, je dis qu'il est hors de question que les terres agricole soient détournées de leur mission première qui est de permettre aux agriculteurs de nourrir les martiniquais.

M. le Président Claude LISE – Nous n'allons pas repartir dans un débat. Vas-y.

M. Jean-Claude DUVERGER – Si j'interviens, tu peux mettre mon intervention dans une explication de vote. Je n'interviens pas après le Rapporteur. Je voudrais dire que quand j'écoute le Rapporteur, je vois qu'il maitrise beaucoup de choses. Il parle de la France, du Brésil, de la Dominique donc il a beaucoup travaillé, il a démarché, il parle de 27 000, 32 millions, mégawatts etc. je vois qu'il a travaillé sur une

longue saison. J'entends qu'il dit « je préfère rester à ma place de politique, je laisse faire les techniciens » mais j'ai bien envie de rester à ma place de politique de l'Assemblée mais je n'ai aucun élément. Ce document si important qui nécessiterait que l'on travaille avec quelques techniciens pour nous permettre d'intervenir nous est remis là. Gadé tou sa travay ou fè et nous, on nous demande... je te fais confiance mais tu es seul à posséder cela. Il faut comprendre qu'il nous est difficile de voter. Si je dis que j'ai bien compris tout ce que tu as dit, je suis un farceur. Je prendrai le temps, je demanderai à des techniciens de m'éclairer. Pour ne pas gêner compte tenu de la nécessité, avec le peu que nous sommes en tentant de garder le quorum, nous allons nous abstenir.

M. le Président Claude LISE – Collègue ADENET, explication de vote.

M. Lucien ADENET – Ce n'est pas une explication. Après la remarque du collègue LOUIS-REGIS, je pense qu'aujourd'hui il y a de plus en plus d'agriculteurs qui s'orientent vers des productions agricoles non alimentaires. Il y a des productions agricoles alimentaires et des productions agricoles non alimentaires. C'est ce que nous voyons régulièrement au PARM. Il y a des agriculteurs qui s'orientent vers les produits qui permettent de faire des huiles essentielles, il y a des co-extractions et ces plantes peuvent être cultivées sur des parcelles agricoles même chlordéconées.

M. le Président Claude LISE – Nous sommes repartis dans un débat.

M. Denis LOUIS-REGIS – Je suis étonné par ce que je viens d'entendre 22 500 ha dont 6000 très fortement pollués. Pour produire du bioéthanol et pour que ce soit rentable pour l'agriculteur, il faudrait qu'il possède une superficie conséquente. L'estimation est de 2500, combien de petits agriculteurs possèdent 2500 ha ? Est-ce que ce ne sont pas ceux qui nous ont empoisonné qui pourront bénéficier des retombées de la production de cannes pour permettre d'avoir du bioéthanol ?

M. le Président Claude LISE – Tu votes comment ?

M. Denis LOUIS REGIS – En l'état actuel des choses, je vais voter, c'est pour l'horizon 2019-2023 mais je dis bien que je reste très « véhatif » concernant les choix qui seront faits.

M. le Président Claude LISE – Sur ça, je peux te suivre. Tu as fait allusion aux sargasses, il y a des études très sérieuses qui ont été faites, des scientifiques travaillent depuis un certain temps sur ces questions, cela me parait une voie à étudier. Je sais qu'en général, quand des choses innovantes viennent de l'extérieur, il y a un certain nombre de services qui sont imperméables si ça ne vient pas d'eux-mêmes, à priori, ils rejettent. Il y a des tas de travaux qui se font dans le monde pour le chlordécone, il y a des choses intéressantes. J'ai déjà eu l'occasion de le dire, je l'avais évoqué tout doucement lors de la réunion avec le Préfet. J'avais le sentiment que c'était la surdité totale, on attendra que des tas de pays aient appliqué les découvertes et nous serons les derniers entretemps à utiliser des choses contestables. Je pense qu'il y a une vraie voie avec les sargasses à condition d'aller les traiter en mer. Là nous avons une masse impressionnante, nous en avons même trop. Il faudra s'allier avec d'autres si on veut s'attaquer à cela plutôt que d'aller utiliser le peu de terres qui nous reste. Sur ce point-là, ie suis de ton avis. Maintenant, on n'a pas encore fait d'études à grande échelle. on n'a pas encore fait des études appliquées localement donc on ne peut qu'émettre des vœux. Je souhaite vraiment que l'Assemblée soit tenue informée. Sur des choses aussi sérieuses pour lesquelles l'Assemblée doit prendre des positions, il faut que les dossiers techniques circulent davantage et pendant plus longtemps. Je suis d'accord sur ce point, tout le monde ne peut pas prendre sérieusement une position au pied levé. D'un autre côté, on ne peut pas non plus freiner la marche des choses. Je pense que nous pouvons voter aujourd'hui dans le sens de ce que tu proposes mais il faut que nous soyons extrêmement vigilants. On a parlé de débat thématique, le sujet me parait suffisamment important pour que nous ayons un débat. Il ne faut pas que nous nous retrouvions comme nous l'avons été à un moment donné dans l'affaire du Galion, en votant sans éléments suffisants et en se divisant. Collègue CLEM-BERTHOLO.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO — Je constate que la commission « Énergie » ne s'est pas prononcée. Effectivement, nous un dossier qui arrive en procédure d'urgence et nous ne sommes pas suffisamment bien éclairés en amont pour avoir une discussion en connaissance de cause. Je suis atterrée en entendant que nous avons tant de terres contaminées. J'ai encore entendu ce matin que 95% de la population guadeloupéenne est contaminée par le chlordécone dont 5% au-delà du seuil tolérable. Je me demande si nous ne sommes pas dans le même cas de figure en Martinique. Ce sont des sujets sur lesquels nous devons avoir un maximum d'éléments pour nous permettre de prendre une décision en toute conscience et de rendre un avis.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Nous sommes certainement tous sur cette position de pouvoir débattre de manière plus approfondie mais encore une fois, nous n'allons pas bloquer pour autant. Je pense qu'il faut vraiment un accord entre nous sur le sujet.

M. Louis **BOUTRIN** – Je voudrais apporter une précision qui aidera peut-être à la prise de décision et pour les interventions.

M. Clément CHARPENTIER-TITY — Nous avons quand même eu un débat antérieur à celui d'aujourd'hui. Le dossier arrive en procédure d'urgence mais nous avons eu un débat assez approfondi sur la question des choix énergétiques. Nous étions un certain nombre à attirer l'attention du conseiller exécutif sur la question du bioéthanol. C'est là où il y avait des réserves. Notre vigilance est toujours là, la preuve c'est qu'il n'y a pas si longtemps, alors que dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie que nous avions adoptée il était question de l'Énergie Thermique des Mers, nous avons bien vu que notre Assemblée a pris une motion de défiance. Je pense que la vigilance sera constante et qu'il faut prendre en compte ce qu'a dit le conseiller exécutif MARIE-SAINTE sur le fait que la CTM n'a pas la totale compétence sur la question énergétique. Nous n'allons pas reculer, nous avancerons vers plus de compétences, si nous le voulons bien.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Nous n'avons pas la totale compétence mais nous pouvons avoir la totale clairvoyance là-dessus.

M. Louis BOUTRIN – Je souscris à tout ce qui vient d'être dit. Cependant, en matière de compétences, si nous n'avons pas la totale compétence en matière d'énergie, nous définissons les orientations et nous lançons des appels à projet. Il y a un certain nombre d'entreprises qui interviennent, le collègue LAVENTURE connait bien ce dossier puisque nous recevons les porteurs de projet. Lors du financement de la transition énergétique, nous avons reçu à Madiana plus de 165 projets. Il faut que ces projets s'inscrivent dans le cadre de la PPE. Si nous ne votons pas ce PPE, le décret ne sera pas pris et ces porteurs de projet se retrouveront dans les starting blocks. Certains qui ont déjà engagé des financements sont inquiets. Les décisions que nous prenons en matière d'orientation sur certains process, je partage les réserves notamment sur le bioéthanol. Pour autant, c'est une filière qui est tout à fait possible et que nous pouvons inclure dans la PPE. Ma vigilance porte sur une loi qui s'appelle la loi Grenelle et qui m'imposera en 2020 de mettre 7,5% de biocarburant dans la voiture que je risque d'acheter. Que vais-je faire ? Je vais importer du biocarburant alors que je peux en produire ici ? C'est ça la réflexion. Nous avons déjà une dépendance par rapport à l'énergie fossile, nous n'allons pas en avoir une maintenant par rapport au bioéthanol d'autant que l'île Maurice a montré qu'avec des surfaces agricoles utiles similaires aux nôtres, ils peuvent produire du biocarburant voire même en

exporter vers l'Allemagne. Nous avons des orientations, des choix stratégiques à mener en matière énergétique. Je pense que l'Assemblée peut tout à fait en débattre et prendre des décisions politiques essentielles.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Sous réserve de tout cela, nous allons voter sur les conclusions de ton rapport.

VOTE
Abstentions ? (10 avec les procurations)
Contre ? (0)
Pour (24 avec les procurations)
Adopté à la majorité

M. Louis BOUTRIN – Président, permet que je puisse remercier les collègues de l'Assemblée tant de la majorité que de l'opposition. Quand on s'abstient, cela signifie que l'on n'exprime pas tout à fait une opposition. C'est une très bonne chose que nous ayons ou valider cette PPE. Nous reviendrons dans le même débat car, comme l'a dit le collègue, nous aurons à élaborer ensemble la PPE de 2019-2023.

M. Jean-Claude DUVERGER – Si quelqu'un dit que nous n'avions pas le quorum pour voter, je dirai que nous l'avions au début.

MOTION DES ÉLUS DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM) SUR LE « PROJET DE LOI SUR LA LIBERTÉ DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL »

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Très bien. C'est très constructif. Ne partez pas collègues, nous avons une motion « Projet de loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel ». Si vous partez nous ne pourrons pas la voter.

M. Gilbert COUTURIER – J'ai d'autres responsabilités en Mairie, je souhaite que nous soyons objectifs et plus concis dans nos interventions.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Si on m'avait écouté, le problème ne se poserait pas. Je fais la proposition, vous ne ferez pas de débat littéraire. Tout le monde a lu, il me semble que nous étions d'accord. Faites-nous confiance, nous relirons, ce qui est important c'est le fond.

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (0) Adopté à l'unanimité

M. le Président Claude LISE – Je considère que c'est voté à l'unanimité. Il n'y a pas de questions diverses. Je vous remercie et vous souhaite de bonnes vacances même s'il y a encore quelques commissions.

INDEX DES MATIERES

lecture de l'ordre du jour par le président de séance	page 12
1/ approbation du procès-verbal de la séance des 1er et 2 mars 2018 dossier	page 12
retiré de l'ordre du jour	
2/ dénomination du service public régional de l'orientation tout au long de la	Page 24
vie de Martinique (spro) en service public d'orientation territorial de	
Martinique (spot)	
3/ propositions de subventions à accorder à l'efpma et le rsma pour 2018	Page 25
4/ propositions de subventions à accorder à pôle emploi pour l'exercice 2018	Page 29
5/ dotations de fonctionnement et d'équipement allouées aux quatre centres	Page 34
de formation des apprentis (cfa) pour l'exercice 2018	
6/ mise en place du programme d'actions de formation 2018 a l'institut	Page 35
martiniquais du sport	
7/ convention relative à la « cession à titre onéreux de fourreaux de fibre	Page 36
optique et de chambres de tirage » mis en œuvre par edf	
8/ compte-rendu de l'exercice de la délégation du président du conseil	Page 42
exécutif en matière de marchés publics et d'accords-cadres	D 76
9/ dispositif territorial d'aides aux entreprises dans le domaine du numérique	Page 76
10/ demande de subvention de fonctionnement de la safer au titre de l'année	Page 76
2018	D 77
11/ réalisation par la collectivité territoriale de Martinique d'un portail dédié à	Page 77
la randonnée pédestre en Martinique	Daga 90
12/ actualisation du dispositif d'aide à la cessation d'activité (aca) des	Page 80
transporteurs interurbains - modification de la délibération n° cp/683-15 du 10 septembre 2015	
13/ demande de complément de subvention formulée par l'union des sociétés	Page 139
martiniquaises de sports athlétiques (usmsa)	1 460 133
14/ règlement d'intervention des aides au titre du dispositif des cordées de la	Page 43
réussite et autorisation de signature de conventions	1 486 13
15/ projets de lois, organique et ordinaire, « pour une démocratie plus	Page 44
représentative, responsable et efficace »	. 5 -
16/ projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel	Page 65
17/ décret n°2018-458 du 6 juin 2018 modifiant la nomenclature des	Page 73
installations classées pour la protection de l'environnement	
18/ projet de décret modifiant le décret n°2000-1276 du 26 décembre 2000	Page 73
portant application de l'article 89 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995	
modifiée d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du	
territoire	
19/ projet de décret relatif au régime de sanctions dans le cadre du	Page 74
programme posei-france	
20/ convention transactionnelle entre la ctm et le cabinet d'avocats de gaulle	Page 12
Fleurance et associes portant sur le versement d'une indemnité d'un montant	
de 50 982,88 € au titre des travaux supplémentaires effectués pour la gestion	
et le suivi du dossier sagipar dossier retiré de l'ordre du jour	

21/ compte-rendu de l'exercice de la délégation du président du conseil	Page 75
exécutif en matière de contentieux	D 404
22/ demande de subvention formulée par l'association médicale pour la	Page 101
sauvegarde de l'environnement et de la santé (amses Martinique) pour	
l'organisation de la 3ème édition du congrès de médecine environnementale	
en février 2018	5 400
23/ demande de subvention formulée par la fédération hospitalière de	Page 102
Martinique pour l'organisation de la 20ème conférence des fédérations	
hospitalières des Antilles et de la Guyane fhm en octobre 2017	D 404
24/ demande de subvention formulée par l'association des diabétiques du	Page 104
Lamentin (adl) pour mise en place du programme intitulé « le village du	
diabétique »	D 405
25/ demande de subvention formulée par le comité d'action sociale en faveur	Page 105
des originaires des départements d'outre-mer en métropole (casodom), pour	
son programme d'actions au titre de l'exercice 2018	D 400
26/ demande de partenariat entre la collectivité territoriale et pôle emploi	Page 106
dans le cadre de l'accompagnement global de demandeurs d'emplois ciblés	
27/ attribution dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens	Page 108
triennale d'une subvention à l'association laïque pour l'éducation, la	
formation, la prévention et l'autonomie (alefpa)	
28/ adhésion de la collectivité au réseau des collectivités territoriales pour une	Page 109
économie sociale et solidaire	
29/ projet de convention ville du Lamentin/ collectivité territoriale de	Page 109
Martinique (ctm) : aménagement de la disponibilité pour un agent de la ctm,	
membre bénévole de la réserve communale de sécurité civile (rcsc)	
30/ demande de participation au financement de l'élaboration du plan	Page 110
intercommunal de lutte contre l'habitat indigne de cap nord	
31/ demande de subvention de fonctionnement de l'association pour	Page 110
logement social (als) au titre de l'exercice 2017	
32/ demandes de subventions de fonctionnement de soliha Antilles agence	Page 110
immobilière sociale (ex sires) pour les exercices 2017 et 2018	
33/ demande de subvention de fonctionnement de soliha Martinique (ex pact)	Page 111
au titre l'exercice 2017	
34/ gestion des autorisations de programme et des autorisations	Page 12
d'engagement gestion des autorisations de programme dossier retiré de	
l'ordre du jour	
35/ budget supplémentaire 2018 de la collectivité territoriale de Martinique	Page 122
36/ taxe d'embarquement sur les passagers	Page 124
37/ fixation du droit de consommation sur les tabacs et d'un minimum de	Page 125
perception	
38/ actualisation des exonérations des droits d'octroi de mer consenties aux	Page 126
opérateurs de la section a de la naf	
39/ actualisation des exonérations des droits d'octroi de mer consenties aux	Page 126
opérateurs de la section b de la naf	
40/ actualisation des exonérations des droits d'octroi de mer consenties aux	Page 126
opérateurs de la section c de la naf	
	·

41/ actualisation des exonérations des droits d'octroi de mer consenties aux opérateurs de la section d de la naf dossier retiré de l'ordre du jour	Page 12
42/ exonération de droits d'octroi de mer pour les marchandises destinées à l'avitaillement des navires et des aéronefs	Page 127
43/ demande d'attribution d'aide européenne dans le cadre du programme de développement rural de la Martinique 2014-2020 «sarl exploitation banane du galion mécanisation 2015 (2ème partie) rmar 040116da0970082»	Page 128
44/ demande d'attribution d'aide européenne dans le cadre du programme de développement rural de la Martinique 2014-2020 « sarl habitation trianon - plantation de 9,79 ha de vitro plants banane en 2016, investissements et irrigation - rmar040116da0970243»	Page 128
45/ demande d'attribution d'aide européenne dans le cadre du programme de développement rural de la Martinique 2014-2020 « sas caféière - plantation de vitro plants banane sur 23,88 ha - rmar040117da0970071»	Page 128
46/ demande d'attribution d'aide européenne dans le cadre du programme de développement rural de la Martinique 2014-2020 «sarl exploitation de banane du malgré tout plantation de banane et mécanisation 2016 rmar040 116 da0970083»	Page 128
47/ demande d'attribution d'aide européenne dans le cadre du programme de développement rural de la Martinique 2014-2020 « sarl exploitation de bananes du malgré tout plantation de bananes et mécanisation 2017 rmar 040117da0970059»	Page 128
48/ demande d'attribution d'aide européenne dans le cadre du programme de développement rural de la Martinique 2014-2020 « sarl tifonds plantation de 24,41 ha de vitro plants bananes, réalisation de 350 ml de traces et acquisition d'un engin de traitement en 2014-2015 rmar040116da0970012 »	Page 128
49/ demande d'attribution d'aide européenne dans le cadre du programme de développement rural de la Martinique 2014-2020 « gfa chancel - plantation de vitro plants 2017/2019 sur 13,02 ha et réalisation de traces (4000 ml) - rmar0401168a0970014 »	Page 128
50/ demande d'attribution d'aide européenne assemblée de Martinique dans le cadre du programme de développement rural de la Martinique 20142020 « sas héritiers crassous de medeuil plantation de banane et canne et acquisition d'un matériel de traitement ace banéole (2017) rmar040117da0970004 »	Page 129
51/ demande d'attribution d'aide européenne dans le cadre du programme de développement rural de la Martinique 2014-2020 « sas canasuc plantation de canne à sucre sur 95,34 ha acquisition de matériels agricoles 2016-2017 rmar 040116da0970209»	Page 129
52/ demande d'attribution d'aide européenne dans le cadre du programme de développement rural de la Martinique 2014-2020 «sas canasuc plantation de 56 ha de canne à sucre, achat et installation d'un héliosec et modernisation du parc matériel avec l'investissement dans une nouvelle récolteuse 2015 rmar040116 da0970010»	Page 129
53/ demande d'attribution d'aide européenne dans le cadre du programme de développement rural de la Martinique 2014-2020 «sas canasuc plantation de canne à sucre sur 49,31 ha et amélioration foncière en 2018 rmar	Page 129

040117da0970064»	
54/ demande d'attribution d'aide européenne dans le cadre du programme de développement rural de la Martinique 2014-2020 «lof Odile mise en place d'un élevage de poulets de chair, verger et maraîcher en plein champ rmar040116da0970333»	Page 129
55/ demande d'attribution d'aide européenne dans le cadre du programme de développement rural de la Martinique 2014-2020 « BERNABE Franck - mise en place d'un atelier de bovins à l'engraissement - rmar040116da0970336»	Page 129
56/ demande d'attribution d'aide européenne et cofinancement liés dans le cadre du programme opérationnel feder-fse 2014-2020 mq0015206 ctm " programme de formation professionnelle diplômante"	Page 135
57/ demande d'attribution d'aide européenne et cofinancement liés dans le cadre du programme opérationnel feder-fse 2014-2020 pour sarl wopso mq0010751 « parc de loisirs pour enfants de 0 à 12 ans »	Page 135
58/ demande complémentaire d'aide européenne et cofinancement liés dans le cadre du programme opérationnel feder-fse 2014-2020 mq0002736 smds compensation de surcoûts de fret liés à l'ultra périphérie pour la période 2014-2015	Page 135
59/ demande d'attribution d'aide européenne et cofinancement liés dans le cadre du programme opérationnel feder-fse 2014-2020 - mq0015850 - sarl e.compagnie - «transport de déchets et export de matières premières secondaires issues des déchets pour la période 2016 et 2017 "	Page 135
60/ demande d'attribution d'aide européenne et cofinancement liés dans le cadre du programme opérationnel feder-fse 2014-2020 mq0010653 edf sei Martinique « chauffe-eau solaire cesi Martinique »	Page 135
61/ demande d'attribution d'aide européenne et cofinancement liés dans le cadre du programme opérationnel feder-fse 20142020 mq0014097 cirad (centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement) agrobiodev (agro écologie et biodiversité locale au service du développement agricole en Martinique	Page 135
62/ demande d'attribution d'aide européenne et cofinancement liés dans le cadre du programme opérationnel feder-fse 2014-2020 - mq0012952 - sas lmj caribbean - "mise en exploitation du nouvel hôtel "diamant les bains" rénové et repositionné commercialement"	Page 136
63/ demande d'attribution d'aide européenne au titre de la mesure 68 - mesures de commercialisation : recherche de nouveaux marchés et amélioration des conditions de moise sir le marché des produits de la pêche et de l'aquaculture (programme opérationnel national du feamp 2014-2020) - «les ti-fumes de clément - création d'un atelier de transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture - pfea680218ct0970002»	Page 136
64/ modification du règlement intérieur de l'assemblée de Martinique dossier retiré de l'ordre du jour – DOSSIER RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR	Page 12
65/ convention constitutive de groupement de commande entre la collectivité territoriale de Martinique la CTM et la ville du Vauclin relative à la passation de marchés d'études et de travaux concernant la réalisation des projets EAT de pointe-faula et macabou (voie d'accès)	Page 142

66/ projet de décret relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie (ppe)	Page 143
67/ demande de réaffectation partielle de fonds dédiés de Martinique	Page 42
développement	Dago 111
68/ colloque international sur la démoustication novembre 2018	Page 111
69/ mise en œuvre d'un dispositif innovant expérimental d'accompagnement social intitule parcours d'insertion et d'accompagnement social territoriale (piste)	Page 112
70/ sélection et programmation d'un dossier sur le fonds social européen — demande d'attribution d'aide européenne et cofinancement liés dans le cadre de la subvention globale fse-inclusion du programme opérationnel fse 2014-2020 — «collectivité territoriale de Martinique /dga solidarités - action visant à amener des allocataires du rsa et des jeunes majeurs de l'ase vers l'emploi par la construction de projets et de contrats personnalisé - n° mdfse : 201802237»	Page 136
71/ demande d'attribution d'aide européenne et cofinancement lies dans le cadre du programme opérationnel feder-fse 2014-2020- mq0015413 - collectivité territoriale de Martinique - "démolition, reconstruction du lycée Schælcher - tranche 1 : déconstruction, soutènement, terrassements, vrd, aménagements extérieurs & structures second œuvre"	Page 136
72/ demande d'attribution d'aide européenne et cofinancement lies dans le cadre du programme de développement rural de la Martinique 2014-2020 - « codem - création d'une boucherie coopérative - rmar040216da0970010»	Page 136
73/ motion des élus de la collectivité territoriale de Martinique (ctm) sur le « projet de loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel »	Page 153



COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

Rue Gaston DEFERRE CS 30137 | 97201 Fort-de-France, Martinique
Téléphone : 0596 59 63 00 | Fax : 0596 72 68 10 | Courriel : courrier@collectivitedemartinique.mg
www.collectivitedemartinique.mg